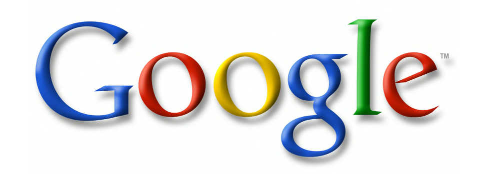


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

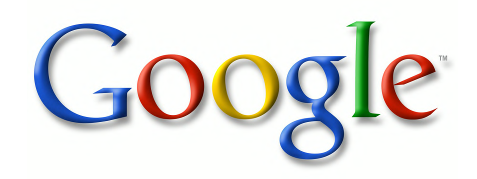
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


B 1,410,491


ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OEUVRES

DE

FROISSART

publiées

AVEC LES VARIANTES DES DIVERS MANUSCRITS

PAR

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE

Membre de l'Académie royale de Belgique,
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

CHRONIQUES

TOME TREIZIÈME

1386-1389

(Depuis la mort de Charles le Mauvais jusqu'à la trêve de Lelinghen).

BRUXELLES
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
VICTOR DEVAUX ET Cie
RUE SAINT-JEAN, 26

1871

CHRONIQUES DE FRANCE,

D'ENGLETERRE, D'ESCOCE, DE BRETAIGNE, D'ESPAIGNE, D'YTALIE, DE FLANDRE ET D'ALEMAIGNE.

Nous nous souffrerons à parler de ces besoingnes loingtaines jusques à ce que nous aurons cause de retourner sus, et nous raffreschirons des besoingnes prochaines tant que à ma nation, sicomme il est contenu en [1] la prose [2] du premier fueillet de ce présent tiers livre qui se [3] prent [4] en la fin de la guerre de Flandres et de la chartre de la paix que le duc Phelippe de Bourgoingne et la duchesse sa compaigne donnèrent, accordèrent et séellèrent à ceulx de Gand en la bonne ville et [5] cité de Tournay, et entrerons ens ès traittiés pour renforchier nostre matière et

[1-2] Le procès. — [3-4] Reprent. — [5] Noble.

159693

histoire de Guerles et de Brabant. Et me suis ensonnyé et resveillié [1] pour ce [2] faire pour la cause de ce que le roy de France et le duc de Bourgoingne ausquels il en toucha grandement par les incidences qui s'en engendrèrent, misrent la main à celle guerre, et, pour venir au parfait de la vraye histoire et matière et du contenu au long, je diray ainsi.

Longtemps a esté et se sont tenus en grant hayne ceulx de Guerles et ceulx de Brabant. Si sont iceulx pays marchissans sur aucunes bandes l'un à l'autre, et la greigneur hayne que les Brabançons aient au duc de Guerles et à ses hoirs, c'est pour la ville de Grave que les ducs de Guerles ont tenu de force ung long temps contre les Brabançons; car ils dient ainsi, pour tant que celle ville de Grave siet deçà la Meuse ou pays de Brabant, que le duc de Guerles la tient à grant blasme sur eulx. Et du temps passé plusieurs parlemens en ont esté, mais tousjours sont demourés les Guerlois en leur teneure.

D'autre part, les Guerlois ont maltalent aux Brabançons pour la cause de trois beaulx et moult fors chasteaulx qui sont par delà la rivière de Meuse, tels que Gangeth, Vuch, et Mille, que le duc de Brabant [3] tient aussi de force et par raison, ainsi que tout en lisant je le vous exposeray, sur le duc de Guerles et à l'entrée de son pays.

Ces maltalens se sont par plusieurs fois renouvellés entre ces deux duchiés Brabant et Guerles; et sont les suppositions de plusieurs chevalliers et escuiers qui en armes se veulent congnoistre, que, se messire Édouard de Guerles, lequel fut occis par une merveilleuse incidence à la bataille de Julliers d'un trait d'une saiette d'un

[1-2] Du.. de ce. — [3] Et les Brabançons.

archier que le duc Wincelant de Boesme, duc de Luxembourg et de Brabant, avoit là en sa route, feust demouré en vie, aveuc ce que ses gens orent la victoire de la bataille dont je vous parle, il feust venu à son intention de ses chasteaulx, car il estoit bien si vaillant homme et si hardy chevallier que il les eust reconquis [1]. Or le vous vueil-je ung petit esclarchir, car je l'ay prommis à faire, comment, ne par quelle manière et condition ces trois chasteaulx dessus nommés vindrent en la seignourie des Brabançons, et tout pour embellir et vériffier nostre matière, et le vueil reprendre au commencement [2] des ducs de Guerles.

Ung temps fut (et pas n'y avoit trop long terme ens ès jours que je dittay et ordonnay ceste histoire) que il y et ung conte en Guerles, qui s'appelloit Regnault. Pour tant que Guerles n'est pas ung trop riche pays, ne si grant comme est la duchié de Brabant, ce conte Regnault de Guerles vint à sa terre et seignourie, jeunes homs et de grant voulenté pour bien despendre, et ne pensoit point à quelle fin ses choses et ses besoignes pourroient traire fors que à sa plaisance accomplir; et sieuvoit joustes, tournois, reveaulx et longs voiages à grant renommée et à grant frais. Et despendoit tous les ans quatre fois plus que il n'avoit de revenue, et empruntoit aux Lombars à tous costés, car il estoit en dons large et oultrageux, et s'endebta tellement que il ne se povoit aidier de chose que il eust de patrimonie, ne autrement, et tant que ses [3] parens [4] eu furent très-grandement courrouchiés et l'en blasmèrent, et par espécial ung sien oncle de par sa dame de mère, qui estoit de ceulx d'Ercle et estoit archevesque de Coulongne; et luy dist ainsi en destroit conseil : « Regnault, beau

[1] Sur ses ennemis, et encore assés aveuc. — [2] Et création. — [3-4] Proismes.

« nepveu, vous aviés tant fait que vous vous trouvés ung « povres homme et vostre terre engaigiée de toutes pars, « et en ce monde l'on ne fait compte de povre seigneur. « Pensés-vous que ceulx qui ont eus les grans dons de « vous, les doivent rendre ? Ainsi m'aist Dieu, nennil ; « mais vous défuiront quant ils vous verront en cestuy « estat et que vous n'avés plus que donner, et se trufferont « et gaberont de vous et des folles largesses que par cy-« devant vous avés faittes, ne vous ne trouverés nul amy. « Ne pensés point sur moy qui suis archevesque de Cou-« longne, que je doye rompre mon estat pour le vostre ref-« faire, ne vous donner le patrimonie de l'Église. Si m'aist « Dieu, nennil ; ma conscience ne s'i accorderoit jamais, « et aussi le pape et les cardinauls ne le soufferoient point. « Le conte de Haynnau ne s'est point ainsi maintenu « comme vous avés fait, qui a de nouvel donnée Margue-« rite son ainsnée fille au roy d'Allemaigne Loys de Bavière. « Encoires en a-il trois, mais toutes il les mariera bien et « haultement. Se vous vous feussiés bien porté sans avoir « engaigié vostre héritaige, ne mis vos chasteaulx, ne « vos villes hors de vos mains, vous estiés bien taillié de « parvenir à un pareil mariage comme à l'une des filles du « conte de Haynnau ; mais ens ou point où vous estes, « vous n'i venriés jamais. Vous n'avés ville, chastel, ne « seignourie, dont vous peussiés douer une femme, s'elle « vous venoit, et sans laquelle chose furnir, petit de tels « marchiés se passent. »

Le conte Regnault de Guerles pour le temps, des paroles et remonstrances de son oncle l'archevesque de Coulongne fut moult esbahy, car il sentoit et congnoissoit bien que tout à la vérité il luy remonstroit. Si luy demanda, en cause d'amour et de lignaige, conseil. — « Conseil ! respondi l'ar-

« chevesque, certes, beaux nieps, c'est trop tard. Vous « voulés clore l'estable quant le cheval est perdu. Je ne voy « en toutes vos besoignes que ung seul remède. » — « Quel ? » dist le conte qui se resjouy ung petit de ce mot. « Je le vous diray, respondi l'archevesque, vous deviés « grant argent à Bertault de Malines qui est aujourd'hui « renommé le plus riche homme d'or et d'argent que l'on « sache par les grans fais de marchandise que il maine par « mer et par terre ; car jusques en Damas, au Caire et en « Alexandrie ses gallées et ses marchandises vallent cent « mille flourins, et tient en plesge une partie de vostre « héritaige. Celluy dont je vous parle, a une moult belle « fille à marier, et si n'a plus d'enffans. Hauls barons « d'Allemaigne et des marches de par delà l'ont requise en « mariage pour euls et pour leurs enffans, que bien sçay, « mais ils n'y pevent venir, car les ungs il ressoingne, et « les autres tient-il à trop petis. Si vous conseille que vous « feissiés traittier devers le dit Bertault, que voulentiers « vous prendriés sa fille à femme, à celle fin qu'il vous « ostast et nettoiast de toutes debtes et remeist les villes, « chasteauls et seignouries qui sont de vostre héritaige en « vostre main ; car je suppose assés, pour tant que vous « estes [1] de hault lignaige et [2] sire de villes et [3] seignouries « entre la Meuse et le Rin, que il se enclinera à vous et « entendra voulentiers [4]. » — « Par ma foy, respondi le « conte de Guerles, vous me conseilliés loyalment, beaulx « oncles, et je le feray. »

Adont ce conte Regnault de Guerles dont je vous parle, mist ensemble de son plus espécial et meilleur conseil et de ceulx que il amoit le mieulx et èsquels il avoit la greigneur

[1] Tant. — [2-3] De telles.. de belles. — [4] Votre pétition et requeste.

fiance, chevalliers et clers, et leur dist et descouvry son intention, et leur pria et charga que ils voulsissent aler et en son nom par devers Bertault de Malines et luy requissent pour luy sa fille en mariage, et il la feroit contesse de Guerles sur la condition que l'archevesque luy avait bailliée. Ceulx respondirent que ils le feroient voulentiers, et ordonnèrent, au plus brief qu'ils peurent, leur arroy, et vindrent devers Bertault de Malines moult honourablement, et lui recordèrent tout ce dont ils estoient chargiés.

Bertault de Malines fist à ces chevalliers et clers là envoiés de par le conte de Guerles moult bonne chière, et leur respondi courtoisement et gracieusement que voulentiers il s'en conseilleroit. Il qui estoit riche sans nombre de cinq ou de six millions de flourins et qui désiroit l'avancement de la fille (car pour lors il ne la povoit marier plus hault que au conte de Guerles), se advisa que il retendroit ce [1] mariage [2]; mais avant que il se y assentist en soy-meismes, il ot plusieurs ymaginations, car il mettoit en doubte et disoit ainsi : « Se je donne ma fille en mariage au conte de « Guerles, il vouldra estre mon maistre et sera. Je ne seray « pas le sien ; et oultre, se il a enfans de ma fille et elle « muert ainsi que les choses pevent advenir, il qui sera du « mien enrichy et remis du tout en la possesion [3] des villes « et des chasteaulx de la conté de Guerles, se mariera « secondement si hault comme il vouldra, et pourra de sa « seconde femme avoir enffans. Ces enffans qui seront de [4] « puissant lignaige de par leur mère, ne tendront nul « compte des enffans qui seront yssus de ma fille, mais les « deshériteront, et, se ce point et article n'estoit, assés « légièrement je m'y assentiroye, et je priseray tant ceulx

[1-2] Marchié. — [3] Et seigneurie. — [4] Grant et.

« que le conte de Guerles a cy envoiés, que je leur respon-
« deray ainsi que leur venue me plaist grandement et bien
« et que ma fille seroit bien eureuse se elle povoit venir à
« si haulte parfection comme à la conjonction de mariage
« du conte de Guerles, moiennant que ses besoingnes fuis-
« sent clères. Mais à présent tous ceulx qui le congnoissent
« et qui en oient parler, scèvent bien qu'elles ne sont point
« clères, ains moult tourblées et a presque fourfait tous les
« héritaiges que son père luy laissa entre la Meuse et le Rin,
« et que pour les acquitter, l'on puet clèrement veoir [1] que
« il me demande ma fille en mariage. Et, se je luy donne,
« je vouldroye bien savoir comment ce sera. Se ma fille a
« fils ou fille, ils demourront hoirs de Guerles pour quelque
« mariage qu'il puist ressouldre après, et de ce con-
« vent et aliance j'en seray [2] bien fors et séellé [3] de luy,
« de ses prochains et de ceulx qui cause auroient par suc-
« cession de demande callenge à la conté de Guerles et des
« nobles et bonnes villes du pays. » Ainsi se fonda de response et parlementer Bertault de Malines aux commissaires du duc de Guerles.

Quant ce vint au matin à heure compétente, Bertault fist signiffier à ces seigneurs, chevalliers et clers, là envoiés de par le conte de Guerles que ils seroient respondus. De ce furent-ils tous joieuls, et se trairent par devers l'ostel du dit Bertault qui bien monstroit que il fust à riche homme. Bertault vint à l'encontre d'eulx en sa salle, et les recueilly moult doulcement et parla à euls très-gracieusement, et puis les mena en une chambre parée et aournée ainsi que pour le roy, et avoit là à celle heure aucuns de ses amis. Et quant ils furent tous venus et arrestés en celluy parlement, l'on

[1] Et entendre. — [2] Et elle aussy. — [3] Et au dessus.

clouy l'uys de la chambre, et puis les enditta Bertault que ils deussent dire ce pour quoy ils estoient là venus et que sur leur parole ils aroient response finale. Ils le firent, et parla le doyen de Coulongne, ung moult vaillant [1] clerc [2] et cousin au conte de Guerles, et remonstra toute leur ambassaderie de long en long tellement que grant plaisance fut de l'oyr. De leurs paroles, ne de leurs requestes ne me ay-je que faire [3] de ensonnier [4], car elles sont assés remonstrées cy-dessus. Toutes touchoient et proposoient sur la fourme du mariage pour quoi ils estoient là envoiés.

Adont respondit Bertault de Malines (lequel très le jour devant avoit jetté tout son fait et l'ordonnance par quelle manière il respondroit) et dist : « Beaus seigneurs, je me « tendroie à moult honnouré, et ma fille aussi, se nous « povyons [5] venir [6] à si hault prince comme est le conte de « Guerles. Et quant on veult approchier une besoigne, on « ne la doit point eslonger. Je le dy pour tant que l'aliance « par mariage prinse et faitte entre hault prince et « redoubté monseigneur Regnault, conte de Guerles, et « Marie ma fille me plaist très-grandement bien. Vous me « faittes une requeste que ses terres qui pour le présent « sont moult chargiées et empeschiées envers Lombars et « autres gens, par le point et article [7] du mariage toutes je « les acquitte et délivre et nettoye de toutes debtes, et tout « ce qui obscur luy est, je face cler. La Dieu merchy ! « tant que par la puissance des deniers il est bien en moy « et suis en bonne volonté du faire. Mais je vueil tout pre- « mièrement que les convenences soient si fermement « [8] promises [9], escriptes et grossées, tabellionées et séellées,

[1-2] Homme. — [3-4] D'en plus parler. — [5-6] Avoir alliance de mariage. — [7] Et ordonnance. — [8-9] Prinses.

« que jamais en ruyne, ne en débat de toutes parties elles « ne puissent encourir, ne encheoir [1] : c'est que ma fille « sera héretière de toute la conté de Guerles, ainsi qu'elle « s'estent et comprent dedens les bournes et, se il adve- « noit chose que le conte Regnault de Guerles alast de « vye à trespassement devant ma fille sans avoir hoyr de sa « char, que ma fille paisiblement tenist et possessast comme « son bon héritaige la conté de Guerles son vivant durant, « et après son trespas elle retournast où elle devoit aler. Et « outre je dys et vueil encoires sur la fourme et stille des « confirmations que, se ma ditte fille a hoyr ou hoyrs de « honnouré prince le conte de Guerles, et ma fille alast de « vie à trespassement, que pour quelconque remariage que « le conte Regnault face secondement, l'on ne puist eslon- « gier, tollir, ne déshéritier, ne oster, l'oir ou les hoirs « qui de ma fille seront yssus et venus, fors tant que je « vueil bien que, se il a plaisance et voulenté de soy rema- « rier pour tant que l'on doit douer sa seconde femme, il la « pourra douer des héritaiges et terres acquises outre la « rivière de Meuse marchissant à l'éveschié du Liége et à « la duchié de Brabant sans en riens chargier la principale « seignourie de Guerles. Et là où les amis et parents de « honnouré prince le conte Regnault de Guerles vouldront « séeller (ceulx qui cause pourroient avoir par prochai- « neté ou callenge de la conté de Guerles) et les bonnes « villes du pays aussi, pour entretenir les devises et con- « venances devant dittes, je me assentiray au mariage. Si « povés à ce respondre, se vous en estes chargiés. »

Adont respondirent les chevalliers qui estoient de la conté de Guerles, quant ils orent ung petit parlementé

[1] Ne venir.

ensemble, et l'un pour tous, et dist ainsi : « Sire, vostre « response avons-nous bien oye, mais nous n'avons pas la « charge de riens confermer, ne enconvenanchier si avant, « comme vous le requerés. Si retournerons devers mon- « seigneur et son conseil, et luy ferons ceste response, et « hastivement vous en aurés nouvelles. » Respondi Bertault : « Dieux y ait part ! et je le vueil bien. » Sur cest estat ils yssirent hors de la chambre.

Vous avés bien oy tous les traittiés, les requestes et les responses qui furent entre ces parties. Si ne les pense plus à démener, car quant ceulx qui furent envoiés de par le dit conte de Guerles au dit Bertault, furent retournés arrière, les besoignes se approchièrent grandement ; car le conte de Guerles ne pooit pour le présent mieulx faire ailleurs, car Bertault de Malines qui estoit riche sans nombre, en escripsy tout ce que il voult deviser pour le meilleur et plus seur au lés de luy et de son conseil. Et quant tout fut rescript et grossé [1] et que riens n'y ot [2] de rescribent [3], le conte de Guerles séella, et ses prochains amis et parens qui dedens ces lettres estoient [4] dénommés, séellèrent. Aussi firent les chevalliers de Guerles et les bonnes villes.

Quant tout ce fut accomply et confermé tant que Bertault se tint pour content, ce mariage se passa oultre, et furent les debtes payées, que le conte Regnault de Guerles avoit en son temps faittes, et sa terre quittée et délivrée de tous gaiges et de toutes charges. Ainsi fut le conte Regnault de Guerles au-dessus de ses besoingnes, et prist nouvel consel et nouvel estat. Se en devant il l'avoit tenu bon, encoires le tint-il meilleur après, car il avoit bien de quoy par ce

[1] Et conseillé — [2,3] Que dire. — [4] Escripts et.

moien [1], et si bien estoit furny d'or et d'argent venant des coffres de Bertault de Malines que riens ne luy failloit [2]. Et se porta le conte Regnault aveuc sa femme moult gracieusement et honnourablement et en grant paix, car elle estoit bonne dame, belle et sage preude femme et dévote, mais ils ne furent que quatre ans ensemble en mariage, quant la dame si morut. Si ot une fille qui demoura d'elle, qui ot nom Ysabel, qui estoit belle à merveilles.

Quant le conte de Guerles fut ainsi vesve, il estoit encoires ungs jeunes homs. Il fut remarié très-haultement, et luy donna le roy Édouard d'Angleterre, le père au bon roy Édouard qui assiéga Tournay et qui conquist Calais, sa fille qui avoit nom Ysabel. De celle dame ot le conte trois enffans, deux fils et une fille, messire Regnault et messire Édouard et Jehenne qui depuis fut duchesse de [3] Guerles.

Or tout ainsi que le preud'homme Bertauld avoit ymaginé en son cuer au commencement du mariage sa fille au conte Regnault de Guerles, en advint, ne on ne luy en tint oncques [4] loiaulté nulle. Quant le roy Édouard qui son oncle estoit (des enffans de Guerles) vint premièrement en Allemaigne devers le roy et empereur d'Allemaigne Loys de Bavière, et celluy empereur le institua à l'empire à estre son vicaire par toutes les marches de l'empire, sicomme il est contenu au commencement du premier livre, adont fut fait de la conté de Guerles duchié et le marquis de Jullers conte de Jullers pour augmenter leurs noms en descendant de degré en degré. Et pour approchier nostre matière et pour la vériffier, il advint depuis [5] que le duc de Guerles [6],

[1-2] Finance ne luy falloit point de la partie de Bertaut de Malines. — [3] Juliers et dame de. — [4] Convent, ne. — [5-6] Estant mort ce Regnaut premier duc de Guerles, que son fils ainsnés semblablement nommé Regnaut.

nepveu du dit roy d'Angleterre, morut sans avoir enffans, et à tous deus succéda messire Édouard de Guerles. Si se maria en Haynnan et prist la fille ainsnée pour ce temps au duc Aubert, mais la fille estoit si jeune que oncques charnellement messire Édouard [1] n'atoucha [2] à elle; et moru celluy messire Édouard de Guerles qui fut moult vaillant chevallier, car il fut occis en la bataille que il ot contre le duc de Brabant Vincellant devant Julliers, et de messire Édouard de Guerles ne demoura nuls enffans, mais sa suer germaine la femme au duc Guillemme de Jullers avoit des enffans, tellement que par la succession de ses frères elle dit et porta oultre que la duchié de Guerles luy retournoit et appartenoit, et ce mettoit avant.

Aussi fist son ainsnée suer du premier mariage, car l'on luy dist, puisque ses deux frères estoient mors sans avoir hoirs de leurs corps par mariage, que l'éritaige luy retournoit. Ainsi vint le différent entre les deux suers et le pays; car l'un vouloit l'une, et l'autre vouloit l'autre: dont tel discort nasquy comme cy-après oyr pourrés. Or fut conseillié à la fille ainsnée qu'elle se mariast et presist homme et seigneur de hault lignaige, qui luy aidast à deffendre et callengier son droit héritaige. Elle creut conseil et fist traittier par l'archevesque de Coulongne qui pour ce temps estoit, devers messire Jehan de Blois (car le conte Loys de Blois son frère vivoit) que il voulsist à luy entendre et que elle le feroit duc de Guerles, car la succession de ses deux frères qui mors estoient sans avoir hoyrs malles de leurs corps par loiaulté de mariage, s'en retournoit à elle et de droit, et que nul, ne nulle par dessus elle n'y avoit proclamation de callenge.

[1-2] N'acosta.

Messire Jehan de Blois qui tousjours avoit esté nourry ès parties de Hollande et Zéellande (car il y tenoit bel héritaige) et qui en [1] avoit [2] la langue, ne oncques ne s'estoit voulu marier en France, entendi à ces traittiés voulentiers, et luy fut advis que il seroit ung grant seigneur et un grant terrien ens ès marches qu'il aimoit le mieulx ; et aussi les chevalliers de son conseil de Hollande et de Zéellande luy conseilloient. Il accepta ceste chose, mais avant il s'en vint à toute dilligence en Haynnau et au Quesnoy pour parler à son cousin le duc Aubert pour veoir et savoir que il luy en diroit et conseilleroit. Le duc Aubert au voir dire ne luy en sceut que conseillier, et, se il le sceut, si ne luy en fist-il oncques quelque samblant, mais s'en dissimula ung petit et tant que messire Jehan de Blois ne voult attendre la longueur de son conseil, ainchois monta à cheval et s'en retourna au plus tost que il peust en Guerles, et espousa la dame de quoy je vous parle, et se bouta en la possession du pays. Mais tous et toutes ne le vouldrent point prendre ne recueillier à seigneur, ne la dame à dame ; ainchois se tint la plus saine partie du pays, chevalliers et escuiers et bonnes villes, à la duchesse de Julliers, car celle dame avoit des beaulx enffans, par quoy ceulx de Guerles l'amoient [3] mieulx.

Ainsi ot messire Jehan de Blois femme et guerre qui [4] trop [5] luy cousta, car le conte Loys son frère morut, et il fut conte de Bloys, sire d'Avesnes en Haynnau ; et encoires luy demouroient toutes les terres de Hollande et de Zéellande où il tenoit ès dittes contés grans héritages, mais tousjours luy conseilloient ceulx de son conseil que il poursievist son droit que il avoit de par sa femme à la duchié

[1-2] Amoit... Sçavoit. — [3] Le. — [4-5] Moult.

de Guerles, et il en fist ainsi à son loial pooir. Mais Allemans sont durement convoiteus : si ne faisoit nuls la guerre pour luy fors si avant que son argent couroit et duroit.

En ce [1] callenge de la duchié de Guerles qui oncques prouffit ne luy porta fors que très-grans dommaiges, morut le gentil conte messire Jehan de Blois dedens le chastel de la bonne ville de Sconnehove en l'an de grâce Nostre-Seigneur mil CCC.IIII$_{xx}$ et ung, ou mois de juing ; et fut porté en l'église des Cordeliers en la ville de Valenciennes et là ensevely auprès de messire Jehan de Haynnau son tayon.

Or fut messire Guy de Blois son frère conte, et tint toutes les terres par droitte hoirrie et succession, que ses deux frères avoient tenues tant en France comme en Piccardie, en Haynnau, en Hollande, en Zéellande, avecques la ditte conté de Blois, ne sçay quans ans après celle dame morut, qui avoit esté femme au conte Jehan de Blois. Si demoura sa suer la duchesse de Julliers paisiblement duchesse de Guerles.

Or estoit ordonné par l'accord des pays et à la requeste des chevalliers et des bonnes villes de la duchié de Guerles, que ils eussent à seigneur messire Guillemme de Julliers, ainsné fils au duc de Julliers, car la terre luy retournoit par droitte [2] succession de ses oncles, et jà en ceste instance luy avoient le duc Aubert et la duchesse sa femme donnée et accordée leur fille, laquelle avoit eu espousé messire Édouard de Guerles.

Ainsi la dame fille de Haynnau demoura duchesse de Guerles, et au jour que elle espousa le duc de Guerles, fils au duc de Jullers, ils etoient euls deux aucques d'un eage, pour quoy le

[1] Touaillement au. — [2] Hoirie de.

mariage en estoit plus bel. Si se tint le jeune duc de Guerles en son pays, et tant plus croissoit en eage et plus aimoit les armes, les joustes, les tournois [1] et les esbatemens, et ot toujours le cuers plus anglois que françois, et bien le monstra tant comme il vesquy ; car il tint tousjours le mautalent que ses prédécesseurs avoient tenu en la duchié de Brabant, et quéroit tousjours occasion et cautelle comment il peust avoir la geurre pour deux raisons. L'une estoit que il s'estoit alyé de foy et hommaige au roy Richart d'Angleterre, l'autre estoit que le duc Wincelant de Boesme, duc de Luxembourg et de Brabant, avoit raceté au conte de Mours, ung hault baron d'Allemaigne, les trois chasteaulx dessus nommés. Et encoires les vous nommeray pour vous raffrechir ens la matière : Gangeth, Vuch et Mille outre la Meuse sur la terre de Fauquemont, desquels chasteaulx anchiennement le duc de Guerles avoit esté seigneur et héritier. Et pour ce desplaisoit-il grandement au jeune duc Guillemme de Jullers, duc de Guerles, que il ne les povoit recouvrer à son héritaige, et, tant que le duc Vincelant de Brabant vesquy, il n'en fist nul samblant. Or vous diray comment il en estoit advenu du temps passé, affin que la matière vous soit plus clère à entendre.

Advenu estoit que le duc Regnault de Guerles, cousin germain au prince de Galles et à son frère, avoit en son temps engaigié les trois chasteauls dessus nommés en une somme de flourins à ung grant baron d'Allemaigne, lequel estoit nommé le conte de Mours. Ce conte tint iceulx chasteaulx ung temps, et quant il perceu que l'on ne luy rendoit point son argent que sus il avoit presté, il en fut tout mérancolieux. Si envoia souffissament sommer le dit duc Regnault

[1] Les chevaux.

de Guerles. Ce duc Regnault n'en tint compte, car aussi il n'avoit mie les deniers comptans pour les rechatter, et les seigneurs par coustume n'ont mie tousjours argent à voulenté, ne quant il leur besoingne. Et lorsque le conte de Mours vey ce, il s'en vint au duc de Brabant et traitta devers luy pour en avoir les deniers. Le duc moult voulentiers y entendy pour tant que ces trois chasteauls marchissoient à la terre de Fauquemont, de laquelle terre il estoit seigneur, car trop voulentiers le duc augmentoit son héritaige comme celluy qui cuidoit bien sourvivre madame Jehenne de Brabant sa femme, et se mist en la possession des trois chasteauls et y estably de premier le seigneur de [1] Vucq [2] à estre souverain regard. Quant le duc Regnault de Guerles fut mort, messire Édouard de Guerles se traist à héritaige et envoia devers le duc de Brabant ambassadeurs en luy priant que il peust ravoir les chasteauls et pour l'argent que il en avoit payé. Le duc n'eust jamais fait ce marchié : si respondi que non feroit.

De ceste response fut messire Édouard de Guerles grandement indigné, et si fut à la vesve sa suer moult dur madame Ysabel de Brabant qui estoit suer mainsnée à la ducesse, laquelle dame avoit eu pour mary le conte Regnault de Guerles, et luy empescha son douaire. La dame s'en vint en Brabant et fist plaintes des tors et injures que messire Édouard luy faisoit, au duc de Brabant son frère et à la duchesse ; et pour ce que le mautalent a esté toujours entre les Brabançons et les Guerlois pour la terre et la ville de Grave qui siet en Brabant decà la Meuse, furent en ce temps le duc et les Brabançons plus enclins à aider la dame, et advint une fois que une grande assamblée de gens

[1-2] Bucq... Kucq.

d'armes se fist de Brabant et d'ailleurs, et s'en vindrent à Bois-le-Duc, et furent là bien XII^{c} lances ; et messire Édouard de Guerles fist aussi son assemblée d'autre part, et fut telle fois que l'on cuida bien que il y deust avoir bataille. Mais le duc Aubert et le duc [1] des Mons [2] et le duc de Juilliers se misrent sur manière et estat de accord, et se départy ceste assemblée sans riens faire.

En celle propre année rua jus le duc Vincelant les compaignes en son pays de Luxembourg, qui luy gastoient sa terre, et en mist grant foison à essil, et là morut en la tour du chastel du Luxembourg le souverain capitaine qui les menoit, qui s'appelloit le Petit-Meschin.

En celle propre année messire Charles de Boesme qui pour ce temps régnoit et estoit roy d'Allemaigne et empereur de Rome, institua son nepveu le duc Vincelant de Boesme et fist souverain regard de une institution et ordonnance que l'on dist en Allemaigne la Langue-Fride, c'est à dire tenir les chemins ouvers et seurs et que toutes manières de bonnes gens peussent aler venir et chevauchier de ville à autre seurement. Et luy bailla encoires le dit empereur une grant parti de la terre et pays d'Ausay delà et deçà le Rin pour le garder et deffendre dedens et contre les [3] Linfars [4] : ce sont une manière de gens lesquels sont [5] mallement [6] périlleus robeurs, car ils n'ont de nulle riens pitié. Et luy donna encoires la souveraineté de la belle et riche et bonne cité de Strasebourg et le fist marquis du Saint-Empire pour augmenter son estat. Et certes il ne luy povoit trop donner ; car ce duc Vincelant fut large, douls, courtois et tout amiable, et voulentiers se arma, et grant chose eust esté de luy se il eust longuement vescu, mais il

[1-2] De Mours. — [3-4] Huffars. — [5-6] Grandement.

morut en la fleur de sa jeunesse, dont je [1] quy ay escript [2] ceste histoire, le plains moult grandement que il n'eust longue vie tant que à IIII^{xx} ans ou plus, car il eust en son temps fait moult de biens, et luy desplaisoit grandement le scisme de l'Église et bien le me disoit, car je fus moult privé et accointé de luy pour ce que j'ay veu en mon temps que j'ay alé et traveillié par le monde, deux cens hauls princes; mais je ne veys oncques plus humble, ne plus débonnaire, ne plus traittable, et aussi avecques luy monseigneur mon bon maistre messire Guy le conte de Blois, qui ces histoires me [3] commanda [4] à faire. Ce furent les deux princes de humilité, de bonté et de largesse sans nul malvais malice, qui sont plus à recommander; car ils vivoient largement et honnestement du leur sans [5] grever [6], ne travaillier leur peuple, ne mettre nulles malvaises ordonnances, ne coustumes en leurs terres. Or retournons au droit pourpos à parler, pour quoy je l'ay encommencié.

Quant le duc de Julliers et messire Édouard de Guerles qui s'escripsoient frères et lesquels avoient les cœurs trop anglois (car ils s'estoient de long temps alyés avecques le roy d'Angleterre ou les roys, et conjoints par amour et faveur et ahers à leurs guerres), veirent que le duc de Brabant avoit celle haulte seignourie comme d'estre sires et souverain regard depar l'empereur de la Langue-Fride, et que il corrigoit et pugnissoit les pillars, Linfars et autres robeurs qui couroient sur les chemins en Allemaigne, si en orent grant indignation et envie, non du bien faire, ne de tenir justice, ne des mauvais corrigier, mais pour tant que il avoit [7] souveraineté [8] et seignourie en la Langue-Fride qui est une

[1] Sire Jehan Froissart. — [2] Et chronisé. — [3-4] Recommanda. — [5-6] Guerroyer. — [7-8] Souverain regard.

partie en leur terre ; et pour ce fut-elle premièrement instituée pour aler et chevauchier paisiblement les marchans de Brabant, de Haynnau, de Flandres, de France et du Liége à Coulongne [1], Trèves, Strasbourg et dedens les autres cités, villes et foirres du pays d'Allemaigne et oultre les monts à Lucques, à Flourence, à Venise, à Milan ou à Jennes, et les gens, marchans et autres, ne povoient aler, passer, ne entrer en Allemaigne fors par les terres et dangiers du duc de Julliers et du duc de Guerles.

Or advint que aucunes roberies furent faittes sur les chemins de Linfars, et estoient ceulx qui avoient fait ceste violence, passés parmy la terre du duc de Jullers. Si me fut que le dit duc de Jullers leur avoit presté chevauls et chasteauls. Les plaintes grandes et grosses en vindrent au duc Wincellant de Brabant et de Luxembourg, qui pour le temps se tenoit en sa ville de Brouxelles, comment la Lange-Fride dont il estoit souverain regard et gardyen, estoit rompue et violée et par tels gens, et que ceulx qui ce mal, violence et roberie faisoient, retournoient en la duchié de Julliers. Le duc de Brabant qui pour ce tems estoit jeune et très-chevallereus et puissant de lignage, de terres et de mises, prist en [2] grant despit ces offenses et en courrous et desplaisir les plaintes du peuple, et dist que il y pourverroit de remède. Ou cas que il estoit chargié de tenir, sauver et garder la Langue-Fride, il ne vouloit pas que par sa négligence il feust reprins, ne approchié de blasme, et pour coulourer son fait et mettre raison à sa demande, parmy le bon conseil et advis que il ot, il envoia devers le duc de Jullers notables hommes tels que le sire de [3] Vireton [4], le sire de Borgneval, messire Jehan [5] Scecqlar [6] l'archediacre de Hayn-

[1] A Convalence. — [2] Moult. — [3-4] Urtonne. — [5-6] Seclar.

nau, Gieuffroy de la Tour, grant rentier de Brabant, et autres, en luy remonstrant bellement, doulcement et sagement que ceste offense feust amendée et qu'elle touchoit trop grandement au blasme et préjudice du duc de Brabant, qui estoit gardyen et souverain regard de la Langue-Fride.

Le duc de Julliers se excusa foiblement car, à ce qu'il monstroit, il amoit autant la guerre que la paix, et tant que le conseil du duc de Brabant qui de parfont sens estoit, ne s'en contempta pas bien, et prindrent congié au duc de Julliers. Il leur donna, et s'en retournèrent en Brabant : si recordèrent ce qu'ils avoient trouvé.

Quant le duc de Brabant entendi ce, si demanda quel chose en estoit bonne à faire. On repondi « Sire, vous le « savéz bien. Dittes-le de vous-meismes » — « Je le veul, dist « le duc, car mon intention est que pas ne me veul endormir « en ce blasme, ne que l'on dye que par lasceté ou faulte « de courage, je seuffre sus ma sauvegarde robeurs, ne à « faire nulles [1] pilleries, ne roberies. Et je monstreray et « vueil monstrer et de fait à mon cousin de Julliers et à ses « aidans que la besoigne me touche. »

Le duc ne se reffroidi point de sa parole, ainchois mist clers en euvre et envoia devers ceulx desquels il pensa à estre servy et aidié. Les ungs prioit, et les autres mandoit, et envoya [2] signiffier [3] souffissamment le duc de Julliers et tous ceulx qui de son aliance estoient. Chascun de ces deux seigneurs se pourvey [4] grossement [5] et bien. Le duc de Julliers eust eu moult petit ayde, se n'eust esté son beau-frère messire Édouard de Guerles. Mais celluy le conforta et emforça moult grandement de gens d'armes et d'amis. Et faisoient ces deux seigneurs leur mandement moult secrè-

[1] Villenies. — [2-3] Deffyer. — [4-5] Grandement.

tement et bien avant en Allemaigne ; et pour tant que Allemans sont convoitteus et désirent fort à gaignier, et grant temps avoit que ils ne s'estoient trouvés en place où ils peussent avoir nulle bonne aventure [1], vindrent-ils plus habondamment, quant ils sceurent de vérité que ils avoient à faire contre le duc de Brabant.

Le duc de Brabant en grant arroy se party de Brouxelles et s'en vint à Louvain et de là à Treth-sur-Meuse, et là trouva plus de mille lances de ses gens qui l'attendoient, et tousjours luy croissoient gens et venoient de tous costés, de Flandres, de France, de Haynnau, de Namur, de Loheraine, de Barrois et d'autres pays et tant que il ot bien deux mille et cinq cens lances de très-bonnes gens, et encoires luy en venoient de Bourgoingne, que le sire de Grantsy luy amenoit, où bien avoit quatre cens lances ; mais ceulx vindrent trop tard, car point ne [2] sceurent le jour de [3] la besoigne que je vous diray, dont moult leur ennoia, quant ils [4] oyrent dire que la besoigne estoit passée sans euls.

Le duc de Brabant estant à Tret-sur-Meuse, [5] il estoit [6] trop petites nouvelles de ses ennemis. Lors voult le duc chevauchier, et se party de Tret le mercredi. Si se vint logier sur la terre des ennemis, et là se tint tout ce soir et la nuit et le jeudi tant que il en ouy autres nouvelles certaines, et luy fut dit par ses coureurs qui avoient couru sur le pays, que ses ennemis chevauchoient.

Adont se desloga-il et chevaucha plus avant, et commanda à bouter les feus en la terre de Julliers, et se loga ce jeudi de haulte heure, et faisoit l'avant-garde le conte Guy de Ligny, conte de Saint-Pol, et messire Walleran son fils, lequel pour ce temps estoit moult jeune, car il ne avoit

[1] De pillage. — [2-3] Furent à. — [4] Virent et. — [5-6] Oyt.

que sèze ans, et fut là fait chevalliers. Ces gens d'armes s'entre-approchièrent et se logièrent ce jeudi assés près l'un de l'autre, et, à ce qu'il apparut, les Alemans sçavoient trop mieulx le convenant des Brabanchons que on ne savoit le leur ; car quant ce vint le vendredi au matin que le duc de Brabant ot oye sa messe et que tous estoient sur les champs et ne se cuidoient mie si trèstost combatre veés-cy venir le duc de Julliers et messire Édouard tous bien montés en une grosse bataille. On dist au duc de Brabant : « Sire « veés-cy vos ennemis. Mettés vos bacinets en teste ou nom « de Dieu et de saint George. » De celle parole ot-il grant joye. Pour ce jour il avoit auprès de luy jusques à quatre escuiers de grant voulenté [1] et bien tailliés de servir ung hault prince et à estre près de luy, car ils avoient veu de grans fais d'armes plusieurs et se estoient retrouvés en plusieurs besoingnes arrestées. Ce furent Jehan de Walton, Bauduin de Beaufort, Gérard du Biés et Roland de Coulongne.

Autour du duc sur les champs estoient ces Brouxellois, montés les aucuns aux chevauls et leurs varlets par derrière euls, qui portoient gros flacons et bouteilles [2] de bon vin troussées à leurs selles, et aussi pain et frommage et pastés de saulmon, de truittes et d'anguille tout enveloupés de belles petites [3] touailles, et [4] occupoient là de tous lés ces gens tant que de nul sens on ne s'i sçavoit comment aidier [5].

Adont dist Gérard du Biés au duc : « Sire, commandés « que la place soit délivre des chevauls, car ils nous empes- « chent trop grandement Nous ne povons veoir autour de

[1] Et grant vaillance. — [2] Pleines. — [3] Blanches. — [4-5] Ensongnoient ces gens-là durement la place de leurs chevaux tant que on ne se pôvoit aidier de nul costé.

« nous, ne avoir la congnoissance de l'avant-garde que maine « vostre mareschal messire Robert de Namur. » — « Je le « vueil, » dist le duc, et le commanda.

Adont prist Gérard son glaive entre ses mains. Pareillement firent ses compaignons, et lors commencièrent à [1] frapper [2] sur ces bacinets et sur ces chevauls à tous costés, et tantost la place en fut délivrée et se retraioient sus elle, car nuls ne veoit voulentiers son coursier ou son cheval navrer, ne [3] méhaignier [4]. Pour venir à fin de icelle besoingne, le duc de Julliers et son beau-frère messire Édouard de Guerles et leurs routes s'en vindrent sur euls, tout brocquant, et trouvèrent le conte de Saint-Pol et son fils qui faisoient l'avant-garde, et se boutèrent entre euls de grant voulenté tant que ils les rompirent, et tantost les eurent desconfis. Et là en y ot en grant nombre de mors, de prins et de blechiés, et fut la bataille qui ot le plus à faire, et là fut mort le conte Guy de Saint-Pol, et messire Walleran son fils prins.

Ceste journée, ainsi que les fortunes tournent, fut trop felle et trop dure pour le duc de Brabant et pour ceulx qui aveuc luy furent; car petit s'en sauvèrent de gens d'honneur, qui ne fuissent ou mors ou prins. Le duc Wincelant de Brabant fut là prins, et messire Robert de Namur et messire Loys de Namur son frère et messire Guillemme de Namur fils au conte de Namur et tant d'autres que leurs ennemis estoient moult ensonniés [5] de euls prendre à voulenté [6].

Aussi du costé du duc de Julliers en y ot des mors et des blechiés aucuns. Mais vous sçavés, c'est une rieule général, que les grosses pertes se traient sur les [7] grans desconfitures [8]. Non obstant, parmy le dommaige que le duc de Bra-

[1-2] Estoquer. — [3-4] Blecier. — [5-6] D'entendre à euls. — [7-8] Desconfis.

bant et ses gens receurent là en celle journée, il y eut ung grant point de remède [1] pour euls ; car messire Édouard de Guerles y fut navré à mort, et le dy pour tant que c'est l'oppinion de plusieurs que, s'il fust demouré en vye, il eust à grant puissance chevauchié si avant en pays d'ennemis que il feust venu devant Brouxelles et conquis tout le pays ne nul ne luy feust alé au devant, car il estoit aventureus et hardy chevallier, et si haioit les Brabenchons pour la cause des trois chasteauls dessus nommés que ils tenoient à l'encontre de luy. Celle victorieuse journée ot le duc de Julliers sur le duc de Brabant en l'an de Nostre-Seigneur M.CCC.LXXI la nuit Saint-Berthelémy en aoust, qui fu par ung vendredi.

Quant la duchesse de Brabant sceut et vyt que son seigneur et mary avoit esté desconfy, comme dit est, elle [2] le [3] pourchassa, et ot conseil du roy Charles de France VI[e], lequel roy pour ce tems estoit nepveu du duc de Brabant, et tous ses frères, car ils avoient esté enffans de sa suer. Et luy fut signiffié du roy qu'elle se traist devers le roy d'Allemaigne et empereur de Romme, frère au duc de Brabant, et pour lequel le duc son mary avoit ce dommaige receu. La dame le fist et vint tout droit à Convelence sur le Rin, et là trouva l'empereur. Adont elle fist sa complainte bellement et sagement. L'empereur moult voulentiers y entendi, car tenu y estoit de entendre par plusieurs raisons ; l'une pour tant que le duc estoit son frère, et l'autre que l'empereur l'avoit institué souffissamment à estre son vicaire et regard souverain et gardyen de la Langue-Fride. Si reconforta la dame et luy dist que à l'esté qui retournoit, il y remédieroit tellement qu'elle s'en appercevroit.

[1] Et de confort. — [2-3] Se.

La dame retourna en Brabant toute resconfortée. L'empereur monseigneur Charles de Boesme ne dormy pas sur ceste besoigne, mais [1] la [2] resveilla tellement que vous diray, car, tantost l'iver passé, il approcha Coulongne la cité et fist pourvéances si grandes et si grosses comme se il voulsist aler conquérir uug roiaulme ou ung grant pays de deffense, et rescripsy par devers les ducs et les contes qui de luy tenoient, que le [3] IIIe [4] jour du mois de juing tous fuissent devers luy à Ays-la-Chapelle [5] sur la paine de perdre leurs terres, se en désobéissance estoient trouvés, et par espécial il manda moult estroitement le duc Aubert pour ce temps bail de Haynnau, que il venist, lequel ala à Ais à cinquante chevaulx en sa compagnie.

Quant tous ces seigneurs furent là venus, je vous dy, sicomme je fus adont informé, que il y ot moult grant peuple, et [6] dist [7] messire Charles son fils que de fait l'on entreroit en la terre du duc de Julliers et [8] feroit tout destruire [9] pour la cause du grand oultrage que il avoit fait comme de soy mettre sur les champs à main armée contre son vicaire et son frère. Et fut celle sentence en la chambre de l'empereur rendue par parlement. Adont regardèrent l'archevesque de Trèves, l'archevesque de Coulongne, l'évesque de Maïence, l'évesque de Liége, le duc Aubert de Bavière, le duc Oste [10] son frère, et encoires maint hault baron d'Allemaigne, que de destruire la terre de ung si vaillant chevallier comme le duc de Juilliers estoit, ce seroit trop mal fait, car il leur estoit bien prochain de lignage, et dirent ces seigneurs que le duc de Julliers fust mandé et qu'on le feist venir à obéissance.

[1-2] Se. — [3-4] VIIIe. — [5] A tout chascun cinquante chevaulx en sa compaignie. — [6-7] Estoit l'intention de l'empereur et de. — [8-9] Seroit toute destruite. — [10] De Baviére.

Cest appointement fut tenu, et travaillièrent tant pour l'amour de toutes parties que le duc Aubert et son frère et l'évesque de Liége vindrent à Julliers, et trouvèrent le duc qui estoit tout esbahy, et ne savoit lequel faire, ne lequel conseil croire; car l'on luy avoit dit que cette grosse assamblée que l'empereur de Romme avoit faitte et faisoit encoires, retourneroit tout sur luy, se ses bons amis et prochains n'y pourveoient.

Quant ces seigneurs furent venus devers le duc, si en fut tout esbahy, et tantost tout resjouy et reconforté et par espécial pour la venue de ses cousins germains le duc Aubert de Bavière et le duc Oste son frère; car bien sentoit que ils ne luy lairoient avoir nul déshonneur, mais le conseilleroient bien et loyaulment, ainsi que ils firent. Le conseil fut tel que je vous [1] feray brief: que il envoiast à quérir, par aucuns de ses chevalliers les plus honnourés que il eust, son cousin le duc de Luxembourg et de Brabant dedens le chastel et ville de Nidèque où il avoit tenu prison courtoise. Quant le duc fut venu [2], tous ces seigneurs l'onnourèrent grandement: ce fut raison. Adont se [3] départirent-ils [4] de là, et tous ensemble chevauchièrent jusques à Ais, et descendirent à leurs hostels qui pour euls estoient ordonnés.

Le duc Aubert et son frère et les prélats dessus nommés qui estoient moiens de ces choses, se traissent par devers l'empereur et son conseil, et luy remonstrèrent comment le duc de Julliers son cousin de bonne voulenté l'estoit venu veoir, et se vouloit mettre purement sans réservation aucune en son obéissance et commandement, et le recongnoissoit à souverain et liege seigneur.

Ces paroles doulces et traittables amolièrent grandement

[1] Diray et ce. — [2] A Juliers. — [3-4] Ordonnèrent-ils de départir.

[1] l'empainte [2] de l'yre et contempt que l'empereur avoit avant sa venue. Lors dist l'empereur : « L'on face le duc de Jullers « traire avant. » Il fut fait. Il vint, et quant il fut venu devant l'empereur, il se mist à genouls et dist ainsi : « Mon très-« redoubté et souverain seigneur, je croy assés que vous avés « eu grant mautalent sur moy pour la cause de vostre beau « frère de Brabant que j'ay tenu trop longuement en prison, « de laquelle chose je me mets [3] du tout en vostre ordon-« nance et disposition et de vostre hault et noble conseil. »

Sur ceste parole ne respondi point l'empereur; mais son fils qui jà s'escripsoit roy de Boesme, respondi et dist : « Duc de Jullers, vous avés esté moult oultrageux, quant [4] « si longuement vous avés tenu nostre oncle en prison, et, « se ne feussent nos bien amés cousins qui s'en sont enson-« niés et pryé pour vous, les ducs Aubert et Oste de Bavière, « ceste besoingne vous fust remonstrée plus durement qu'elle « ne sera ; car vous l'aviés bien desservy. Mais parlés-en « oultre tant que l'on vous en sache gré et que nous n'aions « cause de renouveller notre maltalent sur vous, car trop « vous pourroit couster. »

Adont dist le duc de Julliers estant à genouls devant l'empereur qui séoit en une chaière impériale : « Mon « très-redoubté et souverain [5] seigneur [6], par la haultesse, « noblesse et puissance de vous, je me tiens à meffait de « tant que à main armée je me mis et assamblay contre « mon cousin vostre beau-frère et vicaire du Saint-Empire. « Et, se la journée d'armes me fut donnée et envoiée par « l'avanture de fortune et que vostre beau-frère et mon « cousin fut mon prisonnier, je le vous rens quitte et « délivre. Et vous plaise que de vous, ne de luy jamais « hayne, ne mautalent n'en soit monstré. »

[1-2] La pointe. — [3] Et couche. — [4] Tant et. — [5-6] Prince.

Adont respondirent en confortant les paroles les prélats et les princes circonstans qui là estoient et qui les paroles oyes avoient : « Très-redoubté et noble [1] prince [2], il vous « souffisse ce que vostre cousin de Jullers dit et pré- « sente. » — « Nous le voulons, » dist l'empereur. Adont le prist-il par la main, et me fut dit que par confirmation d'amour il baisa le duc de Jullers, quant il fut levé, à la bouche, et puis son fils le roy de Boesme, et puis le duc de Brabant et de Luxembourg.

Ainsi fut délivré de sa prison par la puissance de l'empereur le duc Wincelant de Boesme, duc de Brabant et de Luxembourg, et furent quittes et délivres sans payer raenchon tous ceulx qui prisonniers estoient dessoubs le duc de Julliers, qui point à finance mis ne s'estoient par l'ordonnance des traittiés, et retournèrent, ces choses faittes, chascun en leurs lieux. L'empereur s'en ala à Prague en Boesme, et le duc de Brabant en Brabant, et les autres seigneurs chascun en leurs lieux. Et quant le duc de Brabant fut en Brabant retourné, une taille se fist en son pays grande et grosse pour restituer aux chevalliers et aux escuiers aucuns de leurs dommaiges.

Je me suis [3] avanchié [4] de traitter ceste matière au long pour remforchier [5] nostre [6] histoire et pour la mener au point et au fait là ou je tens à parvenir, et pour esclarchir toute la vérité de la querelle, ne pourquoy le roy de France Charles fut mené à puissance de gens d'armes en Allemaigne. Je m'en fusse bien passé, se je voulsisse, que de l'avoir tant prolongié ; car toutes ces choses, tant que au regard des

[1-2] Sire. — [3-4] Ensonnié. — [5-6] Celle.

dates et des saisons, sont passées et deussent estre en ce record mis ens ou procès de nostre histoire cy-dessus. Vérité est que je en [1] compte [2] bien en aucune manière, mais c'est petit; car, quant la congnoissance m'en vint que le roy de France et le roy d'Angleterre s'en vouloient ensonnier, je me resveillay à ouvrir l'istoire et matière plus avant que je n'eusse encoires fait. Si diray ainsi.

Quant le duc Wincelant de Brabant fut retourné en son pays et il fut de tous poins délivre de la prison et dangier du duc de Julliers, sicomme vous avés ouy, il luy print voulenté de visitter ses terres et chasteaulx tant en la duchié de Luxembourg comme ailleurs. Et prist tout droit son chemin, en alant à Aussay par devers la cité de Strasbourg, tout parmy la terre de Fauquemont, et regarda à ses trois chasteauls par lesquels venoit tout le maltalent au duc de [3] Julliers [4], c'est assavoir Gangeth, Vuch et Mile, et les trouva beaulx et fors, bien séans et de belle garde, et, se en devant il les avoit bien amés, encoires les ama-il plus après, et ordonna par les rentiers des lieux que l'on feist ouvrer aux tours et fortiffier, et furent mis machons et charpentiers, fossieurs et autres ouvriers en euvre pour réparer et partout fortiffier iceulx lieux; et à son département il institua ung très-vaillant chevallier et sage à estre souverain regard et gardyen de iceulx trois chasteaulx, lequel chevallier estoit appellé messire Jehan [5] Grosset [6], qui au commandement et ordonnance du duc emprist le soing et la charge de garder et à son péril les chasteaulx.

Le duc passa oultre et fist son chemin et visita toutes ses terres et séjourna sus tant que bon luy sembla, et puis s'en retourna en Brabant, car là estoit tousjours sa [7] principale [8] demeure.

[1-2] Touche. — [3-4] Guerles. — [5-6] Grousselt. — [7-8] Souveraine.

En ce temps avoit espousée messire Jehan de Bloys l'ainsnée dame et duchesse de Guerles, car l'éritage de son droit luy estoit revenu [1] par la mort de messire Édouard de Guerle son frère, lequel avoit esté occis, comme dessus est dit, à la bataille de Julliers; mais sa suer la duchesse de Julliers luy débatoit et lui monstroit grant callenge. Et aussi les chevalliers (la greigneur partie) et les bonnes villes de Guerles se enclinoient plus à la dame de Julliers pour tant qu'elle avoit ung moult beau fils qui jà chevauchoit, que à l'autre, et bien luy monstrèrent, car tousjours elle fut tenue en guerre, ne oncques possession paisible n'en pot avoir, ne messire Jehan de Bloys son mary; mais luy cousta ceste guerre à poursievir le calenge et droit de sa femme [2] cent mille frans.

Nequedent le fils au duc de Julliers, messire Guillemme de Julliers, qui bien monstroit en son venir et en sa jeunesse qu'il seroit chevallereus et ameroit les armes (car il [3] venoit [4] de toute estration d'honneur) si demoura duc de Guerles, et fut fait le mariage de luy et de la fille du duc Aubert l'ainsnée qui avoit par avant esté espousée à messire Édouard de Guerles, mais oncques n'avoit geu charnellement avecques luy, car elle estoit trop jeune. Or retourna-elle tout à point à messire Guillemme de Julliers, car ils estoient aucques tous deux de ung eage, et demoura la dame duchesse comme en devant.

Les saisons passèrent. Ce jeune duc de Guerles crut en [5] longueur [6], en force, en sens, en grant voulenté de faire armes et de augmenter son héritaige, et avoit le cuer trop plus anglois que françois, et disoit tousjours bien, com jeune qu'il fust, que il aideroit au roy d'Angleterre à sous-

[1] Et receu. — [2] Plus de. — [3][4] Tenoit — [5][6] Honneur.

tenir sa querelle ; car celluy d'Angleterre luy estoit plus prochain que celluy de France, et si avoit à euls plus d'affection.

On luy mettoit [1] sus [2] à la fois que les Brabanchons luy faisoient ung grant tort de ces trois chasteauls dessus nommés que le duc et la duchesse tenoit à l'encontre de luy. Il disoit bien : « Souffrés-vous. Il n'est chose qui ne viengne « à tour. Il n'est pas encoires heure de moy resveillier, « car notre cousin de Brabant a trop de grans [3] amis, et « si est trop sage chevallier, mais il pourra bien venir ung « temps que je me resveilleray tout à certes. »

Ainsi les choses demourèrent en cel estat, et tant que Dieu clouy ses jours au gentil duc Wincelant de Boesme, duc de Luxembourg et de Brabant, sicomme il est contenu cy-dessus en nostre histoire.

A la mort de ce gentil duc perdi grandement la duchesse de Brabant : aussi firent toutes ses terres. Le jeune duc de Guerles qui jà estoit assés [4] chevallier [5] pour courrouchier ses ennemis, mist en termes que il raroit les trois chasteauls dessus nommés pour qui le débat estoit et avoit esté aussi entre le duc de Brabant et son oncle messire Édouard de Guerles. Si envoia pour traittier devers la duchesse de Brabant que elle les luy voulsist rendre pour la somme de l'argent que l'on avoit presté dessus et que l'on ne les tenoit que pour gaige. La dame respondi à ceulx qui envoiés y furent, qu'elle estoit en [6] possession et saisine des trois chasteauls et que elle les tendroit pour elle et son hoyr comme son bon héritage, mais, voulsist le duc de Guerles nourrir amours et bon voisinage à Brabant, il remeist arrière hors de ses mains la ville de Grave que indeuement il tenoit sur la duchesse de Brabant.

[1-2] Avant. — [3] Proismes et. — [4-5] Chevalereus. — [6] Tenure.

Quant le duc de Guerles oy ces responses, si ne luy furent pas [1] moult [2] agréables, mais les prist en despit, et n'en pensa pour tant pas moins, et jetta sa visée sur le chevallier qui souverain regard estoit des trois chateauls, messire Jehan de [3] Grosset [4], pour lui attraire et pour les recouvrer par rachat ou autrement, et fist très-couvertement traitier par devers luy ; mais le chevallier qui estoit sage et loial, n'y volt entendre et dist que de tels choses on ne luy parlast plus, car, pour mort à recepvoir, l'on ne trouveroit jà deffaulte en luy, ne qu'il voulsist faire nulle trahison envers sa naturelle dame.

Quant le duc de Guerles vit ce, sicomme je fus lors infourmé, il fist tant devers messire Regnault d'Esconnevort que il emprist une hayne à petit de ochoison par devers le chevallier, et tant que une fois sur les champs il l'encontra ou fist encontrer par ses gens et trouver par une embusche ou autrement, et fut messire Jehan Grosselt occis, dont madame de Brabant fut très-grandement courrouchie, et aussi fut tout le pays, et furent les chasteauls mis en autres gardes par l'accord de la duchesse et du conseil [5] de Brabant.

Ainsi se demenèrent ces choses plusieurs années et se nourrissoient haynes couvertes et estoient nourries de longtemps tant pour la ville de Grave, que pour les trois chasteauls, entre le duc de Guerles et la duchesse de Brabant et leurs pays. Et tenoient ceulx des frontières de Guerles ranceur et mautalent couvert aux Brabanchons à euls marchissans, et leur faisoient tous les tors que ils leur pouvoient faire, et espécialement ceulx qui se tenoient en la ville de Grave.

[1-2] Trop. — [3-4] Grousselt.. Grossolt. — [5] Du pays et duchié.

Entre le Bois-le-Duc qui est de Brabant et Grave n'a que quatre lieues, et tout plain pays et beaulx [1] champs pour chevauchier. Si faisoient des despits assés ces Guerlois sur celle frontière que je vous nomme, aux Brabanchons, et ala la chose si avant que le duc de Guerles passa la mer une saison et s'en vint en Angleterre veoir le roy Richart son cousin et ses autres cousins qui pour le temps y estoient, le duc de Lancastre, le duc d'Yorch, le duc de Glocestre et les hauls barons d'Angleterre : si luy fist moult bonne chière, car l'on luy désiroit à veoir et la congnoissance et accointance à avoir ; car bien le savoient les Anglois et bien infourmés estoient que ce duc leur cousin estoit de cuer et de courage, de ymagination et de affection tout anglois. En ce voiage il fist grans aliances au roy d'Angleterre, et pour tant que il ne tenoit riens à ce jour du roy d'Angleterre, pour estre de foy et de hommaige son homme, le roy Richart d'Angleterre luy donna rentes sur ses coffres mil mars de revenue par an (ce sont à prisier en argent quatre mil frans), à estre bien paiés, et luy fut dit que il resveillast son droit envers la duchesse de Brabant et le pays, car il seroit servy et aydié des Anglois, tellement que nul blasme, ne dommaige il [2] n'en prendroit [3]. Parmy tant il jura aussi à estre loial en tous services au roy d'Angleterre et au pays, et tout ce fist-il trop lyement.

Quant [4] ces [5] aliances furent ainsi faittes, il prist congié au roy et à ses cousins et aux barons d'Angleterre, et s'en retourna arrière en son pays en Guerles. Lors il recorda au duc de Julliers tout son exploit et comment il s'estoit fortiffié des Anglois. Le duc de Julliers, qui par expérience d'eage estoit plus saige que son fils, ne monstra point que il

[1] Plains. — [2-3] Ne recevroit. — [4-5] Toutes ces ordonnances et.

en fuist trop resjoy, et luy dist : « Guillemme, vous ferés « tant que je et vous pourrons bien comparer et chier achat« ter vostre allée en Angleterre. Ne sçavés-vous comment « le duc de Bourgongne est si puissant que nul duc plus de « luy, et est attendant la duchié et héritage de Brabant ? « Comment pourriés-vous résister contre si puissant sei« gneur ? » — « Comment ? respondi le duc de Guerles. Plus « est riche et puissant, tant y vault la guerre mieulx. J'ay « trop plus chier à avoir à faire à ung riche homme qui « tient grant foison de bons héritaiges, que à ung petit « [1] conte [2], où je ne pourroie riens conquester. Pour une « buffe que je recepvray, j'en donneray six. Et aussi le roy « d'Allemaigne est alyé au roy d'Angleterre. Si seray au « besoing aydié de luy. » — « Par [3] mon serement [4], Guil« lemme beau fils, vous estes ung fol ; et [5] remaindront [6] « plus de vos cuidiers à accomplir que ils ne s'en achèveront. »

Or vous diray pourquoy le duc de Julliers corrigoit ung petit son fils et mettoit en doubte le roy Charles de France darrain trespassé pour le temps dont je vous parle. Ce roy de bonne mémoire en son temps mist grant dilligence de acquérir amis à tous lés, et trop bien luy besoingna. A tout le mains, se il ne les povoit acquérir si avant que pour faire [7] guerre [8] à ses ennemis, si faisoit-il tant par dons et par prommesses que ils ne luy vouloient que bien, et par telle manière il en acquist en l'Empire plusieurs et pareillement ailleurs, et fist tellement en son temps, après ce que le duc de Julliers ot de rechief [9] entendu [10] à son bel oncle [11] le duc de Brabant, et quitté et delivré de sa prison, que ils furent assés bons amis ensemble par les ordonnances que

[1-2] Contelet. — [3-4] Ma foy. — [5-6] Demeureront. — [7-8] Armes. — [9-10] Rendu arrière. — [11] L'empereur.

l'empereur de Romme y ordonna et institua, et que ce duc de Julliers le vint veoir à Paris. Et là le rechupt le roy de France très-grandement et très-grossement, et luy donna dons et joiaulx à grant foison, et à ses chevalliers aussi, que le duc avoit menés en sa compaignie, tant que le duc s'en contempta moult grandement. Et releva du roy en ce voiage le duc de Julliers la terre et seignourie de Vierson, laquelle terre le relief en appartient au conte de Bloys, et siet ceste terre entre Bloys et Berry, et y puet avoir de revenue par an environ cinq cens livres monnoie de France. Et jura le duc de Julliers que jamais ne s'armeroit contre la couronne de France, ce roy vivant. Il tint bien sa parole et son serement, car voirement tant comme ce roy Charles vesquy, il ne porta aucun dommaige, ne consenty à porter à l'encontre de la couronne de France.

Quant le roy Charles fut mort et que son fils Charles fut roy, lequel pour ses guerres de Flandres, comme vous savés et que il est contenu en nostre histoire, ot après sa création plusieurs [1] empeschemens [2] et tant que il ne povoit pas partout entendre, le duc de Julliers ne vint point en France, ne ne releva mie ceste terre de Vierson, pour quoy le duc de Berry qui souverain s'en tenoit (car il disoit que les reliefs luy en appartenoient), en saisi les prouffis, et de puissance il en bouta hors de son droit le conte de Bloys. Sachiés, tant comme de euls, je les vey plusieurs fois ensemble, mais oncques, pour le débat de icelles terres ils ne s'en monstrèrent mautalent, et bien y avoit cause, car ils furent tousjours grans amis ensemble. Aussy Loys fils au conte de Blois avoit par mariage madame Marie la fille au duc de Berry. Et bien pensoit le duc de Julliers à recou-

[1-2] Encombremens.. Touaillemens.

vrer encoires son héritage ; mais il veoit son fils qui devoit estre son héritier (si [1] s'excusoit [2] de courage et de fait avecques les Anglois) qui pour ce n'en faisoit compte. Si luy racompta tout le fait et les paroles que je vous ay pronunchiées, quant il fut revenu d'Angleterre, comme dit est; mais le duc de Julliers qui estoit jeune d'eage et moult entreprendant, n'en tint gaires de compte ; car il respondi à son père que il avoit plus chier la guerre au roy de France qui avoit à perdre et où il y pourroit plus prouffiter et avoir d'honneur que à ung petit gentil homme ou conte ou baron qui gaires ne povoient perdre, que la paix.

La duchesse de Brabant qui pour ce temps se tenoit à Brouxelles, estoit bien infourmée de tous les affaires comment le duc de Guerles menachoit les Brabançons et disoit ainsi que il leur feroit guerre, et moult s'en doubtoit, et disoit ainsi la duchesse : « Ha ! Dieu pardoinst par sa « grâce à monseigneur mon mary ; car, se il vesquist, ce « duc ne osast penser à mettre hors telles paroles, mais « pour ce que je suis une femme et que il me sent jà toute « anchienne, il me veult assaillir et faire guerre. » Lors mist la dame de son conseil ensemble pour savoir comment elle se cheviroit, car elle sentoit ce jeune duc hastif et furieux et de grant emprinse.

En ce temps que la duchesse demanda conseil de ces choses, estoit nouvellement du duc de Julliers deffié le roy de France, dont grant esclande couroit parmy le roiaulme et en toutes autres terres voisines où les nouvelles en estoient venues et espandues, tout ce pour tant que le duc

[1-2] S'exposoit.. S'annexoit.

de Guerles est ung petit prince au regard des autres, que pour ce que la lettre de deffiance, sicomme la renommée couroit, car oncques ne la vey séellée, estoit felle et impétueuse, et ceulx qui en ouoient le contenu, en avoient grant merveille, et si en parloit-on en ces jours en plusieurs manières, l'un en une, et l'autre en une autre, ainsi que les cuers sont de diverses oppinions.

Or retournons à nostre matière. La duchesse de Braibant, sicomme je vous ay dit, demanda à son conseil assavoir laquelle chose elle avoit à faire. « En nom « Dieu, dame, respondirent ceulx du conseil de la « duchesse, vous ne demandés pas grant merveilles, pour « quoy nous vous conseillons que vous envoiés par devers « le roy de France et devers le duc de Bourgoingne. Il est « heure, car le duc de Guerles, comme vous avés desjà oy « dire, a deffié le roy de France et tous ses aidans. Et ou « cas que il vouldra faire guerre au roiaulme, et que il « dist, comme renommée court, que il a les Anglois et les « Alemans de son aliance, il ne puet avoir plus belle entrée « dedens le roiaulme que parmy vostre pays. Si est bon « que le roy et le duc de Bourgoingne en soient avertis « et infourmés, et que vos chasteauls sur les frontières « soient garnis et bien pourveus de bonnes gens d'armes « affin que nul mal ne s'i prende; car il n'est si petit « ennemy que l'on ne doye doubter, non pas que nous « disons que pour luy singulièrement, ne pour les Guerlois « il nous conviengne prendre confort, ne aliances; nennil, « mais nous ne le disons fors pour les grandes aliances que « il puet de légier prendre et avoir au dehors des Anglois « par espécial dont il s'arme, et aussi des Alemans qui « moult sont convoitteux et qui tousjours désirent à guer- « roier le roiaulme de France pour la cause de la gresse que « ils y prendent. »

Lors la duchesse dist et respondi à son conseil : « Vous « dittes vérité, et je vueil que l'on y voise. » Adont furent nommés et esleus ceulx qui lors iroient en ambassade pour celle besoigne : le sire de Borgneval, maistre d'ostel, messire Jehan Opem, ung moult gracieux chevallier, ung clerc et ung escuier d'honneur et sage. Le clerc avoit nom messire Jehan Grave, et l'escuier Nicolas de la Monnoie, et tous quatre estoient du destroit conseil de madame de Brabant.

Ceulx se départirent de Brouxelles quant leurs lettres de créance furent escriptes et séellées, et se misrent au chemin et vindrent à Paris. Pour ce temps, le roy, ne le duc de Bourgoingne n'y estoient point, mais se tenoient en la bonne cité de Rouen en la duchié de Normendie. Si se départirent de Paris, quant ils sceurent les nouvelles, et allèrent là où ils trouvèrent le roy et le duc son frère. Tant exploittièrent ces ambassadèurs de Brabant que ils vindrent à Rouen. Si se logièrent, puis de prime face ils se trairent par devers le duc de Bourgoingne, ce fut raison. Il leur fist bonne chière, car bien il les congnoissoit ; ils présentèrent leurs lettres : il les recheut et leut. Et quant il sceut que heure fut, il les mena devers le roy, lequel pour l'amour de leur dame les rechupt bénignement, il leut les lettres, puis les ouy parler, puis leur fist response et leur dist : « Vos paroles et vos requestes si demandent bien conseil. « Retraiés-vous tousjours devers beaulx oncles de Bour« goingne, et vous serés oys et expédiés le plus tost que « l'on pourra bonnement. » Ceste parole contenta très grandement les dessus nommés, et prindrent congié et se trairent à leur hostel.

[1] Si [2] estoient le roy et ses oncles et les seigneurs moult

[1-2] Pour ces jours.

ensonniés et tous les jours ensemble et en conseil pour plusieurs causes et incidens qui leur survenoient à conseillier ; car les deffiances du duc de Guerles n'estoient pas bien plaisantes. Ainsi l'on ne sçavoit pas bien à quoy le duc de Bretaigne tendoit, qui avoit prins merveilleusement messire Olivier de Clichon, connestable de France, et raenchonné à cent mille frans, à trois chasteauls et une bonne ville, et entendoient le roy et le conseil que il se pourvéoit et garnissoit grandement de vivres et d'artillerie ses villes, ses garnisons et ses chasteauls, et envoioit souvent lettres et messaiges en Angleterre au roy et à ses deux oncles ; car le duc de Lancastre pour ce temps estoit en Galice. Si avoit le conseil de France grandement à faire et à penser sur ces besoingnes ; car elles estoïent moult grosses. Si en furent plus longuement [1] respondus [2] les ambassadeurs de la duchesse de Brabant. En la fin le duc de Bourgoingne fist la response et leur dist : « Vous « retournerés devers nostre belle ante et la nous saluerés « beaucoup de fois, et luy baillerés ces lettres du roy et « les nostres aussi, et luy dirés que toutes ses besoingnes « sont nostres sans nul moyen, et que elle ne s'esbahisse « en riens, car elle sera resconfortée par telle fachon qu'elle « s'en apperchevra et que le pays de Brabant n'y aura « blasme, reproche, ne domaige. »

Ceste response contenta grandement les ambassadeurs de Brabant, et se départirent sur cest estat et s'en retournèrent à Paris et de là à Brouxelles, et firent à la duchesse relation de leur response tout en telle manière et sur la fourme que vous avés ouy, tant que la dame en fut bien contente.

[1-2] Sans response.

En ce temps et en celle saison furent les nouvelles espandues de saint Pierre de Luxembourg le cardinal, que son corps estoit sainty, en la cité d'Avignon, et lequel en ce temps faisoit et fist merveilles de miracles, et tant et si grant foison que sans nombre. Ce saint cardinal avoit esté fils au conte Guy de Saint-Pol qui demoura en la bataille de Julliers, et vous dy que ce saint cardinal fut ung homme en son temps de très-bonne, noble, sainte et dévote vye, et fist toutes ses euvres plaisantes à Dieu. Il estoit douls, courtois et débonnaire, vierge [1] de son corps, moult large aumosnier ; car tout donnoit et départoit aux povres gens, riens ne retenoit des biens de l'Église fors tout simplement pour tenir son estat. Le plus du jour et de la nuit il estoit en oroisons. Les vanités et superfluités de ce siècle il fuioit et eschievoit, et tant fist que Dieu en sa jeunesse l'appella en sa compaignie, et tantost après son trespas il fist grans miracles. Il ordonna à estre mis et ensevely ou [2] sépulture [3] commun des povres gens. En toute sa vye il n'y ot fors humilité : si fut mis en la chapelle de monseigneur saint Michiel, et là gist le corps saint.

Le pape et les cardinauls, quant ils veirent que les miracles du corps saint croissoient et multiplioient de jour en jour, ils en rescripsirent au roy de France et espécialement à son frère aisné le conte Walleran de Saint-Pol, et luy mandèrent que il alast en Avignon. Le conte ne se voult point déporter, ne excuser de y aler ; mais y ala et y donna de belles lampes d'argent qui sont devant son autel. L'on se pourroit esmerveillier de la créance que ceulx du pays d'environ y avoient et des visitations que tous y faisoient. [4] Et [5] par là, pour le veoir, je retournay de la

[1] Et chaste. — [2-3] Sépulcre. — [4-5] Et en ces jours que je fus en Avignon, car.

conté de Fois, mais de jour en jour ses euvres et magnificences se augmentoient, et me fut dit que il seroit brief canonisié. Je ne sçay pas comment depuis il en est advenu.

Or, se je vous ay parlé de la vie et du trespas de ce saint homme monseigneur saint Pierre de Luxembourg, je vous parleray de la mort de ung roy, dont je n'ay encoires fait aucune mention, par la vye duquel ceste présente histoire en plusieurs lieux est moult augmentée, combien que ses euvres furent autres que bonnes, ne raisonnables ; car par luy et par ses incidens le roiaulme de France ot moult à endurer en son temps. Vous devés entendre que c'est dit pour le roy de Navarre.

On dit, et vray est, que il n'est chose [1] plus [2] certaine que la mort. Je le dy à ce propos que le roy de Navarre ne cuidoit point, quant il mourut, estre si près de sa fin ; car espoir, se il le sceust, se fust-il advisé, et n'eust point mis en termes, ne avant ce qu'il mist. Il se tenoit en la cité de Pampelune en Navarre. Là luy vint en imagination et voulenté que il convenoit que il [3] prensist sur son pays par taille [4] la somme de CC mille flourins. Si manda son conseil et leur dist que il convenoit que il fust ainsi. Son conseil ne osa dire du contraire, car trop estoit cruel. Adont furent mandés à venir à Pampelune les plus notables hommes des cités et bonnes villes de Navarre. Tous y vindrent, nuls ne l'osa laissier ; et quant ils furent là tous venus et assemblés ou palais du roy, il-meismes sans autre moien, ne avant-parler, remonstra la querelle, car ce fut ung roy moult soubtil en langage, et dist ainsi, tout conclut,

[1-2] Si — [3-4] Eust sur son pays et prensist par taille.

que il luy faisoit besoing et convenoit avoir la somme de deux cens mille flourins, et vouloit que une taille s'en feist, et monstra comment le riche seroit à dix frans, le moyen à cinq frans, et le petit à ung franc. Ceste requeste esbahy [1] forment [2] le peuple, car l'année devant il y avoit [3] eu une taille qui avoit monté à la somme de cent mille flourins pour le mariage de la fille du roy madame Jehanne que le roy avoit mariée au duc Jehan de Bretaigne, et encoires de celle taille il en y avoit grant foison à payer.

Le roy, quant il eust fait sa demande, requist que il feust respondu. Ils demandèrent à avoir conseil et pour parler ensemble. Il leur donna quinze jours de conseil à estre là, voire les chiefs des riches cités et des bonnes villes. La chose se départy sur cest estat.

Les nouvelles se espardirent parmy Navarre de celle grosse taille; et toutes gens et l'un plus que l'autre en furent tous esbahis. Au quinzième jour, tous retournèrent à Pampelune, voire ceulx qui ordonnés des bonnes villes souverainement y estoient, et furent environ [4] quarante [5] notables hommes tous chargiés de par le pays pour répondre. Le roy fut présent à la response et voult que ils respondissent en ung grant vergier qui estoit ou [6] pays [7] loing de toutes gens et tout enclos de hauls murs. Quant ils respondirent, ils dirent ainsi et tous d'un accord [8] en remonstrant la povreté du royaulme et comment la taille passée n'estoit encoires point payée et que pour Dieu il y voulsist remédier, car le pays n'estoit point aisié de ce faire.

Lorsque le roy vyt que il n'en vendroit point aisiéement à son [9] intention [10], il se [11] mélenconia [12] et se party de euls en

[1-2] Moult fort. — [3] En son pays de Navarre. — [4-5] Soixante. — [6-7] Palais. — [8] Qu'il n'estoit pas possible. — [9-10] Entente. — [11-12] Mélencolia.

disant : « Vous estes mal conseilliés. Parlés tous encoires « ensemble. » Et à tant il rentra en ses chambres et ses gens aussi, et laissa ces bonnes gens en ce vergier bien enclos et enfermés [1] de tous costés, et commanda que nuls ne les laissast [2] dehors et que petitement on leur donnast à boire et à mengier ; et ainsi ils demourèrent là [3] en grant doubtance de leurs vyes, ne nuls n'en osoit au roy parler, et volt-l'on bien supposer que par contrainte il fust venu à son intention, car jà en fist-il jusques à trois morir et décoler qui estoient à son vouloir et oppinion les plus rebelles, pour donner cremeur et exemple aux autres.

Or advint moult soudainement par merveilleuse incidence que Dieu y envoia ung grand remède et miracle : vous orrés comment, selon ce que je fus adont infourmé en la conté de Fois à Orthais en l'ostel du conte par les hommes de Pampelune meismes, car Orthais siet à [4] environ trois journées près [5] de là. Et me fut dit que ce roy de Navarre avoit tousjours, tant qu'il vesquy, amé les dames, et encoires en ces jours il avoit une très-belle [6] damoiselle [7] à [8] acointe [9] où à la fois il se déportoit ; car de grant temps avoit-il esté vesve. Une nuit il avoit couchié avecques elle : si s'en retourna en sa chambre tout frileus, et dist à ung de ses varlets de chambre : « Appareilliés-moy ung lit, car je me vueil ung « petit couchier et reposer. » Il fut fait. Il se despoulla et se mist en ce lit ; et, quant il fut couchié, il commença à trembler [10], et ne se povoit reschauffer ; car jà avoit-il grant eage, environ soixante ans, et avoit-l'on d'usage que pour luy reschauffer et faire suer on boutoit une buisine d'arain en son lit, et luy souffloit-l'on ayr boulant. L'on dist que c'estoit

[1] De hauts murs. — [2] Issir. — [3] Au nud ciel. — [4-5] Deux journées ou à trois. — [6-7] Dame. — [8-9] Amie. — [10] De froid.

eaue ardant, et cela le reschauffoit, et le faisoit-l'on suer sicomme auttreffois l'on avoit fait sans [1] mehaing nul [2]. Il fut adont fait [3]; mais la chose tourna sur le pis pour le roy, ainsi que Dieu ou les diables le volrent; car flambe ardant se bouta en ce lit entre les linceuls par telle manière que [4] nuls n'y sceut oncques venir à temps, ne luy secourir, que il ne feust tout ars jusques à la boudine; mais pour tant il ne morut pas si tost, car il vesquy depuis quinze jours en grant peyne et en grant misère tellement que oncques médechin, ne surgien n'y sceurent remédier que il n'en morust. Telle fut la fin du roy de Navarre.

Ainsi furent ces bonnes gens delivrés de celle grant taille et quittes de la non cueillier et payer, et son fils Charles qui estoit beau chevallier et jeune, grant et fort et estoit au jour que je escripsy et [5] translatay [6] ceste histoire, fut couronné roy de Navarre et des tenances, après l'obsèque fait du roy son père en la cité de Pampelune.

Vous avés bien cy-dessus ouy racompter comment les traittiés se faisoient du conte d'Armeignach et du daulphin d'Auvergne, [7] de Nauldon de Bagerant et de Lymosin [8], lesquels estoient contraires et ennemis à tous leurs voisins. Les aucuns assés s'i enclinèrent et se vouloient bien partir, car il leur sembloit que ils avoient assés guerroié et traveillié le roiaulme de France. Si vouloient aler pillier autre part, car le conte d'Armeignach leur prommettoit de les tous

[1-2] Luy faire mal, ne desplaisir de son corps, ne de sa personne.— [3] Comme on avoit de coustume. — [4] Le roy qui estoit là couchié et enveloppé entre ces linceulx (entre aultres linceulx) fut atteint de ceste flambe. — [5-6] Chronisay. — [7-8] Aux capitaines en garnison d'Auvergne, de Gevaudan, de Limosin et des environs.

mener en Lombardie, et le conte de Fois qui n'estoit mie légier à décepvoir, pensoit tout le contraire. Tout quoy il se taisoit pour veoir la fin de ceste besoingne, et enquéroit moult soingneusement à ceulx qui estoient tailliés du savoir, comment iceulx traittiés se portoient et quel part ces gens d'armes se traioient ou trairoient quant partis de leurs fors seroient. Ils luy disoient la commune renommée qui couroit. Il baissoit la teste ou il la crosloit, et disoit : « Nennil, « nennil, tousjours viennent nouvelles soubtivetés entre « gens d'armes. Le conte d'Armeignach et Bernard son « frère sont jeunes, et sçay bien que ils ne me ont point « trop en grâce, ne mon pays aussi, pour quoy ces gens « d'armes pourroient retourner sur moy, et pour tant me « vueil-je pourveoir à l'encontre de euls et tant faire que « je n'y aye ne blasme, ne dommaige ; car c'est une posses- « sion de loingtaine promission où voulontiers on aven- « droit. »

Ainsi disoit le conte Gaston de Fois, et véritablement il n'avoit pas fole ymagination, sicomme les apparences en furent une fois, sicomme vous orrés recorder se je puis venir, ne traittier jusques à là.

Encoires avés-vous bien ouy racompter de Gieuffroy Teste-Noire, breton, qui se tenoit et avoit tenu longtemps en la garnison du fort chastel dit Mont-Ventadour, en Lymosin, sur les bandes d'Auvergne et de Bourbonnois. Ce Gieuffroy ne s'en feust jamais party pour nul avoir, car il tenoit Mont-Ventadour comme son bon héritage, et avoit mis le pays d'environ à certain pactis, et, parmy toutes ces pactions, toutes gens labouroient en paix dessoubs [1] euls [2],

[1] [2] Luy.

et demouroient [1]. Et tenoit là dedens estat de grant seigneur, mais trop cruel estoit et trop périlleus quant il estoit courrouchié, car il ne tenoit néant plus de compte de occir ung homme que de une beste.

Or devés-vous savoir, pour approchier les besoingnes, que quant premiers les nouvelles vindrent en Auvergne et en Lymosin pour celle taille lever et recueillier, la commune renommée couroit que ceulx de Mont-Ventadour partiroient de leurs fors et rendroient la garnison au duc de Berry, et en seroit le pays quittes et délivre. Pour ces nouvelles s'accordèrent toutes gens à la taille et paioient moult voulentiers. Quant les bonnes gens d'Auvergne veirent le contraire et que ceulx qui plus soingneusement couroient sur le pays, estoient ceulx de Mont-Ventadour, si furent tous desconfis, et tindrent l'argent de la première [2] cuellote [3] à perdu, et bien disoient que pour tel affaire, ils ne payeroient jamais crois, maille, ne denier, se la garnison de Mont-Ventadour n'estoient tellement constrains que ils ne peussent issir hors de leur fort.

Les nouvelles en vindrent au duc de Berry, qui estoit souverain regard, et avoit tout le pays d'Auvergne, de Quersin, de Rouergne, de Gévauldon, de Lymosin et autres contrées là entour en garde. Si pensoient le duc de Berry et son conseil par quelle fachon l'on en pourroit pour le mieulx chevir, et, quant ils y eurent pensé, ils dirent que les bonnes gens avoient droit bien grant de cela dire et faire, que voirement on se acquittoit petitement de ce que l'on n'y mettoit tel siége que ils ne peussent yssir hors de leur fort. Adont furent ordonnées de par le duc de Berry et aux despens du pays CCCC lances de bonnes

[1] Ch'est-assavoir de luy et des aultres capitaines. — [2-3] Cueillette.

gens d'armes pour assiégier Mont-Ventadour et par bastides, desquels gens d'armes l'en fist souverains capitaines messire Guillemme de Lignach et messire Jehan Bonne-Lance, ung gracieux et vaillant chevallier de Bourbonnois.

Si s'en vindrent ces chevalliers et seigneurs et ces gens d'armes mettre le siége au plus près que ils peurent de Mont-Ventadour, et misrent bastides en quatre lieux, et firent faire par les hommes du pays grans trencheys et roleys sur les destroits par où ils avoient usage de passer [1], et leur furent faittes moult d'estraintes; mais messire Gieuffroy n'en faisoit que ung petit de compte, car il sentoit sa garnison de toutes choses pourveue, et ne leur venist riens de nouveau pour euls raffreschir en sept ans, et si siet le chastel en si fort lieu et sur telle roche que par assauls que l'on luy peust faire, on ne luy povoit porter nul dommaige, et, nonobstant ces siéges et bastides, si sailloient-ils à la fois hors par une posterne qui euvre entre deux roches à la couverte, aucuns compaignons aventureus, et chevauchoient sur le pays pour trouver aucuns bons prisonniers. Autre chose ne ramenoient-ils en leur fort, car ils ne peussent pour les destroits des montaignes et divers pays où ils passoient, et se ne leur povoit ceste yssue estre close de nul costé, se à l'aventure sept ou huit lieues enssus de leur fort l'on ne les trouvoit sur les champs. Et quant ils estoient rentrés en la trache de leur chemin qui bien duroit trois lieues, ils estoient aussi asseurés que se dont ils feussent en leur garnison.

Ainsi tindrent-ils celle ruse ung long temps, et fut le siége plus de ung an devant le chastel par l'ordonnance que

[1] Et de repasser.

je vous di ; mais l'on leur tolly grant foison de rédemption de pays et de pactis. Nous nous souffrirons à parler de Mont-Ventadour quant à présent et nous raffreschirons d'autres matières.

Le duc de Bourgoingne ne mist pas en oubly ce qu'il prommist à faire à sa belle ante la duchesse de Brabant, mais ordonna environ quatre cens lances de bonnes gens d'armes, Bourgoingnons et autres, et en fist souverains capitaines le premier : messire Guillemme de la Trimouille, bourgoingnon, et l'autre : messire Gervais de Meraude, allemant, et leur dist : « Vous en irés à tout vostre charge « sur les frontières de Brabant et de Guerles là où nostre « belle ante et son conseil vous ordonneront à tenir et « estre, et faittes bonne guerre : nous le voulons. »

Les deux chevalliers respondirent que ils estoient tous appareilliés à faire ce que l'on vouldroit. Si ordonnèrent leurs besoingnes et mandèrent leurs gens, et passèrent oultre le plus tost que ils peurent, et se avalèrent vers Brabant. Lors ils signiffièrent leur venue à la duchesse et passèrent parmy la terre de Luxembourg. Ils furent menés et mis par l'ordonnance du mareschal de Brabant et du conseil de la duchesse dedens les trois chasteauls que le duc de Guerles calengoit et lesquels il vouloit avoir pour tant que ils avoient esté engaigiés, c'est assavoir : Gangeth, Vuch et Mile. Et là se tindrent en garnison et firent bonne frontière, et estoient à la fois sur les champs pour rencontrer leurs ennemis. Le duc de Guerles se fortiffia à l'encontre, et si pourvey ses villes aussi et ses chasteauls à l'encontre de ses ennemis, car il congnut bien que la guerre estoit ouverte.

Or advint ainsi que messire Guillemme de la Trimouille, qui se désiroit à avanchier et à faire chose que l'on sceust

que il estoit ou pays, jetta sa visée ung jour sur une belle ville qui estoit à quatre lieues de son fort pour là venir, laquelle l'on appelloit Straule, et dist secrètement son intention à messire Servais de Meraude son compaignon et l'emprinse que il vouloit faire. Le chevallier s'i accorda légièrement, car il se désiroit [1] à armer et [2] aler sur les champs [3], et cueillièrent leurs compaignons des garnisons que ils tenoient, et se trouvèrent tous ensemble, et se partirent environ myenuit de Vuch. Si chevauchièrent le grant trot vers Straule, et avoient guides qui les menoient, et vindrent sur le adjourner assés près de Straule. Adont se arrestèrent-ils, car ils prindrent nouvelle ordonnance. Et me fut dit que messire Servais à trente lances [4] se déparly de sa route pour venir devant et conquérir la porte et là tenir tant que messire Guillemme [5] et sa [6] route seroient venus, car chevauchier tant de gens ensemble l'on s'en perchevroit, mais pour ung peu de gens l'on cuideroit que ce fussent gens que le duc de Guerles y eust envoiés pour raffreschir [7] ou en [8] garnison ou que ces gens d'armes chevauchassent de garnison à autre.

Ainsi fut fait comme il fut ordonné, et se déparly messire Servais de Meraude à tout trente lances d'Allemans, et chevauchièrent tout devant devers celle [9] ville [10] de Straule. Bien trouvoient sur les voyes du matin hommes et femmes qui aloient en la ville, car en ce jour il estoit jour de marchié, et, ainsi comme ils les trouvoient, ils les saluoient en allemant et passoient oultre. Iceulx paysans cuidoient que ce fussent gens du pays au duc de Guerles qui là venissent en garnison. Messire Servais et sa route chevauchièrent tant que ils vin-

Aussi. — [2-3] Chevaucher. — [4] D'Allemagne. — [5] De la Trimouille. — [6] Grosse. — [7-8] La. — [9-10] Place.

drent à la porte et la trouvèrent toute ouverte et à petit de garde, et estoit si matin que moult de gens si estoient encoires en leurs lits. Ils s'arrestèrent là et furent seigneurs de la porte, et vecy tantost venir les grans gallos messire Guillemme de la Trimouille à tout sa grosse route, et se boutèrent en celle ville en escriant leurs cris. Ainsi fut la ville gaingnée, ne oncques n'y ot deffense ; car les hommes de la ville qui point ne pensoient que François deussent faire celle emprinse, estoient encoires en leurs lits couchiés.

Ce fut la nuyt Saint-Martin en yver que ceste emprinse fut faitte, et la ville de Straule gaingnie, et vous dy que trois jours devant y estoit entré ung chevallier d'Angleterre à tout dix lances et XXX archiers que le roy d'Angleterre y avoit envoiés : on nommoit le chevallier messire Guillemme [1] Fils-de-Raoul [2]. A celle heure que l'estourmie monta et le haro, il estoit en son hostel et se commençoit à descouchier. Lors il entendi les nouvelles que leur ville estoit prinse. « Et de quels gens? » demanda-il. Respondirent ceulx qui à luy parloient : « Ce sont Bretons. » — « Ha ! « dist-il, Bretons sont [3] mal gent [4]. Ils pilleront et ardront « la ville et puis partiront. » — « Et quel cry crient-ils? » dist le chevallier.—« Certes, sire, ils crient la Trimouille ! »

Adont fist clore et fermer son hostel, et se arma et toute sa gent aussi se armèrent, et se tindrent là dedens pour savoir se point de rescousse y avoit ; mais nennyl, car tous estoient si esbahys que ils fuioient l'un çà, l'autre là, les povres gens au moustier, et les autres widoient la ville par une autre porte et là guerpissoient tout. Les François boutèrent les feus en la ville, pour encoires plus esbahir les gens, en plusieurs lieux, mais il y avoit grans hostels de

[1-2] Fit-Raoul. — [3-4] Malles gens.

pierre et de brique, pour quoy le feu ne s'i povoit attachier, ne prendre légièrement. Nequedent la greigneur partie de la ville fut [1] toute [2] arse, pilliée et robée, tellement que oncques riens n'y demoura de bon tant que ils le peussent trouver. Et eurent des plus riches hommes de la ville à prisonniers, et fut prins le chevallier anglois en moult bon convenant, car quant il vyt que tout aloit mal, il fist son hostel ouvrir doubtant le feu, pour tant que par avant il perchut grans fumières en la [3] ville [4], et se mist devant son hostel en bon arroy, son pennon devant luy, et ses gens, archiers et autres, et là se deffendirent vaillamment et bien, mais en la fin il fut prins et se rendi prisonnier à messire Guillemme de la Trimouille, et toute sa gent furent prins : petit en y ot de mors.

Quant les François eurent fait leur voulenté de la ville de Straule en Guerles, et leurs varlets orent mis à la voye tous leur pillage, ils s'en partirent, car ils n'eurent pas conseil de euls là tenir (ils eussent fait folye), et se misrent au chemin et au retour devers leurs garnisons dont ils estoient partis.

Ainsi ala de ceste aventure, et ot le duc de Guerles ceste première buffe et ce premier dommaige dont il fut moult courrouchié quant il [5] le sceut [6] ; mais il vint là à tout ung gros nombre de gens d'armes et y cuida bien trouver les François. Si fist remparer le lieu et repourveoir d'autres gens d'armes qui furent depuis plus dilligens de garder la ville, que les autres n'avoient esté en devant. Ainsi advient souvent des aventures d'armes : [7] l'un pert une fois, et l'autre une autre [8].

Moult furent la duchesse de Brabant et tous ceulx de ses

[1-2] Nettement. — [3-4] Salle. — [5-6] Sceut les nouvelles. Il estoit pour ces jours à Nimaige. — [7-8] Les uns perdent une fois et une autre fois le regaignent.

pays resjouis de ceste adventure et y acquisrent messire Guillemme de la Trimouille et messire Servais de Meraude grant grâce, et adont dirent-ils par le pays communément que à l'esté qui venoit, sans nulle faulte, ils yroient mettre le siége devant la ville [1] et le chastel de Vuch [2] et ne s'en partiroient si l'auroient; car ils trouvoient gens assés pour tout ce faire.

Quant le duc de Bourgoingne ot entendu les nouvelles, comment ses gens qui estoient en garnison ou pays de Brabant s'i portoient tant bien, il en ot grant joye, et pour euls encoires mieulx encouragier et donner bonne voulenté, il escripsoit souvent à messire Guillemme son chevallier.

Ainsi se tindrent-ils là tout cel yver, grandement bien gardant leur frontière, et aussi ils ne prindrent point là de dommaige, et aussi les chasteauls et villes [3], depuis la prinse de Straule, furent plus soingneus de euls bien garder que ils n'eussent esté par avant.

Or vous vueil-je recorder de une autre emprinse que Perrot le Bernois fist en Auvergne où il ot grant butin, et par quelle incidence il la mist sus, je le vous diray tout au long de la matière.

Advenu estoit en celle propre année et saison environ la moienne du mois de may, que aucuns bons compaignons aventureus tous pillars (environ quarante lances) estoient partis et yssus hors de Caluset, ung fort que Perrot le Bernois tenoit, et siet ceste forteresse en Lymosin.

Ces compaignons couroient à l'aventure en Auvergne, et avoient ung escuier gascoing à capitaine, qui s'appelloit Géronnet de [4] Maudurant [5], appert homme d'armes durement, et

[1-2] De Grave. — [3] De Guerles. — [4-5] Ladurant.

pour ce que le pays a esté et estoit tousjours en doubte pour ces pillars, sur les frontières de Bourbonnois se tenoit, de par le duc de Bourbon, ung sien chevallier, vaillant homme d'armes, qui s'appelloit messire Jehan Bonne-Lance.

Quant messire Jehan Bonne-Lance, qui gracieus et amoureus estoit et qui grant courage avoit de luy avanchier, entendi que les Anglois chevauchoient, il demanda quelle somme de gentils hommes ils estoient. On luy dist qu'ils estoient environ quarante lances : « Pour quarante lances, dist le cheval- « lier, n'avons-nous garde. J'en vueil mettre autres tant à « l'encontre. » Lors se départy le bon chevallier du lieu où il estoit, car la plus grant charge de ses gens d'armes se tenoit au siége devant Mont-Ventadour ; et tousjours pour trouver armes (car il les désiroit forment) il frontoioit à quarante ou à cinquante lances les frontières de Lymosin, d'Auvergne et de Bourbonnois. Il se mist à l'adresse à ce qu'il avoit de gens. Là estoient avec luy [1] messire Loys d'Aubière, messire Loys [2] d'Açon [3] et le sire de Saint-Aubin, et prindrent les champs sans tenir voyes, ne sentiers (car bien congnoissoient le pays), et s'en vindrent sur ung pas là où il convenoit que leurs ennemis passassent et non par ailleurs pour les diverses montaignes et une rivière qui descent et vient d'icelles, qui est [4] malement [5] grande quant il pleut ou les nesges fondent ou hault des montaignes. Certes ils n'eurent pas là esté demy-heure quant les Anglois vindrent, qui ne se donnoient garde de ce rencontre. Bonne-Lance et les siens [6] couchièrent [7] leurs glaives et s'en vindrent sur ces compaignons, qui estoient descendus ou fons d'une montaigne, et lors ils escrièrent leur cry. Quant ces Anglois veirent que

[1] Un chevallier nommé. — [2,3] D'Apchon. — [4,5] Durement. — [6,7] Abaissièrent.

combatre les convenoit, ils monstrèrent bon visage et se misrent à deffense, et Géronnet qui estoit assés appert chevallier. Là ot de première venue fort rencontre de [1] lances [2] et bouteys, et renversés des ungs et des autres ; mais, au parler par raison, iceulx François estoient droittes gens d'armes, et plus que n'estoient les [3] aventureus, et bien le monstrèrent, car [4] nuls n'en retourna se ne furent aucuns varlets qui se sauvèrent et mucièrent entandis que les autres forment se combatoient. Il en y ot ving et deux prins, et XVI mors sur la place, et fut le capitaine prins et créanté prisonnier de Bonne-Lance, et puis se misrent au retour.

En chevauchant et en remenant leurs prisonniers, messire Jehan Bonne-Lance se advisa comment puis ung mois il avoit esté en la ville de Montferrant en Auvergne et en grant esbatement aveuc dames et damoiselles et tant qu'elles luy avoient pryé et requis en disant : « Bonne-« Lance, beau sire, souvent vous chevauchiés sur les « champs, et ne puet estre que vous ne voyés de vos enne-« mis à la fois, et que vous n'ayés aucuns rencontres. » — « Je le vous dy pour tant, dist l'une qui s'avança de parler « devant les autres et laquelle Bonne-Lance avoit bien en « sa grâce, que je verroye voulentiers ung Anglois. L'on m'a « dit autreffois et espécialement ung escuier de ce pays « qui s'appelle Gourdinet que bien congnoissiés, que ce sont « durement appertes gens d'armes voire autant ou plus que « ceulx de ceste contrée, et bien le monstrent; car ils che-« vauchent souvent et font maints beaulx fais d'armes, « car ils prendent sur nous villes et chasteauls, et les tien-

[1,2] Glaives. — [3] Compaignons. — [4] Ils rompirent tantost celle route et les ruèrent jus et les prirent et les occirent : oncques.

« nent. » Et Bonne-Lance avoit respondu : « Par [1] dié [2] ! « dame, se l'aventure me puet venir si belle et si bonne « que j'en puisse nul prendre, qui vaille que vous le voyés, « vous le verrés. » — « Grant merchis, » dist-elle.

Quant ceste souvenance fut venue au chevallier, il avoit prins le chemin pour venir à Clermont en Auvergne, car la bataille avoit esté assés près de là, mais il l'escheva et prinst le chemin de Montferrant qui siet environ une petite lieue oultre, et passèrent sur coste senestre. Si vindrent à Montferrant.

De la venue du chevallier et de la journée que il avoit ués jus ses adversaires les fors adventureus qui traveilloient à la fois le pays, furent ceulx de Montferrant tous resjouis, et y fut le chevallier grandement le bien-venu. Quant il et ses gens furent descendus à l'ostel, ils se aisièrent et désarmèrent. Lors les dames et les damoiselles se misrent ensemble pour conjouir et festoier Bonne-Lance, et le vindrent plus de XXVII veoir à l'ostel. Doulcement il les recueilly, car il estoit saige chevallier, et leur dist, espécialement à celle qui demandé luy avoit pour veoir des Anglois : « Dame, je me vueil acquittier vers vous. Je vous « euls en convent, n'a pas plus d'un mois ou environ, se je « povoie par l'aventure d'armes cheoir à taille que je pren« sisse ung Anglois, je le vous monstreroie. Or a Dieu « huy donné que j'en ay trouvé et encontré une route « de bien vaillans, car vraiement aux armes ils nous ont « donné assés à faire. Touteffois la place nous est demou« rée. Ils ne sont pas Anglois de nation, mais sont Gascoings « et font guerre de Anglois ; ils sont de Berne et de la « Haulte-Gascoingne. Si les verrés à grant loisir, car pour

[1-2] Dieu.

« l'amour de vous je les vous lairay en ceste ville tant que « ils auront quis leur raenchon. »

Les dames commencièrent à rire, qui tournèrent celle chose en revel, et dirent : « Grant merchis ! » Bonne-Lance s'en ala avecques elles, et fut dedens Montferrant trois jours en grant revel et tousjours entre les dames et damoiselles, pendant lesquels Géronnet de Maudurant et ses compaignons se raenchonnèrent, et leur fist le chevallier bonne compaignie, car il perchut que ils estoient tous povres compaignons aventureus, et mieulx voulsist que il les eust tous pendus ou noyés, que mis à raenchon, ne laissiés en la ville ; car il se deubt partir. Si dist lors à Géronnet : « Vous demourrés icy pour tous vos compai- « gnons. Les autres s'en retourneront querre vostre raen- « chon ; et, ce que vous ferés et payerés, j'ay ordonné qui « recepvra les deniers. Si tost que ils seront délivrés, vous « partirés, je l'ay ainsi ordonné, et vous souviègne, Géron- « net, que je vous fay bonne compaignie ; et les nostres « par aventure d'armes, se ils tournent en ce party, si « leur faittes ainsi. » — « Par ma foy, beaulx maistres, « respondi Géronnet, moult voulentiers, car je et tous les « nostres y sommes tenus. »

Adont se départy Bonne-Lance, et s'en retourna au siége de Mont-Ventadour, et de ses prisonniers jusques à XII demourèrent en la ville de Montferrant, et les autres dix, par l'ordonnance qui faitte estoit, s'en retournèrent vers Calusset pour quérir devers Perrot-le-Bernois XXII^{c} frans à tant l'un parmy l'autre furent-ils raenchonnés, et se tenoient les douze qui demourés estoient, en ung hostel, et s'i portoient bellement et [1] quoyement [2], et faisoient bons

[1-2] Liement.

despens, et n'y avoit point de trop grant gait sur euls, mais aloient par dedens la ditte ville esbatre, et furent là quinze jours, et entandis aprindrent-ils beaucoup de l'estat et [1] ordonnance [2] de la ville, et tant que depuis il cousta cent mille frans à la ville de Montferrant et au pays d'entour.

Quant [3] le [4] capitaine de Calluset fut infourmé de l'aventure à Géronnet de Maudurant, et comment il et les autres avoient esté rués jus de messire Jehan Bonne-Lance, il n'en tint pas moult grant compte et respondi ainsi à ceulx qui du fait l'avoient averty : « Il m'est advis que vous estes « venus icy pour quérir argent pour leur délivrance ; « [5] n'estes [6] pas ? » dist le capitaine.—« Oyl, respondirent-« ils, l'on ne gaigne pas tousjours. » — « Je ne sçay, dist-« il, ne de gaigne, ne de perte ; mais de par moy n'auront-« ils riens. Je ne les y fis pas aler ; ils ont chevauchié à « leur aventure, et leur mandés ou dittes, quant vous les « verrés, que aventure les délivre. Pensés-vous que je « vueille mettre mon argent en tel exploit ? Par ma foy, « beaulx compaignons, nennil. Tousjours auray-je de gens « assés et qui chevaucheront plus sagement que ceulx « n'avoient fait, car jà homme je ne rachatteray, ne « délivreray, se il n'est prins en ma compaignie. »

Ce fut la response finable que ils peurent lors avoir pour Géronnet. « C'est bon, dirent-ils, que les deux ou les trois « des nostres retournent à Montferrant et comptent à « Géronnet ces nouvelles, par quoy il ait sur ce advis. » Ils le firent. Les trois retournèrent à Montferrant, et passèrent au dehors de Clermont en Auvergne, et abeuvrèrent leurs chevauls au rieu d'un molin qui court bien près des

[1-2] Du commun. — [3-4] Perrot le Bernois qui estoit. — [5-6] N'est-ce.

murs, et là se tindrent ung grant temps en l'eaue, regardans la manière et l'ordonnance des murs de Clermont et comment ils n'estoient pas moult hauls à monter, ne trop mal aisiés. « Par le cap de saint Anthoine, dirent-ils entre « euls, comment ceste ville est bien prendable ! Se nous y « venions une nuit, comme je diroie bien, nous l'aurions, « voire se ils ne font trop grant gait. » Et puis dirent-ils tout en riant et en leur gascoing : « Nous la bargaingnons : « une autre fois nous l'achatterons. L'on ne puet pas bar- « gaingnier et achatter et tout à une fois, ne tout en ung « jour. »

Ainsi passèrent les trois compaignons oultre la ville de Clermont, et chevauchièrent jusques à Montferrant, où ils trouvèrent Géronnet de Maudurant et leurs compaignons. Si leur racomptèrent les paroles et les responses toutes telles, ne plus, ne moins que Perrot-le-Bernois avoit dittes et affermées, dont ils furent tous esbahys et desconfis, car ils ne povoient, ne sçavoient ailleurs trouver [1] finances, et furent ung jour et une nuit tous courrouchiés, et dist Géronnet à ceulx qui ces nouvelles avoient apportées, quant vint l'endemain entour nonne : « Seigneurs compaignons, retour- « nés par devers nostre capitaine, et bien luy dittes de par « moy que je l'ay, à mon povoir, tant que j'ay esté entour « luy, servy bien et loialment et serviray encoires, se il « luy plaist. Si sache de par moy que, se je me tourne « Franchois pour moy délivrer, il ne gaingnera riens : ce « que je feray trop envis et du plus tard que je pourray. Et « luy dittes que il nous délivre de icy, et ung mois après « ma délivrance je le mettray en tel party d'armes, se en « luy ne tient, où il gaingnera avecques ses compaignons « cent mille frans. »

[1] Argent, ne.

Sur ces paroles retournèrent ces trois compaignons gascoings à Challuset, et trouvèrent Perrot-le-Bernois et luy comptèrent ces nouvelles ainsi que Géronnet de Maudurant luy mandoit. Lors il commença à penser sus et puis dist : « Il pourroit bien estre que il seroit ainsi que il dist. Tantost « je le délivreray. » Il fist ouvrir une huge où il y avoit plus de quarante mille frans, et tous venoient de pillage, affin que vous l'entendés, et non pas de ses rentes, ne de ses revenues de Berne ; car en la ville où il fut né et où il demourroit quant il se party de Berne, n'a que douze maisons, et en est le conte de Fois sires, et la ville a à nom [1] d'Adam, laquelle siet à trois lieues d'Orthais.

Pierrot-le-Bernois fist compter devant luy XXII^c frans, et puis cent frans pour les frais des compaignons, et puis les fist mettre en une bourse et clorre. Si appella les trois compaignons qui estoient là venus pour quérir l'argent : « Tenés, « dist-il, je vous délivre XXII^c frans. Au besoing voit-on « qui est amy. Je les aventurray : il est bien taillié de les « reconquérir et autant ou plus se il veult. »

Les compaignons prindrent l'argent et se départirent de Chaluset et retournèrent à Montferrant, et y a de l'un à l'autre [2] XIIII [3] grans lieues ; mais ils avoient bon saulfconduit : cela les faisoit aler, venir, passer et rappasser bien souvent.

Quant Géronnet de Maudurant sceut [4] la [5] venue, et que il et ses compaignons seroient délivrés, si en furent grandement resjouis et manda ceulx qui de par messire Jehan Bonne-Lance devoient recepvoir l'argent, et leur dist : « Comptés, car velà tout ce que nous vous devons. » Ils comptèrent jusques à vingt et deux cens frans. Après ce ils

[1] La ville. — [2-3] XXIIII. — [4-5] Que la finance estoit.

comptèrent de leurs menus frais à leurs hostels et paièrent bien et largement tant que tous s'en contemptèrent.

Quant iceulx compaignons eurent partout payé, le dit Géronnet emprunta et loua hommes et chevaulx pour aler et euls mener jusques à Chalusset[1], et Bonne-Lance fut certiffié de son argent; et, comme je le croy, il l'envoia querre ou il le laissa là. Aussi bien espoir sur la fiance du fort lieu l'y peust-il laissier, car messire Pierre de Gyach pour ce tempsc hancellier de France y laissoit son trésor, lequel y perdi en celle année, tout ou en partie à tout le moins, ce ce que l'en y trouva, sicomme je le vous diray.

Quant Géronnet de Maudurant fut retourné à Chaluset, les compaignons luy firent bonne chière, et après trois ou quatre jours que il fut illec raffreschy, Perrot-le-Bernois l'appella et luy dist : « Or, Géronnet, la belle prommesse « que l'autrier vous me signiffiastes par mes varlets, vous « a fait certainement vostre délivrance et non autre chose ; « car je n'estoie en riens tenu envers vous ou cas que sans « mon sceu vous estiés à vostre adventure alés chevau- « chier. Or tenés vostre parolle et faittes tellement que « elle soit véritable, ou autrement il y aura mautalent et « très-grant courrous de vous à moy, et sachiés de vray « que je n'ay point aprins à perdre mais à gaingnier. » — « Capitaine, dist Géronnet, vous avés raison de cela dire, « et je vous dy : se vous voulés, je vous mettray dedens la « ville de Montferrant en dedens quinze jours en laquelle « ville gist ung moult grant trésor de pillage, et si est « riche de soy-meismes et bien marchande, et y a de moult « riches villains grant foison, et aussi messire Pierre de « Gyach qui[2] siet[3] bien (car il est chancellier de France) et

[1] Et pour ramener les chevaulx. — [2-3] Sçait.

« a où mettre la main, a en ville de Montferrant, sicomme « je l'ay entendu, grant trésor, et vous di que c'est la ville « où l'on fait le plus simple guet et le plus [1] foible [2] qui « soit ou roiaulme. Veés-là toute la prommesse que je vous « vueil faire et que je vous ay promis, et tout ce que je « vous vueil dire. » — « Par mon Dieu, respondi Perrot-« le-Bernois, c'est moult bien dit, et je m'y encline, car je y « vueil entendre ; et vous savés les aisemens et ordonnances « de la ville : y fauldroit-il grans gens? » Respondi Géronnet : « De trois à quatre cens combatans ferons-nous « bien nostre fait, car ce ne sont point gens de grant def-« fense. » — « De par Dieu, dist Perrot, je y entendray et « le signiffieray aux autres capitaines des fors de cy envi-« ron, et nous mettrons et cueillerons tous ensemble, et « puis yrons celle part. »

Sus cest estat que je vous compte, se ordonna Perrot-le-Bernois et manda [3] aux capitaines des fors plus prochains que ils tenoient, tout son fait et la voulenté de son emprinse, et assist sa journée à estre à Ousac ung chastel en l'éveschié de Clermont assés pres de là, duquel Olimbarbe, ung grant pillart [4] et gascoing, en estoit capitaine.

Tous s'assamblèrent à Ousac les compaignons de sept fors, tous Anglois, et se trouvèrent CCCC lances et tous bien montés, et n'avoient que six lieues à chevauchier, et le premier des capitaines qui vint à Ousac, ce fut Perrot-le-Bernois pour monstrer que l'emprinse estoit sienne et pour adviser les compaignons comment ils estoient montés et habilliés.

Le jour devant que ils furent tous illec assamblés et conseilliés l'un parmy l'autre, selon l'advertissement que

[1,2] Povre. — [3] Secrètement. — [4] Très-oultrageant.

Géronnet de Maudurant leur avoit fait et envoié dire à chascunfort à quelle heure ils vendroient, ce Géronnet, luy douzième de compaignons, vestus en habis de gros villains, marchans en cottes de bureau, et chascun menans chevauls de harnois tous unis et à tout bas selon l'usage que ils ont ou pays, se partirent de Ousac le chastel devant l'aube du jour, et se misrent au chemin vers Montferrant, tenant arroutés leurs chevauls comme marchans voitturiers, et entrèrent environ nonne en la ville de Montferrant. L'on ne se [1] prinst [2] pas garde quels gens ils estoient, car jamais l'on n'eust adeviné que ce fussent pillart, ne robeurs, mais marchans qui venissent [3] à la fois [4] illec, pour cueillier et achatter draps et toilles, car ils disoient que ils estoient de devers Montpellier et oultre, et venoient là en marchandise, car la foire y devoit estre, et y avoit desjà venu grant foison de bonnes marchandises des villes et cités de là environ.

Si se trairent Géronnet et les siens à l'ostel de la Couronne. Si establèrent leurs chevauls et prindrent une moult belle chambre pour euls, et se tindrent là tout arrestéement sans aler avant la ville, à celle fin que nuls ne les recongneust, ne perceust de son malice ; car, comme dit est, ils avoient là logié comme prisonniers depuis trois septmaines. Ils pensèrent ce jour et le soir moult bien d'euls, car ils pensoient assés que ils ne paieroient point d'escot. Quant ce vint sur le soir, ils s'ensonnièrent moult longuement entour leurs chevauls et moult fort en pensèrent : ils faisoient entendant à leur hoste et à l'ostesse et aux varlets de l'ostel que leurs chevauls estoient trop [5] durement [6] traveilliés et que il les convenoit aisier. Si se pourveoient moult grandement de [7] chandeilles [8], car l'on ne les en povoit assouvir, et ne

[1-2] Donna. — [3-4] Au marchiet — [5-6] Grandement. — [7-8] Candouaille.

s'en vouloient aler couchier, mais beuvoient et mengoient en leurs chambres et menoient très-grant chière. L'oste et l'ostesse et tous ceulx de l'ostel par[1] ennuy[2] s'en alèrent couchier et leur l'aissièrent faire leurs voulentés, car ils n'en avoient nulle suspechon.

Or vous diray de Perrot-le-Bernois et de sa route. Ce propre jour sur le soir, ils se partirent de Ousac, et estoient sept capitaines : tout premièrement Perrot-le-Bernois tout le souverain, et puis le Bourg de Copane qui s'appelloit Arnauldon, le Bourg Anglois, le bourg de Carlat, Olimbarbe, Apton Seguin et Bernauldon de Ysles, et encoires y estoit ung grant pillart qui s'appelloit le soir de [3] Laine-Plaine [4]. Par cestuy et par le bourg de Copane sceus-je [5] toute la besoingne.

Ceste emprinse fut faitte après le Chandelleur que les nuits sont encoires longues et froides, et vous dy que toute celle nuit il plut et venta, et fist ung [6] moult lait et rude [7] temps pour [8] quoy [9] le capitaine du gait de Montferrant ne yssy point celle nuyt hors de son hostel, mais y envoia son fils ung jeune enffant de sèze ans, lequel, quant il vint sur ung gait entre l'une porte et l'autre, il trouva quatre povres hommes qui veilloient et engelloient de froit. Si [10] dirent : « Prendés de chascun de nous ung blanc ; si nous en laissiés aler chauffer et dormir. Il sera assés tost XI heures. » [11] L'enfant [12] convoitta l'argent et le prist, et ceulx se départirent de leur gait et s'en ralèrent en leurs maisons.

Géronnet et les siens estoient tousjours en agait à l'uys de l'ostel de la Couronne, pour savoir quant le gait retour-

[1-2] Tanison. — [3-4] Lane-Planc. — [5] Et feus-je infourmé à Orthais. — [6-7] Trop désespéré. — [8-9] La crémeur du lait temps. — [10] Luy. — [11-12] Le varleton.

neroit. Ils veirent le [1] valleton [2] revenir et ceulx aussi qui estoient partis du gait. Si dirent : « La chose va bien. Il « fait [3] ores [4] une droitte nuit pour nous ; il n'y a si dilli- « gent, ne si hardy en la ville, qui ne s'en voise couchier. « Le guet est passé ; nous n'avons maishuy garde [5] du « guet [6]. »

D'autre part Pierrot-le-Bernois et les siens chevauchoient [7] de grant randon [8], et les convenoit chevauchier et passer assés près de Clermont, joindant des fossés et des murs. Ainsi que à une lieue de Clermont, ils encontrèrent ung routier de celle gent, qui s'appelloit Aymerigot Marcel, et bien cent lances de bonne gens d'armes, lequel estoit capitaine de la garnison de Alose auprès de Saint-Flour. Quant ils se furent ung petit ravisés et recongneus, ils se firent grant chière, puis demandèrent l'un à l'autre où ils aloient par [9] si divers [10] temps, ne quelle chose ils quéroient. Lors respondi Aymerigot Marcel : « Je viens de mon fort « de Aloyse, et m'en voys à Carlat. » — « Par ma foy. « respondirent les deux capitaines qui là estoient, le Bourg « Anglois et le bourg de Copane, veés-nous cy. Se vous « avés riens à parler à nous, si le nous dittes. » — « Ouyl, « dist-il. Vous avés aucuns prisonniers de la terre au conte « daulphin d'Auvergne, et vous savés que nous sommes en « traittiés ensemble, par le moien du conte d'Armeignach. « Si vouldrions bien ces prisonniers eschangier à aucuns « autres que j'ay en ma garnison, car j'en suis moult fort « requis de la contesse daulphine qui est une très-bonne « dame et pour qui l'en doit moult faire. » — « Par ma « foy, respondi le bourg de Copane, Aymerigot, vous

[1-2] Jouvencel. — [3-4] Huy. — [5-6] De cela. — [7-8] Quanqu'ils povoient. — [9-10] Tel.

« estes bien tenu de faire aucune chose pour la dame, car « vous eustes, n'a pas encoires trois ans, cinq mille frans « de son argent pour le rachat du chastel de [1] Mar- « queil [2]. » — « Et où est le conte daulphin pour le présent ? » demanda le dit Aymerigot. — « On m'a dit que il est en « France, occupé sur l'estat que vous savés des traittiés que « nous autres avons au conte d'Armeignach [3]. »

Adont dist Perrot-le-Bernois : « Venés avecques nous, « et laissiés toutes ces paroles. Si ferés vostre prouffit, car « vous partirés à nostre butin. » — « Et où alés-vous ? » dist Aymerigot. — « Par ma foy, compains, respondi Pierrot, « nous alons tout droit à Montferrant, car la ville me « doit [4] estre rendue. » Adont reprist Aymerigot le dit Perrot et luy dist : « Trop seroit mal fait de ce que vous « voulés faire, car vous sçavés que nous sommes en trait- « tié devers le conte d'Armeignac et tout ce pays, et aussi « sont les villes et les chasteauls comme demy asseures. « Si ferés trop grandement vostre blasme, se vous faittes « ce que vous dittes, et si [5] rompés [6] tous nos traittiés. » — « Par saint Jehan, respondi Perrot, je n'y tendray jà trait- « tié tant que je puisse courir sur les champs, car il fault « les compaignons vivre. Mais venés-vous ent avecques « nous, car vous n'avés que faire à Carlat. Veés ent cy une « partie des compaignons ; et ceulx qui sont demourés, ne « vous lairoient par de légier au fort [7]. » — « Avecques « vous, dist Aymerigot, ne iray-je point; je m'en retourne- « ray en mon fort puisque ainsi est. » Adont ils se départi- rent là l'un de l'autre, car Perrot-le-Bernois tint le che- min de Clermont et de Montferrant, et advint que quant

[1-2] Mercoeur. — [3] Et au conte daulphin. — [4] A nuit. — [5-6] Romprés tous nos proupos et. — [7] Entrer.

ils furent au dessoubs de Clermont, ils se arrestèrent tout[1] à ung fais[2], et eurent une nouvelle imagination; car les trois Gascoings qui là estoient, qui avoient pourchassé la délivrance et porté la raenchon de Géronnet de Maudurant et de ses compaignons à Montferrant, dirent aux capitaines qui se tenoient ensemble : « Veés icy la cité de Cler- « mont qui est moult bonne et riche et aussi prendable et « plus que ne soit Montferrant. Nous avons eschielles pro- « pices à ce. Nous y aurons plus de prouffit que à Mont- « ferrant. »

Sur ce propos, ils furent ainsi comme d'accord, et sur le point que de faire là leur fait, quant aucuns des compaignons se advisèrent et misrent en termes et disrent : « Clermont est une puissante ville et forte et moult bien « pueplée, et les gens y sont moult bien pourveus d'ar- « mures. Se nous l'avions jà estourmie, ils se assamble- « roient et mettroient à deffense : il n'est pas doubte, nous « ne l'aurions pas davantaige, et se nous estions reculés « par force d'armes, et nos chevauls prins et perdus pour « nous, nous ne pourrions aler avant. Nous sommes loing « de nos fors. Le pays s'esmouveroit. Nous serions pour- « sieuvis et en aventure d'estre tous mors sans remède. Il « nous vault trop mieulx penser de aler oultre et de « [3] parpoursieuvir[4] ce que nous avons emprins, que de faire « nouvelle emprinse, car trop nous pourroit couster, il « n'en fault jà doubter. »

Ce conseil fut tenu, car nuls ne le débaty, ne releva depuis. Si passèrent oultre tout joindant de Clermont, au plus bellement que ils peurent et sans faire noise. Si chevauchièrent tant que sur le point de onze heures ils vin-

[1-2] Coi. — [3-4] Parfournir.

drent assés près de Montferrant. Et quant ils veirent la ville, ils se arrestèrent [1] tout quoyement [2] ainsi comme à deux trais d'un arc près. Si dist Perrot-le-Bernois : « Veés « icy Montferrant. Nos gens sont dedens. Demourés icy ; je « m'en voy par ces vallées pour oyr et sçavoir se je orray « nulles nouvelles de Géronnet, qui nous a mis en ceste « queste, et ne vous partés de cy tant que je retourneray. » — « Or alés, respondirent les compagnons, nous vous atten« drons sans faulte. » A ces mots se party Perrot-le-Bernois luy IIII[e] seulement, et faisoit si brun, si ténébreus et si noir que l'on ne veoit point devant [3] luy [4] ung arpent loing. Encoires il plouvoit et nesgoit, ventoit et faisoit moult dur temps.

Géronnet à celle propre heure se tenoit sur l'alée de la muraille, et n'attendoit autre chose fors que il ouist nouvelles. Il regarda tout bas au dehors et choisy, ce luy fut advis, umbre de hommes qui aloient sur les fossés. Il commença à siffler en fausset, mais tantost l'entendirent ceulx qui estoient en son aguet et approchièrent plus près ; car ens ès fossés à ce lés-là n'y avoit point d'eaue. Géronnet parla, en demandant : « Qui estes-vous là ? » Perrot le recongnut tantost en son gascoing et luy dist : « Je suis Per« rot-le-Bernois. Géronnet, es-tu là ? » — « Oyl, appareil« liés-vous et faittes vos gens approchier. Je vous mettray « par icy en la ville ; [5] il va bien [6], car tous dorment. » — « Par là ? dist Perrot, Dieu me gard que jà par là je y « entre, senon par la porte et par ailleurs non. » Dont dist Géronnet qui fut tout courrouchié de ceste reponse : « Par « ma foy, Perrot, il n'est pas en ma puissance, mais venés

[1-2] Au plus bellement qu'ils peurent et sans faire noise. — [3-4] Soy. — [5-6] La chose est en point.

« par cy, et faittes apporter vos eschielles cordées. Nuls « ne vous débatra l'entrée, ne le monter. » — « Entens, « Géronnet, dist Perrot, tu me dois mettre en la ville; « mais, par le party que tu ores monstres, je n'y entreray « jà, fors par la porte. » — « Je ne le puis par nulle voie « amender, dist Géronnet; par la porte ne vous y puis-je « mettre, car elle est fermée; et sy sont les gardes dessus, « mais ils dorment. »

Entrementes que ils estoient en cest [1] contens [2], les aucuns des compaignons à Géronnet aloient et venoient dessus les alées du mur pour savoir se ils orroient riens. Assés près de là avoit une petite maison, en descendant des murs, et celle maison estoit toute seule et hors des autres, et ung povre homme cousturier demouroit dedens, qui avoit veillié jusques à celle heure et s'en devoit aler couchier. Ainsi que le vent porte le son des [3] tons [4], il avoit oy parler sus les murs, car de nuyt l'on oyt moult cler, et avoit rampé à mont : si avoit [5] d'encontre [6] trouvé ces [7] hommes [8] qui aloient et venoient. Si tost comme le cousturier les perchut, il commença à cryer. L'un d'euls sailly incontinent avant et le prist par la gorge. Si luy dist : « Villain, « tu es mort se tu sonnes mot. » Mais quant il se vit en tel party, il se teut tout quoy, car il doubtoit la mort.

Géronnet se retourna, qui avoit oy la voix del homme et dist : « Ho! ho! n'ociés pas le villain, il nous vient trop bien « à point. Dieu le nous envoie, car par luy ferons-nous le « parfait de nostre emprinse. » Lors dist-il à Perrot-le-Bernois : « Perrot, retournés vers les compaignons, et, se « vous oyés la première porte ouvrir, si sailliés avant, et « de vos haches, de vos coingnes et espées tailliés et abatés

1-2 Estrif. — 3-4 Choses. — 5-6 D'aventure. — 7-8 Compaignons.

« celle devers vous [1]. » Adont luy dist-il l'aventure du parmentier que ils avoient lors trouvé. Et Perrot-le-Bernois se départy et retourna vers ses compaignons, et leur racompta assés près les devises que cy povés avoir oyes.

Quant Géronnet de Maudurant eut ainsi parlé à Perrot-le-Bernois qui retourna à ses compaignons, il s'en vint au parmentier et lui dist : « Se tu ne fais nostre voulenté, tu « es mort sans remède. » — « Et que voulés-vous que je « face? » dist le parmentier. — « Je vueil, dist Géronnet, que « tu voises à la porte et que tu esveilles les portiers, et puis « leur dy que le capitaine t'envoie là, et que ils oeuvrent « la porte ou que ils te baillent les clefs, et tu l'ouvriras « pour laissier [2] ens marchans de Montpellier qui sont là « dehors à tout [3] chevauls chargiés de grans marchan- « dises [4]. » — « Je ne sçay, dist le parmentier, se ils me « vouldront croire. » — « Ouy, dist Géronnet, à toutes ce « enseignes que il ne fut point hier soir au guet, mais son « fils y fut. Et, se tu ne fais bien et sagement tout ce que « je te dys, je te occiray de ma dague ; si fay tant que je « ne puisse pas veoir que par ton deffault nous faillons à « nostre emprinse. »

Le povre homme qui se veoit ainsi attrapé et menachier [5] et tout par apparence [6] et ces Gascoings tous appareilliés pour luy occir se il ne faisoit leur voulenté, si en estoit tout esbahy et effraé, et leur respondi : « Beaus seigneurs, je « feray mon povoir loiaulment de ce que vous me requé- « rés. » A tant, il s'en vint à la porte de la ville, puis à l'uys de la chambre où ils dormoient, et tant hucha que ils se furent esveilliés. Ils demandèrent : « Qui es-tu qui

[1] Car nous alons à la porte. — [2] Entrer. — [3-4] Grans fardeaux, lesquels viennent à la foire. — [5-6] D'occire, et en veoit les apparences.

« nous esveilles à ceste heure ? » — « Je suis, dist-il, tel, (et « se nomma par son nom) ; j'ay ennuyt fait de la besoingne « pour [1] le [2] capitaine, mais, ainsi que je luy rapportoie son « ouvraige, nouvelles luy sont venues de plusieurs mar- « chans de Montpellier qui sont dehors las et mouilliés et « leur fardage. Si vous mande par moy que vous leur « ouvrés la porte ou que vous me bailliés les clefs, et je « l'ouvriray, aux enseignes que son fils a esté pour luy « ennuyt au guet. » — « Il est vray, dirent ceulx, et tu les « aras ; attens ung petit. »

Quant ils eurent entendu ce que dit est, l'un de euls se releva et prist les clefs de la porte qui pendoient à ung clou et ouvry une petite fenestre et les luy bailla. Lors le cous-tourier print les clefs ; mais, incontinent que il les tint, Géronnet les luy tolly, et puis vint au flaiel [3] et bouta d'aventure premièrement la clefs en la serrure (celle propre qui y servoit), et l'ouvry toute, et puis vint, (et aussi firent tous ses compaignons) à l'autre porte. Si la cuida ouvrir, mais [4] il n'en sçeut avoir le povoir [5].

Perrot-le-Bernois et ses routes estoient au dehors, qui attendoient que la porte feust ouverte. Adont leur dist Géronnet : « Seigneurs, aidiés-vous [6] à avanchier [7]. Je ne « puis par nul tour ouvrir ceste seconde porte ; desrompés- « la de vos [8] hapes [9] et coingnies : autrement vous ne « povés entrer en la ville. » Et lors Perrot et ses compaignons qui estoient pourveus de hapes et autres feremens, commencièrent à férir et à frapper en celle porte tellement que ce sembloient tous charpentiers. Si baillièrent à Géronnet et à ses compaignons, quant ils orent [10] pertrusé [11] la

[1-2] L'hostel du. — [3] De la porte. — [4-5] Oncques il ne peut, ne sceut. — [6-7] Et vous avanchiés. — [8-9] Haches. — [10-11] Pertuisé.

porte, hapes et coingnées pour couper le flayel de la porte. Adont s'estourmirent et se [1] esveillièrent [2] plusieurs hommes, et yssirent hors de leur lits, qui oyrent le hustin, et de premier s'esmerveilloient moult que ce povoit estre qui ainsi heurtoit, car jamais ils n'eussent pensé, ne ymaginé que ce feussent Anglois qui à ceste heure les venissent resveillier [3]. Ainsi les gardes de la porte qui mal l'avoient gardée, quant ils ouyrent le grant effroy et le [4] charpentement [5] et hommes parler et chevauls hennir, tous congneurent [6] tantost [7] qu'ils estoient déceus et sourprins ; si se levèrent et vindrent aux fenestres de la porte. Si [8] commencièrent de crier à haulte voix : « Trahy ! trahy ! »

Adoncques [9] s'estourmy en grant effroy toute [10] la ville. [11] Les aucuns [12] se levèrent, et [13] pensoient à leur povoir de [14] sauver leurs biens et à fuir vers le chastel ; mais trop petit nombre de gens y entrèrent, car quant le chastellain qui le chastel gardoit, entendi que les pillars et Anglois avoient prinse la ville, pour la doubtance de plus perdre, il ne volt lors nullement le pont [15] avaler [16]. Aucuns de ses amis qui premiers s'apperceurent de ceste male aventure, il recueilly par une plance en son fort, et puis tantost, quant il ouy le grant effroy, et hommes, femmes et enffans cryer, il la retraist à luy et ne la voult oncques puis remettre, et entendi dilligamment que le chastel feust [17] deffendu se l'on le assailloit.

Je vous ay dit comment la première porte fut ouverte et la seconde détrenchiée et rompue par force de coingnies et

[1-2] Levèrent. — [3] Et demeurèrent en ce pensement sans eulx sitost lever, et se rendormirent. — [4-5] Hucher. — [6-7] Bien. — [8] Se levèrent et vinrent aux fenestres de la porte et. — [9-10] S'estourmirent en grant effroy ceulx de. — [11-12] Plusieurs. — [13-14] S'ensonnièrent. — [15-16] Abaisser. — [17] Bien gardé et.

de haches. Alors entrèrent en la ville [1] sans gaires de contredit [2] les capitaines et tout paisiblement, et leurs routes aussi, et tout premiers sans entrer en maison nulle, pour savoir et oyr se nuls des habitans se recueilleroient et mettroient ensemble pour monstrer deffense, ils alèrent au long et au travers de la ville et la [3] serchèrent [4] toute. Mais homme nul n'y trouvèrent qui monstrast deffense, se ce ne furent aucuns qui s'estoient mis à retrait vers le chastel ; car ils cuidoient entrer dedens. Ceulx se deffendirent ung petit, mais ils furent tantost desconfis et mors ou prins. Que vous feroie-je long compte? Ainsi fut la ville de Montferrant en Auvergne prinse le jeudi devant le gras dimence et le XIII[e] jour du mois de février par Perrot-le-Bernois et plusieurs ses complices, et quant ils veirent que ils estoient maistres de la ville, ils se logièrent à tous lés par les hostels bien à leur aise sans bouter feus, ne faire nulle violence ; car Perrot-le-Bernois deffendi, sur la teste, que nuls ne violast femme, ne pucelle, ne boutast feus, ne prensist pillage, ne prisonniers grans, ne petis, dont il n'eust la congnoissance, et que nuls sur la paine dessus ditte ne molèstast église nulle, ne homme d'église, ne que riens n'y fust prins et osté.

Toutes ces choses avoit Perrot-le-Bernois coustume de tenir et entretenir, et avoit entretenues depuis que il se bouta en France pour faire guerre, ès villes et ès chasteauls que ils prendoit, feust par force ou autrement ; mais Gieuffroy Teste-Noire faisoit tout le contraire, car il n'avoit cure où il feust prins, en l'église ou ailleurs, mais que il l'eust.

Quant ce vint au matin que les nouvelles en vindrent en la cité de Clermont en Auvergne, qui siet à une petite lieue de là, comment les Anglois en la nuit avoient emblée et

[1-2] Tout bellement. — [3-4] Cerchèrent.

prinse la bonne ville de Montferrant qui leur est si prochaine [1], tous et toutes en la cité et à l'environ en furent [2] moult [3] esbahis, et à bonne cause, car les ennemis leur estoient trop près [4], si n'en s'avoient que faire, ne que dire, mais fort entendirent à garder leur ville. Ces nouvelles se espardirent en plusieurs lieux à Ville-Noeufve-sur-Aillier, à [5] Traits [6], à [7] Euch-sur-Aillier [8], à [9] Quessy [10], à Ryon une grosse ville, (et là auprès siet Aigue-Perse), ou chastel de Montpensier, et tout ce pays que je vous nomme et toutes ces villes la greigneur partie sont au duc de Berry.

Les nouvelles en furent tantost trop loing espandues et sceues comment les Anglois, Gascoings et pillars avoient conquise et prinse la bonne ville de Montferrant en Auvergne. Tous ceulx qui en oyoient parler et à qui plus en touchoit, s'en esmerveilloient et s'en doubtoient, et [11] fermissoient [12] les voisins pays, comme Auvergne, Bourbonnois, Forests et jusques en Berry.

Quant les nouvelles en furent venues à Paris, le roy et ses oncles en furent moult troublés et courrouchiés, ce fut raison, et estoit pour ce temps le conte daulphin d'Auvergne à Paris pour les besoingnes du pays, car il en estoit souverain regard et gardyen avecques le conte Jehan d'Armeignach. Si luy vindrent à moult grant desplaisir, car il luy fut advis que il en recepvroit blasme et paroles pour tant qu'il en estoit ainsi advenu et l'on le sçavoit hors du pays. Mais la excusance véritable et raisonnable que il avoit, estoit telle que il estoit en traittié envers eulx, et sur cest estat il tenoit le pays pour asseuré. Et ces nouvelles sceues,

[1] Et si voisine. — [2-3] Durement. — [4] Amassés. — [5-6] Thiers. — [7-8] Yssoire. — [9-10] Quersy. — [11-12] Frémissoient.

le conte daulphin party tantost de Paris pour venir vers Auvergne et pour remédier à ces besoingnes, et laissa tout son estat derrière et chevaucha, luy et son paige seulement, le chemin de Moulins en Bourbonnois pour venir en Auvergne, et renouvelloit tous les jours chevaulx, car il chevauchoit à toute haste; mais il ouy autres nouvelles à Saint-Pierre-le-Moustier que il n'avoit oyes en devant, lesquelles je vous racompteray.

Quant ce vint le vendredi au matin, dont la ville avoit esté prinse le joeudi par nuit, sicomme vous avés peu oyr parler, et que les capitaines furent du tout maistres de la ville et des hommes tout premièrement (car ils les tindrent loyés emprès euls tellement que ils ne leur povoient [1] porter contraire, ne domaige [2]), ils chercièrent partout et firent trousser et enfardeler draps, [3] toilles [4], robes, pennes et toutes choses dont ils pensoient à prendre prouffit, car ils avoient esté en conseil ensemble et collation pour savoir comment après ce fait ils se maintendroient et se ils [5] se tendroient là [6] ou non. Les aucuns s'accordèrent à ce que ils tenissent celle ville [7], mais [8] le plus [9] le débatoient et disoient que du tenir et de là demourer, ils feroient grant folie et oultraige, car ils y seroient enclos de tous costés, et si estoient moult loings de leurs fors, et se là ils estoient assiégiés, il n'estoit point apparant que nuls les venist secourir, et que là dedens par long [10] siége ils ne fuissent affamés et prins à voulenté, car il y avoit ou pays grant foison de gentils hommes et plenté de cités et bonnes villes ; et le duc de Berry, incontinent que il sçauroit ces nouvelles, y envoieroit le mareschal de France messire Loys de San-

[1-2] Partir et eulx porter dommage. — [3-4] Touailles, linges, nappes. — [5-6] Tendroient la ville. — [7] Et s'y fortifiassent. — [8-9] La plus saine partie. — [10] Temps de...

serre : aussi le conte d'Armeignach et le conte daulphin d'Auvergne, sans jà les y envoier, y vendroient mettre le siége ; car là estoient, de hauls barons et seigneurs, le sire de la Tour, le sire d'Açon, le sire d'Achier, le sire de Revel, le sire de la Palice et plusieurs autres, et encoires souverainement messire Jehan Bonne-Lance y viendroit à tout grant gent, par laquelle incidence, ainsi que ils veulent dire, elle est perdue et gaingnée.

Toutes ces doubtes mettoient les saiges, Perrot-le-Bernois et Olim Barbe, avant, et encoires autres raisons ; car, se ils estoient là prins et attrapés, ils perdroient leur fait et entreprinse [1], et au mieulx venir, tous les fors que ils tenoient. Si arrestèrent et conclurent les capitaines ensemble que sur le soir ils se deslogeroient et mèneroient tout leur butin et leurs prisonniers dont ils avoient plus de deux cens, à saufveté, et de ce furent-ils très-dilligens et y entendirent ; car ils misrent bonnes gardes aux portes à celle fin que nul, ne nulle ne peust descouvrir leur convenent, ne yssist hors de la ville. Or vous compteray d'une escarmuche que ceulx de la cité de Clermont firent à ces capitaines et leurs routes.

Quant les nouvelles furent venus à Clermont la cité comment les Anglois estoient venus à Montferrant et l'avoient prinse de nuit, moult ils en furent esbahis et non sans cause, car ils leur estoient de trop près voisins, et eurent en moult de lieux plusieurs paroles et ymaginations, et vous advise que au dehors de Clermont sur le chemin de Montferrant a une église de Frères-Mendians, la plus belle, la plus forte et la mieulx édiffiée que l'on sache par tout le royaulme de France, et y a ung très-beau clos et grant

[1] Et seroient punis de leur oultrage.

et fermé de beaulx, fors et hauls murs, et dedens ce clos a grant plenté de moult bons vignobles, car, an par autre, les Frères y ont bien et largement entre cens et six-vings queues de bon vin. Les aucuns disoient : « Il seroit bon « que la maison des Frères feust abatue ; car, par celle « maison qui joinst à nostre porte, pourrions-nous estre « perdus, et autresfois en a esté parlé et si l'a-on voulu « condempner et abattre. » Et les autres disoient que non et que ce seroit pitié et dommaige se une telle maison et si belle, ne si dévote estoit perdue, ne abatue ; mais il vailloit mieulx que tantost et de fait tout homme alast devant la ville de Montferrant euls escarmuchier et là y mettre le siége à celle fin que jamais de là ils ne peussent partir : « car, chevalliers et escuiers de ce pays de Bourbonnois et « de Forests, tous se recueilleront et se trairont celle part, « et tout le pays aussi. Et n'y demourront point quatre « jours que ils ne soient assiégiés. »

Entrementes que tels effrois et murmurations couroient parmy la ville et cité de Clermont, il y ot environ soixante compaignons bien armés et fort montés, qui se ordonnèrent au partir et yssir hors de la ville, pour chevauchier vers Montferrant et faire aux barrières aucune escarmuche et puis s'en retourner arrière. Nuls ne leur dévéa ; car il y avoit des plus nobles de la ville en leur route et compaignie, et qui selon leur estat désiroient les armes. Alors ils montèrent à cheval, mais ils emmenèrent trente arbalestriers avecques euls. Si chevauchièrent tout le pas devers Montferrant. Encoires yssirent aussi de leur voulenté de Clermont plus de II^{c} hommes tous de piet, qui se misrent au chemin après ces coureurs et ces chevaucheurs, lesquels s'en vindrent jusques aux barrières de la porte de Montferrant.

Les nouvelles vindrent entre iceulx capitaines et pillars qui estoient maistres de la ville, que les hommes de Clermont les estoient venus veoir et estoient devant la barrière de leur porte. De ces nouvelles furent-ils tous resjouis, et plus de deux cens se armèrent et des plus appers, et montèrent sur leurs chevaulx et firent ouvrir la porte, et puis yssirent tous à une route en escriant : « Saint Jorge ! »

Quant ces Clermontois les veirent ainsi venir et de si grant voulenté, ils furent tous effrayés et vanquus d'eulsmeismes, et si commencièrent à reculer, et, sans monstrer visage, ne deffense, ils prindrent à fuir l'un çà, l'autre là. Les mieulx montés au partir de Clermont estoient devant, et avoient dit que sur les champs, ils vouloient avoir le premier assault; mais tantost ce furent les premiers retournans devers leur ville, et ces Gascoings après, et, se leurs chevauls eussent esté aussi bons et aussi puissans que les Clermontois estoient, tous ou en partie feussent [1] demourés, et toutesfois si les chassièrent-ils assés loings et jusques à ceulx de piet qui venoient; mais lorsque ils veirent la chasse, il n'y ot entr'euls point de conroy, ainchois se misrent tous à la fuite, et sailloient pour euls sauver de vigne en vigne et de fosse en fosse; puis les arbalestriers de Clermont, quant ils veirent que leurs gens fuioient aussi, furent de meilleur arroy que les autres, car ils se misrent en ung vignoble et là tous trente se arrestèrent. Si bendèrent leurs arbalestres et monstrèrent deffense et visage. Jamais iceulx ne les feussent là alés requérir, et s'i tindrent tant que les Anglois furent retrais dedens Montferrant. Les Clermontois perdirent vingt de leurs hommes, il en y ot six mors, et XIIII prins. Ainsi se porta ceste besoingne.

[1] Illecques.

Tout le jour, jusques à la nuit que ils eurent arresté et conseillié que ils se départiroient de Montferrant, si entendi chascun à trousser et à mettre ses besoingnes à point. Droit environ six heures ils eurent tout troussée et [1] ensommé [2] et chargié leurs chevaulx [3], et se misrent tous à piet : ils n'estoient point soixante à cheval que tout le remanant ne feussent à pié, et arroutèrent sur les rues leur sommaige et leurs bagaiges, et avoient bien CCCC chevauls chargiés [4] de bon et de bel [5], de draps [6], de pennes, de toilles et de toutes autres choses qui leur estoient propices et nécessaires. Certes ils trouvèrent les escrins et les coffres tous plains en ces riches hostels par espécial, mais ils les laissièrent tous vuidiés. Lors ils arroutèrent et [7] alyèrent [8] leurs prisonniers deux et deux, et quant ils eurent tout apresté, sur la nuit ils feirent ouvrir la porte et s'en partirent. En Montferrant ils ne arrestèrent que XVIII heures. Ils misrent tout leur sommaige et leur charriage devant, et les prisonniers et ceulx de piet et les capitaines qui estoient à cheval, venoient tout le pas derrière. Il estoit nuit et faisoit brun, et si n'estoit mie le pays advisé de ce traittié, pour quoy ils ne furent point poursieuvis [9] de [10] dommaige. Environ mye-nuit ils vindrent à [11] Dousach [12], dont ils estoient partis le second jour de devant, et là destroussèrent-ils leur pillage, et se aisièrent de [13] ce que ils y trouvèrent, et avoient bien de quoy, car il me fut dit ou pays meismes que ils orent de prouffit en ce voiage la valleur de cent mille frans en leurs prisonniers seulement. Meismes messire Pierre de Giach, chancellier de France, y perdi [14] en or trente mille frans.

[1-2] Ensommelé. — [3] Et sommiers. — [4] Tous. — [5] Avoir. — [6] De nappes. — [7-8] Lièrent.. aloyèrent. — [9-10] Et n'eurent nul. — [11-12] Ousac. — [13] Tout. — [14] Bien.

Moult bien furent iceulx capitaines et leurs gens conseilliés (Anglais et Gascoings), de ce que ils laissièrent Montferrant en Auvergne si de légier ; car, se ils y feussent demourés, ne arrestés deux jours, jamais ne s'en fuissent partis fors en très-grant dangier. Espoir y eussent-ils mis leurs vies ; car tout le pays d'environ, chevalliers et escuiers, se mettoient ensemble et y venoient à puissance pour y mettre le siége, et tels que le sire de la Tour, le sire de Montagut, le sire d'Achier, le sire d'Açon, et messire Guichart Daulphin, messire Robert Daulphin, [1] marquis [2] de Cavillach, et messire Loys [3] d'Ambière [4], le sire de la Palice, messire Ploustrat de Castelus et le séneschal des Montaignes. Tous, ne nuls, ne demouroit derrière ; et aussi le conte daulphin à tout sa gent s'exploittoit fort, il eust là esté sur deux jours, mais les nouvelles luy vindrent [5] comment les Anglois et Gascoings estoient rettrais en leurs forts, et luy fut compté aveuc ce la besoigne toute.

Quant il en sceut la vérité, il chevaucha ung petit plus à son aise et vint à Saint-Poursaint et de là à Moulins en [6] Auvergne [7] et là il trouva la ducesse de Bourbon sa fille qui avoit esté toute effraée de ceste adventure. Touteffois, quant elle sceut que ils estoient rettrais, quoyque ceuls de Montferrant eussent receu très-grant dommaige, elle se resjouy de ce que son pays estoit plus asseuré que devant, car ils luy marchissoient de trop près : « Par ma foy [8] ! « dist le conte daulphin, je vouldroie que il m'eust cousté « grandement, et les pillars qui s'en sont partis, feussent « encoires dedens Montferrant enclos; car, se ils y estoient, « ils fineroient mal. Nous ne povions en Auvergne avoir

[1.2] Marquois. — [3.4] D'Aubière. — [5] A Saint-Pierre-le-Moustier. —[6.7] Bourbonnois. — [8] Belle fille.

« plus belle prinse pour ravoir tous les fors que ils tien-
« nent, et scèvent bien, à ce que ils monstrent, que c'est
« de guerre, quant ainsi si hastivement que ils ont fait
« leur fait, ils s'en sont partis et retrais en leurs fors et
« là mis à [1] sauveté [2] leur pillage. »

Ainsi se devisoient le conte daulphin et la duchesse sa fille ensemble, et Perrot-le-Bernois, Olim Barbe, le bourg de Copane, le Bourg Anglois, [3] Apçon Seguin [4] et les autres capitaines des garnisons. Et quant ils furent venus à Ousach et ils sceurent que point fut, ils départirent entr'euls tout leur butin et pillage et leurs prisonniers. Si en raenchonnèrent aucuns, et les autres emmenèrent quant ils se départirent de Ousach pour aler et retraire chascun en son fort, les ungs à Carlat, les autres ou fort de Challuset, et ainsi de garnison en garnison. Et tout le pays d'Auvergne fut mieulx en sa garde que il n'eust en devant esté. Touteffois le conte d'Armeignach et le conte daulphin envoièrent par devers Perrot-le-Bernois en disant que faulsement et trahiteusement il avoit emblée et prinse la ville de Montferrant et levé pillaige et emmené les bonnes gens et que tout ce fust amendé, car ils estoient en traittié ensemble sicomme il le savoit bien. Perrot-le-Bernois respondi à ces paroles et dist que, saulve fust leur grâce, il de sa personne et tous les sept capitaines qui avoient esté à Montferrant prendre, n'estoient en nul traittié envers eulx, et que ils n'avoient pas prinse la ville, ne franduleusement emblée, ne eschiellée, mais y estoient entrés par la porte, laquelle l'on ouvry à l'encontre d'euls et de leur venue ; et quant ils seroient en traittié juré et séellé ensemble, ils le tendroient de leur partie bien et loiaul-

[1-2] Sauf-garant. — [3-4] Apchon Seguin.

ment, mais ils n'avoient pas intention que ils s'i deussent encoires mettre. Si demoura la chose en cest estat, et n'en peurent par nul tour les seigneurs françois autre chose ravoir. Messire Pierre de Giach, chancellier de France, [1] regretta fort la perte de ses flourins qu'il tenoit dedens Montferrant [2], et les hommes de Montferrant [3] se raenchonnèrent au plus bellement que ils porent. Ainsi advint de ceste aventure.

En l'an de l'incarnation Nostre-Seigneur mil CCC.IIII^{xx} et VI, ou mois d'aoust, se départy le conte Gui de Blois et la contesse Marie sa femme, bien accompaignié de chevalliers et d'escuiers, de dames et de damoiselles et en bon arroy et bien ordonné, de la ville de Blois, et se misrent au chemin pour venir en Berry. Et emmenèrent avecques euls leur jeune fils qui l'année devant avoit flanciée Marie fille au duc Jehan de Berry, et estoit l'intention au conte de Blois et à la contesse que, euls venus à Bourges en Berry, leur fils procèderoit avant au mariage. Et aussi estoit telle l'intention au duc de Berry et à la duchesse sa femme Et ainsi quant toutes ces parties furent venues les unes devant les autres, le mariage de ces deux jeunes enfans se conferma, et furent conjoinds par mariage ensemble, en l'église cathédrale de Saint-Estienne de Bourges, par ung vaillant homme prélat, le cardinal de [4] Bourges [5], lesquels le chancellier de Berry et l'évesque de Poittiers en l'an devant les avoit flanchiés ensemble.

A ces nopces et à ce mariage de Loys de Bloys et de Marie de Berry en la cité de Bourges furent faittes grans festes et moult grans esbatemens, grandes nopces et

[1-2] Ploura fort ce qu'il avoit perdu.—[3] Qui pris avoient esté.—[4-5] Tury.

solempnités et grans joustes de chevalliers et d'escuiers. Si durèrent les festes plus de huit jours. Quant tout ce fut accomply, le conte de Blois et la contesse prindrent congié au duc de Berry et à la duchesse, et se misrent au retour, car ils retournèrent à Bloys, et emmenèrent avecques euls leur jeune fils.

En cel an aussi espousa Jehan de Berry, fils au duc de Berry, qui, pour ce temps s'appelloit conte de Montpensier, Marie de France, suer au jeune roy Charles de France.

En l'année meismes que ces mariages furent fais, en temps de quaresme, vindrent la duchesse de Berry et Marie de France sa fille et leur fils en la [1] ville de Bloys veoir le conte de Bloys et la contesse et leurs enffans. Si furent recueillies dedens le chastel de Bloys grandement et puissamment, et toutes leurs gens aussi, car le conte Gui le savoit bien faire. A toutes ces choses dont je parle, je fus présent.

Quant la duchesse de Berry et ses enffans eurent là esté trois jours, ils se départirent et prindrent le chemin de Poittiers ; mais ils alèrent par eaue sur la rivière de Loirre jusques à Amboise, et là depuis à chars et à chevauls tant que ils furent en Poithou ; et la duchesse et ses enffans tindrent leur hostel le plus en ung moult bel chastel et bonne ville que l'on dist Chinon.

En ce temps morut Marie de France qui jeune estoit, la femme au jeune conte de Montpensier. Assés tost après aussi trèspassa de ce siècle madame Jehanne d'Armeignach, duchesse de Berry. Ainsi furent le duc de Berry et son fils à remarier, sicomme ils furent [2], mais ce ne fut mie si très-tost, desquels mariages, espécialement de celuy du duc, je

[1] Conté et. — [2] Puis après remariés.

vous parleray quant temps et lieu seront pour ce que nostre matière [1] le demande [2].

Vous avés cy-dessus bien oy [3] parler [4], comment le duc de Guerles si avoit deffié le roy de France par deffiances impétueuses et dont l'on en parla en plusieurs manières dedens le roiaulme et dehors pour tant que les deffiances, sicomme renommée couroit, n'avoient mie esté courtoises, mais hors du stille, usaige et ordonnance des autres deffiances. Bien est vérité que j'en veys aucunes cédulles jettées et escriptes en papier, et disoit-l'on que ce en estoit la propre copie; mais pour tant que pas ne les vey séellées, ne approuvées, ainsi que telles choses si doivent estre, qui touchent si grandement que d'un petit prince au regard du roy de France, qui avoit deffié si hault, si noble et si puissant roy, je n'y adjoustay point de foy [5]. Si en monstra-l'on depuis par le roiaulme que les deffiances desplaisoient et que l'on vouloit que il feust amendé et que le duc de Guerles s'excusast des impétueuses paroles qui en la deffiance estoient contenues; car l'on ne veoit, ne povoit trouver ou conseil du roy que ceste chose honourablement demourast ainsi, car les hauls barons de France disoient que, se le roy n'y remédioit, quoy, ne combien que il deust couster de finance, ne d'avoir, on y prendroit trop grant blasme. Et le roy, estoit jeune et à venir et en voulenté de traveillier, et bien l'avoit monstré en Flandres et ailleurs, comme de bonne voulenté il aloit au devant de ses besoingnes, et, se il n'aloit au devant de celles qui estoient hors rieule [6], les pays voisins auxquels il n'en touchoit [7] gaires [8], en parleroient

[1-2] Requiert et demande qu'il soit déclaré. — [3-4] Recorder. — [5] Ne de crédence. — [6] De raison. — [7-8] Rien.

diversement sur les nobles du roiaulme de France qui avoient le roy à conseillier et juré à garder son honneur.

A toutes ces choses remettre à point et former sur droit et que le roy et le roiaulme n'y eussent point de blasme, rendoit grant payne en conseil le sire de Coucy, et monstroit bien que la chose luy touchoit ; car il congnoissoit mieulx les meurs des Allemans que nuls des autres, pour ce que il avoit plus traveillié et esté entour euls, tant pour le calenge de la duchié d'Austeriche, de quoy l'on luy faisoit grant tort, comme pour autres incidences et actions que il avoit eues entre euls. Et lors aussi veoient bien les deux oncles du roy, que la greigneur partie des nobles du roiaulme se enclinoient que il feust amendé, et par espécial le duc de Bourgoingne y avoit très-grant affection et pour cause ; car le duc de Guerles herrioit sa belle tante la duchesse de Brabant et son pays, lequel héritaige luy devoit retourner après le trespas des deux dames qui jà estoient toutes anchiennes (de la duchesse et sa suer). Si eust voulentiers veu le duc de Bourgoingne, ou par guerre ou par moien, que ce duc de Guerles qui estoit assés chevallereus, feust rebouté et [1] chastoyé [2].

Or convenoit, avant que toutes ces choses se feissent, que les membres du roiaulme de France feussent tous en ung, car trop long chemin pour le roy y avoit à aler de France en Allemaigne conquester terres et pays, et mettre seigneur à raison et merchy, et ne le povoit le roy faire seul que il n'eust toute sa puissance avecques luy ; car l'on ne sçavoit pas se les Alemans qui sont gens convoiteux de gaingnier, se alieroient avecques le duc de Guerles et luy vendroient aider à porter ses deffiances tout oultre. Et se

[1-2] Apaisié.

le duc de Bourgoingne et les autres nobles et hauls barons du roiaulme sentoient le duc de Bretaigne en trop grant différence contre le roiaulme de France, et avoit commencié à trop merveilleusement ouvrer, et par ses euvres monstroit qu'il avoit autant chier la guerre et plus la guerre que la paix ou roiaulme de France. Et jà savoient bien les seigneurs que il pourveoit Bretaigne, et faisoit pourveoir ses [1] villes, ses cités et ses chasteauls moult grandement et grossement de pourvéances pour recueillier gens, et artillerie pour les deffendre et tenir contre siége. Avecques tout ce il envoioit souvent et rescripsoit en Angleterre devers le roy et son conseil de paroles et de promesses traittables très-grandement à amour et toute réformation d'alliances et à durer à tousjours mais icelles, où les Anglois prenoient, pour le temps advenir et pour remforchier et embellir leur guerre, grant espoir. Si ne vouloient pas les nobles du roiaulme de France qui avoient le roy et le roiaulme à conseillier, laissier celle bruyne de Bretaigne que elle ne fust abatue et ostée aucunement par bonne conduite et bon incident, par quoy le roiaume fuist hors de celle doubte; car, le roy alant en Allemaigne et sa puissance, le royaulme seroit très-grandement desnué, et tout ce par espécial ymaginoient fort et présumoient les oncles du roy.

Or ne savoient-ils bonnement comment entrer en ces traittiés pour rompre le duc de Bretaigne, car jà estoient retournés ceulx qui envoiés y avoient esté : l'évesque de Langres, messire Jehan de Vienne et messire Jehan de Bueil, lesquels avoient bien dit et recordé au roy et à ses oncles que riens ils n'avoient [2] peult exploittier [3]. Si se advisa de rechief le duc de Berry que il y envoieroit son

[1] Bonnes. — [2-3] Fait.

cousin le conte d'Estampes, que l'on tenoit adont à [1] vaillant [2] homme et à grant et moult sage traitteur. Si l'en pria et luy dist : « Beau cousin, il vous fault aler en Bre-« taigne devers nostre cousin le duc parler à luy. Se vous « le trouvés dur, ne haultain en ses paroles, ne responses, « ne vous chaille, ne en riens ne vous eschauffés contre « luy. Traittiés doulcement et [3] sagement [4], et le ramenés « à voye de raison ; et lui dittes que le roy et moy et beau « frère de Bourgoingne ne luy voulons que tout bien et tout « amour, et que, là où il vouldra demourer emprès nous, il « nous trouvera tousjours tous appareilliés. Et aussi de ces « chasteaulx qu'il tient du connestable, remonstrés-luy « doulcement et en riant que à petit de ochoison il les a « saisis et que il luy plaise à les rendre, si en fera gran-« dement son honneur, et que le roy luy en [5] donnera [6] et « rendra de aussi beauls et aussi bons que ceulx sont, en « quelque lieu que il les vouldra choisir en son royaulme. « Faittes tant, beau cousin, que vous nous apportés de ce « costé bonnes nouvelles, et nullement, com long séjour « que vous fachiés, vous partés jà de luy sans exploittier « aucunnement, et mettés bien en mémoire tout son affaire, « sa response et l'ordonnance de son estat. » Le conte d'Estampes respondi à monseigneur de Berry et dist : « Monseigneur, très-voulentiers. »

Depuis le terme que le conte d'Estampes ot celle charge de par le duc de Berry de aler en Bretaigne devers le duc leur cousin, ne séjourna-il pas [7] longuement, mais ordonna et fist ordonner toutes ses besoingnes ; et se mist au chemin, et passa parmy Chartres et le Mans et parmy le bon

[1-2] Doux. — [3-4] De bonne façon et parlés à luy. — [5-6] Ordonnera. — [7] Trop.

pays du Mayne, et vint à Angiers, et là trouva-il la royne de Naples qui femme avoit esté au duc d'Angou, qui s'estoit en son temps escript et nommé roy de Naples et de Jhérusalem, duc de Puille et de Calabre et conte de Prouvence, et ses deux beaulx fils [1] entour luy [2], Loys et Charles.

La dame rechupt le conte d'Estampes son cousin lyement et doulcement ; car bien elle le savoit faire. Si orent aucuns parlemens ensemble ainsi que seigneurs et dames ont ; et là estoit emprès sa suer Jehan de Bretaigne, qui trop à grâce n'avoit pas le duc de Bretaigne devers lequel le conte d'Estampes aloit ; mais il s'en portoit bel tout ce qu'il povoit, car il n'avoit puissance nulle dessus luy pour luy remonstrer, ne amender son mautalent : si luy convenoit souffrir et porter tout bellement.

Quant le conte d'Estampes ot là esté ung jour et une nuit, et il ot prins congié, il s'en party au matin et chevaucha devers Chastonseauls et vint là ce jour. Si exploitta tant par ses journées que il vint en la cité de Nantes, et là se raffreschy, et demanda du duc. On luy dist que il estoit en la marche de Vennes et là se tenoit par usaige, et prist ce chemin, et tant chevaucha, et sa compaignie, que il y vint, et là trouva le duc en la cité de Vennes, qui le rechupt assés lyement, car ils estoient cousins prochains ensemble.

Le conte d'Estampes qui grandement et bien se savoit acquiter de hauls prinches et de haultes dames, car il y avoit esté nourry et introduit entre euls et elles en sa jeunesse, se acquitta très-sagement du duc, et très-doulcement s'en acquointa, car il ne luy déclaira pas, ne remons-

[1-2] Delés elle.

tra si trèstost, comme il fut venu, la principal affection de son courage, ainchois [1] s'en abstint [2] deux ou trois jours, et, quant il vit son temps et son heure à point, il entama [3] sa matière [4] en luy moult doulcement humiliant par devers le duc pour luy mieulx attraire en son amour, et luy dist ainsi ou sur telle fourme : « Monseigneur et chier « beau cousin, vous ne vous devés point esmerveillier se « je vous suis venu veoir de loings, car je vous dési- « roie moult à veoir pour plusieurs raisons, lesquelles je « vous esclairchiray, mais que bonnement et par vostre « plaisir vous y vueilliés entendre et respondre à icelles. — « Ouy, beau cousin, dist le duc, parlés hardiement. « Vostre parole ne me tourne à [5] nul desplaisir [6], et vous « donneray response à tout ce que vous me dirés. » — « Monseigneur, grant mercis, dist le conte ; il est bonne « vérité que l'évesque de Langres, messire Jehan de Vienne « et messire Jehan de Bueil ont esté icy envoiés devers « vous de par le roy et messeigneurs ses oncles, et vous « ont remonstré leur charge à laquelle vous avés respondu, « et de la response ils ont fait relation à monseigneur et à « ses oncles. Et pour tant que l'on s'esmerveille moult « grandement en France de ce que à obéissance, là où vous « devés faire, vous ne voulés venir, ne descendre, et tant « que plusieurs murmurations en sont en la court du roy, « et ens ès hostels de ses tenables, à celle fin que vous « soiés plainement sommé, monseigneur de Berry qui « grandement vous ayme, à ce qu'il vous monstre, vous « prye que vous vueilliés descendre à toute raison, et « avoir congnoissance telle de vostre estat et affaire que le

[1.2] Se dissimula.. Se couvrit. — [3.4] Son procès. — [5.6] Nulle desplaisance, mais à plaisir.

« duc de Bretaigne doit avoir envers son naturel seigneur « le roy de France [1] : par vous [2] ne vueilliés entrer en son « indignation et male voulenté ; car je vous certiffie, mon- « seigneur, que le roy est ung sires de moult grande emprinse « et de très-hault et noble [3] vouloir [4], et, se vous alés contre « luy et il vous face guerre, vous ne l'arés pas d'avantage, « car les barons et les chevalliers et les cités, et bonnes « villes de Bretaigne demourront tous emprès luy, laquelle « chose, tant que de la guerre pour le présent, il n'a nulle « voulenté de la faire, se vous ne le courrouciés encoires « secondement plus que courrouchié ne l'avés, quoy que « les plusieurs dient, et généralement parmy le roiaulme de « France, que vous l'avés bien desservy, mais il [5] ne luy [6] « puet, ne veult descendre de courage, car vous estes en « France [7] l'un des hauls princes [8] qui y soit, et là où vous « vouldrés demourer emprès luy amiablement, certes vous « trouverés en luy toute amour et courtoise, et vous verra « aussi voulentiers entour luy que nuls qui soit tenable à « luy. Si vous prye et requier, monseigneur, que à « toutes ces choses vous vueilliés dilligamment entendre et « descendre et tellement que monseigneur le roy et nous « qui sommes de son sang et lignaige et du vostre, vous en « sachons gré et apparchevons vostre bon vouloir. »

Le duc de Bretaigne respondi à toutes ces paroles assés gracieusement, mais il monstra par ses responses que il n'estoit pas encoires bien conseillié. Si dist au conte : « Beau « cousin, nous savons bien que tout ce que vous nous dittes « et remonstrés, c'est en espèce de bien, et ainsi nous le « retenons ; et nous y penserons, car nous n'y avons pas « encoires bien pensé. Et vous demourrés emprès nous

[1-2] Pour quoy. — [3-4] Volonté. — [5-6] N'y. — [7-8] Un plus haut pair.

« tant comme il vous plaira, pour tant que vostre venue nous « fait très-grant plaisir. » Autre response n'en pot pour le présent le conte d'Estampes avoir, mais il demoura emprès le duc de Bretaigne, et estoit son corps logié en son hostel.

Environ de quinze jours fut le conte d'Estampes en la cité et en la marche de Vennes emprès le duc de Bretaigne qui luy monstroit grant amour et faisoit grant compaignie, et luy monstra le bel et le plaisant chastel de l'Ermine, qui siet assés près de Vennes, lequel le duc avoit fait nouvellement édiffier, machonner et ouvrer, et y prendoit une partie de ses délits. Et le conte à la fois, quant il cuidoit le duc en bonnes, il luy remonstroit doulcement et sagement ce pour quoy il estoit là venu ; et le duc couvertement tousjours respondoit, mais sur ses responses l'on n'y povoit adjouster [1] gaires de [2] seureté, au regard de faire nulle restitution des cent mille frans, ne des trois chasteauls et de la bonne ville que il tenoit du connestable messire Olivier de Cliçon. Nequedent en la fin il le feist ; mais ce fut sans parole, sans requeste et sans prière de personne du monde, et quant l'on s'en donna le moins de garde, sicomme je vous racompteray tout en traittant de la matière et selon ce que j'en fuys pour le temps infourmé.

Quant le conte d'Estampes vyt que il [3] demouroit entour [4] le duc de Bretaigne et que gaires il n'y exploittoit touchant sa charge, il se advisa que il prendroit congié au duc et retourneroit en France devers le duc de Berry qui l'avoit celle part envoié. Adont il prinst congié au duc, et le duc luy donna amiablement, et luy fist au partir présenter ung moult beau pallefroy amblant, ordonné, enséellé et appa-

[1-2] Foy, ne grant. — [3-4] Séjournoit là.

reillié ainsi que pour [1] la personne [2] du roy, et luy donna ung anel d'or et une pierre dedens, qui bien avoit cousté mille bons frans.

Ainsi se departy le conte d'Estampes du duc de Bretaigne. Si se mist au chemin et s'en retourna par Angiers, et là retrouva la royne [3] et Jehan de Bretaigne son frère, qui moult désiroit à oyr des nouvelles, et luy dirent : « Beaulx « cousins, vous devés avoir bien besoingnié, car vous avés « moult longuement demouré. » Alors il leur racompta une partie de son exploit, dont la fin fut telle que il n'avoit riens fait. Et quant il ot esté delés euls ung jour, il prist congié, et se mist au chemin [4] devers Tours, et fist tant par ses journées que il vint en Berry, et trouva le duc de Berry à Meun-sur-Yèvre, ung sien moult bel chastel, lequel aussi il avoit fait nouvellement édiffier, encoires y faisoit-il ouvrer tous les jours.

Quant le duc de Berry vit le conte d'Estampes revenu de Bretaigne, il luy fist moult bonne chière, et luy demanda des nouvelles de Bretaigne. Il luy recorda de point en point et de clause en clause tout ce qu'il avoit veu, oy et trouvé, et luy dist bien que ce duc de Bretaigne l'on ne povoit rompre, mais demouroit tousjours en son arrogance. Le duc de Berry s'en passa assés légièrement et bellement, quant il percheut que autre chose il n'en povoit avoir, et retourna assés tost en France devers le roy et son frère le duc de Bourgoingne, et leur remonstra comment il avoit envoié, pour traittier en Bretaigne devers le duc, son beau cousin le conte d'Estampes, et quel chose [5] il avoit exploittié et besoingnié. La chose demoura en tel estat quant l'on vit que autre chose l'on n'en pooit avoir.

[1,2] Le corps. — [3] De Naples. — [4] Pour retourner.— [5] En ce voyage.

Vous povés savoir, ainsi que cy-dessus est contenu en nostre histoire, comment la départie des Anglois qui estoient en Galice alés avecques le duc de Lancastre, se fist, et comment le duc, sa femme et sa fille vindrent au Port de Portingal et là se tindrent ung temps emprès le roy Jehan de Portingal et la jeune royne fille au duc de Lancastre comme vous savés, et, se là il desplaisoit au duc, [1] grandement bien [2] y avoit cause, car riens de son prouffit en celle saison il n'avoit fait en Castille, mais son grant dommaige, ses gens mors de la [3] mortalité [4] et des meilleurs chevalliers et escuiers de sa route. Et le pays de Gallice que en venant il avoit conquesté à grant payne, il le veoit trestout perdu et retourné devers le roy de Castille; car incontinent que il se fut party de Castille et de Gallice et rentré en Portingal, et que les Espaignols veirent, et les chevalliers de France, qui derrière estoient demourés avecques le roy et messire Olivier de Glayaquin le connestable de Castille, que il n'y avoit pour les Anglois, ne pour le duc de Lancastre nule recongnoissance de recouvrier, ils entrèrent en queste de reconquerre à [5] l'ayde de leur [6] aliance et obéissance le pays de Gallice, et ce fust tantost fait; car ceulx des villes, des cités et des chasteauls de Gallice avoient plus grande affection à estre devers le roy que devers le duc de Lancastre, ou cas que il ne povoit tenir les champs, ne le pays; car, sicomme en Lombardie et en Ytalie, ils ont d'usage en Gallice et en Castille et dient : « Vifve le fort! vifve qui vaint! »

Tout ce que le duc de Lancastre avoit peu assambler de la Pasque jusques à l'entrée de juillet, tout fut retourné et reconquis et raffreschy de gens franchois et autres obéis-

[1-2] Assés. — [3-4] Morille. — [5-6] Leur.

sans au roy de Castille en trop petit de temps. Et les Anglois de par le duc, qui estoient demourés en Galice ens ès cités, villes et chasteauls en garnison, et qui bien et paisiblement se cuidoient tenir et estre tout l'yver, en estoient boutés hors ou doulcement ou autrement, ou mors les aucuns qui se vouloient tenir en leur force et teneure, et les autres qui veoient tout mal aler, se départoient par traittié, et l'on leur donnoit saulf-conduit de rentrer en Portingal ou de repasser parmy le pays et retourner à Bayonne ou à Bourdeaulx. Et de tout ce estoit bien infourmé le duc de Lancastre qui se tenoit en la cité du Port, et si n'y povoit, ne sçavoit aucunement remédier, senon que il avoit aucunes fois des angoisses et des grans desplaisirs au cuer, l'on ne doit pas croire du contraire; car tant plus est le prince hault et de grant noblesse et prudence, tant luy sont les desplaisirs plus amers lorsque ses besoingnes tournent sur le pis. Nequedent il faisoit assés bonne chière et disoit à la fois: « Or avant, se nous avons [1] perdue [2] ceste année, « nous aurons par la grâce de Dieu l'autre saison pour « nous. Les fortunes de ce monde sont moult merveilleuses; « elles ne pèvent pas tousjours estre ounyes. »

D'aultre part aussi le roy Jehan de Portingal le reconfortoit tout ce qu'il povoit, et luy disoit: « Sire, vous vous ten-« drés icy en ceste terre, et rescripsés vostre parfait estat à « vos frères en Angleterre et à vos amis par delà, quoyque « ils en sachent assés, et, sur le mars qui retourne, ils vous « envoieront cinq ou six cens lances et deux mille archers. « Je remettray d'autre part mon povoir ensemble, et sachiés « que mon povoir et mon pueple sont de bonne voulenté « pour faire guerre en Castille. Si leur ferons bonne

[1-2] Perdu.

« guerre. Une saison advient que ung pays se pert, et « l'autre se regaingne. »

Le duc de Lancastre qui oyoit le roy de Portingal ainsi parler, prendoit en grant gré toutes ces paroles, et luy en disoit grant merchis, et touteffois, quoyque le roy feust son fils, car il avoit sa fille espousée, et que il luy desist par bonne voulenté et que le duc y pooit bien adjouster foy, fait et créance, il ne luy descouvroit pas tout son courage, car bien savoit que toute Angleterre estoit en tourble et le pays en grant différent, et avoient les seigneurs à plusieurs choses à entendre tant pour la frontière du roiaulme d'Escoce qui moult leur touchoit, que pour le duc de Bretaigne qui estoit en grans traittiés envers euls, et que à trop grant payne, quant il se départy d'Angleterre, il avoit eu celle charge et armée de gens d'armes et archiers. Se n'estoit pas son intention, car bien congnoissoit les Anglois, que de rechief il en deust estre conforté, car bien sentoit que le roiaulme d'Angleterre pour le présent avoit plus que son fais et charge, et que ceulx qui pour celle saison présente avoient esté en Castille tant gens d'armes comme archiers, n'y retourneroient plus, et mettoit en doubte, et le savoit de vérité, que le retourner descourageroit le remanant du pays. Nonobstant que il ymaginast moult bien toutes ces choses et ces doubtes, si s'en portoit-il [1] bel envers le roy de Portingal et les barons d'icelluy pays. Et quant il eut esté au Port ung grant temps et séjourné, il dist au roy que son prouffit estoit de retourner à Bayonne et en la marche de Bourdeaulx pour plusieurs raisons, car de estre là en Portingal, quoyque l'on l'y veist voulentiers, il n'estoit pas sur son heritaige lequel le désiroit à avoir,

[1] Assés.

la terre de Bourdeaulx et de Bayonne, et disoit bien qu'en l'archeveschié de Bourdeaulx [1] en rentrant et descendant de Bigorre et frontoiant toute la terre des Labrissiens, du conte de Fois et du conte d'Armeignach et d'oultre la Géronne et la Dourdonne, en rentrant en Pierregus et en Pierregot, en Quersin, en Rochelois, en Xantonge, en costoiant Poithou et rentrant en Gevauldon, en Roergue, en Auvergne et en Lymosin, avoit grant foison de fors, de garnisons et de chasteauls qui se tenoient bons [2] Anglois et qui tous faisoient guerre ou nom et soubs umbre de luy. Si estoit bon et pour le meilleur que il fust delés euls pour tousjours les reconforter et conseillier, se il besoingnoit.

Avecques tout ce que en Portingal il estoit trop ensus des nouvelles d'Angleterre (car les Anglois ressoingnoient ce voiage pour le loingtain chemin et pour les rencontres de mer, car tousjours y sont nefs espaignoles ou galliciennes ou sévilloises ou des autres terres et pors de Castille sur la mer alans en Flandres pour leurs marchandises, ou retournans de Flandres en leurs pays, par quoy les périls y sont très-grans), sur toutes ces raisons et encoires d'autres se ordonna le duc de Lancastre à tout gallées armées [3] que le roy luy fist avoir et son maistre patron Alphens Bretat, et quant les gallées furent chargiées, armées et appareilliées et que le temps fut bon et souef et le vent bas et quoy attempréement ventant, le duc de Lancastre, la duchesse et leur fille prindrent congié ou roy de Portingal et à la royne, puis entrèrent ens ès gallées. Si désancrèrent et prindrent le parfont en costoiant les terres, et se misrent ou dangier de Dieu et du vent. Si eurent voiage moult bel et agréable, et vindrent en briefs jours férir ou havre de Bayonne. De la

[1] Et d'Auls. — [2] Et loyaux. — [3] Et frétées.

venue du duc de Lancastre furent grandement resjouis ceulx de Bayonne, car moult le désiroient [1]. Et quant le duc de Lancastre, la duchesse, et leur fille furent arrivés à Bayonne, sicomme vous le povés oyr recorder, les nouvelles s'espardirent partout. Si en furent grandement resjouis ceulx de Bourdeaulx et du Bordelois. Si l'alèrent veoir messire Jehan de Harpedame, et le séneschal des Landes; aussi feirent tous les tenables, et le alèrent veoir le sire de Mucident, le sire de Duras, le sire de Rosem, le sire de Landuras, le sire de Chaumont, le sire de Chastel-Neuf, le sire de Copane et les barons et chevalliers du pays. Il les recueillit ainsi comme ils vindrent (ce ne fut pas tout à une fois) moult lyement et doulcement. Tous luy offrirent service et amour ainsi comme l'on doit faire à son seigneur, et se tint le duc toute ceste saison à Baygonne, et envoioit et escripvoit [2] à la [3] fois en Angleterre devers le roy et aussi à ses frères de son estat, mais pour chose que il rescripsist, ne signifiast, il n'estoit en riens conforté de gens d'armes, ne d'archiers [4], et estoit, quant à la veue présente du monde, le duc de Lancastre et tout son affaire mis en nonchalloir, et ne se levoit nul en Angleterre des seigneurs, ne s'offroit, ne advançoit pour mettre gens d'armes sus pour aler devers le duc, car ceulx qui avoient esté ens ou voiage de Portingal, en semoient paroles desplaisantes parmy le roiaulme d'Angleterre, qui descouragoient tous les autres. Et disoient ces Anglois qui en Castille et en Portingal avoient esté : « Ce « voiage-là ne nous est pas bien à la main ; il nous est trop « loingtain. Mieulx nous vault et plus prouffitable nous « est la guerre de France, car en France y a moult souef « pays et doulce et courtoise contrée et ayr attempré et « doulces rivières et beauls logeis ; mais en Castille n'a « que roches qui ne sont pas bonnes à mengier au vert jus,

[1] Et bien le monstrèrent. — [2-3] Aucune. — [4] D'Angleterre.

« et montaignes haultes et estranges, et dur ayr et rivières
« troubles et vivres trop divers, et vins secs, [1] fors et chauls
« et hors de nostre boichon, et povres gens et ors et trait-
« tres, mal vestus et mal habilliés et du tout hors de nostre
« ordonnance ; et est [2] grant folye de y aler, car quant l'on
« entre en aucunne grosse cité ou ville, où l'on cuideroit
« merveilles trouver, et l'on la conqueste, l'on n'y treuve
« riens fors vins à tous lés et bachons, et grans huches de
« sapin toutes wides. C'est tout le contraire du roiaulme de
« France, car là avons-nous trouvé dedens les cités et
« villes fermées et chasteaulx, par moult de fois, quant les
« aventures d'armes nous venoient que nous les conqué-
« rions, tant de biens et de richesses que nous en estions
« tous esbahis. A celle guerre doit-l'on entendre là où
« prouffit a, et soy hardiement aventurer, non en ceste
« meschante guerre de Castille et de Portingal, où il n'a
« que toute povreté et dommaige. »

Ainsi en mille lieux se devisoient les Anglois en Angleterre, qui en Castille et en Portingal par une ou deux fois avoient esté et tant que les seigneurs qui le pays avoient à conseillier et à gouverner, s'en perchevoient bien que ce voiage estoit du tout hors de la grâce et du courage des Anglois, et aussi le pays estoit encoires en tourble, et la justice estoit de nouvel faitte de Trivilien et des autres, et le duc d'Irlande estoit party hors d'Angleterre, et le roy Richart remis en l'administration de nouvel conseil, lequel il n'avoit pas encoires bien apris. Si convenoit par ces incidences que l'affaire du roiaulme demourast en dur estat pour le duc de Lancastre qui se tenoit en la cité de Bayonne et s'y tint toute la saison.

---

[1] Moult. — [2] Moult.

Toutes ces besoingnes et ordonnances tant d'Angleterre et de Castille comme de Portingal, et tous les différens qui estoient advenus en Angleterre tant du duc d'Irlande comme des autres princes et seigneurs, estoient bien sceues en France en la chambre et conseil du roy. Or fut advisé par le conseil du roy et de ses oncles pour encoires plus parfaittement savoir de toutes les advenues, que l'on envoieroit querre à Utrecht, de par le roy de France et ses oncles, le duc d'Irlande qui là se tenoit, et luy seroit donné bon saulf-conduit et seur pour venir en France et là demourer tant comme au roy plairoit, et de retourner aussi arrière, se la plaisance du roy et du duc estoit.

Bien convenoit que il fust envoié querre par espéciaulx messaiges et que les lettres du roy feussent espécialement faittes et devisées. Autrement le duc d'Irlande ne se fust point party de Utrecht ou de la marche, car il sçavoit bien que il estoit du tout hors de l'amour et de la grâce du seigneur de Coucy, qui est en France ung moult grant baron, et de son lignaige, et bien y avoit cause, sicomme il est cy dessus dit et esclairchy; car, au veoir dire, ce duc s'estoit [1] petitement acquitté envers sa femme la fille au seigneur de Coucy, et certes c'estoit [2] de [3] conscience la principale matière qui plus le chargoit et luy tolloit toute bonne renommée tant en France comme autre part, car aussi bien en estoit-il blasmé, diffamé et hay ou pays d'Angleterre comme il estoit en France et en autres contrées.

Quant l'on fut advisé et fort entalenté ou conseil du roy et de ses oncles de le mander, le sire de Coucy le débaty grandement ce qu'il pot; mais l'on luy monstra tant de raisons et de voyes que il se souffry, et faire luy convenoit,

[1] Bien. — [2, 3] En.

puisque le roy le vouloit principalment. Le roy qui estoit jeune, avoit [1] grant désir de voir ce duc d'Irlande, pour tant que l'on luy avoit dit que il estoit bon chevallier, et que le roy d'Angleterre l'avoit tant amé et encoires amoit. Si fut mandé par ung chevallier et ung clerc secrétaire du roy.

Quant le duc d'Irlande oyt les premières nouvelles que le roy de France le mandoit, il fut moult esmerveillié, et ot mainte pensée et ymagination sur ce mandement à quoy il povoit tendre, ne touchier. Toutesvoies il trouva en son conseil que sur le saulf-conduit du roy il povoit bien aler en France veoir le roy et puis retourner, se bon luy sembloit. Si fist ainsi; il se departy de Utrecht, et se mist au chemin avecques ceulx qui de par le roy l'estoient alé quérir, et cheminèrent tant par leurs journées que ils vindrent à Paris, car pour ce temps le roy se tenoit là et ou chastel du Louvre. Si fut ce duc le bien venu et fut recueillié du roy et de ses oncles moult lyement. Si voult le roy que il prensist sa résidence en France, et luy fist administrer place et hostel pour luy et pour son estat tenir. Il avoit bien de quoy, car il avoit mis hors d'Angleterre grant finance, et encoires luy en devoit le connestable de France pour la rédemption Jehan de Bretaigne, dont il n'estoit pas encoires tout hors payé. Si aloit et venoit le duc d'Irlande à la fois devers le roy, et luy estoit faitte bonne chière, et à toutes les festes, joustes et esbatemens le duc d'Irlande estoit tousjours appelé.

Vous avés peut ouyr comment le conte d'Estampes fut de par le duc de Berry envoié en Bretaigne devers le duc,

[1] Moult.

lequel il cuida moult bien par ses paroles amener et attraire à raison, mais il n'en pot chevir, ne à chief venir, et retourna sans riens exploittier, dont l'on estoit moult esbahy en France, voire ceulx à qui il en touchoit, qui du conseil du roy s'ensonnyoient, car ils sentoient le roy en grant désir de aler en Allemaigne veoir la terre de son cousin le duc de Julliers et le pays du duc de Guerles, pour prendre vengance des haultaines paroles et felles deffiances, dont le duc de Guerles l'avoit deffié.

Or ymaginoient les saiges qui bien concepvoient [1] l'affaire, ung trop grant péril pour le royaulme, car ils entendoient et clèrement veoient que le duc de Bretaigne ne vouloit venir, ne condescendre à raison, mais tenoit son propos, lequel estoit moult préjudiciable contre la majesté souveraine du roiaulme de France, comme d'avoir ainsi prins le connestable messire Olivier de Cliçon et raenchonné à cent mille frans et à trois fors chasteaulx et une bonne ville. Et entendoient encoires les seigneurs qui du conseil du roy le plus se chargoient et ensonnyoient, que le duc de Bretaigne avoit traittié grant au roy d'Angleterre et aux Anglois, et que il pourveoit très-fort et [2] estofféement [3] ses villes et ses chasteaulx parmy Bretaigne, et acquéroit amis de toutes pars et aliances. Tant que des barons et prélats et nobles de Bretaigne (voire la greigneur partie et la plus saine) on ne se avoit que faire de doubter en France que les prélats et les nobles de la duchié de Bretaigne voulsissent demourer avecques le duc à l'encontre du roy, ne du roiaulme de France. Tout ce ne feroient-ils jamais, car les chevalliers et les escuiers de Bretaigne sont bons et loiaulx François. Mais on se doubtoit en France et à bonne

[1] Et pensoient. — [2-3] Durement.

cause que, se le roy partoit et chevauchoit hors du pays (car autrement sans grant puissance de gens ne povoit-il chevauchier en Allemaigne) que le duc de Bretaigne ne meist les Anglois en son pays, feust à Saint-Mallo ou à Saint-Mahieu ou à Lambale ou à Camperlé ou à Laudriguier ou en Guerlande ou à Bouteville ou à Vennes ou sur les bandes de la mer là où les Anglois vouldroient descendre, et plus belle entrée ne pourroient-ils avoir que par Bretaigne Si ne sçavoit-l'on comment à l'onneur du roy et du roiaulme l'on peust à ce duc de Bretaigne [1] rompre [2] son fait.

Bien est vérité que les aucuns nobles du conseil du roy mettoient en termes et disoient : « Ce sera [3] grant blasme, « se le roy rompt et brise son voiage pour ce duc de Bre- « taigne qui encoires n'est pas sires de son pays en tant « que les barons, chevalliers et escuiers de Bretaigne ne « seroient jamais contre nous pour tenir l'oppinion du duc. « Le roy, ou nom de Dieu, face son voiage, et le connes- « table et les Bretons demeurent en leur pays et gardent « leur terre. »

Ceste parole fust très-grandement soustenue ou conseil du roy, et les autres disoient : « Nennil, ce ne se puet faire. « Le roy ne feroit jamais ce voiage sans son connestable, « car il scet plus que c'est de guerre que nul autre cheval- « lier. » Adont arguoient les autres et respondoient : « Si « demeure le roy. Il puet souffire se les deux oncles du « roy ou l'un y va. Monseigneur de Bourgoingne y voise « et maine deux mille lances et VI ou VII^{m} varlets : il y est « tenu principalment d'y aler, car la guerre est sienne, « et se meut du costé de Brabant, et aura tous les Braban- « çons avecques luy, où tantost il trouvera bien [4] cinq [5] cens

[1-2] Brisier. — [3] Moult. — [4-5] Sept.

« lances et bien vingt ou trente mille des communaultés
« du pays de Brabant. »

Lors respondirent les autres : « Vous ne dittes riens, car
« le roy y veult aler et dist que il est chief de ceste guerre;
« car l'on l'a deffié, et se yra puisque enchargié l'a. Que il
« y voise, car il est jeune, et plus continuera les armes et
« plus les amera. » Et puis respondoient encoires les autres :
« Qui sera si osé qui conseille le roy, ne enorte de aler en
« Allemaigne, ce loingtain pays et entre ces Allemans ?
« ce sont si haultaines gens et si périlleus à entrer sur
« euls. Encoires, se l'on y estoit entré, trop y a bien
« manière à en yssir et retourner ; car quant ils sentiront
« le roy et les nobles du roiaulme de France entrer en leur
« pays, tous se cueilleront ensemble et se mettront sur
« ung certain pas que ils congnoistront, et les nostres ne le
« recongnoistront mie, et nous pourront porter trop grant
« dommaige, car ils sont convoitteus durement plus que
« nulles autres [1] nations, [2] et si n'ont quelque pitié de
« nulluy puis que ils en sont seigneurs, mais les mettent
« en prisons destroittes [3] et en ceps merveilleus, en fors
« chasteaulx, en grésillons et en maint autres atourne-
« mens de prisons, dont ils sont de ce faire soubtils, pour
« attraire plus grant raenchon. Et quant ils sentent que
« ils ont à prisonnier un grant seigneur ou ung noble et
« vaillant homme, ils en sont trop grandement resjouis : si
« les emmainent en Boesme ou en Austeriche, en Bavière ou
« en Sassonne ou autre part, et là les tendront en chas-
« teaulx ou dongons inhabitables. Alés là les pourchasser,
« ne requerre. Certes tels gens valent pis que Sarrasins,
« ne payens, car la grant ardeur de convoitise que ils

[1-2] Gens. — [3] En buies.

« ont en euls, leur tolt toute la congnoissance d'honneur. « Alés et si mettés le roy entre tels gens, et puis il en « mésadviengne ainsi que les fortunes sont merveilleuses « et périlleuses. L'on dira qu'il aura esté trahý et là mené « pour la destruction du roiaulme, et non pour l'augmen-« tation. Avecques tout ce, Dieu deffende le roiaulme de « tout dommaige et péril, mais à présent qui prendroit le « roy et une partie des nobles qui iroient avecques luy (car, « se il chevauche en Allemaigne, il yra moult fort accom-« paignié) le roiaulme de France sans nulle recouvrance « seroit perdu. Or conseilliés dont le roy à aler en ung « tel voiage. » — « Et quelle chose en pourra-l'on donc-« ques faire, ne dire ? » remandoient les autres.

« Ou nom de Dieu, » respondoient les bien avdisés et conseilliés, selon leur ymagination, et qui justement glosoient les périls et pesoient les fortuneuses adventures qui povoient advenir. « Ne le roy n'y voise, ne nul n'y voise à « grant puissance. Ce duc de Guerles est jeune. Jeunesse « et fumée de sa teste l'a à présent esmeu de deffier le roy, « et n'a pas esté grant sens, ne bon conseil, fors de jeunes « gens qui s'oultrecuident et lesquels veulent voler avant « que ils ayent elles. Et puisque il a deffié le roy, l'on le « laisse [1] mettre [2] avant pour parpoursieuvir sa deffiance. « Le roiaulme de France est grant. Se il se boute dedens, « ne met sur nulles des bendes, le roy en sera tantost « infourmé, et lors aura-il cause et juste querelle de « esmouvoir son pueple et de aler contre luy, et le com-« batre, se il le treuve en son conseil, ne à jeu party en « France, ou faire meismement sur les champs retourner « et venir à merchy ou faire fuir devant luy et rentrer en

[1-2] Traire.

« Allemaigne. Et là y aura le roy plus de honneur assés,
« et le roiaulme moins de despens que de aler en Guerles;
« car nous entendons par ceulx qui congnoissent le pays,
« que il y a à passer, ainchois que l'on puist entrer en
« Guerles, ne venir jusques au duc, se il veult, quatre
« grosses rivières, dont la moindre est aussi grande comme
« la rivière de Loire est à Nevers ou à la Charité, et ort
« pays et mal logeable. Or alés et si conseilliés, se vous
« osés, le roy à faire ung tel voiage. [1] »

Ainsi que je vous di, en ce temps estoient en plusieurs et diverses ymaginations et paroles les aucuns nobles du conseil du roy [2], ausquels il en touchoit bien grandement du parler, et pesoient bien ce voiage que le roy vouloit faire. Et sachiés que il se fust trop plus tost avanchié que il ne fist, se on ne doubtast le venin qui povoit naistre et venir de Bretaigne et du duc [3]. Tout ce le retardoit trop grandement, et bien avoit-l'on cause de le doubter; car le duc de Bretaigne qui estoit tout infourmé de ces deffiances du duc de Guerles, et aussi de l'ymagination que le jeune roy Charles avoit de aler en Allemaigne, ne attendoit autre chose que l'on se feust mis au chemin et party hors du roiaulme. Il avoit ordonné, et tout conclut estoit entre luy et les Anglois, qu'il eust bouté les Anglois en son pays, et jà avoit-il par ses soubtils tours attrait à luy et à son accord la greigneur partie des corps des bonnes villes de Bretaigne et par espécial la cité de Nantes, Rennes, Vennes [4] et Saint-Mahieu-de-Fine-Posterne, mais les corps des nobles ne povoit-il avoir. Or ymaginoit-il que ceulx s'en yroient avecques le connestable en Allemaigne: si en seroit sa guerre plus doulce et plus belle, et si faisoit le duc de Bretaigne ses

[1] Et emprinse. — [2] De France. — [3] Mesme. — [4] Lautriguier, Guérande, Lamballe, Saint-Mallo.

villes et ses chasteaulx [1] moult [2] grandement pourveoir de toutes choses qui à guerre povoient appartenir, vivres et artillerie, et monstroit bien que il s'enclinoit plus à la guerre que à la paix. D'autre part, il avoit aussi grans aliances à son serourge le jeune roy Charles de Navarre, et le roy à luy; car le duc luy prommettoit, se il povoit venir à ses [3] attaintes [4] ou que il tenist puissance de gens d'armes et d'archiers d'Angleterre sur les champs, il les mèneroit tout droit en Normendie, et de prime face il recouvreroit toutes les villes et les chasteaulx que le roy Charles de France, oncle à ce roy de Navarre, luy avoit prins et fait prendre par ses gens le seigneur de Coucy et autres. Sur cest estat avoit le roy de Navarre grant espérance, et en tenoit en double amour le duc de Lancastre qui séjournoit en la cité de Bayonne, et avoit entre euls moult grans aliances. Et de toutes ces choses s'en veirent les apparences, sicomme je vous deviseray [5].

En l'an de grâce Nostre-Seigneur mil CCC quatre-vings et huit, le VIII[e] jour du mois d'avril, fut conclut, arresté et ordonné ou conseil du roy Richart d'Angleterre et de ses deux oncles le duc d'Yorch et le duc de Glocestre, que le conte Richart d'Arondel tout en chief et souverain d'une armée pour mer où il auroit mille hommes d'armes et trois mille archiers, se trairoient à Hantone et seroient là le [6] XVI[e] [7] jour du mois de may, et y trouveroient la navie toute preste chargiée et appareilliée, et là à ce jour devoient estre en la marche tous ceulx qui avecques luy devoient aler en ce voiage. Et tint le roy d'Angleterre le jour Saint-George ensieuvant une très-grande feste ou chastel de Windesore, et là furent ou en partie les chiefs des seigneurs qui avecques le conte d'Arondel devoient aler en ce voiage, et prindrent

[1-2] Grossement et. — [3-4] Ententes. — [5] Ci-après. — [6-7] XV[e].

là congié au roy et à ses oncles, à la royne et aux dames.

Si furent tous à Hantonne ou là près au jour qui ordonné estoit, et entrèrent en leurs vaisseauls le XX[e] jour de may qu'il faisoit beau temps et joly. Là estoient le conte d'Arondel, le conte de Nortinghem, le conte Donvesière, messire Thomas de Perssy, le sire de Cliffort, messire Jehan de Warwich, messire Guillemme de la Selée, le sire de Cameuls, messire Estienne de Libery, messire Guillemme Helmen, messire Thomas Moriauls, messire Jehan d'Aubrecicourt, messire Robert Scot, messire Pierre de Montbery, messire Loys Clinbo, messire Thomas Cocq, messire Guillemme Paule et plusieurs autres. Et estoient de bonnes gens d'armes mille lances et trois mille archiers ou environ, et ne menoient nuls chevaulx, car ils espéroient que, se les choses venoient à leur intention, ils entreroient en Bretaigne et là se raffreschiroient et y trouveroient des chevauls et à bon marchié pour euls servir. Et faisoit ce jour que ils désancrèrent de Hantonne, si quoy et si séry que la mer estoit aussi paisible que tout à l'ouny. Si vindrent le second jour en l'isle de Wisque, et là s'esbatirent tant que vent leur revint. Si rentrèrent en leurs vaisseaulx et retournèrent vers Normendie, et ne tiroient à prendre terre nulle part fors à frontoier les terres de Normendie et de Bretaigne, tant que autres nouvelles leur vendroient, et avoient en leur armée vaisseauls que l'on appelle balleniers-coursiers qui flottoient sur la mer et si volloient devant pour trouver les aventures, ainsi que par terre aucuns chevalliers et escuiers montent sur fleurs de coursiers vollans devant les batailles et chevauchent pour descouvrir les embuches. Nous nous souffrirons ung petit à parler de ceste matière et nous raffreschirons des besoingnes de Guerles et de Brabant, et compterons comment le siége fut mis devant Grave.

Si comme je vous ay cy-dessus compté et esclairchy des anciennes gestes des ducs de Guerles comment [1] l'aisné fils [2] du duc de Guerles dont je traitte présentement, se maria à la fille Bertault de Malines pour luy oster de dangier et rachatter son droit héritaige qui grandement estoit entouillié et empeschié ; et le duc de Guerles, fils au duc de Julliers, pour entretenir la ville de Grave sur les Brabanchons et que il eust cause et juste title, regarda, quant il vyt que il ne povoit [3] avoir [4] les trois chasteaulx dessus nommés séans sur la rivière de Meuse, c'este assavoir Gangeth, Vuch et Mille, qui jadis avoient esté de l'éritage tresfonsier de la duchié de Guerles [5], que il attribueroit la ville de Grave à son héritaige perpétuellement. Et si avoit ce duc une sienne fille bastarde donnée et mariée au damoisel de Kuq, lequel sire de Kuq estoit héretier de la ville de Grave. Si fist [6] ung traittié amiable, ainsi comme entre le père et le fils ne doit avoir nul moien, et lui donna le damoisel de Kuq la ville et seignourie de Grave, et l'en ahérita présens [7] les chevalliers de Guerles et de Juilliers. Et le duc de Guerles pour celle cause le récompensa de la terre et seignourie de [8] Boesde [9], séant sur la riviere de [10] Lighue [11] en la duchié de Guerles marchissant sur le pays de Hollande bien enssus de Brabant.

A celle ville de Boesde append ung moult beau chastel et une bonne grosse ville et de grant prouffit, mais Grave vault mieulx. Et le fist le duc de Guerles tout ainsi sur l'intention que d'avoir juste cause et tiltre de obtenir la ville à l'encontre des Brabanchons. La duchesse de Brabant et les Brabanchons disoient que anciennement les seigneurs de

[1-2] L'ave. — [3-4] Ravoir. — [5] Si pensa. — [6] A luy. — [7] Les barons et. — [8-9] Bois-le-Duc. — [10-11] Lighe.. Licque.

Kuq l'avoient tenue par gaige et que touteffois et quantfefois que il leur plairoit ou à leurs hoyrs, ils la povoient rachatter [1], et le duc de Guerles [2] disoit que non [3]. Pour ce s'esmut la guerre et le maltalent entre les Brabançons et les Guerlois ; et vindrent en celle saison ou mois de may mettre le siége les Brabanchons devant la ville de Grave, barons, chevalliers et escuiers et [4] puissance de [5] bonnes villes de Brabant, et y firent amener et acharrier engiens, espringales [6] et tels aournemens d'assauls, et estoient bien quarante mille, ungs et autres [7]. Là ot fait et donné plusieurs assauls et escarmuches aux barrières et presque tous les jours ; car la ville de Grave gist par deçà la Meuse sur le Brabant, et au lés par delà a ung pont par dessus la rivière par où l'on entre en la duchié de Guerles et ou pays.

Si fut le siége de Grave de grant emprinse et plentureux en l'ost de Brabant de tous biens, et y recouvroit-l'on aussi francement de tout ce que l'on vouloit pour ses deniers, et a aussi bon marchié comme l'on faisoit en devant en la ville de Brouxelles. Si y avoit tous les jours ou de jour à autre escarmuche par devant les portes et barrières de Grave des compaignons souldoiers qui aventurer s'i aloient, et aussi à la fois les arbalestriers aloient traire et escarmuchier. Une heure estoient rebutés, et autre heure ils reboutoient, ainsi que les adventures adviennent en tels partis d'armes.

Le duc de Guerles estoit bien infourmé de tout ce siége et de tout ce qu'il y advenoit, car il se tenoit à quatre lieues

[1] Et que sans cause le duc de Guerles la tenoit fors que par gage. — [2-3] Estoit tout contraire à ces opinions et disoit qu'elle estoit son bon héritage et que ce seroit la dernière ville qu'il tiendroit. — [4-5] Toutes les communaultés des. — [6] Trebus. — [7] Et estoient logiés au-devant de Grave contreval la rivière de Meuse.

près en la ville de Nymaige, et escripsoit souvent en Angleterre dont il pensoit à estre conforté, et avoit espérance que l'armée d'Angleterre qui estoit sur la mer, de laquelle le conte d'Arondel estoit chief, en briefs jours, quant il leur plairoit et vent propice à ce aroient, vendroient en la duchié de Guerles pour lever ce siége. Bien savoit le duc de Guerles que la ville de Grave estoit forte, et si l'avoit fait pourveoir grandement et grossement, et n'estoit pas à conquerre par assault fors par traittié ou long siége, mais il sentoit ceulx de Grave si féables et loiaulx envers luy que pour riens ils ne le relenquiroient : si s'en sentoit plus asseuré. Ainsi se tint le siége des Brabanchons gros et puissant devant Grave le fort chastel.

En celle saison, sicomme vous povés oyr, l'armée du conte d'Arondel et des Anglois waucroit sur la mer, et si ne prendoient nulle part terre, et point n'eslongoient les bandes, ne les frontières de Bretaigne et de Normendie, tant que les Normans devers le Mont-Saint-Michiel, en costoiant toute la bande, en descendant jusques à la bonne ville de Dyeppe, de Saint-Walléry, du Crotoy et de Ponthieu, n'en estoient point bien asseurés, car ils ne savoient à quoy iceulx prétendoient. Si furent ces villes et ces pors de Normendie pourveus de par le roy et raffreschis de bonnes gens et d'arbalestriers pour résister à l'encontre des périls, et furent mis et establis, de par le mareschal de Blainville en la ville de Carenten qui siet sur la mer et qui jadis avoit esté héritaige au roy Charles de Navarre, le sire de Hambre et le sire de Coursy, deux grans barons de Normendie. Le connestable de France se saisy moult sagement de la ville de Saint-Malo, et aussi fist-il

de la ville de Saint-Mahieu incontinent que il pot savoir que les Anglois estoient sur mer, et y mist gens ou nom du roy de France.

En celle saison cuidièrent avoir la guerre ouverte de tous points les[1] barons de Bretaigne[2] à l'encontre de leur seigneur, et disoient chevalliers et escuiers que l'armée sur mer des Anglois n'y estoit en autre instance, et que le duc de Bretaigne les y avoit mandés pour mettre en son pays par les apparances que l'on y veoit, car le plus du temps ils frontoioient les bandes de Bretaigne, ne point ils ne s'en esloingnoient, se force de vent ne les reboutoit par contrainte en la mer, mais tousjours, comment que il alast, ils se retraioient devant Bretaigne.

Vous savés comment il est icy-dessus contenu du duc de Lancastre qui estoit yssu hors du roiaulme d'Angleterre et comment il avoit exploittié ou roiaulme de Castille et de Portingal, et comment il s'en estoit party et ses gens en grant desplaisir et perte par la pestillence. Et les imaginations que il à ce avoit, luy tournoient en grant contraire et desplaisance, car il veoit ses besoingnes trop tourbles et obscures, ainsi que les infortunes à la fois à toutes gens, soit en bien, soit en mal, adviennent quant l'on s'en donne le mains de garde; car quant il se party du roiaulme d'Angleterre bien accompaignié de bonnes gens d'armes et d'archiers, il cuida bien autrement exploittier que il ne fist; et il veoit et oyoit recorder, quant il en demandoit, que sur quinze jours il avoit perdu[3] Galice, ce que au conquérir il avoit mis largement[4] sèze septmaines[5] et aveuc tout ce, ses gens mors et espars l'un cà, l'autre là, ne nul confort

[1-2] Bretons. — [3] En. — [4-5] Quatre mois.

il ne espéroit à avoir d'Angleterre, car les Anglois estoient moult lassés [1] de celle guerre d'Espaigne : elle leur estoit trop dure et trop loingtaine. Et si sentoit bien aussi que le roiaulme estoit en autre estat. Si ne veoit le duc pour ses affaires nul bon moien, ne nul bon renconfort en ses besoingnes. Petit en parloit, mais moult y pensoit, et figuroit à la fois en ses ymaginations son voiage et l'emprinse et voiage de son cousin le duc d'Angou que il avoit fait ou roiaulme de Naples, car au départir de France il estoit alé si estofféement que nuls sires povoit estre alé, en grant arroy, riche, noble et puissant, en grant nombre de belles et bonnes gens d'armes. Et la fin avoit esté telle que tout mort et tout perdu [2].

Ainsi comptoit le duc de Lancastre son voiage et son fait tout à néant, et, se à la fois il en prendoit desconfort, ce n'estoit pas grant merveilles ; car le conte de Fois qui se tenoit en Berne en son pays et qui grant sens et ymaginatif avoit, comptoit en parlant aussi entre les siens le duc de Lancastre pour tout perdu tant que à la conqueste du roiaulme de Castille.

Le duc de Lancastre qui sage et vaillant prince estoit, entre ses desconfors [3] recepvoit à la fois ung moult grant reconfort ; je vous diray de quoy et comment. Il veoit une belle fille que il avoit de madame Constance, sa femme, qui fille avoit esté du roy dam Piètre et en quelle instance il faisoit sa guerre en Castille. Si pensoit et disoit ainsi : « Se « la fortune pour le présent m'est dure et diverse, elle se « tournera pour ma fille qui est belle et jeune et en son « premier venir, car elle a grant droit au callenge et « héritaige de Castille de par son tayon et de par sa mère.

[1] Et ennuyés. — [2] Avoit. — [3] Estoit patient et.

« Quelque vaillant homme de France ou d'ailleurs la con-
« voittra tant pour l'éritage qui de droit luy doit venir et « retourner, comme pour son lignaige, car elle puet bien « dire qu'elle est du plus noble sang et hault estration des « chrestiens. » Et eust moult voulentiers veu le duc de Lancastre que nouvelles et traittiés luy feussent venus de France; car bien sçavoit que le roy de France avoit ung jeune frère qui s'appelloit duc de Thouraine : « [1] lequel [2] « pourroit tost recouvrer nostre droit en Castille, car il « est vérité que la puissance de France a mis et tient nos « adversaires en l'éritage de Castille. Aussi, se-ils vou- « loient le contraire, ce leur seroit moult légier à faire de « mettre jus ceulx qui en sont en possession et y mettre ma « fille, ou cas que elle auroit le frère du roy de France. »

Sur ces ymaginations se arresta le duc de Lancastre qui aucuns apparans en veist, non pour le duc de Thouraine, mais pour autruy, et qui estoit bien taillié de faire ung grant fait en Castille, et pour ce temps il avoit la greigneur partie du roiaulme de France en gouvernement, et par luy estoit tout fait, et sans luy n'estoit riens fait. Je le vous nommeray : c'estoit le duc de Berry.

Vous sçavés, sicomme il est icy dessus contenu, comment le duc de Berry et son fils estoient vesves de leurs deux femmes, je le sçay [3] par sentement [4], car je acteur et augmenteur de ce livre pour ce temps estoie sur les frontières de ce bon pays de Berry et de Poithou, en la conté de Bloys, à l'ostel de mon très-honnouré et très-chier seigneur le conte Gui de Bloys, pour lequel ceste histoire est emprinse, poursieuvye et augmentée. Le duc de Berry,

[1-2] Et disoit ainsi sur le point de son reconfort : « Par ce jeune fils le duc de Touraine se. — [3-4] Tout seurement.

entre toutes les ymaginations et plaisances que il avoit, c'estoit de luy remarier, et disoit entre ses gens moult souvent une heure en revel, l'autre par sens que l'ostel de ung seigneur ne vault riens sans dame, ne homme sans femme, dont luy fut dit de ceulx où il se confioit le plus et descouvroit de ses secrets et besoingnes : « Monseigneur, « mariés Jehan vostre fils. Si en sera vostre hostel plus « [1] joieulx et plus [2] reffait » — « Haa ! disoit le duc, il « est trop jeune. » Et ses gens respondoient : « [3] Et vous veés « que le conte de Blois si a marié son fils, qui est aucques « aussi jeune et d'environ son eage, à vostre fille Marie. » — « Il est vérité, disoit le duc. Or nommés femme pour « luy. » — « Nous vous nommons la fille au duc de Lan- « castre. »

Adont pensa le duc de Berry sur ceste parole. Si n'en respondi pas si tost, et entra en ymagination trop grande et s'en descouvry à ses secrets, et dist : « Vous parlés de « remarier Jehan mon fils à ma cousine la fille au duc de « Lancastre. Par saint Denis, vous nous en avés advisé : « ce sera une bonne femme pour nous. Or tost, l'on res- « cripse devers nostre cousin de Lancastre. Il se tient à « Baionne, sicomme je suis infourmé. Je luy vueil signiffier « que je envoieray hastivement de mon conseil pour trait- « tier de mariage, pour moy le di, non pour mon fils ; je le « marieray ailleurs. »

Quant les conseils du duc de Berry l'entendirent ainsi parler, si commencièrent à rire. « De quoy riés-vous ? » demanda le duc. — « Nous ryons, monseigneur, [4] pour ce [5] « que vous avés plus chier ung bien pour vous, à ce que

[1-2] Lie et de beaucoup mieulx — [3] Trop jeune ! — [4-5] De ce que vous monstrés.

« vous monstrés, que pour vostre fils. » — « Par ma foy, « dist le duc, m'est raison ; car beau cousin de Lan- « castre ne s'accorderoit jamais si tost à mon fils comme « il feroit bien à moy. » Adont furent sans nul délay lettres escriptes et très-honourables messaiges envoyés en la haulte Gascoingne et à Bayonne devers le duc de Lancastre. Quant ces messaigiers furent venus jusques au duc de Lancastre, ils baillièrent leurs lettres. Il les prist, puis les ouvry et les leut. Et quant il ot bien à loisir conceu la substance de la matière dont ces lettres parloient moult grandement, il en fut resjoy, et fist aux messaiges bonne chière, et bien monstra que il les avoit peur agréables, et rescripsy par euls devers le duc de Berry moult amiablement. Et monstroient les rescriptions que il entendroit lyement et voulentiers à ceste matière et que il en avoit grant joye.

Les messagiers se mirent au retour et trouvèrent leur seigneur en Poithou, qui se ordonnoit pour retourner en France ; car le roy et le duc de Bourgoingne pour l'estat de Bretaigne l'avoient très-destroittement mandé. Il prinst les lettres que le duc de Lancastre, son cousin, lui envoioit et les ouvry, et les leut, et de la response ot-il grant joye. Si se advisa que il poursieuvroit ce procès, mais le voiage de France ne povoit-il laissier. Nonobstant, quoyque il se mist au chemin par le plus court comme il pot adviser, si rescripsy devers ung sien chevallier qui s'appelloit messire Hélyon de Lignach, qui pour le temps estoit séneschal de la Rochelle, et luy mandoit par ses lettres que icelles veues il ordonnast sagement et bellement ses besongnes en la Rochelle et au pays de Rochellois, et puis le sieuvist à Paris, car là le trouveroit-il, et que en ce ne eust point de faulte.

Quant messire Hélyon de Lignach qui se tenoit en la bonne ville dite la Rochelle (car il en estoit séneschal), entendi ces nouvelles, et vyt par les lettres et séel du duc de Berry que il le mandoit si hastivement, si se ordonna sur ce et pour venir et aler en France. A son département, il institua à la Rochelle à estre capitaines deux [1] vaillans hommes et à souverains de par luy en toute la marche et séneschausée de Rochellois. Les deux chevalliers estoient du bon pays de Beausse, et appelloit-on l'un messire Pierre de Yon, et l'autre messire Pierre Taillepyé. Et puis, ceste ordonnance faitte, messire Hélyon se mist au chemin pour venir en France et par la plus courte voye que il pot; car il ne sçavoit que le duc de Berry luy vouloit, quant si hastivement le mandoit.

Or vous parleray ung petit du duc de Lancastre qui se tenoit à Bayonne et lequel avoit grande ymagination sur ces besoingnes et de quoy le duc de Berry luy avoit rescript, comme dit est. Il ne voult pas qu'elles feussent cellées, mais amplyées et partout publiées, à la fin que ses ennemis pensassent sus et que ces traittiés feussent sceus en l'ostel du roy Jehan de Castille. Et rescripsy le duc de Lancastre tout l'estat, et dedens ses lettres il enclouy la coppie des lettres que le duc de Berry lui avoit envoiées et escriptes, et monstroit par ses rescriptions à ceulx auxquels il escripvoit, que il avoit très-grandement affection à ceste matière et traittié du mariage de sa fille et du duc de Berry, qui se devoient entamer. Et tout premièrement en rescripsy au conte de Fois, pour tant que il sçavoit bien que en son hostel retournoient toutes manières de chevalliers et d'escuiers [2] alans et venans en Espaigne et Galice tant devers le roy.

[1] Chevalliers — [2] Estrangiers.

d'Espaigne comme ou pellerinage de Saint-Jaques. Et en rescripsy encoires devers le roy de Navarre, lequel avoit la suer de ce roy Jehan de Castille dont il avoit eu moult de beaulx enffans, à celle fin aussi que ces nouvelles feussent en l'ostel d'Espaigne affermées et certiffiées mieulx et plus créablement par luy que par paroles vollans. Il aussi rescripsy encoires par devers le roy de Portingal ; mais il n'en rescripsy point en Angleterre devers le roy, ne devers ses frères, car bien sçavoit que, se les Anglois en estoient avertis, ils ne luy en sçauroient nul bon gré, ainsi que ils ne firent, sicomme je vous diray quant je seray venu jusques à là au traittier la matière. Mais nous [1] traitterons icy ung petit d'autre matière [2], car histoire le [3] demande et désire.

Quant le duc de Berry fut venu en France delés le roy et le duc de Bourgoingne son frère et leurs consauls, l'évesque de Lengres, l'évesque de Laon, le seigneur de Coucy et les barons de France qui du destroit conseil estoient, si orent plusieurs collations et parlements ensemble, tant pour l'estat de Guerles où le roy avoit grant ymagination de aller, que pour le duc de Bretaigne que l'on ne povoit mettre à raison et qui ne vouloit obeyr. Et ne sçavoit-l'on vers luy qui envoier pour traittier sagement et doulcement, et aussi que il voulsist croire ; car jà y avoient esté plusieur vaillans hommes et saiges et qui bien s'estoient acquittiés de remonstrer droitture et ce pour quoy ils estoient là venus et envoiés ; mais tout estoit retourné à néant, car l'on n'y avoit riens besoingnié de cler, ne exploittié, dont le conseil du roy estoit tout tourblé ; car l'on entendoit que le

[1-2] Cesserons un petit à parler de ceste matière et parlerons de celle de Bretaigne. — [3] Veut.

duc de Bretaigne avoit tout l'yver et tout le temps pourveu ses villes et chasteauls, et monstroit que il avoit plus chier la guerre que la paix, et bien disoient les plus sages du conseil de France : « On parle d'aler en Allemaigne, mais « on devroit parler de aler en Bretaigne et ruer jus de tous « poins ce duc qui est trop haultain et a tousjours esté « contre la couronne de France ; et si ne veult obeyr, ne « ne daigne. L'on ne aura jamais raison de luy, s'en luy « l'on ne met tout son mautalent en le corrigant ; et, se mis « n'est à obéissance, il par sera trop fier et présumptueux. « Il ne craint nuls, et si n'ayme, ne prise fors luy ; c'est « une chose toute clère. Se le roy va en Allemaigne et se « desnue son roiaulme de gens d'armes ainsi comme il le « convient qu'il face (car il n'y puet bonnement aler, se il « n'y va très-grandement bien pourveu), le duc de Bre- « taigne mettra les Anglois en son pays, et entreront en « France, et jà d'avantaige en sont moult grans les appa- « rans ; car il y a une grosse armée de gens d'armes et « d'archiers sur la mer, lesquels ne se départent des bandes « de Bretaigne tant que ils le peussent amender, et où que « la mer et les grans vens les reboutent, tousjours se « retraient-ils vers Bretaigne et auprès des pors, et là se « tiennent à l'ancre. Si convient et est de pure nécessité « que l'on ait à luy la guerre ouverte ou la paix. » Et disoient les aucuns qui très-grandement ymaginoient ce fait : « Il seroit bon que de rechief l'évesque de Lengres y « fust envoié et le conte de Saint-Pol, car ces deux (duc et « conte) orent par mariage deux suers. » — « Nennil, « respondi maistre Yves [1] Dorient [2] qui, estoit vray breton, « puisque de rechief vous voulés envoier devers le duc,

[1-2] Derient.

« vous n'y povés envoier meilleur traitteur, ne plus agréa-
« ble pour luy que le sire de Coucy, car aussi bien orent-
« ils deux sueurs, et si se sont tousjours assés entre-amés,
« et souloient l'un à l'autre, quant ils s'escripsoient,
« escripre : beau frère. Et avec le seigneur de Coucy
« mettés-y qui vous voulés. — « Or nommés, maistre Yves,
« dist le duc de Bourgoingne, puisque vous avés commen-
« cié. » — « Voulentiers, dist-il, mais que à vous il plaise.
« Avecques le seigneur de Coucy yront messire Jehan de
« Vienne et le sire de la Rivière ; ce sont trois seigneurs
« moult bien pourveus et qui le ramenront à raison, se
« jamais y doit venir. » — « Et nous le voulons, » respon-
dirent les ducs de Berry et de Bourgoingne.

Lors furent les trois chevalliers chargiés de tout ce dont ils devoient parler et sur quoy ils se devoient fonder et tousjours sur la plus doulce voye que l'on pot adviser, mais pas ne se partirent si tres tost de Paris où le roy et son estroit conseil se tenoit adont.

Le duc de Bretaigne sceut, avant que ces trois seigneurs se meissent à voye, ne à chemin, que ils devoient venir en Bretaigne pour parler à luy, mais pas il ne sçavoit aussi, ne faisoient ceulx qui l'enfourmèrent, leur charge. Touteffois il veoit bien que la chose touchoit [1] grandement [2] puisque le sire de Coucy venoit vers luy. Si ot plusieurs ymaginations sur cest affaire, et se descouvry à aucuns de son conseil, le seigneur de Montbouchier et autres, pour sçavoir comment il s'en cheviroit, et demandoit à estre conseillié pour tant que [3] renommée couroit que le duc de Lancastre marieroit sa fille au duc de Berry, et estoient jà les choses si approchiées que messire Hélyon de Lignach

[1-2] Trop grossement. — [3] Commune.

s'estoit mis au chemin pour aler parler au duc qui se tenoit à Bayonne et qui grandement se enclinoit à ce mariage, dont il avoit grant merveille que le duc de Lancastre son beau-frère ne luy en avoit encoires riens rescript, et si n'en savoit riens fors par oyr dire, ce que du temps passé il n'avoit point eu d'usage ; car de toutes icelles besoingnes, puisque elles touchoient en France, il luy escripsoit. Son conseil luy respondi assés sur le point et article de son ymagination et luy dist : « Sire, il vous fauldra rompre « et vaincre vostre courage comment que ce soit ou perdre « trop grossement et mettre vostre pays en guerre, ce que « vous devés bien ressoingnier ; car vous n'avés que faire « de jamais guerroier, puisque vous povés demourer en « paix et puisque vous en estes pryé ; et si est madame « vostre femme [1] enchainte [2], à quoy vous devés bien « penser et avoir regard. Le roy de Navarre ne vous puet « gaires conforter, ne aidier ; car il a desjà moult à faire « de soy-meismes. Or regardés se le duc de Lancastre « qui est ung sage et vaillant prince et marie sa fille, « ainsi qu'on dist que il fait, ou duc de Berry, ce « sera ung grant commencement de traittier paix entre « France et Angleterre ou une longues tresves ; car vous « devés savoir que ce mariage ne se fera point sans grans « convenances et aliances. Et verrés enfin le roy de Cas« tille bouter hors de son royaulme, car autant bien est-il « en la puissance de France et des François du deffaire « comme il l'a esté du faire, et encoires mieulx puisque « ils auront le duc de Lancastre et les Anglois de leur ac« cord. Nous avons entendu, et vérité est, que le sire de « Coucy, l'admiral de France et le sire de la Rivière doi-

[1-2] Grosse.

« vent venir en cest pays. Vous devés bien savoir que il « y a grant cause et que la chose si touche de près au roy « qui se ensonnye pour son connestable et au roiaulme ; et « vouldront de par le roy et ses oncles à celle fois savoir « déterminéement quelle chose vous voulés faire et con« clure, et se vous tendrés tousjours vostre oppinion. Et, « se vous la tenés ainsi, nous ymaginons (car par les « apparences aprent-on les choses à venir) que ceste « armée qui s'appareille si grande et grosse pour aler en « Guerles, sicomme la renommée court, si retournera à « ung fais toute sur vous et vos aidans. Or pensés de qui « vous serés conforté se vous avés la guerre ainsi que vous « aurés, vous n'y povés faillir se le duc de Lancastre « marie sa fille en France, ainsi que il fera, car il ne la « puet nulle part mieulx mettre pour recouvrer son héri« taige, avecques tout ce que la plus saine partie des pré« lats, barons et chevalliers, cités et bonnes villes de ce « pays sont tous contre vous. Nous vous disons, puisque « conseil demandés, que il est heure plus que oncques ne « fut, que vous vous advisés et si mettés paine à garder « vostre droit héritaige qui tant vous a cousté de sang, de « sueur et de traveil, et rompés ung petit ou assés la « pointe de vostre ayr, car faire le fault. Nous savons bien « que vous avés en très-grande hayne messire Olivier de « Clichon, et que il vous a couroucié par plusieurs voyes ; « aussi avés-vous luy, combien qu'il ne soit pas pareil à « vous, mais puisque le roy de France, ses oncles et les « barons de France l'enchargent à l'encontre de vous, il « sera aidié, car vous savés que il est connestable, et, se « le roy Charles desrain mort vesquist, qui tant l'amoit, et ce « fust advenu qui advenu est de vous à luy, nous savons « de vérité et de fait que il eust avant cousté au roy la

« moittié de son roiaulme que l'injure ne feust amendée ; « mais le roy Charles son fils est jeune : si ne poise pas « encoires les choses ainsi comme il fera, se il vit dix ans « à venir : il vient, et vous en alés. Se vous entrés en « nouvelle guerre contre les François, avecques toutes les « choses que nous vous avons dittes, ce ne sera pas de « nostre conseil, ne du conseil de homme qui vous ayme. « Il vous fault dissimuler, quel chose que vous aiés à faire ; « mais que vous puet-il à présent, ne pour le temps à « venir prouffiter de tenir trois chasteauls de l'éritage « messire Olivier de Clichon et les avoir prins sur la « fourme que vous les tenés, soit que vous demourés ou en « paix ou en guerre ? Ils vous cousteront plus à faire « garder en trois ans que ils ne vous porteront de prouffit « en douze. Si les rendés et nuement [1] ostés de vostre « main et tous vos officiers [2], et quant la renommée « courra (car l'on ne fait riens qu'il ne soit sceu) que « doulcement et sans contrainte vous en serés party, vos « adoulcerés et attemprerés grandement la félonnie de plu- « sieurs, et ferés très-haultement au plaisir de monsei- « gneur de Bourgoingne qui ne vous griefve pas en vos « besoingnes (ce sçavons-nous de sentement) du plus que il « pourroit bien, se il vouloit ; et ce membre de moien luy « vient de par vostre bonne amie et cousine madame de « Bourgoingne sa femme, car il en a eu moult de très- « beaulx enffans, et ce sont ceulx qui aujourd'huy le « plus près vous attiennent. Et ainsi considérés bien dont « vous venés et les parties dont vous estes yssu. Et n'es- « loingiés pas ce que vous devés approchier, car ce seroit « folie, et si en seriés petit plaint. En Angleterre n'avés-

[1-2] Ostés-en vostre main et office.

« vous jamais que faire, car les Anglois sont assés embe-« soingniés d'euls-meismes : ils vous monstrent beau sam-« blant et prommettent grant amour et grant service de « tant que ils pourront, et penseront à mieulx valloir de « vous, et riens oultre, vous l'avés autrefois esprouvé « et le savés de [1] sentement [2], car vous feustes nourry de « vostre jeunesse entre euls. »

Quant le duc de Bretaigne ot oy parler son conseil si vifvement et bien remonstrer les doubtes en quoy il povoit encourir, si raisonnablement, il fut tout esbahy et se tint ung temps sans riens parler et sans respondre, et luy appuiant sus une fenestre qui regardoit emmy sa court, son conseil devant et derrière luy, ot plusieurs ymaginations; et, quant il se retourna, il dist ainsi : « Je croy bien, dist-« il, et perchoy tout clèrement que à vostre povoir vous me « conseilliés haultement, et ne me besoingne autre chose « que bon conseil. Mais comment se pourroit nourrir par-« faitte amour, où il n'a fors toute hayne? Comment « porroie-je amer Olivier de Clichon qui tant m'a courrou-« chié et par tant de fois? La chose au monde, dont je « me repens le plus, c'est que je ne le feys morir, quant je « le tins ens ou chastel de l'Erminé. » — « En nom Dieu, « sire, respondirent ceulx de son conseil, se il eust esté « occis et il feust mort, vous ne l'eussiés pas raenchonné, « ne prins en saisine son héritaige; car nous avons ressort « en la chambre de parlement à Paris. Jehan de Bretaigne « et le fils au visconte de Rohem qui sont ses hoirs et héri-« tiers de toutes ses terres (car ses filles sont leurs femmes) « se feussent rettrais à l'éritaige comme au leur, et de ce « costé recepvés-vous ung grant blasme et paroles en

[1-2] Certain.

« France, quoyque vous soiés par dechà et que vous tenés « la possession des trois chasteauls. C'est la cause et querelle « démenée et parlementée ou palais à Paris en la chambre « de parlement et la perdrés par sentence arrestée ; car nuls « n'est là pour vous, qui responde aux articles dont messire « Olivier de Clichon vous charge. Et quant vostre cause « aurés perdue, lors auront messire Olivier de Clichon et « ses hoirs juste cause et querelle de vous traire en deffault « et en titre de guerre. Et se le roy et le pays de Bretaigne « vous veulent grever et euls aydier, il vous fauldra avoir « plus grant puissance pour vous deffendre que nous ne « voions à présent que vous ayés. Si vault trop mieulx, le « plait pendant, que vous remettés les chasteauls et la « bonne ville arrière en sa main, et que l'on vous en sache « gré que dont quant une deffinitive sentence sera donnée « à l'encontre de vous, et accorderés des dommaiges et « interests au plus bel que vous pourrés [1]. On pren- « dra termes, ainsi vous départirés-vous del esclande du « pueple que l'on doit moult ressoingnier à son grant des- « honneur, et vous renformerés comme devant en paix et « amour envers ceulx où vous le devés estre : c'est le roy « de France vostre chier et souverain seigneur et monsei- « gneur de Bourgoingne et vos cousins ses enffans, à « l'exemple de quoy vous avés veu de vostre temps le conte « de Flandres vostre cousin germain qui estoit si hault « prince, si saige et si vaillant, comment sur la fin de ses « jours il ot à faire par indiscrets et merveilleux incidens « qui luy survindrent, et convint (autrement il euist esté « tout deffait et bouté hors de son pays et de son héritage) « que il se humiliast envers le roy de France et ses oncles

[1] Et de l'argent, (c'est bon droict) si vous estes pressé jusques à là.

« et les nobles du roiaulme qui tous luy aidièrent à recou-
« vrer son héritaige. » — « Or, dist le duc, je voy bien,
« puisque j'ay demandé conseil, il fault que je le prende et
« que je accepte [1] ce que vous me dittes [2]. »

Il me semble que depuis les choses se portèrent si bien que l'on en vyt l'apparant ; car le duc de Bretaigne qui bouté s'estoit en possession et saisine des chasteauls du connestable, sicomme vous savés et que cy-dessus est contenu, remanda ses gens et se déporta de la saisine, et furent restablis les [3] chasteauls [4] de messire Olivier de Clichon, et par ainsi se amodérèrent les besoingnes ; mais sachiés que il ne souffist mie ceste restitution faitte ainsi au conseil du roy, se le connestable ne ravoit tout son argent et outre se le duc ne venoit en personne soy excuser au roy en la présence des pers à Paris, et de l'amende en attendre telle aventure que le roy et les pers de France par grant délibération de conseil vouldroient jugier sur luy. Et quant les nouvelles de la restitution des chasteauls de messire Olivier de Clichon et congnoissance vraye en fut venue au seigneur de Coucy et aux autres qui ordonnés estoient d'aler en Bretaigne devers le duc, si en furent tous resjoys. Lors dist le sire de Coucy : « Or avons-nous tant mains à faire. Je « supppose que le duc de Bretaigne nous croira quant nous « parlerons à luy. »

Il me fut dit ainsi que avant que ces trois barons se départesissent de Paris, les ducs de Bourgoingne et de Berry eurent estroit conseil à euls en disant que ils feissent tellement par doulces paroles non par rigoreuses, se le duc de Bretaigne ne vouloit à ce descendre qu'il venist jusques à Paris, à tout le mains que il venist sur la moittié du chemin

[1-2] Vostre parole. — [3-4] Hommes.

en la ville de Bloys, et là il les trouveroit et auroient parlement ensemble.

Les trois barons qui prudens et pourveus estoient, dirent que ils en feroient leur povoir. Or se misrent-ils au chemin, et tant chevauchièrent-ils par leurs journées, que ils vindrent en la cité de Rennes en Bretaigne. Si demandèrent du duc. L'on leur dist que il estoit à Vennes; ils prindrent le chemin de Vennes et tellement exploittièrent que ils y parvindrent. Leur venue estoit desjà toute sceue en l'ostel du duc, car ils avoient envoié leurs varlets devant pour prendre leurs hostels. Le duc s'estoit aussi pourveu de bon conseil entour luy et de ceulx où il avoit la greigneur fiance et de hauls barons de Bretaigne, pour plus honnourablement recueillier les dessus nommés. Quant ils entrèrent en la cité de Vennes, l'on leur fist très-bonne chière, et vindrent au devant de euls les barons et chevalliers du duc, et proprement le sire de Laval qui là se tenoit. Si descendirent à leurs hostels, et là se appareillièrent et raffreschirent de ce que ils trouvèrent, et puis montèrent sur leurs chevaulx et allèrent droit au chastel que l'on dist la Motte, où ils trouvèrent le duc qui leur vint au devant et les recueilly et conjouy doulcement et bien, et leur dist que ils feussent tous les bien venus, et que il les veoit moult voulentiers, et prist le seigneur de Coucy par la main, et par espécial il fist à celluy grant chière, et dist: « Beau frère, « vous soiés le bien venu, je vous voy voulentiers en Bretaigne. Si vous monstreray chace de cherfs et vols de « faulcons beauls et bons, avant que vous partés de moy. » — « Sire, respondy monseigneur de Coucy, grant merchis, « et tout ce verrons-nous voulentiers ces seigneurs et mes « compaignons qui vous sommes venus veoir. »

Là y ot grans approchemens d'amour, et les mena le duc en sa chambre en janglant et riant et parlant de plusieurs

oiseuses paroles, ainsi comme seigneurs qui ne se sont veus en grant temps, s'entre-acointent, et que tous quatre l'un parmy l'autre le sceurent bien faire autant bien ou mieulx que seigneur que je veisse oncques sans parler du duc de Brabant, conte de Foix, ne conte de Savoye, et par espécial le sire de Coucy, tant que à mon advis, en toutes choses en estoit le souverain maistre, et celle grâce luy portoient et seigneurs et dames partout, feust en France, en Angleterre ou en Allemaigne ou en Lombardie ou en quelque autre contrée où il avoit conversé. Si avoit-il en son temps moult traveillié et veu du monde, et aussi par nature il y estoit [1] introduit et enclin.

Entrementes que iceulx seigneurs jangloient et parloient de toutes accointances et non de autre sens, furent là espices apportées en moult beauls drageoirs et [2] vin de plusieurs tires en pots dorés et d'argent. Si prindrent les seigneurs vin et espices, et assés tost après ce ils prindrent congié et retournèrent à leurs hostels; mais avant leur département ils allèrent voir la duchesse qui leur fist bonne chière, et là de rechef ils prindrent vin et espices et puis congié et retournèrent à leurs hostels pour euls aisier. Ainsi se portèrent les besoingnes ce premier jour, ne oncques ils n'en tamèrent nuls de leurs procès sur lesquels ils estoient là venus.

Nous parlerons ung petit de messire Hélyon de Lignach, lequel le duc de Berry envoioit devers le duc de Lancastre. Tant exploitta le chevallier que il vint à Baionne et descendi à son hostel, et se ordonna et appareilla ainsi comme à luy appartenoit, pour aler parler au duc de Lancastre dedens le chastel, mais il estoit desjà tout infourmé de sa venue. Si envoia tantost bien honnourablement par

[1] Aussi. — [2] Bon.

devers luy deux de ses chevalliers qui le vindrent veoir en son hostel et lesquels l'emmenèrent devers le duc.

Quant messire Hélyon fut venu en la présence du duc, il se print à encliner bien bas, et le salua ainsi comme à luy appartenoit et que bien le sceut faire. Le duc le rechupt moult honourablement et le leva entre ses bras, et puis le prinst par la main et l'emmena en sa chambre, car ils s'estoient encontrés en la salle. Le dit messire Hélyon luy bailla lettres de créance que le duc de Berry luy envoioit. Le duc les ouvry et leut, et puis se traist vers messire Hélyon, lequel commença à entamer sa parole et sa matière et à parler de ce pour quoy il estoit là envoié. Le duc respondi moult courtoisement et dist à messire Hélyon que il feust le bien venu et que la matière dont il traittoit, estoit grande et grosse et qu'elle demandoit à avoir grant conseil et qu'elle ne povoit estre si tost délibérée.

Messire Hélyon de Lignach demoura à Bayonne emprès le duc de Lancastre et ses chevalliers plus de ung mois, et tousjours estoit-il largement servy de belles paroles, et monstroit le duc de Lancastre par ses paroles qu'il avoit grant affection de entendre à ce mariage du duc de Berry, mais non avoit. Tout ce que il disoit et monstroit le plus, n'estoient fors fictions et dissimulations, et ce que il tenoit si longuement le chevallier emprés luy, n'estoit sinon pour ce que les nouvelles feussent scandalisées partout et par espécial ou roiaulme de Castille, car là gésoit toute son affection. Bien disoit le duc à messire Hélyon, se son cousin de Berry prendoit sa fille en mariage, que il s'alieroit avecques luy de toute sa puissance et de ses amis à l'encontre de ses adversaires d'Espaigne, et qu'il vouloit que l'éritaige de sa femme et de sa fille feust recouvré. Messire Hélyon respondoit et disoit : « Monseigneur, je ne

« suis point chargié de riens confermer si avant comme « des aliances ; mais avant mon département vous rescriprés tout vostre fait. Je retourneray par devers monseigneur de Berry et luy monstreray-je le sens bien tel et « si affectueus en ceste besoingne que toutes les aliances « qu'il pourra faire parmy raison, il les accordera. » — « C'est bien nostre intention, » disoit le duc de Lancastre.

Ainsi et sur cest estat séjournoit à Bayonne messire Hélyon de Lignach, mais l'on le tenoit tout aise [1], car le duc vouloit que ainsi feust.

Nouvelles vindrent au roiaulme de Castille en trop de lieux et espécialement en l'ostel du roy Jehan de Castille en disant ainsi : « Vous ne sçavés quoy. Il y a grans traittiés « entre le duc de Berry et le duc de Lancastre ; car le duc « de Berry traitte pour avoir Katherine la fille au duc de « Lancastre et à la duchesse madame Constance ; et, se le « mariage se conferme ainsi que il est bien tailliés que il « adviengne, ce ne sera pas sans grans aliances ; car le « duc de Berry est ung grant chief pour le présent ens ou « royaulme de France. Il est oncle du roy, et a une partie « du gouvernement du roiaulme. Si sera creu de ce qu'il « vouldra faire, ce sera raison, soit de paix ou de longues « tresves ; et d'autre part le duc de Lancastre est l'aisné de « ses autres frères et des oncles du roy d'Angleterre ; si en « sera bien creus, car il est sage et puissant, et les Anglois, « à ce qu'ils monstrent, sont las de guerroier. Si se taille « bien la chose parmy le mariage de Berry et de Lancastre « que une bonne paix entre France et Angleterre en « viengne, et nous demourrons en la guerre ; car le duc « de Lancastre vouldra sieuvir le calenge de Castille, et le

[1] Et joyeux.

« droit que il y a, il le donnera à sa fille, et par ainsi « serons-nous en la guerre des François et des Anglois. »

Toutes ces doubtes mettoient les plusieurs avant ou royaulme de Castille, et jà estoient retournés en France, de trop grant temps avoit, tous les chevalliers et escuiers lesquels estoient alés servir le roy Jehan de Castille en sa guerre, ainsi comme cy-dessus il est contenu en nostre histoire.

Or fut dit au roy de Castille par les plus espéciaulx de son conseil : « Sire, sire, entendés à nous. Vous n'eustes « oncques si bon mestier d'avoir bon conseil comme vous « avés pour le présent, car une bruyne trop belle et péril- « leuse se nourrist entre vous et le duc de Lancastre, plus « grande assés[1] qu'elle n'y soit[2]; car elle est jà toute « engendrée, et si vient du costé de France. » — Com- « ment, puet-ce estre ? » dist le roy qui se volt infourmer de la vérité. — « En vérité, sire, renommcée court en « cest pays et pareillement en autre contrée que le duc de « Berry se marie à la fille du duc de Lancastre vostre cou- « sine, et vous devés bien penser et croire que ce ne se « fait pas sans grans aliances. Et ou temps advenir, tout « ce doit-on bien ymaginer, vous pourriés estre aussi reculé « par les François que vous en avés esté avanchié. »

Le roy Jehan de Castille sur ces paroles fut moult pensif et veoit bien que ou luy disoit et remonstroit vérité. Adont il en demanda conseil à ceulx qui en espèce de bien luy avoient[3] recordé tout ce, et comment pour le mieulx on s'en pourroit chevir et ordonner. Ceulx selon le fait le conseillièrent loyaulment et selon que la matière demandoit, si-comme je vous diray.

Vous savés, ainsi que cy-dessus en nostre histoire il est

[1-2] Que jamais. — [3] Conseillé et.

contenu bien au long, comment le roy Henry d'Espaigne s'appaisa au roy Piettre d'Arragon. Par cest appaisement le roy d'Arragon donna sa fille au roy de Castille, ce fut à ce Jehan quy à présent est roy, et parmy la conjonction de ce mariage demourèrent-ils en paix et leurs roiaulmes. Ce Jehan, fils du roy Henry, ot de ceste fille d'Arragon ung fils, et puis il morut. Après la mort de la dame et après la mort du roy Henry, le roy [1] de Castille par le conseil de ses hommes se remaria à la fille du roy Ferrant de Portingal madame Béatris [2]. Celluy fils de la fille au roy d'Arragon estoit nommé Henry et estoit moult beau fils et bien venant; mais il estoit encoires moult jeune, pour quoy le conseil du roy Jehan de Castille luy disoit ainsi: « Sire, nous ne veons « en ces choses dont nous vous parlons, que ung seul « moien. » — « Quel est-il ? » dist le roy Jehan — « Nous « le vous dirons, c'est de vostre fils Henry de Castille qui « seroit bien taillié de rompre ce mariage qui se traite « pardevers le duc de Berry et de avoir la fille au duc de « Lancastre [3], et croyons fermement que, se le duc et la « duchesse en avoient les nouvelles, que ils auroient trop « plus chier à marchander à vous et à vostre fils que ils « n'auroient au duc de Berry. » — « Par saint Jehan, « respondi lors le roy de Castille, vous parlés très-bien, « et je vueil entendre à entamer ceste matière ; car aussi « nos gens se y enclineront moult voulentiers, car parmy « ce mariage auront-ils paix aux Anglois par mer et par « terre. Or fault-il regarder qui pourra, ou nom de nous « et pour sagement traittier, aler devers le duc de Lan- « castre. » — « Sire, respondirent-ils, il convient que

[1] Jehan. — [2] Et celle il eut de madame Aliénor de Coigne. — [3] Se vous faisiés requerre ladite fille pour vostre fils.

« vous ayés, en ces traittiés portans, gens moult discrets, « et la chose soit sagement et discrètement demenée, par « quoy vous n'en cheyés en l'indignation du roy de France, « ne des François ; car aujourd'huy sont les envies grandes et « merveilleuses, et est plus tost rapporté le mal que le bien, « et le mal plustost eslevé et plus aigrement que le bien : « c'est ung commun usaige, et n'en advient jamais autrement. « Quant on sçaura que vous traitterés devers le duc de « Lancastre, on vouldra en l'ostel de France sçavoir de « quoy, ne sur quoy vous traitterés, pour la cause des grans « aliances que le roy de bonne mémoire vostre père ot jadis « et conferma aux François ; et aussi les François vous ont « tousjours fait vostre guerre. Si vous fauldra secrètement « faire vos traittiés et les envoyer par devers le duc de « Lancastre et par hommes saiges et couvers et qui bien « [1] sachent [2] vostre affaire, et non pas y envoyer par « beubant, tant que les choses se retrouveront, se elles « doivent [3] avenir, en bon estat et seur. » — « Il est « vérité, dist le roy, et je l'entens assés. Or nommés qui « seroit taillié et [4] propice [5] pour aler en ce voyage. » — « Sire, on y envoiera vostre confesseur frère Ferrant de « Sorie, et aussi l'évesque de [6] Seghène [7] qui fut jadis con- « fesseur à vostre père le roy, et Pierre de [8] Gardelempos [9] « qui est moult bien enlangaigié » — « Or soit ainsi, dist « le roy, il nous plaist, et soient mandés et bien infour- « més de ce que ils diront. Autreffois ont-ils voulu traittier « de la paix. Ils n'en peurent estre oys tant de nostre costé « comme du duc de Lancastre ; car le duc et son conseil « vouloient que de tous poins je me demeisse de la cou- « ronne, ce que je ne feroie jamais. »

[1-2] Célent.. sçaichent. — [3] Estre, ne. — [4-5] Idoine. — [6-7] Seghense. — [8-9] Gardeloupes.

Lors furent mandés les trois dessus nommés en la ville de Burghes en Espaigne où le roy se tenoit. Si leur fut dit du roy et de son destroit conseil, que ils s'en yroient vers Bayonne parler au duc de Lancastre : ils respondirent que le messaige et voiage ils feroient voulentiers. Si s'en chargièrent et se misrent au chemin non pas en moult grant estat, mais [1] rondement ; car ils ne vouloient pas donner à entendre que ils alassent devers le duc de Lancastre en ambassaderie pour traittier de nulle aliance, car ils ne sçavoient encoires comment ils exploitteroient. Si entrèrent en Navarre et vindrent à Pampelune, et là trouvèrent le roy et la royne, et tout premièrement ils se trairent devers la royne, pour tant qu'elle estoit du roy de Castille suer, qui leur fist bonne chière à merveilles, mais point ne se descouvrirent à la royne de quelconques choses que ils eussent à faire : aussi ne vouldrent-ils faire au roy. Si passèrent, tout à leur loisir, le comble du mont de Pampelune et les destroits et les montaignes de Rainchevauls. Puis entrèrent ou pays de Bascle, et tant firent par leurs journées que ils vindrent à Bayonne [2].

Quant ces ambassadeurs furent venus de Castille à Bayonne, encoires estoit là messire Hélyon de Lignach, lequel y estoit envoié, ainsi que dit est dessus, par le duc de Berry ; mais depuis la venue des Castilliens il n'y séjourna pas bien longuement, car le frère dampt Ferrant, le confesseur du roy de Castille, se traist devers le duc de Lancastre pour ce que il avoit trop mieulx la congnoissance de luy que les autres, et luy ala ung petit entamer la

[1] Tout. — [2] La bonne ville.

matière et remonstrer pour quoy ils estoient là venus et à quelle instance.

Le duc à ces paroles ouvry tantost ses oreilles, et moult voulentiers il entendi à ces nouvelles et luy dist : « Frère « Ferrant, vous soiés le très-bien venu. » Depuis, en celluy meismes jour, il délivra messire Hélyon de Lignach, et m'est advis que le duc accorda et afferma unes tresves de tous costés et le fist savoir à chascun qui faisoit guerre pour luy en toutes les séneschaussées d'Acquitaine tant en Bigorre, en Thoulousain comme ailleurs à durer jusques au premier jour de may que l'on compteroit l'an mil CCC. IIII^xx et IX, en comprenant tous les pays jusques à la rivière de Loirre, mais oultre la rivière riens, et furent ces trèves accordées à la requeste du duc de Berry pour envoier, aler, venir et retourner plus seurement ses gens par devers le duc de Lancastre ; car ceulx de Mortaigne-sur-Mer, ceulx de Bouteville et les forts de Rouergue, de Quersin, de Pierregort et sur la rivière de Garonne estoient trop felles et trop périlleux, et si ne vouloient nulluy congnoistre : pour tant y ordonnèrent ces deux ducs les tresves qui furent moult bien tenues.

Quant messire Hélyon de Lignach se départy du duc de Lancastre, ce fut sur grant amour et doulceur, et donna à entendre à messire Hélyon que la chose aloit et luy plaisoit bien ; mais il mist en termes que par nulle voye il ne marieroit sa fille en France sans le consentement et accord de son nepveu le roy d'Angleterre, et aussi l'accord et plaisance du conseil d'Angleterre ; mais, se les choses approchoient si avant, il mettroit et pensoit à mettre tel et si bon moien que les choses se [1] tourneroient [2] à bien. Sur cest

[1-2] Mettroient.

estat party messire Hélyon de Lignach et retourna en France et monstra au duc de Berry ses lettres qui venoient au duc de Lancastre. Avecques tout ce, de bouche il luy recorda toute la manière du fait tant que pour l'eure il s'en contenta.

Or parlerons-nous des ambassadeurs du roy de Castille. A ceulx voult le duc entendre ; aussi fist la duchesse, car tout leur cœur et ymaginations ne gésoient et n'estoient fors d'avoir leur intention ou en partie du callenge d'Espaigne. Si fist on moult bonne chière à iceulx ambassadeurs, et vindrent tous trois ou chastel vers le duc et la duchesse, et monstrèrent leurs lettres de créance et ce dont ils estoient chargiés du dire et faire. Tout premièrement ils traittièrent de paix , et là prescha le Frère confesseur en la chambre du duc, présent la duchesse , qui depuis relata au duc toutes les paroles ou en partie , car le duc ne les avoit toutes entendues, mais la dame très-bien les entendoit, car de jeunesse elle avoit esté toute nourrie en Espaigne.

Le duc, à ce commencement, quoyque il feist bonne chière à iceulx ambassadeurs , ne se descouvry point tout avant, mais dist que ce seroit trop fort à faire de trouver paix , ne de mettre en lieu où si grant hayne et guerre appéroit et appartenoit, quant il se veoit deshériter de son héritaige , et que ce n'estoit par son intention que il s'en deust jà déporter , se il ne venoit à la couronne ; car c'estoit son droit.

Le Frère et l'évesque respondirent que entre son droit et le droit de leur seigneur le roy de Castille ne convenoit que ung bon moien : « Et , monseigneur, nous l'avons trouvé. » — « Quel ? » dist le duc. — « C'est , sire, que vous avés de « madame Constance une belle fille , jeune et à marier , et

« nostre sire le roy de Castille a ung moult beau fils et « jeune. Et, se ce mariage et aliance se faisoient, le « roiaulme de Castille demourroit en paix, car tousjours ce « qui est vostre, doit retourner à vous, et mieulx ne le « pourriés mettre [1] qu'en vostre hoir qui descent de la droitte « ligne de Castille, et ce que vous vous armés et combatés « et aventurés et nuit et jour traveillés le corps, ce n'est « [2] pas [3] pour vostre hoyr. » — « C'est vérité, dist le duc, « mais je vueil bien que vous sachiés que les poursieutes « de Castille ont, que à moy, que au roiaulme d'Angle« terre, cousté V^{c} mille frans. Si verroie voulentiers que « aucune recouvrance en feust faitte. » — « Monseigneur, « respondi le dit confesseur du roy de Castille, mais que « vous ayés agréable nostre traittié, nous trouverons ung « si bon moien en toutes ces choses que les besoingnes se « traitteront à bon chief. » — « Oyl, dist le duc, vous « nous estes grandement les bien venus ; et, où que ce soit, « avant que je retourne en Angleterre soit, en France ou en « Castille, je marieray ma fille, car j'en suis pryé et requis ; « mais chose qui sont si grandes et si haultes, ne se font « pas à la première requeste, car ma fille que je tiens pour « le temps qui vendra, à droitte héritière de Castille, je « vouldray bien savoir qui l'aura par mariage, ne qu'elle « devenra. » — « C'est raison, monseigneur, » respondi le confesseur.

Ainsi que je vous compte, se commencièrent à entamer les procès et les traittiés d'entre le duc de Lancastre et icelles parties, tant de Castille comme de France, et tous les recepvoit, ne à nuls ne donnoit congié, et faisoit à tous bonne chière ; mais en son ymagination le traittié en Espaigne de sa fille avoir le fils du roy, luy sembloit le

[1] Et asseoir. — [2-3] Que.

le meilleur [1] que d'autre part, pour ce que, ou temps advenir, sa fille demourroit royne de Castille, et aussi la duchesse sa femme s'y enclinoit trop mieulx que d'autre part.

Nous nous souffrirons ung petit à parler du duc de Lancastre et de ses traittiés et retournerons au duc de Bretaigne.

Sicomme il est icy-dessus contenu et que je vous ay commencié à racompter, fist le duc de Bretaigne très-bonne chière aux ambassadeurs de France et par espécial au seigneur de Couchy, car il avoit moult grand désir du veoir. Le sire de Coucy, sicomme je fus adont infourmé, fut l'un de ceulx qui plus rompy le duc de Bretaigne par ses belles, doulces et amiables paroles, quoyque messire Jehan de Vienne et le sire de la Rivière en firent aussi du traittier et du parler [2] bien [3] leur devoir ; mais il ne fut oncques heure, que ung prince et ung grant seigneur, puisque on le prye, que il ne s'enclinast plus tost aux paroles et traittiés de ung homme que d'un autre. A grant payne voult accorder le duc de Bretaigne que il venroit jusques en la ville de Bloys à l'encontre des ducs de Berry et de Bourgoigne, et fort y différa, car il estoit fourconseillié par aucuns de son estroit et plus privé conseil. Néantmains il fut mené par [4] si [5] belles paroles qu'en fin il l'accorda ; mais il dist bien que il ne passeroit [6] jà oultre [7]. « Sire, dist le sire de Coucy, c'est bien « nostre intention, se il ne vous vient très-grandement à « plaisance et moult bien à point. »

Ces trois seigneurs furent avecques le duc de Bretaigne ne sçay quans jours, et puis ils prindrent congié et retournèrent en France, et racomptèrent aux ducs de Berry et

[1] Et plus bel. — [2-3] Très-bien. — [4-5] Tant de. — [6-7] Plus avant.

de Bourgoingne comment ils avoient exploittié. Sur cest estat les deux ducs se ordonnèrent pour aler à Bloys pour en la ville de Bloys attendre le duc de Bretaigne et parlementer à luy ; et envoièrent devant faire leurs pourvéances ainsi comme à eulx appartenoit.

Tout premièrement le duc de Berry y vint. Si se loga ou chastel, et là trouva la contesse de Bloys et son fils et sa fille qui le recueillièrent moult grandement et bellement ainsi comme à luy appartenoit et que bien le savoient faire. Le conte Guy de Bloys estoit pour ce temps en son pays, mais il se tenoit au Chastel-Regnault et ne faisoit nul grant compte de la venue du duc de Bretaigne. Il souffissoit assés, à luy sembloit, quant la contesse sa femme et ses enffans y estoient.

Or vint le duc de Bourgoingne en grant arroy, et vint adont en sa compaignie messire Guillemme de Haynnau son [1] fils [2], conte d'Ostrevant, et Jehan de Bourgoingne, fils du duc, qui se nommoit conte de Nevers. Et se loga le duc au chastel, et tint là son estat.

Après ce vint le duc de Bretaigne non pas en trop grant arroy, mais il amenoit son hostel tant seulement : bien estoit à trois cens chevauls, car l'intention de luy estoit telle que, veu les deux ducs dessus nommés et parlé à euls, sans venir en France plus avant, il retourneroit arrière en son pays dont il estoit party. Et l'intention des ducs de Berry et de Bourgoingne estoit toute autre, car ils disoient que, voulsist ou nom, ils le feroient venir et amenroient à Paris.

Le duc de Bretaigne se loga de son corps dedens le chastel de Bloys en l'ostel d'un riche chanonne de Saint-Sauveur, et

[1-2] Gendre.

ses gens se logièrent bas en la ville. Aussi firent les gens des ducs et des contes dessus nommés, mais les seigneurs tenoient leur estat ou chastel, lequel est bel et grant, fort et plantureus et l'un des [1] beaulx du roiaulme de France. Là furent les seigneurs et les chevalliers en parlement ensemble par plusieurs fois, et firent les deux ducs au duc de Bretaigne moult bonne chière, et tousjours [2] monstroient grant amour et faisoient toute honneur, et si le remerchièrent moult grandement de ce que il s'estoit tant traveillié de venir [3] de si loing descendre en la ville et ou chastel de Bloys ; et le duc recepvoit tout à bon gré. Le duc de Bretaigne se faignoit ce qu'il povoit, et disoit que pour l'amour de euls voirement estoit-il là venu et à grant payne, car il n'estoit pas bien haitié.

Or s'entamèrent paroles et traittiés de ces deux ducs au duc de Bretaigne en luy remonstrant, puisqu'il estoit venu si avant, que il n'avoit riens fait se il ne venoit à Paris visitter le roy qui trop grandement désiroit à le veoir. De ce voiage faire se commença fort à excuser le duc de Bretaigne par plusieurs raisons, et dist que il estoit trop dehaittié pour faire ung si long chemin, et que là il estoit simplement venu sans nul arroy ainsi que tantost retourner. On luy dist moult [4] bel et courtoisement [5] que, saulfve sa grâce, il ne luy convenoit point avoir trop grant estat pour venir veoir le roy son souverain seigneurs, et que au besoing, se il ne povoit chevauchier, ils estoient tous pourveus de bons charriots et de littières pour venir [6] bien [7] aisiéement et que il estoit tenu de faire hommaige au roy, car encoires ne l'avoit-il point fait. Le duc disoit, en luy excusant, que quant le roy auroit son eage et que il seroit

[1] Plus. — [2] Luy. — [3] A leur prière. — [4-5] Doucement. — [6-7] Plus.

en son gouvernement sans le gouvernement de ses oncles, il vendroit à Paris ou là où il plairoit au roy luy mander, et luy feroit hommaige, car ce seroit raison. Les deux ducs respondirent par doulces paroles, que le roy avoit eage et sens assés pour recepvoir hommaige et que tous les seigneurs du roiaulme de France tenans du roy excepté luy à qui ils parloient, l'avoient fait et relevé, et que il estoit en son XXI[e] an de son eage.

Quant le duc de Bretaigne vyt que ses excusations n'estoient point oyes, ne aroient leur lieu, si dist ainsi : « Se je « voy à Paris, ce sera trop grandement contre ma voulenté « et en mon préjudice, car là est ou sera messire Olivier de « Cliçon que je ne puis amer, ne jamais n'aymeray, ne il « moy, qui me assauldra de paroles desplaisantes et trop « impétueuses. Or regardés les grans meschiefs qui en « pourroient naistre et venir. » — « Nennil, respondirent « lors les deux ducs et par espécial le duc de Bourgoingne, « beau cousin, ne faittes nulle doubte de ce costé ; car « nous vous jurrons solempnellement et véritablement que « jà le connestable, ne Jehan de Bretaigne dit de Montfort, « se vous ne voulés, ne verrés, ne ne parlerés à euls (de ce « point soiés tout asseuré), mais verrés le roy qui vous « désire fort à veoir et les barons et chevalliers de France « qui vous feront bonne chière. Et quant vous aurés fait[1] « ce pour quoy vous estes là venu, vous vous en retour- « nerés sans péril et sans dommaige. »

Que vous feroye-je long compte ? Tant fut le duc de Bretaigne pryé et mené par doulces paroles que il se assenty à ce et descendi que à Paris il yroit avecques euls, mais toutesvoies ses devises estoient telles : que le connestable

[1] Amiablement.

de France, ne Jehan de Bretaigne dit de Montfort point il ne verroit, ne en la présence de luy point on ne le metteroit, et tout ce luy orent les deux ducs par leur foy [1] loiaulment enconvenencié, et il créanta aussi par sa foy que sur cest estat à Paris il yroit.

Environ cinq ou six jours furent-ils là à Bloys ensemble, et donnèrent les ducs chascun à son tour à disner moult honnourablement l'un à l'autre, et la contesse de Bloys aussi et ses enffans. Et, quant toutes leurs besoingnes furent accomplies, les deux ducs prindrent congié au duc de Bretaigne et retournèrent vers Paris, mais messire Guillemme de Haynnau ne retourna mie à Paris avecques son beau-père et seigneur monseigneur de Bourgoingne ; avant se mist-il au chemin avecques la contesse de Bloys et sa cousine la fille au duc de Berry, et s'en vint en leur compaignie au Chastel-Regnault veoir le conte Guy de Bloys qui là se tenoit, lequel luy fist moult bonne chière et les vyt très-voulentiers, et fut là en esbatement avecques eulx environ trois jours. Et quant il ot prins congié à tous, il party de là et retourna en France par Chastel-Dun et par Bonneval. Adont s'en vint le duc de Bretaigne à Baugency-sur-Loirre et là ordonna une partie de ses besoingnes pour venir vers Paris.

En ce temps entra à Paris, avant ce que le duc de Bretaigne y entrast, la royne de Sécille et de Jhérusalem, qui femme avoit esté au duc d'Angou et qui nommé s'estoit des terres de Naples roy et sires, et vous dy que la dame (pour tant en fais-je mention) amenoit son jeune fils Loys en sa compaignie, lequel on nommoit jà par toute France le roy

[1] Et par serment.

des terres dessus dittes. En leur compaignie estoit Jehan de Bretaigne frère à la dame, et venoient à Paris.

Avant que la dame entrast à Paris, elle signiffia à ses frères les ducs de Berry et de Bourgoingne qu'elle venoit, et pour entrer en Paris, et amenoit son jeune fils Loys leur nepveu en sa compaignie. Si vouloit savoir se il entreroit en Paris qui est le chief et la plus autentique cité du roiaulme de France, en estat comme roy ou simplement en estat comme Loys d'Angou. Les deux ducs luy remandèrent, euls advisés, que ils vouloient qu'il y entrast comme roy de Naples, de Sécille et de Jhérusalem, et, quoyque pour le présent il n'en feust mie en possession, ils luy en aideroient et feroient le roy de France aidier tant et si avant que il auroit et tenroit la possession et seignourie paisible des terres dont il avoit prins le title ; car ainsi l'avoient-ils juré et fiancié à leur frère le roy Loys.

Sur cest estat se ordonna la dame, et vint et entra en Paris, et y fist son fils chevauchier toute la grant rue Saint-Jaques jusques en son hostel en Grève, en estat de roy, accompaignié de ducs, de contes et de prélats en grant nombre et là se tint la dame et son fils, et puis par loisir ils alèrent veoir le roy qui se tenoit [1] au [2] Louvre, et là attendoit la venue du duc de Bretaigne.

Quant le duc de Bretaigne[3] approcha Paris, il s'arresta au Bourg-la-Royne une nuit, et à l'endemain il devoit entrer en Paris, ainsi qu'il fist, et estoient grant nouvelle parmy Paris de sa venue, pour la cause des incidences dessus dittes de ce qu'il avoit ainsi prins et tenu en dangier le connestable

[1-2] En son chastel du. — [3] Lequel s'estoit mis à chemin pour venir par devers le roy.

de France et que par tant de fois on l'avoit envoié querre et n'estoit volu venir fors à présent. Si en parloient les plusieurs en diverses manières, et vous di que sur le point de dix heures et par ung dimence qui fut la nuit Saint-Jehan-Baptiste l'an mil CCC. IIII^{xx} et VIII entra le duc de Bretaigne à Paris par la porte d'Enffer, et passa tout parmy la rue de la Harpe et le pont Saint-Michiel et devant le palais, et estoit bien accompaignié de grans barons et chevalliers [1] en gros nombre [2], et l'adestroient messire Guillemme de Haynnau, conte d'Ostrevant, et son beau-frère Jehan de Bourgoingne, et devant luy chevauchoit messire Guillemme de Namur. Si s'en vint ainsi jusques au chastel du Louvre et là descendi, et s'en venant parmy Paris il fut du menu pueple moult regardé et déparlé.

Quant le duc fut descendu, il entra en la porte tout advisé de ce qu'il devoit dire et faire, et estoient devant luy le sire de Coucy, le conte de [3] Savoie [4], messire Jehan de Vienne, messire Guy de la Trimoulle, messire Jehan de Bueil, le visconte de Meauls, messire [5] Jehan [6] de Roye et messire Jehan des Barres, et encoires plus près de luy et delés luy messire Guillemme de Namur, Jehan de Bourgoingne et le conte d'Ostrevant, et derrière luy [7] le conte [8] de Montfort, de Bretaigne, et le sire de Mallattrait. Ceulx estoient de son conseil. A luy veoir quelle manière il tendroit y ot grant presse, car la salle estoit petite, et [9] là [10] avoit-on couvert la table pour le roy disner, lequel se tenoit devant la table et ses trois oncles emprès luy, les ducs de Berry et de Bourgoingne et de Bourbon.

Incontinent que le duc de Bretaigne fut entré en l'uys de la salle, la voye estoit de luy jusques au roy toute des-

[1-2] A grant foison. — [3-4] Sancerre. — [5-6] Regnault. — [7-8] Messire — [9-10] Jà.

couverte, car chascun se ouvry, et se misrent les seigneurs sur les deux elles hors de la veue du roy et du duc de Bretaigne. La première fois, il s'agenoulla sur ung genoul, et puis si se leva assés tost et passa avant environ dix ou douze pas, et puis s'agenoulla la seconde fois, et puis se leva et passa oultre tout le pas, et s'en vint devant le roy, et de rechief il s'agenoulla et salua le roy à nud chief et luy dist hault et cler : « Monseigneur, je vous suis venu veoir. Dieu vous parmain-« tiengne ! » « — Grant merchis, dist le roy ; beau cousin, « vous nous estes le bien venu. Nous avions grant désir de « vous veoir : si vous verrons tout à loisir, et parlerons à « vous. » A ces mots il le prist par les bras et le fist lever sus. Et, quant le duc fut levé, il enclina tous les princes qui là estoient l'un après l'autre, et puis il s'arresta en la présence du roy et sans riens dire, et le roy le regardoit moult fort. Adont firent signe les maistres d'ostel de apporter l'eaue avant. Si lava le roy, et mist le duc de Bretaigne main à la touaille et au bachin, et quant le roy fut assis, le duc prist congié au roy et à ses oncles. Si le raconvoièrent le sire de Coucy, le conte de Saint-Pol et autres grans seigneurs jusques en la court où ses chevauls estoient. Si monta, et montèrent ses gens, et retourna le chemin qu'il estoit venu en la rue de la Harpe en son hostel, et là descendi, et ne demoura nuls emprès luy de ceulx qui aconvoyé l'avoient, fors ses gens qui estoient yssus hors de Bretaigne avecques luy et venus à Paris.

Depuis tout par loisir parla le duc de Bretaigne au roy de France et à ses oncles tellement que ils se contentèrent bien de luy, et luy tint-on bien ce que promis luy estoit ; car oncques il ne vit de ce voiage Jehan de Bretaigne, ne le connestable de France.

Quant ces seigneurs de France veirent que les choses estoient en bon estat, et que du duc de Bretaigne ils ne s'avoient que faire de doubter puisque dedens Paris le tenoient (car de là jamais partir ne le lairoient si auroit fait en partie tout ce que le roy et son conseil voudroient), il fut heure, ce leur fut advis, que ils s'ordonnassent pour le voiage de Guerles, où le roy avoit si grant voulenté et affection d'aler pour rebouter ce duc de Guerles qui l'avoit si villainement et si fellement deffié, lesquelles choses, tout considéré, ne faisoient point à souffrir. Si fut ordonné que le sire de Coucy se trairoit en la marche de Rayns et de Chaalon en Champaigne, et regarderoit sur le voiage du roy et de son ost et quel chemin il feroit, et esmouveroit chevalliers et escuiers en Loheraine et en Barrois, et là les recepvroit ou nom de luy pour mener là où il luy plairoit, sans faire nul grant [1] mention [2] du roy, mais mettroit en termes que il vouloit faire une chevauchiée pour luy et pour son fait meismes en Austriche. Le sire de Coucy sur cest estat party de Paris, et s'en vint à Chaalon-en-Champaigne et là se tint environ ung mois, et retint de toutes pars chevalliers et escuiers en Barrois eten Loheraine, en Champaigne et en Rethellois. Le roy de France se départy de Paris, quant on ot parlementé et traittié aucunement au duc de Bretaigne, mais non pas encoires tout accomply ; car la court du roy de France est moult longue quant on veult, et très-bien l'on y scet tenir les gens et faire le leur despendre et petitement besoingner. Le roy s'en vint à Moustreau-Fault-Yonne en la marche de Brye et de Gastinois, et là tint son hostel, et souvent chassoit aux cherfs et aux autres bestes ès forests de Brye et de Gastinois, et y prendoit ses déduits.

[1-2] Esclandre.

[1] Le roy là estant [2], il y ot une emprinse d'armes qui s'entreprist d'un chevallier d'Angleterre qui estoit aveuc le duc d'Irlande, lequel on appelloit messire Thomas Harpinghem, et de messire Jehan des Barres, de laquelle [3] hatie [4] il fut parmy le roiaulme de France grans nouvelles et ailleurs aussi, et se devoit faire l'emprinse et [5] fait d'armes [6] de cinq lances à cheval, de cinq coups d'espée, de cinq coups de dague et de cinq coups de hache, et, se leurs bastons dont ils devoient frapper rompoient, ils en pouvoient recouvrer des nouveauls tant que leurs armes seroient parfaittes. Et ung jour montèrent les chevalliers sur leurs chevauls, quant ils se furent bien armés comme à telle besoingne appartient, et pourveus de tous leurs habillemens pour faire leurs armes, et là estoient le roy et les seigneurs et grant nombre de barons et de chevalliers et de pueple pour veoir les armes. Si joustèrent sur leurs chevauls quatre lances moult roidement, et furent assés bien assises, et est l'usaige, ce me semble, à tout le moins l'estoit-il adoncques, que l'en ne attachoit son bachinet que à une seule lanière, à celle fin que le fer du glaive ne s'i [7] attachast [8]. Le cinquiesme coup du glaive fut tel que messire Jehan des Barres consieuvy tout à plain coup en la targe du chevallier anglois dont il estoit couvert, et [9] l'empaigny [10] de telle fachon et manière que il le porta jus oultre la crupe de son cheval et l'abaty tout estourdi, et convint à grant paine messire Thomas relever. Depuis fut-il remis à point, et parfirent leurs armes bien et bel, tant que le roy et les seigneurs qui là estoient, s'en contentèrent.

[1-2] En ces jours dessus dits, le roy estant à Montreau. — [3-4] Ahatie. — [5-6] Ahatie. — [7-8] Tinst. — [9-10] L'empoingny.

Je me suis longuement tenu à parler de l'armée de mer, dont le conte Richart d'Arondel estoit chief et avecques luy grant nombre de bons chevalliers et d'escuiers d'Angleterre. Si en parleray, car la matière le demande.

Vous avés bien cy-dessus oy comment, ne en quel estat ils estoient yssus d'Angleterre, et les grans traittiés qui avoient esté entre le roy d'Angleterre et son conseil et le duc de Bretaigne. Et avoient ces Anglois en leur navie toute la saison waucré et costoyé les bandes de Bretaigne et de Normendie, se force de trop grant vent ne les avoit reboutés avant en la mer ; mais tousjours s'estoient-ils retrais sur les bandes de Bretaigne. Et avoient en leur armée vaisseauls que l'on dist baleniers, que escumeurs de mer par coustume ont moult voulentiers, qui approchent les terres de plus près que autres vaisseauls ne font. Et avoit jeu à l'ancre ceste armée plus de ung mois à l'encontre de l'isle de Bréhat en Bretaigne, et s'estoient là raffreschis, et là orent-ils nouvelles, car ce n'est pas loing de la [1] Roche-d'Orient [2], que le duc de Bretaigne estoit alé à Bloys pour parlamenter aux ducs de Berry et de Bourgoingne, et ces seigneurs avoient tant exploittié et parlementé que le duc estoit alé sur bon estat à Paris, et couroit renommée parmy Bretaigne que le duc de Bretaigne avoit esté si bien venu à Paris du roy et de son conseil, que de là il ne se départiroit, si seroient les choses en seur estat.

Quant le conte d'Arondel eut entendu ces nouvelles, si fut tout pensif et se trahy en conseil avecques les plus grans de son armée, pour savoir comment ils se maintendroient, ne quelle part ils se trairoint pour emploier leur saison. Conseillié fut là entre euls et arresté que ils se trairoient pour employer leur saison ou pays de Rochellois, quelque chose qu'il feust

[1-2] Marche d'Orient.

débatu ; et non obstant que ils n'eussent nuls chevauls, si estoient-ils assés gens pour attendre sur les champs toute la puissance de Saintonge et de Poithou, parmy tant aussi que ils signiffieroient leur estat en Auvergne et par le pays de Lymosin par qui que ce feust des leurs que ils mettroient hors de leurs navires par une barge et sur terre, et cil passeroit parmy Bretaigne.

Encoires n'estoient les tresves entrées, ne confermées de la rivière de Loire, mais on les traittoit, et devoient commenchier le premier jour du mois d'aoust, et estoit messire Hélyon de Lignach sur le chemin alant ou retournant, ne sçay lequel, de Bayonne où le duc de Lancastre se tenoit, en France. Sicomme le conte d'Arondel et les chevalliers d'Angleterre qui à ce conseil furent appellés, ymaginèrent, en advint ; car ils en advisèrent et prindrent ung Breton bretonnant qui estoit de la nation de Vennes et servoit messire Guillemme Helmen, qui là estoit, et lequel sçavoit bien et parfaittement trois ou quatre langaiges, le breton bretonnant, l'anglois, le françois et l'espaignol, et le firent mettre hors par une barge sur le sablon et l'enditèrent ainsi : « Tu t'en yras les couvertes voyes tous les pays que tu « congnois. Tu scès bien le torses, les adresces et les che- « mins [1], et tant feras que tu vendras à Challucet. Sallue- « nous Perrot-le-Bernois, et luy dy de par nous que il « mette sus une bonne chevauchiée de gens d'armes et de « compaignons de son [2] hostel [3] des fors et des garnisons « qui obéissent à nous et lesquels font guerre à France à « title de nous. Tu ne porteras nulles lettres pour les aven- « tures des prises et des encontres ; et, se tu treuves nul « péril, dy que tu es à ung marchant de vins de la

[1] Frayans. — [2-3] Costé.

« Rochelle, qui t'envoie quelque part : tousjours passeras-
« tu bien. Et dy à Pierre-le-Bernois que il esmeuve ses
« gens et que tiengne le pays de Berry, d'Auvergne et de
« Lymosin en doubte et en guerre, et que il tiengne les
« champs; car nous prendrons terre en Rochellois et [1]
« ferons la guerre telle qu'il en aura bien brief la con-
« gnoissance. »

Lors le Breton dist que il s'acquiteroit bien de faire son messaige, se trop grant empeschement ne luy empeschoit sur le chemin. Il fut mis hors par une barge sur le sablon, et comme celluy qui congnoissoit toute la marche de Bretaigne, se mist à terre, et escheva de premier toutes villes. Si passa depuis parmy Poithou et entra en Lymosin, et tant chemina par ses journées que il vint à Chaluset dont Perrot-le-Bernois estoit capitaine. Il vint aux barrières et se fist congnoistre à ceulx de la garnison. Il fut mis dedens quant l'on l'eust examiné à la porte, et puis fut mené devant [1] le capitaine [2]. Si fist son message bien et à point, duquel message Perrot ot grant joye, car il désiroit moult à oyr vrayes nouvelles de l'armée par mer. Or les ot-il toutes fresches et nouvelles : si dist au Breton : « Tu nous es le bien venu. Aussi avions-nous, moy et « [3] les [4] compaignons, grant désir de chevauchier, et nous « chevaucherons hastivement et ferons après ce que [5] il sera « de faire pour le mieulx [6]. »

Sur cest estat se ordonna Perrot-le-Bernois et manda au capitaine de Carlat, le bourg de Copane, et au capitaine de Dousac, nommé Olimbarbe, au capitaine de Aloise emprès Saint-Flour, nommé Aymerigot Marcel, et aux autres capitaines au long du pays en Auvergne et en Lymo-

1-2 Perrot-le-Bernois. — 3-4 Mes. — 5-6 On nous enseignera.

sin, qu'il vouloit chevauchier et que ils se meissent [1] sur les champs, car il apparoit une bonne saison pour euls, et à leur département il leur convenoit en leurs fors laissier si bonnes [2] gardes [3] que ils n'y prensissent point de dommaige.

Ces compaignons qui avoient assés grant désir de chevauchier comme Perrot avoit (car ils ne povoient s'enrichir, se autres ne perdoient), se pourveirent tantost et se misrent sur les champs et s'en vindrent à Challuset où l'assamblée se faisoit. Si se trouvèrent bien CCCC lances. Il leur fut bien advis qu'ils estoient assés pour faire ung grant fait et que ils ne savoient nul seigneur ou pays, qui leur deust rompre leur emprinse, ne aler au devant ; car le siége de Ventadour, de messire Guillemme de Lignach ; ne de Bonne-Lance, ne se defferoit [4] pas [5] pour euls. Adont ils commencièrent à chevauchier et à estre seigneurs des champs, et eschivèrent Auvergne à la bonne main, et Lymosin à la senestre main, et prindrent le droit chemin pour venir en Berry; car bien savoient que le duc n'y estoit pas, ainchois se tenoit en France emprès le roy à Monstreau-Fault-Yonne.

Nous lairons ung petit à parler de Perrot-le Bernois et de son emprinse, pour parler du conte d'Arondel et de son armée que il tenoit sur la mer et avoit tenue toute la saison, et compterons comment il persévéra puis que il fut party des bandes de Bréhat.

Quant le conte d'Arondel et ses gens qui avecques luy estoient, barons, chevalliers et escuiers, se furent partis des bandes de Bretaigne, ils singlèrent à la disposition de Dieu et du [6] temps [7] à plain voile, car ils avoient le [8] vent [9] et la marée

[1] Tous. — [2-3] Garnisons. — [4-5] Jamais. — [6-7] Vent. — [8-9] Temps.

pour euls, et si faisoit tant bel et [1] séry [2] et vent si à point que grant plaisance estoit du veoir ces vaisseauls sur mer, car ils estoient environ six-vings voilles, ungs et autres, et [3] venteloient [4] en plain ayr ces estrannières [5] trop [6] gentement armoyées des armes des seigneurs, qui resplendissoient contre le soleil. Ainsi s'en vindrent-ils tout nagant et fendant parmy celle mer qui lors estoit haitie et monstroit qu'elle eust grant plaisance de euls porter, ainsi comme ung cheval [7] de séjour bien agrevé [8], quant il yst hors de l'estable, il a grant désir de [9] ruer et courir [10]. Ainsi la mer, avecques l'ayde du vent qui luy estoit si à point comme à souhait, monstroit plainement : « Cheminés, ce povoit-elle « dire par figure, lyement et hardiement, je suis pour vous. « Je vous mettray en havre et en port sans péril. » Ainsi de grant voulenté s'en vindrent ces seigneurs et leur navie, tout frontoiant Poithou et Saintonge, et entrèrent en la mer de la Rochelle et au propre havre, voire au lés devers [11] Mérault [12], et là dessoubs la Rochelle, sicomme je vous dy et monstre, ancrèrent et se arrestèrent aucuns compaignons aventureus pour tant que la marée venoit et n'estoit pas encoires plaine, et entrèrent en barges plus de deux cens, ungs et autres, et s'en vindrent [13] arriver [14] et avecques la mer jusques à la ville de Mérault.

La guette du chastel de Mérault d'amont avoit veu la navie d'Angleterre reprendre port ou havre, et aussi les barges venir tout le fil de l'eaue avecques la [15] marée [16]. Si avoit corné d'amont et mené grant noise pour à coup resvillier les hommes de la ville et sauver le leur, tellement que hommes et femmes en grant nombre sauvèrent grant partie de leurs

[1-2] Joly. — [3-4] Voloient. — [5-6] Tout. — [7-8] Agrevé et séjourné. — [9-10] Cheminer. — [11-12] Marault. — [13-14] A rames. — [15-16] Mer.

meilleurs bagues que ils portèrent ou chastel, et cel advertissement leur vint à point: autrement ils aroient tout perdu. Et quant ils veirent le fort et que les Anglois leur estoient aux talons, ils habondonnèrent le demourant, car ils entendirent à sauver leurs corps.

Anglois, archiers et autres, qui là estoient descendus et yssus hors de leurs vaisseauls et de leurs barges, entrèrent en la ville et entendirent au pillage : pour tel pellerinage estoient-ils là venus, mais petit de pillage y trouvèrent fors grandes huges toutes wides, car tout le bon estoit retrait ou chastel. De blés, de vins, de bacons sallés et de toutes autres pourvéances trouvèrent-ils assés, car il y avoit plus de quatre cens tonneauls de vins en la ville. Si se advisèrent qu'ils demourroient là pour garder ces pourvéances qui leur venoient grandement à point et à leurs gens aussi; car, se ils se départoient, ils supposoient bien et de vérité que la greigneur partie seroit rettraite ou fort ou esloignié par la rivière meismes jusques à Fontenay-le-Conte et les François, ce que ils ne pourroient sauver, gasteroient. Se demourèrent celle nuit en la ville, car ils estoient là venus à heure de vespres, et se donnèrent du bon temps et mandèrent leur estat à leurs gens et la cause pour quoy ils estoient là demourés. Le conte d'Arondel et les autres chevalliers s'en contemptèrent et disoient que ils avoient bien fait.

Celle nuit se passa. A l'endemain au matin, quant la marée print à retourner, toutes gens s'appareillièrent, et se désancrèrent petis vaisseauls, et furent mis des gros nafvires dedens les petis, et [1] des grosses [2] barges, tous leurs harnois qui aux armes appartenoient, et laissièrent là leurs

[1-2] Dedens les.

grosses nefs qui la rivière de Marault pour le petit de parfont ne sçavoient ou ne pourroient passer, et encoires ordonnèrent-ils cent hommes d'armes et deux cens archiers pour garder la navie qui estoit ou havre et là gésoit à l'ancre à l'embouchoure de la mer. Et quant ils orent tout ainsi ordonné, ils nagièrent tant que ils vindrent à Marault, et là prindrent-ils terre tout à grant loisir, car nuls ne le dévéoit, et se logièrent tous sur le sablon entre Marault et la Rochelle qui est une bonne ville et ung bon port et laquelle siet à quatre petites lieues de Marault.

Ces nouvelles s'espardirent sur le pays que les Anglois estoient arrivés à Marault et prins terre, et estoient bien IIII^{m} combatans parmy les archiers. Si furent le plat pays, les villes et chasteauls tous effraés et sur leur garde, et commencièrent ceulx des villages à fuir devant euls et à retraire leurs biens dedens les fors eu Subise et ailleurs là où [1] ils cuidoient le plus tost estre [2].

Se les Anglois eussent eu chevauls pour courir à leur aise le pays de Rochellois, ils eussent grandement fait leur prouffit; car le pàys estoit tout desgarny de gens d'armes voire pour euls aler au devant. Bien est vérité que le seigneur de Pertenay, le sire de Pons, le sire de Linières, le sire de Tannay-Bouton, messire Gieffroy d'Argenton, le sire de Montendre, messire Aymery de Rochechouart, le visconte de Touars et plusieurs chevalliers et escuiers de Poithou et de Saintonge estoient ens ou pays, mais c'estoit chascun en [3] sa maison [4] et en son fort, car le pays n'estoit pas encoires advisé de la venue des Anglois. Se ils en eussent esté signiffiés en devant ung mois ou environ, et que ils sceussent de vérité les Anglois ainsi

[1-2] Se povoient sauver.. Estre à sauveté.. Et trouvoient recueilloite. — [3-4] Son hostel.

arriver à Marault, ils y eussent bien pourveu, mais nennil : ceste chose leur vint soudainement sur la main, par quoy ils en furent plus effraiés, et mettoit chascun peine et entente de garder le sien, et les bonnes gens du plat pays à moissonner les blés, car il estoit à l'entrée d'aoust. Avec tout ce il n'y avoit nul chief ou pays, qui le esmeust. Le duc de Berry qui estoit sires souverain de Poithou, estoit en France ; le séneschal de Poithou estoit nouvellement venu à Paris ; le séneschal de Saintonge n'estoit aussi en sa séneschaussiée ; le séneschal de la Rochelle aussi, messire Hélyon de Lignach, n'estoit point en la Rochelle, ne ens ou pays, mais grandement embesoingnié estoit pour le duc de Berry, alant et retournant en ces jours sur le droit chemin de Bayonne et de France, et par ces raisons le pays en estoit plus foible, car qui deffault de bons chiefs, il deffault de moyen et de bon piet, et qui n'a bon piet, il ne puet faire chose qui vaille.

Aussi estoient les terres dessus nommées effraiées par deux manières, car ils avoient devant euls les Anglois (l'armée par mer sicomme vous povés oyr), et d'autre part, les nouvelles leur venoient fort de Berry et de Lymosin, que Perrot-le-Bernois chevauchoit et menoit plus de cinq cens combatans et jà estoit entré en Berry. Ainsi ils ne savoient auquel entendre fors à garder leurs biens, car renommée couroit que ces deux osts se trouveroient et rencontreroient, feust en Poithou ou en Saintonge, et telle estoit l'intention de plusieurs.

Vérité est qu'en la ville de la Rocelle estoient pour ces jours que les Anglois prindrent terre à Marault, deux vaillans chevalliers de la nation de Beausse. L'un estoit appellé messire Pierre de [1] Jouy [2], et l'autre messire Pierre

[1-2] Yon.

Taillepié, lesquels messire Hélyon de Lignach avoit mis et establis à son département en la Rochelle pour garder la ville et le pays, et ils s'en acquittièrent à leur povoir [1]. Quant ils sceurent ce et les vrayes nouvelles leur furent venues en la Rochelle que le conte d'Arondel et l'armée de mer, dont l'en avoit parlé toute la saison, avoit prins terre dessoubs Marault et que là ils se logoient, si dirent à ceulx de leur charge et au maieur de la Rochelle et aux bonnes gens (car c'est une ville assés pueplée) : « Il nous fault aler « veoir les logeis et le convenant des Anglois. L'en nous a « dit que ils se logent et amassent en cest pays. Nous vou- « lons, moy et mon compaignon, aler querre leur bien venue ; « ou ils la paieront ou nous la payerons. Mais blasme nous « seroit et reproche grant ou cas que nous avons à garder « pour le présent ceste ville et le pays, se si paisiblement « nous les y laissions ainsi arrester. Et se y a ung point « moult bel pour nous. Ils n'ont nuls chevauls ; ce sont « gens de mer. Nous sommes tous bien montés, et envoie- « rons nos arbalestriers devant, qui les iront resveillier de « leur trait et berser. Et quant ils auront fait leur envahie, « ils retourneront. Anglois sauldront hors ; ils sont tous de « pié. Nous mettrons nos arbalestriers tout derrière, qui « tout [2] le [3] pas retourneront vers la ville ; et ces pre- « miers nous recueillerons aux fers de glaives et aurons, « nous qui serons sur nos chevauls, grant avantage de euls « porter domaige. »

Tous ceulx qui oïrent les deux chevalliers ainsi parler, les tindrent à sages et vaillans hommes et s'accordèrent à ce conseil, et misrent ensemble les arbalestriers et les gros varlets et en trouvèrent bien douze cens, ungs et autres.

[1] Loyaument. — [2-3] Leur.

Quant ce vint au matin droit à l'aube du jour, ils furent appareilliés tous et bien en point dedens la ville de la Rochelle, et se assamblèrent en la place, et se partirent les arbalestriers et les gens de piet, et se misrent au chemin le bon pas pour venir aux logeis des Anglois, et entandis se ordonnèrent et appareillièrent ceulx de cheval, et estoient bien III^{c}, car il y avoit des chevalliers et escuiers qui venus estoient en la Rochelle, incontinent que ils oyrent dire comment les Anglois estoient arrivés à Marault. Si yssirent les hommes de cheval et les deux chevalliers qui les menoient devant. Certes, se par aucune inspiration iceulx Anglois eussent sceu la venue des Rochellois, seque ils peussent avoir mis sus une [1] seule [2] embusche de deux cens archiers et de cent hommes d'armes, il n'en feust jà pié retourné.

Quant les archiers et les arbalestriers de la Rochelle vindrent sur le logeis des Anglois, il estoit encoires assés matin, et tant y ot de bon pour euls que le guet que ils avoient fait la nuyt jusques à soleil levant, estoit rettrait, et arbalestriers commencièrent à traire de leurs arbalestres tousjours approchant les Anglois et leurs logeis, et puis à traire leurs viretons qui passoient parmy les fueillies. Lors les Anglois qui estoient couchiés et qui se reposoient sur littière de fuerre ou autrement qu'ils avoient fait, estoient tous esmerveilliés dont ce trait venoit. Si en y ot plenté de blechiés avant que l'on sceust que ce feussent les François. Quant ils eurent trait chascun six coups ou environ, ils se misrent au retour ainsi que ordonné leur estoit. Lors s'approchièrent les gens d'armes qui tous estoient moult bien montés, et se férirent entre les logeis des Anglois [3]. Adont

[1,2] Belle. — [3] Et leurs gens.

se [1] commencièrent [2] à estourmir, et chevalliers et escuiers [3] se recueilloient [4] sur les champs en partant hors de leurs logeis et euls [5] mettans ensemble [6].

Incontinent que les capitaines françois veirent que l'ost s'esmouvoit si au vray et que les chevalliers et escuiers se [7] recueilloient sur les champs, ils sieuvirent leurs gens qui s'en raloient le bon pas, et jà estoient les premiers bien près de la ville dite la Rochelle, car ils doubtoient le trait des Anglois. Ainsi en [8] traiant et escarmuchant, et les gens de cheval gardant leurs piétons, furent les [9] François [10] poursieuvis et menés jusques bien près de la Rochelle, et veés-cy venir le conte d'Arondel et plus de quatre cens hommes d'armes qui avoient poursieuvy le grant pas chascun son glaive en ses mains [11] et [12] sur son col. Là fut l'empeschement des hommes de piet et la presse [13] grant au rentrer en la Rochelle. Messire Pierre de Jouy et messire Pierre Taillepié ouvrèrent comme vaillans gens. Ils se misrent derrière et firent tant touteffois que ils vindrent jusques aux barrières, et estoient tousjours poursieuvis des Anglois. Là furent-ils en grant aventure d'estre mors ou prins (les deux chevalliers) en faisant d'armes à merveilles, car l'assamblée estoit plus sur euls que sur nuls des autres, pour tant que l'on veoit bien que c'estoient les drois maistres. Dont il advint que messire Pierre de Jouy eut mort soubs luy son coursier, et à [14] petit qu'il ne fut occis [15] dedens les barrières, et messire Pierre Taillepiet fut féru tout oultre d'un fort glaive en la cuisse de part en part, et d'une flesce parmy le bacinet et dedens la teste, et vint son cheval morir dedens la porte [16] assés près [17]. Au rentrer en la ville y ot grant tireys, et

[1-2] Commença l'ost. — [3-4] A eulx armer et archiers. — [5-6] Mettre ensemble et amonceler. — [7] Resveilloient et. — [8] Hériant et. — [9-10] Rochellois. — [11-12] Ou. — [13] Moult. — [14-15] Grant peine fut-il tiré de leurs gens. — [16-17] A ses piés.

plus de quarante, que mors que blechiés. Ceulx de la ville estoient montés en la porte et jettoient de canons et [1] autre trait à pourre [2] sur les Anglois, pour quoy les Anglois voians ce [3] ne se ousoient nullement bouter ens, ne approchier. Ainsi se porta ceste première escarmuche des François [4], et quant ils orent escarmuchié jusques près de nonne, le conte d'Arondel fist sonner la retraite. Adont se retrairent ordonnéement et bien et par bon arroy les gens d'armes et archiers et tout le pas jusques à leurs logeis, et là se désarmèrent et pensèrent d'euls, et bien avoient de quoy ; car de vins et de chars estoient-ils moult fort pourveus, car à plenté en avoient-ils trouvé sur le pays. Et ainsi se tindrent ces chevalliers et ces seigneurs d'Angleterre entour Marault et là environ où le droit havre est, plus de quinze jours, attendans les armes et les aventures ; mais depuis ils n'yssèrent nulles gens d'armes de la Rocelle pour escarmuchier, ne resveillier les Anglois, car ils veoient bien que les Anglois se maintenoient et portoient sagement, et aussi leurs deux capitaines estoient blechiés, pour quoy les autres si avoient bien cause de euls tenir à tant.

Bien est vérité que le conte d'Arondel envoia par quatre fois courir sus le pays de Rochellois vers Subise et en la terre de Thouars messire Guillemme Helmen; et y portèrent ceulx qui y furent envoiés, grant dommaige, dont le pays fut moult effrayé, et encoires l'eussent-ils plus adommaigié et fait autre grant exploit d'armes, se ils eussent [5] esté de cheval [6] ; mais nuls n'en avoient amenés d'Angleterre. Toutteffois en avoient-ils aucuns petis qu'ils avoient trouvé sur le pays : plenté ne fut-ce pas, car tantost que le plat pays

[1-2] Bombardes. — [3] Se reculoient tant qu'ils. — [4] Et des Anglois. — [5-6] Eu chevaulx.

fut infourmé de leur venue, tous leurs biens ils retrairent à garant et renclouirent dedens les bonnes villes euls et leurs biens.

Quant l'armée de mer, sicomme je vous compte, ot séjourné et esté sur le pays de Rochellois environ quinze jours, et que ils se furent raffreschis et ils veirent que nuls ne venoit à l'encontre de euls calengier, ne véer terre, et que vent bon et propice leur fut venu, ils se retrairent vers leurs nafvires que ils rechargièrent de grant foison de vins que ils avoient trouvés sur le pays, et de chars fresches, et puis entrèrent en leurs vaisseauls. Lors ils désancrèrent leurs nefs qui estoient toutes chargiées. Si desveloupèrent les voilles, et le vent se bouta dedens, puis singlèrent en eslongant les terres, et prindrent le parfont et entrèrent avant en mer. Si encontrèrent en ce propre jour douze nefs de Bayonne qui s'en aloient en Angleterre et menoient vins de Gascoingne et autres marchandises, et moult grandement se conjouirent les ungs et les autres, quant ils se furent ravisés, car ils estoient tous ung et de une aliance. Et donnèrent les Bayonnois au conte d'Arondel deux pièces de vin de Gascoingne en cause d'amour et de raffreschissement, et puis passèrent oultre, et les autres demourèrent sur la mer, tousjours waucrant et attendant les aventures. Or vous parlerons de Perrot-le-Bernois et de sa route.

En ces propres jours que l'armée d'Angleterre fut à Marault et en Rochellois, estoit Perrot-le-Bernois et ses routes où bien avoit quatre cens lances et autant de pillars, sur les champs, et passa parmy le Lymosin, et vindrent en Berry et levèrent en ung jour toutes les marchandises de la ville de Blanc en Berry où pour ce jour il y avoit foire, et orent là grant

prouffit ces compaignons des routes et des bons [1] prisonniers, et puis passèrent oultre et s'en vindrent jusques à Selles en Berry, et fut la ville toute pilliée et robée.

Ainsi se maintindrent Perrot-le-Bernois, le Bourg de Copane, Aymerigot Marcel, Olimbarbe et les autres. Si chevauchièrent moult avant sur le pays et y portèrent grant dommaige, car nuls ne leur aloit au devant. Si en fut le pays tout effrayé deçà la rivière de Loirre et delà jusques en la conté de Bloys et en Thouraine, car nuls ne povoit savoir, ne ymaginer que ces deux armées qui se tenoient sur les champs, avoient [2] intention [3] de faire. Les aucuns disoient que la chose se tailloit qu'ils se devoient tous trouver ensemble, mais non firent; car l'armée de mer se retraist comme dit est, et aussi firent Perrot-le-Bernois et sa route, quant ils orent grandement pillié le pays, et lors ils eurent conseil de euls retraire en leurs fors et mettre à saulfveté tout ce que ils avoient conquis sur ce chemin. Si prindrent le chemin d'Auvergne, et s'en alèrent les ungs vers Aloise, les autres à Ousac ou à Carlat, et Perrot-le-Bernois se retrahy à Callucet, et n'y ot plus fait d'armes, ne de chevauchées pour celle saison en Auvergne, ne en Lymosin; car les tresves vindrent par delà la rivière de Loirre, qui devoient durer, comme elles firent, jusques au mois de mars; mais tousjours se tenoit le siége devant Ventadour de messire Guillemme de Lignach, de messire Jehan Bonne-Lance, de messire Jehan le Bouteillier et des autres; car Gieffroy Teste-Noyre estoit bien si orgueilleus que il ne tenoit compte de nulles trièves, ne de paix, ne de respit, et tout sur la fiance de son fort [4].

Nous cesserons à parler du siége de Ventadour et

[1] Et riches. — [2-3] En pensée. — [4] Lieu.

[1] de la fin quelle il [2] prist, tant que point sera, et nous raffreschirons des nouvelles et besoingnes de Brabant et de Guerles [3].

Vous savés, sicomme il est cy-dessus contenu en ceste présente histoire, comment la duchesse de Brabant s'estoit moult asprement adherse à faire guerre au duc de Guerles et faisoit son siége tenir devant la ville de Grave, et y estoient à puissance chevalliers et escuiers de Brabant et grans communaultés de bonnes villes, et estoit telle leur intention que point du siége ne partiroient si auroient leur voulenté plainement de la ville de Grave, et pour mieulx donner à congnoistre que la besoingne estoit sienne, la duchesse se tenoit en la ville du [4] Bois-le-Duc [5], à quatre lieues près. Si estoit l'ost plantureus de tous biens et vivres, de blés, de vins et de toutes autres choses, car ils estoient raffreschis bien souvent de nouvelles pourvéances qui leur venoient de tous costés tant par la mer et par la rivière de Meuse que par le pays de Brabant. Si fut le siége là moult grossement et longuement tenu, et avoient les Brabanchons drechiés grans engiens devant la ville, qui jettoient pierres de fais et mangonneauls jusques bien avant dedens la ville, et là où icelles pierres chéoient, ils y portoient grant dommaige.

Aveuc tout ce, pour empunasier les hommes et les femmes de la ville, ils leur faisoient jetter par leurs engins toutes les charrongnes mortes de l'ost, qui leur grevoit

[1-2] De dire quelle fin il. — [3] Qui ne sont pas à oublier, ne à ignorer, pour la cause que le roy de France y mist la main quant il veit que les choses aloient mal. — [4-5] Bolleduc.

grandement, car il faisoit chault, et estoit l'ayr tout quoy et cler et tout corrompu en la ville pour celle puanteur.

A la fois chevalliers et escuiers de Brabant s'en venoient aux barrières pour escarmuchier à ceulx de la ville, et là estoient faittes plusieurs appertises d'armes; car en la ville de Grave il y avoit en garnison depar le duc de Guerles de moult appers compaignons qui pas ne se faingnoient de monstrer leur prouesse, quant la besoigne leur touchoit, et qu'ils se veoient de si près approchiés comme devant leurs barrières, et dura le dit siége en l'esté moult longuement. Le duc de Guerles qui se tenoit à Nymaigue, n'y sçavoit remédier au regard de lever le siége, ne de combatre les Brabanchons, car il n'avoit pas gens assés; mais il avoit mandé son estat en Angleterre dont il cuidoit tout certainement avoir ung grant secours, mais non ot; car en Angleterre pour celle saison ils estoient moult entriboulés et en mauvais terme, quoyque le roy se feust réformé en nouvel conseil par l'ordonnance de ses oncles et de l'archevesque de Cantorbie.

Bien en fut parlementé environ la Saint-Jehan-Baptiste à savoir se on envoieroit gens d'armes et archiers en Guerles pour conforter le duc[1]; mais, tout considéré, on ne le trouvoit point en son conseil, car renommée couroit en Angleterre que le roy de France faisoit ung très-grant mandement, mais on ne sçavoit dire où il se vouloit traire, et faisoient les Anglois doubte par ymagination que il ne venist à grant ost devant Calais. D'autre part aussi ils doubtoient les bandes d'Escoce. Pour tant ne se ousoient desnuer en Angleterre de gens d'armes, ne d'archiers; car jà en avoit sur l'armée de mer grant foison, et si convenoit que leur

[1] Ainsi que en convent on luy avoit.

pays feust gardé et pourveu, et disoient les aucuns en conseil des nobles d'Angleterre : « Nennil ; laissiés le duc de « Guerles convenir. Il est de soy moult chevallereus, et si a « ses terres en fort pays. Il se chevira bien de la guerre « contre les Brabançons. Se plus grant chose luy sourdoit, « tout à temps seroit-il conforté. Il a les Alemans de son « accord et ses voisins, qui autreffois se sont mis en sa « route contre les François. » Ainsi se portèrent les parchons en Angleterre, mais ceulx de la ville de Grave en avoient la payne, les assauls et escarmuches.

Var. — En che temps et en che mesme mois de may s'esmurent les nobles de Brabant, chevaliers et escuyers et bonnes villes, sus l'entente que pour aller mettre le siége devant la ville de Grave, et disoient ainsi les Brabançons : « Nous entendons que le roy de France à puissance veut venir en ce pays « et entrer en Guerles. Il nous monstre grant amour ; à tout le « moins monstrons-luy aussi que la guerre est nostre, et faisons « tant que nous ayons honneur. Allons et conquérons, soit par « siége, soit par assaut, la ville de Grave. Si aurons une « belle entrée et à nostre aise, et le roy aussi, en la duchié de « Guerles. Ce ne nous devroit pas trop longuement tenir. »

De celle emprise estoit trop grandement resjoye la duchesse de Brabant, et en savoit à ses gens, de la bonne volonté qu'ils luy monstroient, très-grant gré. Sur cel estat ils ne misrent nul délay ; mais se départirent les hommes par connestablies des bonnes villes de Brabant, de Bruxelles, de Louvain, de Nivelle, de Liége et de toutes les autres villes. Et se misrent sus les champs en grant arroi et en bonne ordonnance, et firent arouter grant charroi et grant foison d'atournemens d'assaut, engins, canons, trébus, espringales, brigoles et arcs-à-tour et tout ce dont ils pensoient à avoir mestier, et de tentes et de trefs et de pavillons grant foison, et de vivres bien

et largement; et prindrent le chemin de la Campine et exploitièrent tant qu'ils vinrent au Bois-le-Duc, une bonne ville en Brabant, à quatre lieues de Grave, et là s'assamblèrent de tout le pays, et puis s'en vinrent mettre le siége et le bastir moult puissamment devant la ville de Grave qui est forte assés, et firent dresser leurs engins devant par bonne ordonnance. Aussi barons, chevaliers et escuyers qui acquitter se vouloient devers leur dame la duchesse, se logeoient, chacun sire selon son estat et entre ses gens, par l'ordonnance du mareschal [1].

La duchesse de Brabant, pour mieulx montrer que la besongne [2] estoit sienne [3] et pour ouïr plus souvent nouvelles de ses gens du siége, s'en vint [4] loger en cel esté [5] en la ville de Bois-le-Duc, à quatre lieues de Grave. Si avoit tous les jours allans et revenans grant foison entre Grave et le Bois-le-Duc. Ainsi se tint en celle saison, des chevaliers et escuyers et des bonnes villes de Brabant, le siége devant Grave; mais la rivière de Meuse estoit entre l'ost et la ville, et avoient sus le rivage à leur costé les Brabançons mis et assis leurs grands engins qui bien povoient jeter jusques à la ville; et par espécial ils leur envoyèrent bestes mortes par le jet de leurs engins pour eulx empunaisier, et grévoit grandement à ceux de Grave quant elles chéoient en leur ville; mais à l'encontre de ce ils y pourvéoient et remédioient du mieulx qu'ils savoient et povoient.

Le duc de Guerles, qui le plus souvent se tenoit à Nimaige, estoit bien informé de l'estat du siége et avoit envoyé en garnison à Grave des bonnes gens d'armes, chevaliers et escuyers; mais bien veoit que de sa puissance il n'estoit pas fort assés pour

[1] Et estoit leur ost rempli de tous biens, car ils avoient leurs pays derrière eulx et à tous costés, dont les pourvéances leur venoient largement et pleinement; et ce est l'aise des Brabançons, car où qu'ils soient et que ils vont, ils veulent estre en vins et en viandes et en délices jusques au col, ou tantost ils retourneroient en leurs maisons.

[2-3] Luy plaisoit. — [4-5] Tenir son estat et sa mansion.

passer la Meuse et combattre ses ennemis; et aussi il ne le trouvoit point en son conseil. Et espéroit le duc à avoir un très-grant confort d'Angleterre; car, en l'année devant, il avoit là esté recueilli moult grandement de ses cousins, premièrement du roy d'Angleterre et de ses oncles, et luy avoient promis confort et aide, se il luy besongnoit. Si avoit escript et mandé tout son estat et le siége de Grave au roy et à ses oncles, mais on n'y povoit entendre, car en Angleterre, pour celle saison, ils estoient tous entriboulés et en mauvais arroy, quoique le roy se fust reformé en nouveau conseil par l'ordonnance de ses oncles et de l'archevesque de Cantorbie.

Bien en fut parlementé, environ la Saint-Jean Baptiste, à savoir si on envoyeroit gens d'armes et archiers en Guerles, pour conforter le duc, ainsi qu'enconvenancé luy avoit esté. Mais, tout considéré et imaginé les besongnes d'Angleterre, on ne le trouvoit point en conseil; car renommée couroit au dit royaume d'Angleterre, que le roy de France faisoit un [1] secret [2] mandement, mais on ne savoit dire là où il vouldroit ses gens envoyer, et faisoient doute les Anglois par imagination, qu'ils viendroient devant Calais. Avecques toutes ces doutes ils n'estoient pas bien assurés de la bande et du royaume d'Escosse; car le sire de Percy, comte de Northombrelande, et les barons des frontières d'Escosse avoient entendu, ainsi que renommée court de pays en autre, que les Escossois se pourvéoient et chevaucheroient en cel esté. Pour tant ne s'osoient-ils en Angleterre desnuer de gens d'armes, ne d'archiers, car jà en avoit sur l'armée de la mer avec le comte d'Arondel grant foison; et si convenoit que leur pays fust gardé et pourvu. Si disoient les aucuns en le conseil des nobles d'Angleterre : « Nennil; laissiés le duc de Guerles « convenir. Il est de soy moult vaillant et chevalereus, et si « demeure en fort pays. Il se chevira bien de la guerre contre « ces Brabançons. Se plus grant chose lui sourdoit, tout à temps

[1,2] Très-grant.

« seroit-il reconforté. Il a les Allemands de son accord et ses « voisins qui autrefois se sont mis en sa route à l'encontre des « Brabançons et des François. »

Ainsi se portoient les [1] choses [2] en Angleterre ; mais ceulx de la ville de Grave en avoient la peine, les assauts et les escarmouches.

Or advisèrent, en celle saison, que le siége se tenoit devant la ville de Grave, les Brabanchons qui jà se commençoient fort à tanner [3] que ils feroient faire et charpenter ung pont de bois sur la rivière de Meuse, et par là ils entreroient en la duchié de Guerles et courroient et [4] descouvriroient [5] le pays, par quoy nulles doulceurs, ne nuls vivres ne venroient en la ville de Grave, et l'enclorroient devant et derrière et de tous costés et clorroient le pas tellement que on ne la pourroit avitaillier, ne pourveoir ; car ils estoient gens et fors assés pour ce faire. Si misrent tantost grant foison de ouvriers et de maistres charpentiers en euvre, et se hasta-on et délivra de ouvrer ce pont et charpenter sur le rivage. Et à mesure que on le ouvroit et charpentoit, on l'asséoit, et fut fait, bien avant mené et ouvré et assis sur la rivière et si près de la terre et du rivage de l'autre lés que les Guerlois y povoient bien avenir du jet d'une lance.

De toute ceste ordonnance et de ce pont que l'on charpentoit ainsi, vous devés bien croire et savoir que le duc de Guerles et son conseil estoient infourmés et ses gens. Si ne misrent contredit nul en grant temps à ce pont faire ; mais quant ils veirent que il estoit si avancié que sur le point d'estre parfait, ils alèrent au devant, et par leurs canons et autres engiens d'artillerie ils y trairent le feu et l'appareil-

[1-2] Parçons. — [3] Et lasser. — [4-5] Destruiroient.

lièrent tellement que le pont en fut tout ars et désemparé. Et ainsi perdirent les Brabançons tout leur ouvrage, dont ils furent moult courrouchiés, et se misrent ensemble pour avoir conseil de ce que au surplus ils avoient à faire.

A trois lieues petites de Grave siet la ville et le chastel de Ravestain, lequel est au seigneur de Borne qui est des hommes tenables de Brabant. Si fut à ce conseil pryé et requis le sire de Borne de par les barons et chevalliers et premièrement de par le conseil de la dame de Brabant et de par les bonnes villes, que il voulsist ouvrir la ville de Ravestain pour laissier passer une partie de leur ost pour aler courrir dedens le pays de Guerles. A la prière de la duchesse, des bourgois et des bonnes villes de Brabant, il se accorda à ouvrir sa ville.

Le duc de Guerles qui se tenoit dedens Nymaige, fut infourmé véritablement, ne sçay par qui, par espies ou autres gens, que le sire de Borne livreroit passage aux Brabançons et entreroient en sa terre par la ville et pont de Ravestain. Lorsque ces nouvelles furent venues au duc, il fut tant mérancolieux et pensif, car il veoit que point n'avoit gens assés pour résister contre la puissance de Brabant où bien povoit avoir assés, se ils passoient tous, quarante mille hommes, ungs et autres. Et ot le duc mainte ymagination sur ce pour savoir comment il se maintendroit, mais finablement, tout considéré, il regarda que il mettroit tous ses gens ensemble et chevaucheroit sur les champs et venroit vers la ville de Grave, et, se les Brabançons entroient en Guerles, il entreroit aussi en Brabant, et que pas ne vouloit estre enclos en nulle de ses villes. Si en parla au seigneur de Ghesme ung chevallier et grant baron de Guerles son principal conseillier. Celluy de premier ne fut pas de cest accord que il se mist sur les champs, car il avoit trop petit nombre de gens. « Et que feray-je dont ? dist le duc. Me

« lairay-je enclorre en une de mes villes ? Et entandis on « ardra et exillera tout mon pays. Ce me seroit trop cous-« table et deshonnourable. » — « Je voue à Dieu et à Nostre-« Dame, dist le duc, que je me tendray sur les champs et « yray contre mon dommaige et y pourverray à mon « povoir. »

Tout ainsi comme il ordonna, il fut fait, et se départy [1] à ung [2] matin de Nymaige. Quant il ot esté à l'église et il se fut offert, donné et présenté à Nostre-Dame de Nymaige, et il et ses gens orent beu ung cop, tous montèrent à cheval, et estoient environ trois cens lances avant moins que plus, et prindrent les champs au plus droit que ils porent devers leurs ennemis.

Or regardés comment il estoit de grant voulenté. Aucuns luy tournoient à oultrage, mais il disoit comme chevallier grandement conforté et de bon courage : « Alons, alons ou « nom de Dieu et de saint Jeorge contre nos ennemis, car « j'ay plus chier à morir sur les champs à honneur que à des-« honneur estre enclos en une ville. » Emprès luy estoient le seigneur de Ghesme tout le souverain de sa chevallerie, ung sage et vaillant chevallier, le damoiseau de Hainsbergh, le sire de Hukelem, messire Othes sire de Vaspre et plusieurs autres [3] chevalliers et escuiers de grant voulenté.

Le propre jour que le duc de Guerles se mist sur les champs très le point du jour estoient venus le séneschal de Brabant et la puissance de Brabant, chevalliers et escuiers et grant nombre des [4] hommes [5] des bonnes villes de Brabant, qui désiroient à passer et à entrer en Guerles pour avoir honneur et prouffit et pour porter au pays dommaige, au pont de Ravestain et du consentement du seigneur de

[1-2] Le jour ensievant du. — [3] Bons. — [4-5] Communes.

Borne, et là passèrent la rivière euls plus de dix mille, et tousjours passoient gens, quoyque les seigneurs feussent devant, et furent moult resjouis le séneschal de Brabant, le sire de Lintre, le sire de Borgneval, le sire de[1] Gante[2] et les autres, quant ils se trouvèrent oultre la Meuse. Ils disoient entre euls que[3] ils yroient courir ce jour devant Nymaige et ardroient les molins et les fourbours et tous les villaiges d'environ ; mais ils orent tantost autres nouvelles par les chevaucheurs et descouvreurs de leur ost et de leur party qu'ils avoient envoié devant pour descouvrir le pays à l'entour d'euls.

Nouvelles vindrent au duc de Guerles qui chevauchoit, que ses ennemis (plus de dix mille) estoient oultre Meuse et passé Ravestain et encoires passoient. Lors s'arrestèrent le duc et sa route sur les champs pour avoir conseil de rechief comment ils se maintendroient ; car les plusieurs s'esbahissoient pour tant que ils n'estoient que une poingnie de gens et leurs ennemis estoient trente ou quarante contre ung. Les[4] autres[5] disoient : « Se monseigneur se met en « tel party d'armes que de aler sur nos ennemis, il nous est « advis que il est plus que fol, et fera ung moult grant « oultrage. Comment pourront durer CCC lances à dix ou « douze mille hommes ? Il n'est pas en nostre puissance de « les ruer jus, mais il est bien en la leur de nous « desconfire. »

Là s'assamblèrent autour du duc aucuns chevalliers et luy conseillièrent que il se retraisist à Grave, et il respondi que il n'en feroit riens et que jà il ne s'enclorroit en ville qu'il eust, mais iroit férir emmy ses ennemis, et luy disoit [6] son courage [7] que il les desconfiroit : « Car comment,

[1-2] Grante. — [3] Celuy jour. — [4-5] Plusieurs. — [6-7] Le cuer.

« disoit-il, [1] j'ayme trop mieulx de [2] morir à honneur que « vivre à blasme. Nous ruerons jus nos ennemis. Si aurons « à ce jourd'huy honneur et prouffit très-grant. » Et après ce dist de grant cuer et voulenté : « Avant ! avant ! Qui « [3] m'ayme [4], si me sieuve. »

Ceste parole que le duc dist, recouraga moult grandement ses gens et sa compaignie et par espécial ceulx qui l'avoient oy et entendu, et monstrèrent tous, petis et grans, par samblant que ils estoient en grant voulenté de combatre et tout reconfortés quoyqu'ils doubtassent pour le grant nombre de courir sus à leurs ennemis qui approchoient. Si restraingnirent leurs plattes et avalèrent les visières de leurs bacinets, et si restraingnirent les changles de leurs chevauls, et se misrent en moult bel arroy et tous ensemble et chevauchièrent tout le pas pour avoir leurs chevauls plus frès et plus fors à l'assambler, et là furent fais aucuns chevalliers nouveauls qui se désiroient à avanchier, et tirèrent devers Ravestain. Là estoient tout oultre les Brabançons et grant nombre de communaultés.

Var. Or avisèrent, en celle saison que le siége se tenoit devant Grave, les Brabançons qui jà se commençoient à tanner et lasser, que ils feroient faire et ouvrer et charpenter un pont de bois sur la rivière de Meuse, et par là entreroient-ils en la duchié de Guerles et destruiroient [5] le pays, par quoy nulle douceur, ne nuls vivres ne viendroient en la ville de Grave ; et se trouveroient gens assés pour assiéger, d'autre part la rivière, la ville de Grave, et clorroient tellement le pas de tous lés que nulles pourvéances n'y viendroient, et par ce parti ils l'affameroient. Si mirent tantost grant foison d'ouvriers et de charpentiers en oeuvre ; et se hasta-on grandement d'ouvrer et charpen-

[1-2] Trop mieulx vault. — [3-4] M'aymera. — [5] Tout.

ter ce pont sur le rivage ; et à là mesure qu'on l'ouvroit et le charpentoit, on l'asséoit sur la rivière, et les jetées mises fortes et bien appuyées dedans la rivière. Si fut le dit pont ouvré et charpenté et mené moult avant et si près de la terre et du rivage à l'autre lés que les Guerlois y povoient bien avenir du jet d'une lance. Quant ceulx de la garnison de Grave virent qu'on les approchoit de si près, si se doutèrent grandement, et eurent conseil et avis entre eulx comment ils s'en cheviroient. Ils assirent leurs canons et leurs trébus et arcs-à-tour sur leur rivage, et firent traire et lancer si roide et si ouniement aux ouvriers qui ce pont menoient et édifioient, que moult en occirent, et n'osoit nul aller avant. Et jetoient leurs engins feu très-grant, par quoy le pont fut tout ars jusques aux estaches dedans l'eau. Ainsi fut le pont perdu et défait, et perdirent les Brabançons toute leur peine et les coustages que cousté avoit le pont à faire. Quant les seigneurs de Brabant et les consaulx des bonnes villes virent que ils avoient ainsi perdu leur temps, si se remirent ensemble pour avoir nouveau conseil.

A trois lieues petites de la ville de Grave et sur celle mesme rivière siet la ville et le chastel de Ravestain lequel est héritage au baron de Borne ; et cil sire de Borne est des hommes et des tenables du Brabant, et estoit là au dit siége avec les autres. Si fut requis et prié de par le conseil de la duchesse de Brabant et de par les barons et chevaliers et bonnes villes de Brabant, que il voulsist ouvrir sa ville de Ravestain, pour passer parmi une partie de leur ost et pour aller courir au pays de Guerles. Envis le fit, car le duc de Guerles luy est trop voisin ; mais faire luy convenoit, puisqu'il en estoit requis de sa dame naturelle et de ceulx de son lés, ou autrement on eust eu soupçon très-grant sur lui, dont il eust moins valu ; et fut le jour ordonné et arresté pour passer toutes gens au pont de Ravestain.

Le duc de Guerles, qui se tenoit à Nimaige, fut signifié et informé véritablement, ne sais pas par qui ce povoit estre, ou par espies ou autres gens espoir que il avoit de son accord au

conseil ou en l'ost de Brabant ; et lùy fut dit ainsi que le sire de Borne livroit passage aux Brabançons et entreroient en sa terre par la ville et le pont de Ravestain. Quant ces nouvelles luy furent venues, si fut tout pensieux et merancolieux, car il voyoit que il n'avoit pas gens assés pour résister contre le povoir de Brabant, où bien povoit avoir, se ils passoient tout outre, quarante mille hommes, que uns, que autres. Si eut le duc plusieurs imaginations sur ce et demandoit conseil aux siens pour savoir comment il se maintiendroit. Finablement, tout considéré, il regarda qu'il mettroit tous ses gens ensemble et se trairoit sur les champs et viendroit devers la ville de Grave pour eux rafreschir et reconforter ; et, se les Brabançons entroient en Guerles, il entreroit aussi en Brabant. Et disoit bien que point il ne vouloit estre enclos en nulle de ses villes; et aussi ce luy conseilloit un grant sire de son pays, qui s'appeloit messire de Ghesme. Et nonobstant tout son conseil, qui luy avoit dit tout le contraire, si n'en eust-il fait autre chose que il en fist, car ce duc fut de grant emprise et de bonne volonté et conforté de soy-mesme pour porter dommage à ses ennemis. Si fist signifier parmi la ville de Nimaige à toutes gens, qu'il voloit chevauchier le matin ; et ce jour devoient venir les Brabançons à Ravestain et là passer la Meuse. Adont veissiés chevaliers et escuyers appareiller de grant manière, quoyque leurs harnois fussent tout près et leurs chevaux aussi, car de tout ce faire ils sont grandement soingneus.

Quant il devoit partir de Nimaige, il s'en vint en une église où il y a une image et chapelle de Nostre-Dame, et là fist son offrande et ses oraisons, et se recommanda de bonne volonté à li, et puis monta ; et ses gens montèrent bien arréement, et se départirent de Nimaige, et se trairent tous sur les champs, et se trouvoient bien quatre cens lances de bonnes gens, chevaliers et escuyers (ce mesme jour aussi chevauchoient les Brabançons, mais les Guerlois riens n'en savoient, ne nul apparant ils n'en avoient), et eut conseil d'envoyer ses coureurs devant pour savoir

aucunes convenances de ses ennemis, car moult désiroit à oïr nouvelles, et avoit pris le chemin de la ville de Grave.

Les coureurs, quant ils se départirent du duc de Guerles, chevauchèrent si avant que vers Grave. Ils y vinrent aux barrières, et demandoient à ceulx qui là gardoient, s'ils savoient rien des Brabançons et se ce jour ils devoient passer. Cils respondirent et dirent ainsi : « Nous espérons que voirement passeront-ils huy, « car au matin leur ost a esté moult estourmi, mais il ne peuvent « passer, fors par le pont à Ravestain ; et, se vous chevauchés « celle part, vous en aurés aucunes nouvelles. » A ces mots se départirent de là les coureurs du duc de Guerles, et traversèrent les champs pour aller devers Ravestain. A celle heure que ils chevauchoient, passoient toutes gens sans ordonnance au pont de Ravestain ; mais, quant ils estoient outre et ils se trouvoient sur les champs, par l'ordonnance des mareschaux qui estoient passés tout premièrement, ils attendoient l'un l'autre et se mettoient ensemble, et se recueilloient par bannières et par pennons, ainsi que faire ils le devoient.

Ce propre jour, au matin, avoit envoyé le duc de Guerles par les varlets de sa chambre tendre et ficher les paissons en terre un vermeil pavillon sur les champs et près du rivage de la rivière de Meuse au-dessous de la ville de Grave, et l'avoit fait faire en remontrant à ses ennemis qu'il viendroit là loger. Le pavillon fut bien vu des Brabançons ; ils n'en firent compte, car ils se sentoient gens assés, et voirement estoient-ils, pour combattre le duc de Guerles et toute sa puissance. Tout en telle manière que les Guerlois avoient leurs coureurs sur les champs, avoient autant bien ceulx de Brabant les leurs, par quoy ils sçurent nouvelle l'un de l'autre. Or retournèrent les coureurs du duc de Guerles qui ce matin avoient moult chevauché de long et de travers, avant et arrière, pour mieulx aviser leurs ennemis, et trouvèrent le duc et sa route qui s'en venoient vers Grave ; et avoit intention de premier (mais ce propos lui mua), que il s'en viendroit bouter en la ville. Les coureurs s'arrestèrent devant

le duc, et dirent tout haut : « Monseigneur, nous avons vu une « partie de vos ennemis ; ils ont passé la Meuse au pont à Ra« vestain, et encore passent et passeront tous, sicomme nous « espérons, car sur les champs ils se surattendent. »—« Et sont« ils grant gens ? » demanda le duc de Guerles. Cils respondirent par avis et dirent : « Monseigneur, ceulx que nous avons vus, « sont plus de cinq mille. »

Delés le duc estoient pour l'heure le sire de Ghesme ordonné souverain de la chevalerie et le damoisel de Hainsbergue, le sire de Hueckelent, messire Ostes sire d'Aspres et plusieurs autres chevaliers et escuyers qui toutes ces paroles ne povoient pas avoir oïes. Puis demanda le duc conseil à ses hommes et à ses plus prochains, lequel en estoit bon et le meilleur à faire ; et, comment qu'il en demandast, son courage s'inclinoit tousjours d'aller sur ses ennemis, puisque trouver lès povoit. Là ot sur les champs, de ceux qui acconseillé l'avoient, plusieurs paroles retournées ; car les aucuns disoient ainsi : « Sire, vous n'avés « que une poignée de gens au regard des Brabançons ; car sachés « toute la puissance du Brabant, chevaliers et escuyers et com« munautés des villes, sont hors. Comment porrés-vous assem« bler trois mille hommes espoir que vous avés, à quarante mille « hommes ? Si vous le faites, vous ferés un très-grant outrage ; « et, se mal vous en prenoit, on diroit que folie, outrecuidance « ou jeunesse le vous auront fait faire ; et nous qui vous avons « acconseillé, en serièmes blasmés. » —« Et quel chose est bon, « respondit le duc, que j'en fasse ? » — « Sire, respondirent les « chevaliers, retrayons-nous en la ville de Grave. Veés-le « cy-devant nous et laissons les Brabançons loger hardiment sus « vostre pays. Jà avés-vous dit, s'ils ardent votre pays, vous « entrerés et arderés au leur, et luy porterés bien autant de « dommage que ils feront à vous. De deux mauvais chemins on « doit eslire et prendre le meilleur. » — « Ha ! respondit le duc, « que à vostre loyal povoir vous me conseillés, ce crois-je ; mais « je veux bien que vous sachiés que je ne ferai jà ce marchié ; il

« me seroit trop déshonourable. Ne en ville, ne en chastel que « j'aie, je ne m'enclorrai et lairai mon pays ardoir. Je auroie plus « chier à estre mort sur les champs. Je veux bien qu'ils soient dix « mille ou vingt mille. Pensés-vous que ces communages sachent « combattre? M'aist Dieu! nennil. Sitost qu'ils nous verront che- « vauchier en brousse et entrer en eulx de grant volonté, ils ne « tiendront nul arroi et se desfouqueront. »

A ces mots le duc de Guerles, qui désiroit la bataille, dit, en tenant la main contre son cœur : « Mon cœur me dit que la « journée est bien mienne. Je veux combattre; mais mes ennemis « j'ay trop plus chier à assaillir, et mieux me vaut, et plus honou- « rable et plus profitable nous est que de estre assailli. Or tost, « développés ma bannière, et qui veut estre chevalier, traie « avant : je le ferai, en l'honneur de Dieu, de saint George à qui « je me rends de bonne volonté à la journée de huy et à madame « sainte Marie, dont l'image est à Nimaige et à laquelle au dépar- « tir je pris congié de bonne volonté : si lui recharge et recom- « mande toute mon affaire. » — « Avant! Avant! dit-il encore, « qui m'aimera, si mette peine à me suivre légièrement. »

Celle parole, que le duc de Guerles dit, rencouragea grandement toutes ses gens, et par espécial ceulx qui l'avoient oy, et monstrèrent tous par semblant qu'ils fussent en grant volonté de combattre et tous confortés de courir sur leurs ennemis qui approchoient. Si estreingnirent leurs plates et avalèrent les [1] carnets [5] de leurs bacinets et restreingnirent les sangles de leurs chevaux; et se mirent en bon arroi et tous ensemble, et chevauchièrent tout le pas, pour avoir leurs chevaux plus frais et plus forts à l'assembler. Et là furent faits aucuns chevaliers nouveaux qui se désiroient à avancer; et chevauchièrent en cel arroy, en bon convenant, devers Ravestain. Jà estoient tout oultre les Brabançons et grant foison des communautés des bonnes villes.

[1-2] Visières.

Nouvelles vindrent au séneschal de Brabant et aux chevalliers, que le duc de Guerles estoit sur les champs et moult près de là et qu'il venoit sur euls. Si le pourroient tantost veoir. Ceulx à qui les nouvelles vindrent premièrement, furent tous esmerveilliés de l'aventure et cuidièrent bien de vérité que le duc de Guerles, pour ung homme qu'il avoit en sa compaignie, en eust six. Si arrestèrent sur les champs et se vouldrent mettre en arroy et en ordonnance; mais ils n'en eurent pas loisir, car veés-cy venir le duc de Guerles et sa route tous venans ensemble de grant radeur, espéronnant leurs chevauls et criant : « Nostre-Dame! « Guerles! Guerles! » les lances toutes abaissées. Et là fut ung escuier natif de Guerles, lequel on doit moult recommander, car pour le grant désir que il avoit de son nom exaulchier et de venir aux armes tout devant les batailles, il féry cheval d'esperons, puis baissa son glaive et fut tout le premier joustant et assamblant et entrant sur leurs ennemis. On appelloit lors cest escuier Herman van Morbee. A la jouste il en porta ung par terre, moult mal atourné : je ne sçay se depuis il fut relevé, car la foule et la presse des gens et chevauls vint si grande et tant s'efforcha que qui estoit abatu, ne à terre, c'estoit fort du relever se il n'estoit moult bien aidié. Et vous sçay bien à dire que de ceste première jouste il y ot plus de VI^{xx} Brabançons portés par terre. La veissiés grant effroy et grant abateis de gens et petite deffense des Brabançons qui se laissoient reculer et renverser sur le champ et soudainement prendre et détrenchier. Et ainsi doit-on faire, qui veult porter dommaige à ses ennemis.

Ces Brabanchons, quoyque ils fussent en grant nombre de gens, furent tellement espars que oncques ils ne se porent mettre en ordonnance, ne arroy de bataille, et furent

perciés tout oultre et espars, les ungs çà, les autres là ; ne les grans seigneurs, barons et chevalliers de Brabant, ne povoient venir à leurs gens, ne leurs gens à euls. Ceulx qui estoient derrière et loing de horions, entendirent l'effroy et veirent la pouldrière grande et large, et leur sembla proprement que les voix et grant tumulte et la pouldrière qui s'eslevoit et voloit au vent, venoit sur euls et les approchoit et que leurs gens estoient desconfis, dont pour l'effroy et grant hideur où tantost ils escheirent, ils se misrent au retour les aucuns vers Ravestain, et les autres qui estoient le plus effrayés, quéroient le plus court chemin et s'en venoient sur l'eaue de Meuse, et entroient dedens sans taster les fons, ne demander les gués du gravier, ne le moins parfont, feust à piet ou à cheval, et estoit proprement advis à ceulx qui fuioient, que leurs ennemis leur feussent sur le col. Par celle desconfiture de euls-meismes en y ot de noyés et de périlliés en la rivière de Meuse plus de douze cens, car ils sailloient en l'eaue l'un sur l'autre tout ainsi comme bestes sans arroy, ne ordonnance, et plusieurs grans seigneurs et hauls barons de la duchié de Brabant que je ne vueil point nommer (car blasme seroit sur eulx et pour leurs hoirs), trop lachement et honteusement s'enfuioient et quéroient leur sauvement sans prendre le chemin de la rivière, ne de Ravestain, mais autres voyes pour eslongier leurs ennemis.

En telle terreur et pestillence cheit ce jour entre la ville de Grave et Ravestain la chevallerie de Brabant, et grant nombre en y ot de mors et de prins ; car ceulx qui povoient venir à raenchon, se rendoient légièrement à petit de deffense, et les Allemans les prendoient et créantoient trop voulentiers pour le grant prouffit que ils en attendoient à avoir. Ceulx qui retournoient aux logeis devant Grave,

[1]esbahissoient[2] ceulx qui estoient demourés, car ils venoient, ainsi que gens tous desconfis, en leur grosse alayne, ne à paynes avoient-ils puissance de parler, ne de dire : « Recueil-« liés tout, car nous sommes tous desconfis, ne en nous « n'a nul recouvrier. »

Quant ceulx des logeis eurent entendu la vérité de la besoigne, et ils veirent leurs gens en tel party d'armes, ils furent tous[3] espoventés[4], et n'eurent point les plusieurs le loisir et puissance de prendre leurs biens, ne au deslogier leurs tentes et pavillons, ne du trousser, ne mettre à voitture, mais se départoient le plus sans dire : «[5]A Dieu[6]! » et laissoient tout derrière, car ils estoient tant effraés que nulle contenance d'arroy, ne de ordonnance ils n'avoient, ne recouvrier ne monstroient, ne n'avoient entre euls vitaillier, ne voitturier qui ne laissassent leurs chars et leurs sommiers et pourvéances, car ils montoient sur leurs chevauls et se mettoient à saulfveté. Si s'enfuioient vers le Boys-le-Duc ou vers Heusden ou le Mont-Sainte-Guertrud ou Dourdrecht, ne ils n'avoient cure où, pour mieulx euls sauver et esloingier leurs ennemis. Et, se ceulx de Grave (les hommes de la ville et ceulx qui se y tenoient en garnison depar le duc de Guerles) eussent sceu tempre assés la desconfiture qui se faisoit sur les Brabançons, ils eussent très-grandement[7] amendé[8] et en eussent maint rués jus et rattaint, mais ils ne le sceurent jusques sur le bien tard. Non obstant, quant ils yssirent hors, si trouvèrent-ils grant nombre de tentes, de trefs et de pavillons, de pourvéances, d'engiens dreschiés, de canons et de toute artillerie. Si recueillièrent tout et emmenèrent dedens Grave par grant loisir, car nuls ne leur dévéoit, ne aloit au devant.

1-2 Esmayoient. — 3-4 Eshidés. — 5-6 Adieu. — 7-8 Fait leur proufit.

Ainsi se porta le département du siége de Grave, et receurent les Brabançons ce dommaige, dont il fut moult grans nouvelles en plusieurs pays comment une poignie de gens en desconfirent quarante mille et levèrent ung tel siége. Là fut prins le seigneur de Borgneval, le sire de Lintre et maint autre tant que jusques à [1]XVII[2] bannières, et en trouverés les pennons devant l'ymage Nostre-Dame de Nymaige à celle fin que il en soit perpétuelle mémoire.

A payne puis-je recorder, ne descripre pour honneur la honteuse desconfiture qui fut ce jour sur les Brabançons, mais ou cas que je ay promis, et tenir le vueil, sicomme je ay énarré ens ou chief de mon livre, ou cas que je vueil [3]faire et tout grosser[4] juste histoire, il m'en fault faire vraye et bonne narration, sur qui soit que la fortune tourne. Certes le jeune duc de Guerles ot celle journée pour luy, qui fut en l'an de grâce mil CCC. IIII^{xx} et VIII environ la Magdalène ou mois de juillet.

Quant la desconfiture et la chace fut passée et le champ tout délivré (et ce fust tantost fait en moins de deux heures), les Guerlois se misrent tous ensemble sur le champ, si furent moult grandement resjouis, et bien le devoient estre, de la belle et bonne aventure que ils avoient [5], car ils tenoient autant de prisonniers ou plus que ils estoient de gens. Là estoient les hérauls de leur costé, qui cerchèrent les mors, lesquels avoient esté entre les batailles. Entre les mors y fut occis en beau fait d'armes ung jeune chevallier de la conté de Namur, qui s'appelloit messire Vatier de Zéelles, sires de Balastre, de laquelle mort et adventure le duc de Guerles, quant on luy compta, fut durement courrouchié, et bien le monstra, et le plaigny et dist que la mort du bon chevallier luy desplaisoit moult grandement, car il estoit

[1-2] XVII^{c}. — [3-4] Tout chronisier et faire. — [5] Trouvée.

gracieux homme, courtois, habille et joly, et aussi le chevallier, l'année devant, avoit esté en Pruce avecques le duc en sa compaignie, pour quoy de la mort de luy il en fut plus tendre.

Lors se rengièrent le duc et ses gens tous sur les champs. Si regardèrent pour avoir conseil et advis qu'il estoit de faire et se ils chevaucheroient vers Grave pour euls y raffreschir et mettre leurs prisonniers : « Nennil, dist le « duc, je me donnay et vouay au partement de Nymaige « et suis donné et voué aujourd'huy et au commencement « de la bataille à Nostre-Dame de Nymaige. Si vueil et « ordonne que tous à lye chière retournons celle part et « aillons veoir la noble dame qui nous a aidié à avoir la « victoire. » Ce conseil fut tenu. Nuls ne l'eust brisié puis que le duc avoit parlé. Si se misrent au chemin et chevauchièrent les grans gallos vers Nymaige, car il n'y a que deux bonnes lieues de là où la bataille avoit esté : tantost l'approchièrent.

Quant ces nouvelles furent venues à Nymaige et tout le vray de la besoigne, lors veissiés resjoyr hommes, femmes et enffans, et le clergié yssir et venir au devant de leur duc et de sa compaignie, que ils recueillièrent à grant joye. Le duc de Guerles accompaignié de ses chevalliers sans retourner autre part s'en vint tout droit en l'église où cel ymage de Nostre-Dame est, où il avoit moult grant fiance, et là devant l'autel en la chappelle se désarma de toutes pièces et se mist en pur son [1] juppon [2] et luy donna toutes ses armures en luy rendant grans grâces et loenges pour la belle victoire et journée qu'il avoit eue, et là furent mis et rengiés toutes les banières et pennons des barons et chiefs qui ce jour furent prins à la bataille, devant l'ymage (je ne sçay se ils y sont encoires,) et puis s'en vint le duc à son

[1-2] Pourpoint... Flotternel.

hostel, et ses chevalliers se retrairent chascun au sien, sicomme ils estoient logiés, et pensoient de euls aisier, car les plusieurs en avoient bon mestier, et de ordonner leurs prisonniers, car ils pensoient, [illegible] que ceulx paieroient l'escot.

Grans nouvelles furent en plusieurs lieux de ce duc de Guerles qui avoit ainsi rués jus les Brabanchons, et fut de tout plus doubté et honnouré que il n'estoit en devant. Et la duchesse de Brabant qui se tenoit au Bois-le-Duc à tout son estat, quant elle perchut que les besoingnes se portoient mal et que le siége de Grave estoit levé, fut toute tourblée, et bien y avoit cause, car la chose luy touchoit de trop près. Adont elle ordonna garnison au Bois-le-Duc pour garder sa frontière, et puis s'en retourna parmy la Campine à Brouxelles, et là se tint grant espace tant qu'elle ouy autres nouvelles, et rescripsoit souvent de son estat au duc de Bourgoingne, où toute son espérance estoit de soy recouvrer.

Vous devés bien croire et savoir que ces nouvelles qui advenues estoient au duc de Guerles sur les Brabançons entre Grave et Ravestain, furent tantost sceues et avolées ou roiaulme de France, et par espécial en la court du roy. Nuls n'en tint compte, ou cas que le roy avoit si grant affection de là aler. On rescripsi tantost devers messire Guillemme de la Trémouille et devers messire Servais de Meraude, lesquels estoient souverains capitaines de ces gens d'armes que le duc de Bourgoingne avoit là envoiés, et des trois chasteauls séans sur la Meuse, Gangeth, Vuch et Mille, que ils feussent soingneus de bien garder leur frontière, et aussi que ils ne feissent nulle yssue par quoy ils prensissent dommaige et que dedens brief terme ils

orroient nouvelles du roy, car le roy en personne vouloit aler veoir ce duc de Guerles et son pays. Messire Guillemme avoit esté courrouchié de l'aventure qui avoit ainsi esté advenue sur ceulx de sa partie, mais les nouvelles de France le raffreschirent tout, et se releva et rieula selon ce qu'on luy rescripsy et manda.

Or revenons aux consauls du roy de France, qui très-grant désir avoit de aler en Guerles, ne n'y regardoit commencement, ne fin, ne moyen, fors tousjours à l'emprinse, car en moult grant desplaisir il avoit prins les deffiances que le duc de Guerles luy avoit envoiées, et disoit bien et mettoit oultre, quoyque il deust couster, il seroit amendé et feroit ce duc desdire, ou sa terre toute et la terre du duc de Jullers son père seroient arses et destruites. Ducs, contes, barons et chevalliers et toutes manières de gens d'armes parmy le roiaulme de France en furent signiffiés, et que chascun se pourveist selon le loingtain voiage, et fut ordonné que l'un des mareschauls de France demourroit en France : ce fut messire Loys de Sancerre. Celluy garderoit la frontière oultre la rivière de Dourdonne jusques à la mer, car en Languedoch, entre la rivière de [1] Géronde [2] descendant jusques à la rivière de Loire, trieuves estoient, et les autres mareschauls messire Mouton de Blainville et messire Jaques du Chastel yroient avecques le roy. Des pourvéances grandes et grosses que les seigneurs faisoient, merveilles seroit à penser, principalement de vins retenir et enseigner pour le roy premiers, pour les ducs de Berry, de Bourgoigne, de Bourbon et de Thouraine, en la cité de Rains, de Chaalon, de Troies, et tout sur le pays de Champaigne, et en la marche de Rains, et en l'éveschié de Laon et de Langres, et

[1-2] Garonne.

tout estoit retenu pour les seigneurs et tous charrois de quelque pays que ils feussent. L'appareil pour ce voiage estoit si grant que merveilles seroit à considérer, et encoires estoit le duc de Bretaigne à Paris, et [illegible] povoit avoir nulle fin, ne délivrance du roy, qui pour celle saison se tenoit à Monstreau-où-fault-Yonne; mais on luy faisoit bonne chière, et estoit servy de belles paroles et de courtoises, et luy prioient les seigneurs que point ne luy ennoiast et que il auroit hastivement délivrance, mais à present le roy avoit tant d'affaires pour ce voiage qui s'entreprenoit d'aler en Guerles et en Allemaigne, que on n'entendoit à autre chose. Ainsi se souffroit le duc qui n'y savoit autre remède, car puisque il estoit si avant que dedens Paris, il s'en vouloit partir au gré du roy et des seigneurs, mais il séjournoit là à très-grans despens. Quant on vit que c'estoit à certes que le voiage de Guerles se feroit (car jà estoit la taille toute ordonnée parmy le royaume de France, et paioient toutes gens chascun selon sa portion [1], voire se il n'estoit gentil homme, chevallier et escuier et taillié de servir le roy en armes), or dirent plusieurs sages hommes parmy le roiaulme de France et ou conseil du roy et hors du conseil que c'estoit grant oultrage de conseillier le roy de France de aler si loing requerre ses ennemis qu'en l'empire d'Allemaigne et que il mettoit le roiaulme de France en grant aventure, car il estoit jeune et bien en la grâce de tout son pueple, et que il devoit souffrir se l'un de ses oncles ou les deux y aloient et le connestable de France et [2] VI ou VIIm [3] lances et non pas la personne du roy.

Bien estoient les oncles du roy de ce conseil et de cest accord, et le remonstrèrent moult sagement et pour grant bien au roy, à la fin que il s'en voulsist déporter, mais,

[1] Et qualité. — [2-3] V ou VIm.

quant ils luy en touchièrent, il en fut moult courrouchié. Si leur respondi et dist : « Se vous y alés sans moy, ce sera « oultre ma plaisance et voulenté, et avecques tout ce vous « n'aurés point d'argent. Autrement ne vous puis-je mie « constraindre. » Et quant les ducs de Berry et de Bourgoingne oyrent la response du roy et ils sentirent et congneurent la grant affection que il avoit à aler en ce voiage, ils respondirent : « Dieux y ait part, et vous yrés dont, ne « sans vous nous ne ferons jà le voiage ; soiés en tout « reconforté. »

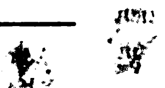
Or regardèrent les seigneurs et les prochains du roy une chose qui moult estoit nécessaire, je vous diray quelle : entre le roy de France et le roy d'Allemaigne a de long temps grans ordonnances, c'est que nuls des deux ne puet à main armée entrer sur la terre de son voisin, c'est-à-entendre que le roy de France ne puet faire guerre au roiaulme d'Allemaigne, ne le roy d'Allemaigne au roy de de France sur trop grant paine de mise pécunielle et de sentence de pape où ils se sont lyés et obligiés, et leur fait-on jurer solempnellement au jour de leur couronnement et création pour entretenir fermement les deux roiaulmes en paix et unité. Si fut advisé et conseillié ou cas que le roy de France vouldroit aler en ce voiage, c'est-à-entendre en Guerles, et Guerles est tenue du roy d'Allemaigne, que on envoieroit sommer le roy d'Allemaigne souffissamment en luy remonstrant de par le roy de France et son conseil que le duc de Guerles impétueusement et fellement avoit deffié le roy de France de deffiances dures et felles et hors du stille et usaige que tous seigneurs qui se veulent guerroier, deffient l'un l'autre ; et pour ce duc de Guerles faire desdire et mener à raison, le roy de France à main armée et à puissance vouloit

venir en Allemaigne non à l'encontre du roy d'Allemaigne et de sa seignourie, mais contre son ennemy, et le requerre là où il le pourroit trouver. Pour faire ce voiage si en furent chargiés messire Guy de Honcourt ung moult sage et pourveu chevallier, et avecques luy l'un des maistres de parlement, qui s'appelloit maistre Yves [1] de Eurient [2]. Ces deux dessus dits furent nommés ou conseil du roy et chargiés d'aler ou voiage par devers le roy d'Allemaigne et euls bien infourmer de tout ce que ils devoient dire et faire. Si ordonnèrent leurs besoingnes, et incontinent que ils eurent leur charge, ils se départirent du roy et de ses oncles et prindrent le chemin de Chaalon en Champaigne, mais ils chevauchoient en bon arroy et ordonnance, ainsi comme font hommes notables et commissaires de par le roy de France ; et trouvèrent le seigneur de Coucy qui se tenoit à Chaalon et là retenoit chevalliers et escuiers de Bar, de Loheraine et de Champaigne, car il devoit aler en ce voiage et devoit faire l'avant-garde. Si fist à messire Guy et à maistre Yves bonne chière et leur donna moult notablement ung jour à disner en l'ostel là où il se tenoit, et puis à l'endemain ils passèrent oultre et chevauchièrent devers Sainte-Menehout et vers le pays de Luxembourg pour là oyr certaines nouvelles du roy d'Allemaigne.

Pour ce que les deux ambassadeurs de France tiroient pour aler au roy d'Allemaigne, les François ne séjournoient pas à aler faire les pourvéances moult grandes et moult grosses, et fut partout signiffié que à la my-aoust tout homme feust sur les champs et ou chemin de Champaigne ou de là environ, car le roy se mettroit en armes aux champs, ne on ne attendroit pas la response que messire

[1-2] Derient... Dorient.

Guy de Honcourt et maistre Yves de Eurient rapporteroient, ne auroient du roy d'Allemaigne et de ses consauls.



Lors sembla-il bon au roy de France et à ses oncles les ducs de Berry et de Bourgoigne et à leurs consauls, que le duc de Bretaigne qui long temps avoit séjourné à Paris à grans frais feust expedié. Adont il fut mandé à Monstreau-où-fault-Yonne, et là recueillié moult lyement du roy, du duc de Bourgoingne et du duc de Thouraine; car pour ce temps le duc de Berry n'y estoit pas, mais estoit en son pays de Berry et ordonnoit ses besoignes et assambloit ses gens à tous lés et avoit fait son mandement en Poithou et là mandé à chevalliers et escuiers et à gens d'armes que ils se traisissent avant. Le roy, sicomme cy dessus est dit, et le duc de Bourgoingne traittièrent moult amiablement et parlèrent au duc de Bretaigne et luy [1] monstrèrent [2] toute amour. Vous savez comment il avoit remis arrière et rendu à messire Olivier de Clichon ou à ses commis les trois chasteauls et la ville de Jugon, mais au regard des cent mille frans qu'il avoit eus et receus comme dit est, fort luy estoit du rendre, car ils estoient pièca alloués en grosses pourvéances et garnisons de ses chasteauls, de ses villes et de gens d'armes [3] estranges [4] que il avoit retenus à ses gaiges tout l'yver; car il cuidoit [5] seurement [6] avoir la guerre. Mais il fut refrené et adoulcy par belles paroles, et fut si sagement mené et traittié que il eust en convenant au roy et au duc de Bourgoigne de remetttre arrière les cent mille frans à payer à cinq ans, vingt mille frans par an, et, [7] au regard [8]

[1-2] Remonstrèrent. — [3-4] Estrangers. — [5-6] Bien. — [7-8] Tant que.

de l'assignation, le roy et le conseil de France se contemptèrent assés, et se party de euls [1] amiablement, et luy donna le roy à son département de beaulx joiaulx. Si s'en retourna à Paris, et là luy donna le duc de Bourgoigne en l'ostel que l'on dit d'Artois, à disner haultement et bien et à ses chavalliers aussi, et là prinst congié à luy et euls [2] ensemble [3].

Le duc de Bretaigne ne séjourna gaires depuis à Paris, mais fist ordonner ses besoignes et par ses gens paier partout ce que on avoit acreu, et puis issy et prist le chemin d'Estampes, et chevaucha parmy la Beausse et s'en vint à Baugency-sur-Loirre, et plusieurs de ses gens tirèrent et chevauchièrent tousjours devant euls et passèrent par le pays de Blois, de Thouraine, du Maine et d'Angou et rentrèrent en Bretaigne. Mais le duc avoit à Baugency sa navie toute preste, et se mist en une belle nef, le seigneur de Montfort et le seigneur de Malatrait en sa compaignie, et fist nagier tout contreval la rivière de Loirre, et passa par dessoubs le pont de Bloys, et ainssi aval la rivière. Il fist tant que il se trouva en la cité de Nantes, et là fut-il en son pays. Nous nous souffrerons à parler du duc de Bretaigne, car il me semble que il a bien tenu son convenant au roy et à ses oncles, et n'a fait chose qui à ramentevoir face, ne avoit fait au jour que je cloy ce livre. Je ne sçay se il en fera nulle; se il en fait, j'en parleray selon ce que j'en seray infourmé à la vérité, et retourneray au roy de France qui s'ordonnoit moult fort pour aler en Guerles.

Quant le sire de Coucy fut revenu à Monstreau-Fault-

[1] Et prist congié moult. — [2,3] Semblablement.

Yonne devers le roy et ses oncles, il leur recorda comment il avoit exploittié, et que tous chevalliers et escuiers en Barrois, en Loheraine, en Bourgongne et jusques oultre la rivière du Rin et de Somme estoient appareilliés de aler en ce voiage aveuc luy. Le roi en ot grant joye, et dist que s'il plaisoit à Dieu, il verroit en cest an ses cousins le duc de Julliers et le duc de Guerles.

Or fut de commencement parlementé et regardé par où l'on pourroit passer pour le meilleur et le plus aisié et le plus brief. Les aucuns disoient que le droit chemin estoit de aler par la Tierrasse et passer sur la frontière de Haynnau et de Liége, et de passer parmy Brabant et de entrer par là en Guerles ou de passer la rivière de Meuse à Treth-sur-Meuse, et, la Meuse passée, on entreroit tantost en la terre de Julliers et de là en Guerles.

Sur cest estat le roy et son conseil en rescripsirent par devers la duchesse de Brabant et le pays en remonstrant quel chemin le roy de France et ses gens vouloient faire. Il plaisy moult bien à la duchesse, mais le pays n'en estoit pas bien d'accord, et dirent que jà le roy et les François n'auroient par là voiage, ne passage, et que trop y prendroient grant dommage les bonnes villes de Brabant, et les chevalliers furent tous de celle oppinion, et dirent bien à la duchesse leur dame, que, se elle mettoit les François en son pays, jamais pour la guerre de Guerles ne s'armeroient, mais se clorroient tous, et yroient au-devant deffendre et garder leurs chemins et leurs terres, car ils seroient plus perdus et destruis assés par tels passans que se dont que leurs ennemis feussent en leurs pays. Et quant la duchesse entendi et congnut la voulenté de ses hommes tant de ses nobles comme de ses bonnes villes, si la convint dissimuler, et prist messire Jehan Opem, chevallier, et maistre Jehan de

[1]Grave[2] et Nicolas de la Monnoye, et leur charga de aler en France pour parler au roy et au duc de Bourgoingne, et excuser le pays de Brabant de non avoir voiage, ne passage par là, car le pays se tenoit à trop blechié et grevé, et que pour Dieu il ne se contentast mie mal de elle et qu'elle en avoit fait son plain povoir.

Les dessus nommés, au commandement de leur dame, se partirent de la bonne ville de Brouxelles et se misrent au chemin devers Paris, et tant exploittièrent par leurs journées que ils vindrent à Monstreau-où-fault-Yonne, où le roy et les barons et seigneurs se tenoient, et ne parloient, ne subtilloient nuit, ne jour, fors du voiage de Guerles. Les commissaires de la duchesse de Brabant se trairent de première venue par devers le duc de Bourgoingne et luy monstrèrent leurs lettres, et puis en parlant luy comptèrent leur messaige si bel, si bien et si à point que le duc de Bourgoingne à la requeste de sa belle ante fist tellement envers le roy et son autre conseil, aveuc ce que le sire de Coucy y rendi grant paine, tant que le premier propos à passer parmy Brabant pour entrer en Guerles fut rompu, et la duchesse et le pays excusé.

Or fut regardé et advisé que on yroit tout au long du roiaulme et que mieulx valloit assés et estoit plus honnourable et prouffitable pour le roy et ses gens, et aussi pour les Brabançons, Bourgoingnons, Savoiens et ceulx de oultre la Sone. Conseillié fut, ordonné et arresté, et ceulx dénommés qui feroient l'avant-garde et l'arrière-garde, et furent ordonnés XXV^{c} tailleurs de boys, de hayes, de

[1] [2] Gavre.

buissons et de fossieurs pour raemplir et raounir tous les chemins.

Assés bon chemin eurent les François tout au long du royaulme de France jusques en Ardenne, mais, euls venus jusques là, le bon chemin leur failloit; car hauls boys, diverses et estranges vallées, roches et montaignes leur [1] encontroient [2], et pour ce furent envoiés devant par l'ordonnance du sire de Coucy qui devoit faire l'avant-garde à tout mille lances ceulx qui adviseroient le meilleur passage pour le roy et pour tout l'ost et leur grant charroy où bien avoit douze mille chars sans le sommaige, et pour abatre ces hauls bois d'Ardenne et mettre à l'ouny et faire nouveaulx chemins où nuls n'avoit jamais passé, ne cheminé; et moult se mettoient toutes gens en grant paine de bien faire la besoingne, et par espécial ceulx qui entour le roy estoient et qui l'oioient parler, car oncques de si grant affection il ne fut en Flandres comme il monstroit de fait et de voulenté d'aler en Guerles, en ordonnant ces besoingnes et en faisant les pourvéances qui furent grandes et grosses, et telles les convenoit-il faire et à la saison moult avant. Et fut le sire de Coucy de par le roy envoié en Avignon devers celluy qui se disoit pape Clément, je ne sçay pas pour quelles besoingnes, et demourèrent le visconte de Meaulx, messire Jehan de Roye et le sire de la Bouve regarts de ses gens tant que il retourneroit.

Or parlerons-nous de messire Guy de Honcourt et de maistre Yves d'Orient qui estoient envoiés vers le roy d'Allemaigne. Ils exploittièrent tant qu'ils vindrent en la cité de Convelences là où se il tenoit pour le temps, et quant ils

[1-2] Retournoient.

furent descendus en leur hostel, ils se misrent en arroy ainsi que pour aler devers le roy. Le roy fut tantost infourmé de leur venue, car desjà savoit-il, bien avant que ils feussent venus, que devers luy devoient venir gens de par le roy de France. Si avoit grant désir que du savoir en quelle instance : si assembla de son conseil.

Ces deux seigneurs se trairent par devers le roy d'Allemaigne. Adont ils l'enclinèrent et approchièrent de paroles courtoises et amiables ainsi que bien le sceurent faire, et monstrèrent les lettres de crédence de par le roy de France. Lors le roy d'Allemaigne les prist et ouvry et les leut de mot à mot, et puis regarda sur messire Guy de Honcourt et luy dist : « Guy, dittes de par Dieu ce de quoy vous « estes chargié. »

Le chevalier parla par grant loisir, et monstra au roy d'Allemaigne et à son conseil comment le roy de France à main armée et peuple armé et de puissance de roy vouloit venir sur les bandes et frontières d'Allemaigne, non pour faire guerre [1] à la personne [2] du roy d'Allemaigne, mais à ung sien ennemy, et puis le nomma : « Sire, c'est le duc de « Guerles qui a deffié si hault et si noble roy comme le roy « de France par langaige impétueux et hors d'usaige et du « stille que autres deffiances doivent estre, et lesquelles le « roy de France et son conseil ne pèvent et ne veulent « point souffrir. Si vous prie, chier sire, comme roi de son « sang et il du vostre, ainsi que tout le monde scet, que « l'orgueil de ce duc de Guerles vous ne veuilliés pas aidier « à soustenir, mais tenés les aliances et confirmations jadis « faittes et jurées entre le roiaulme de France et l'empire

[1-2] Au corps.

« d'Allemaigne, et ils les tendra aussi et fera tenir à ses « gens. »

Adont dist le roy d'Allemaigne en la présence de son conseil illec assamblé : « Guy, nous sommes informés que nostre « cousin le roi de France veult mettre ensemble ung grant « peuple à merveilles. Certes il ne luy convenist point, se il « vaulsist, avoir fait si grans frais, ne mis de gens d'armes « tant ensemble, ne de si loing venir requerre son ennemy, « car, se prié feusse de luy, sans avoir tant de traveil, « nous eussions bien fait venir le duc de Guerles à merchy « et à raison. » — « Sire, respondi messire Guy, vostre « bonne merchy, quant tant vous en plaist dire ; mais le roy « de France nostre sire ne regarde pas aux frais, ne à son « traveil, ne de ses hommes, fors que son honneur y soit « gardé, et ainsi il le treuve en son plus [1] espécial [2] conseil. « Et pour tant que vous, ne vostre conseil ne vous comtemp- « tés mie mal sur le roy nostre sire et son conseil, que ils « veullent enfraindre, ne violer par nulle incidence les « ordonnances et confirmations qui sont entre les deux « roiaulmes de France et d'Allemaigne, mais garder et tenir « sur la paine et sentence qui assisse y est, sommes-nous « envoiés par devers vous, maistre Yves de Orient et « moy. » — « Nennil, respondi le roy, et de ce que vous « dittes, faittes-vous bien à croire, et j'en sçay à nostre « cousin le roy grant gré, et viègne de par Dieu, car je ne « m'en pense jà à mouvoir. »

De ceste parole se contemptèrent grandement les messaiges du roy de France, et leur fut advis que ils avoient moult bien exploittié. Si en demandèrent tout doulcement lettres. Le roy d'Allemaigne leur respondi que ils les auroient moult

[1-2] Estroit.

voulentiers. Ils demourèrent ce jour en l'ostel du roy à disner, et leur fist-on bonne chière, car le roy le commanda, et après disner ils se retrairent à leurs hostel. Que vous feroye-je long compte ? Ils exploittièrent si bien que ils volrent, et orent lettres et responses à leur gré, et puis ils prindrent congié au roy d'Allemaigne et se misrent au retour assés par le chemin que ils estoient venus. Or parlerons-nous du jeune roy Charles de France VI[e].

Pour ce voiage entreprendre et achever à leur loial povoir se ordonnoient et appareilloient en France tous les seigneurs, et s'estoffoient moult grandement de tout ce que il leur besoingnoit. Contes, barons, chevalliers et gens d'armes se pourvéoient et départoient de leurs lieux et de loingtaines marches dont ils estoient, tant d'Auvergne, de Roergeu, de Quersin, de Poitou, de Lymosin, de Pierregort, de Saintonge, de Bretaigne, de Normendie, de Thouraine, de Beausse, de Champaigne et de toutes les mettes et lymitations du roiaulme de France, mais le mains de gens venoient des loingtaines marches, et le plus de Bourgoingne et de Piccardie, de Champaigne, de Bar, de Loheraine ; et pour tant que ils estoient ainsi que à my-chemin, si traveilloient le mains de leurs corps les villages du roiaulme de France. Car il fut ordonné du roy et du conseil que nuls sur le plat pays ne povoit, ne devoit riens prendre sans payer à celle fin que les pauvres gens feussent tant moins grevés ; mais nonobstant ceste ordonnance de par le roy et deffense qui fut partout sceue et espandue sur paine de très-grande pugnition, si feirent sur le chemin les gens d'armes moult de mauls et traveillièrent plenté de marches et le pays où ils

passèrent, ne ils ne s'en sçavoient abstenir. Aussi estoient-ils mal délivrés et paiés de leurs gaiges. Si les convenoit vivre. Ceste excusance et raison y mettoient-ils, quant de leurs fourfaitures et pillages ils estoient blasmés et reprins du connestable, de leur capitaine ou du mareschal.

Le conte de Bloys fut mandé et rescript que il envoiast deux cens de bonnes gens à l'eslitte, et tantost ils seroient bien paiés et délivrés. Je ne sçay, du bien, comment il en ala, mais il envoia ou service du roy deux cens lances, chevalliers et escuiers, de la conté de Bloys, où pour lors il se tenoit, et en furent meneurs et capitaines le sire de [1] Viévy [2], messire Guillemme de Chaumont et le sire de Montigny. A ces trois chevalliers furent délivrés toutes les gens d'armes de la conté de Blois, de par le conte, et se trairent petit à petit devers Champaigne là où ils estoient ordonnés de aler [3].

Le roy de France se departy de la ville de Monstreau-où-fault-Yonne et prist le chemin de Chaalon en Champaigne.

Encoires n'estoit pas venu le duc de Berry, car il cuidoit bien oyr nouvelles avant son partement de messire Hélion de Lignach que il avoit envoié par devers le duc de Lancastre à Baionne pour avoir femme, sicomme vous povés savoir et qu'il est cy-dessus contenu, mais non ot; car le duc de Lancastre se dissimuloit envers luy et tenoit de paroles le chevallier à Bayonne, et entendoit à deux parties, et le plus il s'enclinoit au roy de Castille trop plus que il ne faisoit au duc de Berry, et aussi faisoit la duchesse Constance sa femme; mais il monstroit chière et bonne parole à messire Hélyon pour les enflammer et eulx faire haster au mariage de sa fille. Les messagiers du roy de Castille, lesquels avoient [4] grant payne [5] pour traittier le dit mariage,

[1-2] Vienne. — [3] Sicomme vous avés oy. — [4-5] Grandement travaillé.

c'estoient frère Ferrant de Lyon, maistre en[1] dignité de clergie[2] et confesseur du roy, et l'évesque de Ségovie, dam Piètre [3] Gadelopit[4] et dam Digès Lop. Ces quatre menoient la besoigne et ne faisoient que chevauchier de l'un à l'autre, mais tant y avoit que le duc de Lancastre leur donnoit plus grant espérance de venir à leur intention, ou cas que il auroit sa demande (c'estoit à avoir dedens trois ans six cens mille frans et quarante mille frans de revenue par an tout son vivant et le vivant de la duchesse sa femme, et douze mille frans que la duchesse auroit par an de revenue pour sa chambre), que il ne fesist au dit messire Hélyon de Lignach.

Quant les nobles du roiaulme de France, chevalliers et barons, sceurent que le roy de France estoit à Chaalon et s'en aloit son chemin vers la duchié de Guerles, tous se départirent de leurs hostels, et toutes manières de gens qui derrière estoient, et se trairent celle part pour venir devers le roy et sa route et le raconsieuvir. Et là vint le duc de Berry et se loga à Espinay, et le duc de Bourbon, d'autre part, et le conte de la Marche, le conte daulphin d'Auvergne, le conte de Sançoire, le conte de Saint-Pol, le conte de Tonnerre. D'autre part delés le roy se tenoient le duc de Bourgoigne, le duc de Thouraine, le connestable de France, messire Jehan de Vienne, messire Guy de la Trimouille, le Barrois des Barres, messire Jehan de Bueil, et applouvoient gens de toutes pars; et [5] proprement tout [6] environ Reyns et Chaalon (bien plus de douze lieues de terre) estoit tout mengié et délivré où ces gens d'armes conversoient jusques à Sainte-Menehoul et jusques à Moustier-en-Bar, jusques à Chaumont-en-Gassegny et jusques à Vitry-en-Parthois, et tout le pays de l'éveschié de Troyes et de Langres.

[1-2] Divinité. — [3-4] Gadelope. — [5-6] Pourprenoient tout le pays.

Encoires n'estoit point le sire de Coucy revenu du voiage d'Avignon où il estoit alé, mais il se mettoit au retour.

Or retournèrent de leur ambassaderie les deux chevalliers l'un en armes et l'autre en loi, messire Guillemme de Honcourt et messire Yves d'Orient, et trouvèrent le roy de France et ses oncles à Chaalon en Champaigne. De leur venue furent le roy et les seigneurs moult grandement resjouis : si demandèrent des nouvelles. Ils recordèrent au roy tout ce que ils avoient veu et trouvé, et dirent bien que le roy d'Allemaigne leur avoit fait bonne chière, et lyement les avoit veus, recueilliés et entendus. « En outre, sire et vous, « mes chiers seigneurs, ce dist messire Guy de Honcourt, « quant il et son conseil oyrent lire la coppie de la deffiance « que le duc de Guerles ot envoyée par deçà, ils furent de « luy et de son conseil mal contens, et le tindrent, et le « roi d'Allemaigne [1], à grant orgueil et présumption. Et « veulent bien, par l'apparant que nous avons peu concepvoir « en eulx et en leurs responses, qu'il soit amendé et luy « soit aigrement remonstré ; ne jà par le roy d'Allemaigne, « ne par les siens vous n'y aurés empeschement nul, mais « se contentent moult grandement de vous et de vostre « emprinse. Et veult bien le roy tenir sans jà enfraindre « les aliances et les confirmations jadis faittes entre l'Em- « pire et le roiaulme de France. De ce costé, nuls de « vostre partie n'a que faire de soi doubter. » De ces nouvelles furent le roy de France et son conseil tous resjoys, quoyque plusieurs de ses routiers disoient que, voulsist le roy d'Allemaigne ou non, ils auroient gens et puissance assés pour aler là où ils vouldroient, sans dangier.

Or se ordonna le roy de France pour partir de Chaalon-

[1] Et son conseil.

en-Champaigne et pour luy mettre au chemin, et à son département il prist le chemin de Grandpret. Tant exploitta le roy de France que il vint à Grandpré et là séjourna trois jours, et vous di que il ne pouvoit bonnement faire grans journées, car tant de gens avoit devant et derrière et à tous costés à la reonde que il convenoit que ils cheminassent tout bellement pour avoir les logeis et pour les grans pourvéances qui de tous lés les sieuvoient par charroy et par sommaiges, et comprendoient bien des premiers jusques aux derniers XIIII lieues de pays et aussi tout à la reonde, et tousjours venoient gens.

Le conte de Grantpré receut le roy en sa ville et en son pays très-grandement et lyement, et mist et ordonna toute sa puissance au bon plaisir du roy et tant que le roy s'en contenta moult, et estoit le conte de l'avant-garde, et là vindrent au roy le duc de Loheraine et messire Henry de Bar à belles gens d'armes. Le duc de Loheraine fut ordonné à estre avecques son fils le sire de Coucy, et messire Henry de Bar demoura emprès le roy.

Si estoient abateurs de bois et fossieurs administreurs de chemins moult [1] embesoingnés [2] en ce pays d'Ardenne, en abatant bois par les lieux où on n'avoit alé par avant, ne jamais conversé, et à grant payne et traveil se faisoient les chemins en celluy pays pour remplir les vallées et mettre à l'ouny pour le charroy et toutes gens à cheval et à piet passer à leur aise, et plus y avoit de trois mille ouvriers qui n'entendoient à autre chose devers Vireton et le Neuf-Chastel en Ardenne.

Quant la duchesse de Brabant entendit la vérité du roy et que il cheminoit et approchoit Ardenne, si en fut gran-

[1-2] Songneus.. ensongniés.

dement lye et confortée ; car elle pensoit bien que à ce coup seroit-elle vengiée de ce duc de Guerles, et que le roy le mettroit à raison, et son père le duc de Juilliers, qui maint ennuy luy avoient fait. Si se departy de la bonne ville de Brouxelles où elle se tenoit, en bon arroi, en sa compaignie le conte de Saumes-en-Ardenne, le sire de Rochellart, aussi le seigneur de Bouquehort et plusieurs autres, pour venir en la duchié de Luxembourg et là veoir le roy et parler à luy. Elle passa la Meuse au pont à Huy et tant chemina par ses journées qu'elle vint à Bastogne et se y arresta ; car le roy devait passer par là ou assés près, sicomme il fist ; car, quant il se party de Grantpré, il vint passer la Meuse à Morsay, et tout l'ost aussi, mais leurs journées estoient petites pour les raisons qui dessus sont dittes.

Or vindrent ces nouvelles (car elles [1] couroient [2] partout) en la duchié de Julliers et de Guerles, que le roy de France les venoit veoir à plus de cent mille hommes, ne oncques il ne mist si grant pueple ensemble, fors quant il vint à Bourbourg où il cuida bien que la puissance d'Angleterre feust trop plus grande et deust estre, que il ne la y trouva. Le duc de Julliers par espécial se commença moult à doubter, et le duc de Guerles [3] n'en tenoit [4] compte par samblant et disoit : « Or les laissiés venir. Plus vendront avant, et plus « se lasseront, et eulx et leurs convois en brief terme ani- « chilleront, et si affoibliront et useront leurs pourvéances. « Aussi il est sur l'iver, et je séjourne en fort pays : ils n'y « entreront point à leur aise, et si seront à la fois resveil- « liés [5] sans [6] trompettes à l'usage de la guerre. Il leur faul- « dra tousjours [7] tenir [8] ensemble, ce que ils ne pourroient « faire, se ils veulent entrer en mon pays ; et, se ils se des-

[1-2] Voloient.—[3] Son fils.—[4] Nul.—[5-6] Autrement que de.—[7-8] Estre.

« routent, nos gens en auront, veullent ou non ; mais tou-
« teffois, au voir dire, nostre cousin de France est de
« haulte emprinse et de grant voulenté, car il monstre et
« fait ce que je deusse faire. »

Ainsi se devisoit le duc de Guerles à ses barons et chevalliers, et le duc de Julliers [1] pensoit autrement et estoit tout esbahy ; car il veoit bien que, se les François vouloient, sa terre seroit toute arse et perdue. Si manda son frère l'archevesque de Couloigne et son cousin l'évesque de Liége, messire Ernoul de Hornes, pour avoir leur advis et conseil et pour savoir par quel voye il y pourroit remédier à la fin que sa terre ne feust point exilliée, ne gastée. Ces deux prélats le conseillièrent à leur pouvoir, et bien avoit cause, et luy dirent que il luy convenoit soy humilier devers le roy de France et ses oncles et venir à obéissance, et le duc leur respondi que tout ce feroit-il très-voulentiers.

Adont par le conseil de l'évesque de Utrecht qui là estoit aussi et de l'archevesque de Couloigne, se party l'évesque du Liége [2] et sa famille [3] pour venir à l'encontre du roy et traittier de ces besoingnes. Le roy de France approchoit tousjours, mais ce n'estoit que trois ou quatre lieues par jour et à la fois deux, et bien souvent néant, car l'arroy que il menoit, estoit trop grant.

Entre Morsay et Nostre-Dame-[4]d'Amont[5] où le duc de Berry et sa route où plus avoit de cinq cens lances, estoit logié, vindrent ung jour messire Guillemme de Lignach et messire Hélyon son frère. Messire Guillemme venoit du siége de Mont-Ventadour, car le duc l'avoit mandé, et [6] le duc de Bourbon et messire Jehan Bonne-Lance, et avoient au siége laissié tout leur gent et pour capitaine messire Jehan le

[1] Son père.—[2-3] En son arroy.—[4-5] D'Aunot.—[6] L'avoient aussy mandé.

Bouteillier et messire Loys [1] du Bière [2], mais ils vouloient estre en la chevauchie et voyage du roy.

Messire Hélion de Lignac venoit de Gascoingne et de Bayonne parler au duc de Lancastre pour le mariage de sa fille, sicomme [3] cy-dessus est déclairé bien au long [4]. Le duc de Berry luy fist bonne chière et luy demanda des nouvelles. Messire Hélyon luy en dist assés et luy fist response de tous les traittiés qui avoient esté entre le duc de Lancastre et luy, et bien luy dist que le roy de Castille procuroit d'autre part de venir à paix au duc de Lancastre, et traittoit fort pour son fils le prince de Galice [5] de parvenir [6] à ce mariage. De ceste parole fut le duc de Berry tout pensif et dist : « Messire Hélion, nous retourné en France, je vous « y envoieray encoires plus acertes que vous n'y avés esté, « et l'évesque de Poitiers; mais pour le présent nous avons « charge assés : si nous y fault bien entendre puisque nous « y sommes embatus. »

En celle septmaine retourna le sire de Coucy qui estoit alé en Avignon. Si vint devers le roy et le trouva à l'entrée d'Ardenne. De sa venue furent le roy, ses oncles et ceulx de l'avant-garde tous resjouis.

Nous nous souffrirons à parler du roy de France et de son ost qui [7] mettoit [8] grant payne à venir en Guerles, et nous raffreschirons d'autres [9] belles et grosses matières et besoingnes qui advindrent en ce temps en Escoce et ou pays d'Angleterre, que le roy de France tiroit pour aler en Allemaigne, lesquelles ne sont pas à oublier, mais [10] grandement [11] à recorder.

[1-2] D'Aubière.—[3-4] Vous savés.—[5-6] A venir.—[7-8] Mettoient.—[9] Choses et.—[10-11] Font bien.

Vous savés comment le roiaulme d'Angleterre avoit esté en tourble et [1] anoy [2], le temps passé, du roy Richart contre ses oncles, et ses oncles contre luy; et souverainement de toutes ces incidences estoit demandé le duc d'Irlande, siçomme il est cy-dessus plus au long [3] déclairé [4] en nostre histoire, et dont plusieurs chevalliers en Angleterre avoient esté mors et décolés, et l'archevesque d'Yorch, frère au seigneur de Neufville, sur le point de perdre son bénéfice, et par [5] l'emprinse [6] des oncles du roy et de l'archevesque de Cantorbie adjoint, le seigneur de Neufville qui avoit tenu cinq ans la frontière de Northombrelande à l'encontre des Escots, avoit esté quassé de ses gaiges, car il prendoit tous les ans sèze mille frans sur la séneschaussée d'Yorch, et [7] l'évesque de Durem pour garder la frontière de Northombrelande payoit à messire Henry de Persy qui tenoit celle frontière par an onze mille frans [8], dont ces seigneurs et leurs lignaiges, quoyque ils fuissent parens et voisins l'un à l'autre, avoient grant hayne et envie l'un sur l'autre, et indignation; et tout ce savoient bien les Escots. Si advisèrent les barons d'Escoce et les chevalliers une fois, que ils mettroient sus une armée et feroient une chevauchiée en Angleterre, car il estoit temps et heure, et sentoient assés que les Anglois n'estoient pas bien [9] unis ensemble [10], mais en différent, et du temps passé ils avoient receu par euls tant de grosses buffes, que il estoit bien heure que ils en rendissent une belle et tout à bon [11] enscient [12]. Et affin que

[1-2] Esmoy. — [3-4] Contenu. — [5-6] Le nouvel conseil. — [7-8] L'éveschié de Durem pour garder la dite frontière de Northombrelande à l'encontre des Escots. Et y estoit venu et establi le conte de Northombreland et messire Henri de Percy et faisoit cette frontière par an pour onze (dix) mille francs. — [9-10] Tous d'une unité. — [11-12] A certes.

leurs affaires ne feussent point sceus, ils ordonnèrent une feste sur la frontière de la Sauvage Escoce en une cité que on dist Abredane, et là furent ou en partie tous les barons d'Escoce.

A cette feste fut ordonné, enconvenencié et obligé que à la my-aoust qui fut l'an de grâce mil CCC,IIII[xx] et VIII ils seroient tous et chascun à toute sa puissance sur les frontières de Galles et sur leur pays, à ung fort chastel en la haulte forest que on dist Gedours, et sur cest estat ils se départirent l'un de l'autre. Et sachiés que de ceste assamblée que ils avoient ordonné de faire, ils n'en parlèrent oncques à leur roy, ne n'en firent quelque semblant, car ils disoient entre euls que il ne savoit guerroier.

Au jour de l'assignation qui fut faitte à Gedours, vindrent tout premièrement le conte James de Douglas, messire [1] James [2] conte de Mouret, le conte de la [3] Mare [4] et de Dombare, messire Guillemme [5] de [6] Fy [7], messire Jehan conte de Surlant, messire Estienne conte de Montres, messire Guillemme conte de la Marche, messire Archembault de Douglas, messire Robert de [8] Aversequind [9], messire March [10] Ardemen [11], messire Guillemme de Lindesée et messire Jaques son frère, messire Thomas de Versy, messire Alexandre de Lindesée, le sire de [12] Sethem [13], messire Jehan de [14] Zodelans [15], messire Patris de Donbare, messire Jehan de Saint-Clar, messire Gaultier de Saint-Clar, messire Patris de [16] Fohopbourne [17], messire Jehan, [18] fils [19] du [20] seigneur de Montgombre et ses deux fils, messire Jehan Marquesuel, messire Adam de [21] Gladuvin [22], messire Guillemme de Reduem, messire Guillemme de [23] Struat [24],

[1-2] Jehan. — [3-4] Marche. — [5] Conte. — [6-7] Fife. — [8-9] Ave Ercequi. — [10-11] Adremens. — [12-13] Sothon.. Sehem. — [14-15] Sordelans.. Sandelans. — [16-17] Hopborne.. Hepborne. — [18] Son. — [19-20] Le. — [21-22] Glandivin. — [23-24] Suart.

messire Jehan de Halpebreton, messire Jehan Alidiel, messire Robert Laudre, messire Estienne Fresiel, messire Alexandre de Ramesay et messire Jehan son frère, messire Guillemme de [1] Montberich [2], messire Aubert Hert, messire Guillemme de [3] Warlem [4], messire Jehan [5] Amoustin [6], messire David [7] Fluin [8], messire Robert [9] Collème [10] et moult d'autres chevalliers et escuiers d'Escoce. Oncques, depuis soixante ans, ne s'estoient en Escoce trouvés tant de bonnes gens ensemble, et estoient bien douze cens lances et quarante mille hommes parmy les archiers ; mais tant que du mestier de l'arc, Escocois s'en ensonnient petit, ainçois portent chascun sur son espaule haches de fer, et s'aprochent tantost en bataille, et de ces haches donnent [11] grans [12] horions.

Quant ces seigneurs se furent assamblés en la marche de Gedours, si furent [13] tous joieulx [14] et dirent que jamais en leurs hostels ne rentreroient si auroient chevauchié en Angleterre et alé si avant que on en parleroit vingt ans enssieuvant, et pour savoir encoires plus certainement où ils se [15] trouveroient [16], ne comment ils se ordonneroient, les barons qui estoient capitaines de tous les demourans du pueple, assignèrent ung jour entre euls à estre en une église en une lande sur la forest de Gedours, [17] que [18] on appelle ou pays [19] Zedon [20].

Nouvelles estoient venues en Northombrelande (car on ne fait riens qui ne soit sceu, qui bonne dilligence y met) au conte et à ses enffans et au séneschal de Yorch et à messire Mahieu Rademen, capitaine de Bervich, de l'assamblée et

[1-2] Norbervic. — [3-4] Warlau. — [5-6] Amorston. — [7-8] Flemin. — [9-10] Colleume. — [11-12] Trop beaux. — [13-14] Moult lies. — [15-16] Trairoient. — [17-18] Laquelle église et moustier. — [19-20] Zoden.

feste qui avoit esté faitte en la cité de Abredane, dont, pour en savoir [1] la vérité [2] et en quelle instance elle avoit esté faitte, ces seigneurs y avoient envoié tout couvertement hérauls et ménestrels. Les Escots ne sceurent parler si bien, ne si secrètement ensemble, ne faire leur besoigne, que ceulx qui envoiés furent d'Angleterre en Escoce, bien ne sceussent (et l'apparant en veirent) que le pays s'esmouvoit et mettoit ensemble et devoient avoir les seigneurs d'Escoce une journée de parlement ensemble en la forest et ou chastel de Gedours. Tout ce ils rapportèrent au Neuf-Chastel-sur-Thin à leurs maistres.

Quant les barons et chevalliers de la terre de Northombrelande furent informés de cest affaire, ils se pourveurent et [3] furent sur leur garde, et affin que les Escochois ne sceussent riens de leur convenant, ne de leurs secrets, par quoy ils n'eussent leur emprinse rompue, tous se tindrent en leurs chasteaulx et maisons, mais ils estoient tous advisés de partir si tost que ils sauroient que les Escots chevaucheroient. Et avoient ainsi advisé : « Se les Escots chevauchent, « nous saurons bien où ils se trairont. Se ils vont vers Car- « duel, ne vers Carlion en Galles, nous entrerons d'autre « part en leur pays, et leur porterons plus de dommaige « assés que ils ne nous peuvent faire, car leur pays est tout « desclos. On y entre à tous lés, et nostre terre est forte, « et sont les villes et les chasteauls bien fermés. » Et sur cest estat encoires pour savoir comment ils se deviseroient, ils avoient envoié de rechief ung Anglois, gentil homme, qui moult bien congnoissoit toutes les marches d'Escoce, voire la forest de Gedours où ceste assamblée devoit estre ; et tant exploitta l'escuier anglois sans estre perceu, ne advisé, que

[1-2] Le fond. — [3] Firent tant qu'ils.

il vint en celle église de Zedon, qui est assez forte et grande et spacieuse et où ces seigneurs estoient, et se bouta entre euls, ainsi comme ung servant fait après son maistre, et sceut une grant partie de l'intention et emprinse des Escots. Sur la fin du parlement, il devoit partir, et vint à ung arbre où il avoit attachié son cheval [1] et le cuida trouver, mais point ne le trouva, car ung Escot (Escots aucuns sont grant larrons) l'en avoit emmené [2]. Il n'osa sonner mot et [3]chemina[4] tout de piet et housé [5].

Ainsi que il avoit eslongié le moustier environ deux trais d'arc à main [6], il y avoit [7] aucuns chevalliers d'Escoce qui se devisoient ensemble. Si dist l'un d'euls (celluy qui premièrement se y adonna) : « Je voy et ay veu merveilles. Veés-là « ung homme tout seul qui a perdu son cheval, sicomme je « espoire, et mot n'en a sonné. » — « Par ma foy, dist-il, « je fay doubte que il ne soit pas des nostres. Or tost après « à savoir se je dy vray ou non. »

Tantost escuiers montèrent et chevauchièrent après luy et tantost le acconsieuvirent. Quant il les senty sur luy, si fut tout esbahy et voulsist bien estre ailleurs. Ceulx le prindrent à environner, qui là estoient envoiés, et luy demandèrent où il aloit ainsi, ne dont il venoit, ne qu'estoit son cheval devenu. Il commença tantost à varyer et ne respondi pas bien à leur propos. Ils le retournèrent et luy dirent que il convenoit qu'il alast parler à leurs seigneurs. Ainsi fut-il ramené jusques au moustier de Zedon et présenté au conte de Douglas et aux autres qui tantost le examinèrent, car ils veirent bien que il estoit anglois. Ils vouldrent savoir la vérité qui [8] l'amenoit [9]. Trop envis le disoit. Touteffois il

[1] Par les resnes. — [2] En voie. — [3-4] Se mit à chemin. — [5] Et esperonné. — [6] Espoir. — [7] Là. — [8-9] Là l'envoyoit.

fut mené si avant que il congnut toute la vérité, car on luy dist que, se il ne le disoit, sans merchy on luy trencheroit la teste, et, se il disoit vérité, il n'aroit garde de mort. Là congnut-il pour sa salvation que les barons et les seigneurs de Northombrelande l'avoient là envoié pour savoir l'estat de leur chevauchiée et quel part ils se vouloient traire. De ceste parole furent les barons très-grandement resjouis, et ne voulsissent pour[1] nulle rien[2] que ils ne l'eussent retenu et parlé à luy.

Lors luy fut demandé où les barons de Northombrelande estoient et se entre euls estoit nul apparant de chevauchier, et lequel chemin en Escoce ils vouloient tenir ou selon la marine par Bervich et par Donbarre ou le hault chemin par la conté de Montres et devers Strumelin. Adont il respondi et dist : « Seigneurs, puisque il convient que je dye vérité, « je le vous diray. Quant je me party de euls et du Noeuf- « Chastel-sur-Thin, il n'estoit encoires nul apparant de « leur chevauchiée, mais ils sont tous pourveus pour partir « du jour à l'endemain, et si tost qu'ils sauront que vous « chevaucherés et que vous entrerés en Angleterre, ils ne « vendront point au devant, car ils ne sont pas gens assés « pour combatre si grant pueple, que on dist en Angle- « terre que vous mettés ensemble. » — « Et quel nombre « dist-on en Northombrelande, demanda le conte de Mou- « ret, que nous serons ? » — « On dist, monseigneur, res- « pondi l'escuier, que vous serés bien quarante mille hom- « mes d'armes et douze cens lances. Et pour[3] rompre[4] vostre « fait, se vous prendés le chemin de Galles, ils prendront « le chemin de Bervich pour venir par Dombarre en Hain- « debourg et à Dalquest ; et, se vous prendés ce chemin-

[1-2] Mille marcs. — [3-4] Brisier.

« là, ils prendront le chemin de Carluel et de Carlion pour « entrer par les montaignes en ce pays. » Tantost que les seigneurs d'Escoce entendirent ce, si se cessèrent de parler et se prindrent à regarder l'un l'autre. Adont fut prins l'escuier anglois et recommandé au chastellain de Gedours que il le gardast bien sique il en rendesist bon compte, et puis parlèrent ensemble et orent conseil [1] que ils feroient sur tout [2].

Trop estoient resjoys les [3] barons [4] d'Escoce, et tenoient ceste aventure à belle de ce que ils savoient ainsi véritablement le convenant et ordonnance de leurs ennemis, et eurent regard sur ce comment ils s'en pourroient chevir pour le mieulx. Les plus sages et les plus usés d'armes parlèrent : ce furent messire Arcembaut de Douglas, le conte de Fy, messire Alexandre de Ramesay, messire Jehan de Saint-Clar et messire Anthoine, et messire Jaques de Lindesée, et lors dirent : « A celle fin que nous ne faillons à nostre intention, « nous conseillons pour le mieulx que nous ordonnons et « faisons deux chevauchiées, par quoy nos adversaires ne « sauront ausquels entendre, et la plus grosse s'en voise, « à tout le grant ost et tout nostre sommaige et charriage, « vers Carlyon en Galles, et l'autre chevauchiée de trois « ou de quatre cens lances et deux mille archiers et gros « varlets et tous très-bien montés, car il le convient, s'en « ira son oirre devers le Noeuf-Chastel-sur-Thyn, et là « passent la rivière et entrent en l'éveschié de Durem, tout « ardant et exillant le pays. Et par ainsi ils feront ung

[1-2] Et nouvel avis en ce propre lieu de Zedon. — [3-4] Compagnons.

« grant [1] eschart [2] en Angleterre avant que nos ennemis « soient pourveus ; et, se nous veons et sentons que ils « nous poursievent ainsi que ils feront, si nous remettrons « ensemble et nous trouverons en bonne place et nous com- « batrons : aussi en avons-nous grant désir, et faisons tant « que nous y ayons honneur, car ces Anglois nous ont « longtemps traveillié. Si est heure [3] que nous soions et « tenons [4] ensemble, et leur remonstrons les dommaiges « que ils nous ont fais par cy devant. »

Ce conseil fut accordé et tenu, et ordonnèrent que messire Arcembaut de Douglas, le conte de Fy, le conte de Surlant, le conte de Mouret, le conte de la Mare, le conte d'Astrederne, messire Estienne Fresiel, messire George de Dombare et bien sèze barons d'Escoce menroient toute la plus grant partie de l'ost devers Carlyon, et le conte de Douglas, messire George conte de Dombarre et le conte Jehan de Mouret ces trois seroient capitaines de trois cens lances de bonnes gens et tous d'eslitte, et de deux mille hommes, archiers et gros varlets, et yroient devers le Noeuf-Chastel-sur-Thyn et entreroient en Northombrelande.

Là se départirent ces deux assamblées l'une de l'autre, et prièrent au département ces seigneurs l'un à l'autre par grant affection que, se les Anglois chevauchoient et les poursieuvoient, que il feussent [5] destourbés [6] de non combatre, tant que ils feussent tous ensemble ; si en seroient plus fors, et selon raison leur affaire en vauldroit grandement mieulx. Ainsi l'eurent-ils en convent, et par ung matin ils se départirent de la forest de Gedours et prindrent les champs,

[1-2] Tran.. Desroy. — [3-4] Puisque nous nous trouvons. — [5-6] Détriés.

les uns le chemin à destre, et les autres, à senestre tout le bon pas [1].

Quant les barons et chevalliers de Northombrelande veirent que leur messaige point ne retournoit à l'eure que ils l'attendoient et que nulles nouvelles n'en oyoient, ne des Escocois aussi, tantost ils entrèrent en souspechon, et bien pensèrent ce que advenu en estoit. Adont ils signiffièrent l'un à l'autre que chascun se tenist sur sa garde, et tous prets de euls traire sur les champs, incontinent que ils orroient nouvelles des Escots, car ils comptoient leur messaigier pour perdu.

Or parlons de la chevauchiée du conte de Douglas et des autres, car ils eurent plus à faire assés que ceulx qui prindrent le chemin de Carlion, et aussi ils ne demandoient que les armes.

Quant les contes de Douglas, de la Marre et de Dombarre qui estoient capitaines, se furent dessevrés des autres, et la grosse route d'euls, et chascun ot prins son chemin, ces trois contes ordonnèrent que ils et leur route chevaucheroient devers le Neuf-Chastel-sur-Thyn et passeroient à gués à trois lieues du Neuf-Chastel où bien savoient le passage, et entreroient en l'éveschié de Durem et chevaucheroient jusques à la cité, et puis retourneroient ardant et exillant le pays, et vendroient devant le Neuf-Chastel et là se logeroient ou despit des Anglois et de leur povoir.

Tout ainsi comme ils conclurent et ordonnèrent, ils le firent et cheminèrent le bon pas tout à la couverte du pays

[1] Ainsi s'en alèrent à l'aventure ces deux chevauchées.

sans entendre à pillage nul, ne assaillir chastel, tour, ne forte maison, et vindrent en la terre au seigneur de Persy et passèrent la rivière de Thyn sans nul empeschement là où ils avoient ordonné, à trois lieues près et au-dessus du Neuf-Chastel, assés près de Branspès, et tant chevauchièrent qu'ils entrèrent en l'éveschié de Durem, où il y a trèsbon pays. Quant ils furent là venus, lors commencièrent-ils à faire guerre, à occire gens, à ardoir le pays et à faire maint mal et maint destourbier.

Encoires ne sçavoient le conte de Northombrelande, ne les barons et chevalliers de celle contrée riens de leur venue, et, quant les nouvelles vindrent à Durem et au Neuf-Chastel, que les Escots chevauchoient et on en vist moult tost les apparences par les feus et fumières qui voloient parmy le pays, le conte de Northombrelande envoia ses deux fils au Neuf-Chastel-sur-Thyn, et il se tint en son chastel de Anwich, et fist partout son mandement que chascun se traisist avant devers le Neuf-Chastel, et dist à ses enfans : « Vous irés au Neuf-Chastel : tout le pays s'assamblera là, « et je me tendray à Anwich ; c'est sur le passage. Se nous « les povons enclorre, nous exploitterons trop bien, mais « je ne sçay encoires comment ils chevauchent.

Messire Henry de Persy et messire Raoul son frère obéirent, ce fut raison, et s'en vindrent au Noeuf-Chastel où tous ceulx du pays, gentils hommes et villains, se recueilloient. Et les Escots chevauchoient, qui ardoient et exilloient tout le pays tellement que les fumières en voloient jusques au Neuf-Chastel. Les Escots furent jusques aux portes de la cité de Durem et livrèrent là escarmuche, mais longuement ne fut-ce pas. Si se misrent au retour, ainsi que au commencement ils l'avoient ordonné, et tout ce que ils trouvoient devant euls, qui bon leur estoit, que porter ou emmener

ils povoient, ils emportoient et emmenoient. Entre Durem et le Neuf-Chastel n'a que douze lieues angloises, mais grant plenté de bon pays y a. Oncques n'y demoura ville, s'elle n'est fermée, que lors ne fust arse, et repassèrent le Thyn là où passé ils l'avoient, et s'en vindrent devant le Neuf-Chastel, et là tous s'arrestèrent.

Tous chevalliers et escuiers du pays, c'est-assavoir de la séneschaussée d'Yorch et de l'éveschié de Durem se recueillèrent au Neuf-Chastel, et là vindrent les séneschauls de Yorch, messire Regnault de Lomblé, messire [1] Mathieu Radmen [2], capitaine de Bervich, messire Robert [3] Avogle [4], messire Thōmas Grea, messire Thomas Holton, messire Jehan Felton, messire Jehan de Lierebon, messire Guillemme [5] Wasnichon [6], messire Thomas Abreton, le baron de [7] Helton [8], messire Jehan Colpedich et moult d'autres et tant que la ville en estoit si plaine que les survenans ne savoient où euls logier.

Quant les trois contes d'Escoce dessus nommés qui capitaines et meneurs estoient de tous les autres, orent fait leur emprinse en l'éveschié de Durem et moult tempesté le pays, ils s'en retournèrent devers le Neuf-Chastel, sicomme ordonné l'avoient, et là s'arrestèrent et furent deux jours pardevant, et tousjours ou la greigneur partie du jour y avoit escarmuche. Là estoient les enffans du conte de Northombrelande, deux jeunes chevalliers de bonne voulenté moult puissans du corps et bien tailliés de tous membres et qui sur toute rien désiroient les armes, car ils estoient tousjours des devant et des premiers à l'escarmuche à la barrière. Là avoit lancié, féru, escarmuchié et tiré d'arbalestres et des ars-à-main, et faites maintes belles appertises d'armes; car les Anglois qui se

[1-2] Raoul Dasemen. — [3-4] Avegle. — [5-6] Walsinchon. — [7-8] Halton.

veoient fouler, et leur pays courir et exiller, estoient animés et plains d'ayr, et là main à main devant les barrières et les bailles entre deux se combattirent une fois moult longuement ensemble le conte de Douglas et messire Henry de Persy. Le conte de Douglas conquist le pennon à messire Henry de Persy par appertise d'armes, dont il fut moult courrouchié, et aussi furent tous les Anglois, et là dist le conte de Douglas à messire Henry de Persy : « Henry, « Henry, j'en rapporteray tant de vostre parure en Escoce et « la mettray sur mon [1] hostel [2] de Dalquest au plus hault, par « quoy tous la pourront veoir de plus loing. » — « Par « Dieu, conte de Douglas, dist messire Henry, vous ne la « widerés jà de Northombrelande, et soiés de ce tout asseuré : « vous ne vous en avés que faire de vanter. » Adont dist le conte de Douglas : « Or venés, se bon vous semble, « requerre en mon logeis vostre pennon, car je le mettray « droit devant ma loge et verray se vous l'en véndrés ros- « ter. » A ceste heure il estoit tard. Si cessa l'escarmuche, et se retrairent les Escots à leurs logeis et se désarmèrent et aisièrent de ce qu'ils orent : ils avoient moult bien de quoy, par espécial de chars tant comme ils vouloient, et firent celle nuit bon gait, car ils cuidoient tout seurement estre resveilliés pour les paroles qui avoient esté dittes, mais non furent pour tant que messire Henry de Persy ne le trouva point en son conseil.

A l'endemain les Escocois se deslogèrent de entour le Neuf-Chastel-sur-Thyn et se misrent au retour devers leur pays. Si vindrent devant ung chastel et ville qui s'appelle [3] Pourlandont [4], dont messire Aymond de [5] Aphel [6] est sires, et est ung bon chevallier de Northombrelande. Ils s'arrestè-

[1-2] Chastel. — [3-4] Pontlan. — [5-6] Alphel.

rent là entour, car ils y vindrent à heure de prime, et furent advertis que le chevallier estoit en son chastel. Adont se ordonnèrent-ils pour le assaillir, et y livrèrent moult grant assault et tant firent par force d'armes que ils le conquisrent et le chevallier dedens. Si furent la ville et le chastel tous ars, puis s'en partirent à tout leur butin, et s'en vindrent jusques à la ville et le chastel de Ottebourg à VIII lieues angloises du Neuf-Chastel, et là ils s'arrestèrent et logièrent, et en ce jour n'y donnèrent point d'assault, mais à l'endemain entour heure de pryme ils sonnèrent leurs buisines et s'appareillièrent tous pour assaillir. Si se traisrent devers le chastel, lequel est moult fort, car il siet en marescages, et y livrèrent ce jour assault assés tant que ils furent tous las et traveilliés, mais riens n'y firent, et sonnèrent la retraite, et quand ils furent venus en leurs logeis, les seigneurs se retrairent ensemble à conseil pour sçavoir quelle chose ils feroient, et estoient la greigneur partie d'accord que à l'endemain ils se deslogeroient de là sans point assaillir, et se retrairoient tout le bon pas devers Carlion à leurs gens. Mais le conte de Douglas rompy ce conseil et dist : « Ou despit de messire Henry de Persy qui dit devant « hier que il me callengeroit son pennon que je concquis « par beau fait d'armes à la porte du Neuf-Chastel, nous « ne nous partirons point de ceste contrée que il ne soit en- « coires deux ou trois jours, et ferons assaillir le chastel de « Ottebourg. Il est bien prendable. Si aurons double hon- « neur, et sauray se pendant ce temps il venra requerre « son pennon, et, se il y vient, le pennon sera deffendu[1]. »

A la parole du conte de Douglas s'accordèrent tous les

[1] De tout mon povoir.

autres tant pour leur honneur que pour l'amour de luy ; car c'estoit le plus grant de toute la route, et se logièrent bien et à paix : aussi nuls ne leur devéoit. Si firent grant foison de logeis d'arbres et de fueillies, et là se fortiffièrent et encloirent bien et sagement de ungs grans marescages qui là sont, et, à l'entrée de iceulx marescages, le chemin du Neuf-Chastel passé, ils logièrent et misrent leurs varlets et leurs sommaiges, et tout leur bestail dedens ces marescages, et puis firent ouvrer et appareillier très-grans atournemens d'assauls pour assaillir à l'endemain, et telle estoit leur intention.

Or vous diray de messire Henry de Persy et de messire Raoul son frère quelle chose ils firent. Il leur ennuyoit moult grandement et tournoit à desplaisance, ce que le conte de Douglas avoit conquis à la porte du Neuf-Chastel à l'escarmuche le pennon de leurs armes. Encoires aveuc tout ce, il leur touchoit pour leur honneur trop fort les paroles que messire Henry avoit dittes, se il ne les poursieuvoit oultre ; car il avoit dit au conte de Douglas que point n'emporteroit sen pennon hors d'Angleterre, et tout ce il remonstra au soir aux chevalliers et escuiers de Northombrelande, qui estoient logiés avecques luy en la ville du Neuf-Chastel, mais les aucuns cuidoient pour certain que le conte de Douglas et ceulx qui à leurs barrières avoient esté, ne feust que l'avant-garde des Escots qui là feussent venus escarmuchier, et que leur grant ost feust arresté et demouré derrière, pour quoy les barons et chevalliers de la terre de Northombrelande qui le plus avoient usé des armes et qui mieulx sçavoient comment on s'i povoit et devoit maintenir et déduire, avoient abatu l'oppinion de messire Henry de Persy à leur povoir en disant ainsy : « Sire, il advient souvent en armes moult de choses et de

« parchons. Se le conte de Douglas a conquis vostre pen-
« non, il l'a bien acheté, car il est venu à la porte le quérir
« et a esté trop bien batu. Une autre fois vous conquerrés
« autant sur luy ou plus. Nous le vous disons pour tant que
« vous savés, et nous le savons aussi, que tout le povoir
« d'Escoce est hors dessus les champs. Se nous yssons hors,
« qui ne sommes pas assés pour euls combatre (et ont fait
« aussi espoir celle envahie pour nous attraire hors) et se
« telle puissance comme ils sont (plus de quarante mille),
« et qui nous désirent à trouver, nous avoient à leur aise,
« certes ils nous enclorroient et feroient de nous tous à leur
« voulenté. Encoires vault-il trop mieulx à perdre ung
« pennon que deux ou trois cens bons chevalliers et escuiers
« et mettre nostre pays en grant aventure [1]. »

Ces paroles ou semblables avoient grandement refrené messire Henry de Persy et son frère, car il ne vouloient pas yssir hors de tout bon conseil ; mais autres nouvelles leur vindrent par chevalliers et escuiers qui avoient veus les Escots et lesquels savoient tout leur convenant et quel chemin ils avoient alé et où ils avoient arresté.

Compté et certiffié fut à messire Henry de Persy et à messire Raoul son frère et aux autres qui là estoient, par chevalliers et escuiers, droittes gens d'armes de Northombrelande, qui poursieuvy avoient les Escots depuis que ils se départirent du Neuf-Chastel-sur-Thyn et descouvert le pays tout à l'environ pour mieulx adviser leur conduite (car ils ne vouloient infourmer les seigneurs fors de toute verité), et dirent

[1] Car, se vous et nous qui en sommes chefs, estions perdus, le demourant du pays n'y sauroit, ne ne porroit remédier.

ainsi les rapporteurs : « Vous, messire Henry, et vous « messire Raoul, vous devés savoir que nous avons poursievy les Escots et descouvert le pays tout à l'environ. « Les Escots ont esté à Pontlan et ont prins en son fort « messire Aymon Alphel, et de là ils sont alé devant « Otebourg et là [1] arresteront [2] ceste nuit (nous ne savons « de demain), car à ce sont-ils ordonnés pour là demourer. « Et vous savons bien à dire que leur grant ost n'est pas « avecques euls, car en somme toute ils ne sont pas plus « de trois mille hommes. »

Quant messire Henry de Persy eut entendu ces nouvelles, il fut tout resjouy et dist : « Or sus aux chevaulx ! car, foy « que je doy à Dieu et à monseigneur mon père, je vueil « aler requerre mon pennon, et seront deslogiés de là « [3] avant mynuit [4]. » Chevalliers et escuiers qui oïrent ces nouvelles, ne respondirent pas de non, et se appareillièrent tantost parmy la ville du Noeuf-Chastel.

Ce propre soir devoit venir l'évesque de Durem à tout grant gent, car il avoit oy recorder à Durem que les grosses routes des Escots se tenoient arrestés devant le Noeuf-Chastel, et que les enffans de Persy et les barons et chevalliers qui là estoient, les devoient combatre. Lors l'évesque, pour venir à la rescousse, avoit assamblé toutes manières de gens sur le plat pays et s'en venoit au Noeuf-Chastel ; mais messire Henry de Persy ne le voult pas attendre, car il se trouvoit bien accompaignié de six cens lances, chevalliers et escuiers, et VIII^{m} hommes de piet, et disoit qu'ils estoient gens assés pour combatre les Escots qui n'estoient pas plus de deux cens lances et deux mille d'autres gens.

[1-2] Giront. — [3-4] Encore anuit.

Quant ils se furent tous [1] mis ensemble [2], ils se départirent du Noeuf-Chastel, ainsi comme à basse [3] remontière [4], et se misrent aux champs en bonne ordonnance, et prindrent le chemin tout tel que les Escots estoient alés en chevauchant vers Ottebourg à sept petites lieues de là, et tout beau chemin ; mais ils ne povoient pas fort aler pour les gens de piet qui les sieuvoient.

Ainsi que les Escots séoient au souper, et que les plusieurs estoient jà couchiés pour reposer (car ils avoient traveillié le jour en assaillant le chastel et se vouloient lever matin pour assaillir à la froidure) veés-cy venir les Anglois sur leurs logeis, et bien cuidièrent les Anglois de première venue, en entrant en leurs logeis, que des logeis des varlets qui à l'entrée estoient, ce feussent des maistres. Si commencièrent à crier les Anglois : « Persy ! Persy ! » et à entrer dedens les logeis lesquels estoient fors assés.

Vous savés qu'en tels choses tantost grant effroy est levé, et trop bien eschey à point aux Escots, que les Anglois de première venue s'embatirent sur leurs varlets ; car, quoyque ils ne leurs durassent que ung petit, si furent les Escots tous pourveus et advisés de ce fait, et sentirent bien que les Anglois les venoient resveillier. Adoncques envoièrent les seigneurs une quantité de leurs gros varlets et de leurs gens de pié où l'estour et l'escarmuche estoit, pour eulx [5] ensonnier ; et entrementes ils se ordonnèrent, armèrent et appareillièrent et se misrent ensemble chascun sire et ses hommes d'armes dessoubs la banière et le pennon de leurs chiefs et capitaines, et les contes dessus nommés ainsi que ils devoient aler et respondre, car des trois contes qui là estoient, chascun avoit sa charge. En faisant ce, la nuyt

[1-2] Assamblés. — [3-4] Remontée.. nonne. — [5] Plus.

approchoit fort, mais il faisoit cler assés, car la lune luisoit, et si estoit ou mois d'aoust, et faisoit bel et sery, et si estoit l'ayr quoy, pur et net et bien attempré.

En celle ordonnance que je vous di, se misrent les Escots, et quant ils se furent tous recueilliés et mis ensemble, sans mot sonner, ils partirent de leurs logeis et ne prindrent point le chemin en alant tout droit devant euls pour aborder au visage des Anglois, ainchois costoièrent les marescages et une montaigne qui là estoit, qui leur fist ung moult grant avantaige ; et au voir dire, ils avoient tout le jour advisé le lieu où ils s'estoient logiés, et avoient les plus usés d'armes d'entre euls devisé et dist ainsi : « Se les Anglois « nous venoient resveillier sur nos logeis, nous ferions par « ce party, par tel et par tel. » Et ce les sauva, car c'est trop grant chose de gens d'armes que on court sus de nuit en leurs logeis, et de jour ils ont advisé le lieu où ils sont logiés et dit et devisé entre euls : « Par tel party le povens-« nous bien perdre et gaignier. »

Quant les Anglois furent venus sur les varlets, de première venue ils les eurent tantost rués jus ; mais en alant dedens les logeis tousjours trouvoient-ils nouvelles gens qui escarmuchoient à eulx et fort les ensonnioient. Veés-cy venir les Escots par autour, si comme je vous ay jà dit, et à ung fais ils s'embatirent sur les Anglois là où ils ne s'en donnoient de garde, en escriant tous à une voix leurs cris, lorsque ils furent emprès euls. Iceulx Anglois furent tous esmerveilliés de cest affaire, et se renforcèrent en prendant pas en ferme terre et en escriant : « Persy ! » et les autres : « Douglas ! »

Là commença la bataille felle et [1] furieuse [2], et le pousseys

[1-2] Cruelle.



des lances dur et [1] fort [2], et en y ot de ce premier rencontre des abatus d'une part et d'autre, et pour tant que les Anglois estoient en grant nombre et que moult ils désiroient leurs ennemis à desconfire, ils s'arrestèrent sur leur pas en poussant et reculèrent grandement les Escots, et furent sur le point que d'estre desconfis en petit d'heure. Le conte James de Douglas qui estoit jeune et fort et de grant voulenté et qui moult désiroit à avoir grâce et [3] loenge [4] en armes et bien les vouloit mérir et desservir (car il ne ressoingnoit point la payne et le péril), fist sa banière passer avant en escriant : « Douglas ! Douglas ! » Messire Henry de Persy et messir Raoul son frère qui avoient grant indignation sur le conte pour tant que il avoit conquis le pennon de leurs armes aux barrières du Noeuf-Chastel (si luy vouloient remonstrer se ils povoient), s'adreschèrent celle part en escriant tout hault : « Persy ! Persy ! » Là se trouvèrent ces deux banières et leurs gens, et là ot moult grans appertises d'armes. Et vous dy que les Anglois estoient si fors à ce commencement et si fièrement se combatirent [5] que ils reculèrent les Escots, et là furent deux très-vaillans chevalliers d'Escoce, que on clamoit messire Patris de Hepborne et messire Patris son fils, qui très-vassalement s'acquitèrent, et estoient auprès de la banière du conte de Douglas et de sa charge, et là firent merveilles d'armes : si eust esté conquise sans faulte se ils n'eussent là esté, mais il la deffendirent si vaillamment au pousser et à donner coups et horrions, à l'aide de leurs gens qui leur vindrent à la rescousse, que encoires ils en [6] font [7], et leurs hoirs, à recommander.

Il me fut dit de ceulx proprement qui à la bataille furent

[1-2] Estrange. — [3-4] Recommandation. — [5] Voire le grant nombre de gens qu'ils estoyent, car ils estoient trois contre ung. — [6-7] Sont.

tant des Anglois comme des Escots, de barons et de chevalliers, car du pays au conte de Fois et de son lignage il en y ot aveuc les Anglois plusieurs, et par espécial deux escuiers moult vaillans hommes et lesquels je trouvay la saison enssieuvant que la bataille fut entre le Neuf-Chastel et [1] Ottebourg [2], à Orthais devers le conte de Fois, Jehan de Chastel-Neuf et Jehan de Cantiron, et aussi à mon retour en celle saison en Avignon je trouvay ung chevallier et deux escuiers d'Escoce du costé au conte de Douglas et lesquels je recongneus et si me recongneurent par les vrayes enseignes que je leur dys de leur pays, car de ma jeunesse, je, acteur de ceste histoire, chevauchay parmy le roiaulme d'Escoce et fus bien quinze jours en l'ostel du conte Guillemme de Douglas, père de ce conte James dont je parle présentement, en ung chastel à cinq lieues de Haindebourg, que l'on dist ou pays Dalquest; et ce conte James, je l'avoie veu, jeune fils et bel damoisel et une sienne suer que on appelloit Blance, et fus infourmé des deux parties, et tout en la saison que la bataille avoit esté, et bien se concordoient les ungs et les autres, mais ils me dirent que ce fut une aussi dure besoingne et aussi bien combatue que bataille peust oncques estre, et je les en croy bien, car Anglois d'un costé et d'autre costé Escots sont très-bonnes gens d'armes, et quant ils se treuvent en rencontre et ou party d'armes, c'est sans espargnier : il n'y a entre euls nul tropel. Tant que lances et haches, espées et dagues et alayne leur pèvent durer, ils fièrent et frappent l'un sur l'autre et n'y a point de ho. Et quant ils se sont bien batus et combatus et que l'une parti obtient, tellement ils se glorifflent en leurs armes, et sont si resjoys que sur les champs ceulx qui sont pris et

[1-2] Montebourg.

créantés, ils sont raenchonnés, et savés-vous comment ? si trestost et si courtoisement que chascun se contente de son compaignon et que au droit département ils dient : « Grant « mercis ! » Mais en combatant et faisant armes l'un sur l'autre, il n'y a point de jeu, ne d'espargne ; ainchois est tout acertes, et bien le monstrèrent là ainsi que je vous diray avant que je me parte de la besoigne, car ce rencontre fut aussi bien demené au droit d'armes que nulle chose puet oncques estre.

Moult estoient prests et ententifs et de bonne voulenté chevalliers et escuiers d'un costé et d'autre à faire armes et euls combatre très-vaillamment et ardamment tant que lances et haches leur durroient. Là n'avoit point couardise de lieu, mais [1] hardement ryoit en place de belles [2] appertises d'armes [3] que ces jeunes chevalliers et escuiers faisoient ; et estoient si joints l'un à l'autre et si attachiés que trait d'archiers de nul costé n'y avoit point de lieu, car ils estoient si près assamblés que main à main et l'un dedens l'autre, et encoires ne bransloit nulle des batailles, mais se tenoient ferme et fort chascun sur son pas. Là monstroient bien les Escots vaillance et hardement, et à parler par raison ils se combatoient liement et de grant voulenté, car les Anglois estoient à celle besoingne trois contre ung. Je ne dy pas que les Anglois ne s'acquitassent loiaulment, car partout ou ils se sont trouvés, et de long temps au regard des armes, ils ont bien fait leur devoir, et si auroient trop plus chier à estre mors ou prins sur la place, quant ils sont en bataille, que ce qu'on leur reprouvast ou reprochast fuite.

Ainsi que je vous dy que la banière de Douglas et la banière de Persy se estoient encontrées, et gens d'armes des

[1] Droit. — [2,3] Proèces.

deux parties[1] anymés[2] l'un sur l'autre pour avoir l'onneur de la besoingne, à ce commencement les Anglois furent si fors que ils reboutèrent bien avant leurs ennemis. Le conte James de Douglas qui estoit de grant voulenté et de très-haulte emprinse, senty que ses gens reculoient. Adont pour recouvrer terre et pour monstrer vaillance de chevallier, il prist une[3] lançe[4] à deux mains et se bouta ès plus drus, et fist voye devant luy et ouvry la presse, car il n'y avoit si bien armé de bacinet, ne de plates, qui ne le ressoingnast pour les horions que il donnoit, et tant ala avant sans mesure ainsi que ung[5] thorel[6] qui tout seul vouloit et cuidoit tout desconfire et vaincre la besoingne, que il fut rencontré de trois lances attachiées et arrestées en venant tout d'un coup sur luy, l'une en l'espaule, l'autre en la poittrine sur le descendant ou wyt, et l'autre en la cuisse. Oncques il ne se sceut destachier, ne oster de ces horions, que il ne feust porté à terre et des trois lances navré périlleusement, et, depuis que il fut à terre, point ne se releva. Aucuns de ses chevalliers et escuiers le sieuvoient et non pas tous, car il estoit toute nuyt : si ne veoient fors de l'ayr et[7] de la lune.

Les Anglois savoient bien que ils avoient porté à terre ung grant homme, mais point ne savoient qui; car, se ils sceussent que ce feust le conte de Douglas, ils se feussent si resjouis et eslevés en orgueil que la besoingne eust esté leur. Aussi les Escots n'en savoient riens, ne ne sceurent jusques à la fin de la bataille; car, se ils l'eussent sceu, ils se feussent sans recouvrier rendus comme tous désespérés et desconfis. Et vous diray comment il en advint. Ainsi que le conte de Douglas fut abatu et féru d'une[8] hache[9] sur la teste et d'une lance tout oultre son espaule et l'autre tout

1-2 Envieux — 3-4 Hache. — 5-6 Hector. — 7 Un poy. — 8-9 Lance.

au travers de la cuisse, Anglois passèrent avant et n'en tindrent compte, car ils ne cuidoient avoir mort ou abatu que un homme d'armes; et d'autre part le conte George de la Marche et le conte de Dombarre se combatoient moult vaillamment, et donnoient assés à faire les Anglois aux Escots, et les Escots estoient arrestés en enssieuvant le cry de Douglas, sur les enffans de Persy, et là tiroient, boutoient et frappoient. D'autre part, le conte Jehan de Mouret, sa banière et ses gens entour luy, se combatoit moult vaillamment et reculoit Anglois sur leur encontre et leur donnoit moult à faire et tant que ils ne savoient bonnement auquel entendre.

De toutes les besoingnes et batailles et rencontres qui sont icy-dessus contenus en ceste présente histoire dont je traitte et ay traittié, grandes, moyennes et petites, ceste-cy dont je parle à présent, en fut l'une des plus dures et des mieulx combatues sans faintise, car il n'y avoit homme, chevallier, ne escuier, qui ne s'en acquitast et fesist son devoir et tout main à main. Elle est aucques pareille à la bataille de [1]Becquerel[2]; car aussi elle fut moult bien combatue et moult longuement.

Les enffans du conte de Nothombrelande, messire Henry et messire Raoul de Persy qui à celle besoingne estoient les souverains capitaines, s'acquittèrent vaillamment et loialment de bien combattre. Et aucques par le party que le conte de Douglas fut [3] arresté [4], il prist et chéy à messire Raoul de Persy qui trop vaillamment se contenoit ; car il se bouta si avant entre ses ennemis que il y fut enclos et navré moult périlleusement et remis en la grosse alaine et pris et fianchié par ung chevallier lequel estoit de la charge et de l'ostel du conte de Mouret, et l'appelloit-on messire Jehan

[1-2] Cocherel. — [3-4] Débouté et aterré.

[1] Masquevel [2]. En le prenant et fiançant, comme dit est, le chevallier escot demanda à messire Raoul de Persy qui il estoit, car il estoit si noire nuit que point ne le congnoissoit, et messire Raoul estoit si oultré que plus ne povoit et luy couloit le sang aval, qui l'affoiblissoit. Il dit : « Je suis « Raoul de Persy. » Lors dist l'Escot : « Messire Raoul, « rescous ou non rescous, je vous fiance mon prisonnier. « Je suis Masquevel. » — « Bien, [3] dist le chevallier ; or « entendés à moy, car je suis en plusieurs lieus [4] durement « navré [5]. » A ces mots le chevallier escot entendi emprès luy cryer : « Mouret au conte ! » et veoit le conte et sa banière droit delés luy. Si luy dist messire Jehan Masquevel : « Monseigneur, tenés, je vous baille messire Raoul « de Persy pour prisonnier, mais faittes entendre à luy, car « il est durement blechié. » Le conte de Mouret fut de ceste parole fort resjoy ; si luy dist : « Saches, Masquevel, « que tu as bien gaingné tes esperons. » Adont fist-il ouvrir ses gens et leur bailla et recharga messire Raoul de Persy, lesquels luy bendèrent ses playes et estanchèrent. [6] La bataille fut [7] forte et dure, et ne savoit-on encoires lesquels en aroient du meilleur ; car je vous dy que il y ot là plusieurs prinses et rescousses qui toutes ne vindrent pas à congnoissance.

Or reprendray la parole où je l'ai laissiée, au jeune conte James de Douglas qui fist en celle nuit grant foison d'armes ; car quant il fut abatu, la presse fut si grande à l'environ de luy, que il ne se pot par nul tour relever, car il fut féru au corps d'un glaive à mort. Ses gens le sieuvoient du plus près que ils povoient, et vindrent sur luy messire Jaques de

[1-2] Maksuel.. Malisvel. — [3] Je le veul. — [4] Trop. — [5] Et mes chausses et mes grèves sont jà tout emplies de sang. — [6-7] Et toudis duroit et se tenoit la bataille.

Lindesée ung sien cousin, et messire Jehan et messire Gaultier de Saint-Clar et autres chevalliers et escuiers, et trouvèrent emprès luy ung très-gentil chevallier qui tout ce jour l'avoit sieuvy de près et ung sien chappellain qui n'estoit pas comme prestre mais comme vaillant homme d'armes ; car toute la nuit ou plus fort de la besoingne il l'avoit poursieuvy [1] une hache en sa main, et encoires comme vaillant homme à l'entour du conte il escarmuchoit et reboutoit et faisoit reculer Anglois pour les coups d'une hache dont il ruoit et [2] envoioit [3] moult asprement sur eulx, et en tel estat le trouvèrent, dont ils luy sceurent bon gré, et depuis ils luy tournèrent à grant vaillance, et en fut, en l'an meismes, archediacre et chanoine de Abredane. Ce prestre, je le vous nommeray : on l'appelloit messire Guillemme de Nortbervich. Au voir dire, il avoit bien corps taillié et [4] membré en [5] grandeur et hardement aussi pour en autant faire; mais il fut là navré moult durement.

Quant ces chevalliers furent venus emprès le jeune conte, ils le trouvèrent en bien petit point, et aussi ung sien chevallier dont je vous dy que toute la nuit l'avoit sieuvy, nommé messire Robert Hert, lequel avoit [6] quinze [7] playes, que de lances, que d'autres armures, et gésoit auprès du conte. Messire Jehan de Saint-Clar demanda au conte et dist : « Cousin, comment vous va ? » — « Petitement, « dist le conte. Loenges à Dieu, [8] il n'est gaires de mes « anciseurs [9] qui soient mors en chambres, ne sur lits. « Je vous dy : pensés de moy vengier, car je me compte « pour mort. Le cuer me fault trop souvent. Gaultier et « vous Jehan de Saint-Clar, redreschiés ma banière (car

[1] Atout. — [2-3] Lançoit. — [4-5] Membres et. — [6-7] Cinq. — [8-9] On a de mes ancesteurs peu trouvé.

« voirement estoit-elle à terre, et ung escuier vaillant « homme mort, qui la portoit, nommé David [1] Collemine [2], et « ne voult estre chevallier à celle journée, car le conte le « vouloit faire pour tant qu'en toutes places il avoit esté le « oultre-passe [3]) et entre vous chevalliers et escuiers, « criés Douglas! et ne dittes à amy, ne à ennemy que nous « ayons, que je soye en party où je suis, car nos ennemis, « se il le savoient, s'en reconforteroient et nos amis s'en « [4] desconforteroient [5]. »

Les deux frères de Saint-Clar et messire Jehan de Lindesée firent ce que il ordonna, et fut la banière relevée. Si escrièrent : « Douglas! » Et pour ce que ils estoient si avant, leurs gens qui estoient derrière et qui oioient cryer tout hault : « Douglas! Douglas! » pour venir celle part se misrent en ung mont et tous ensemble, et commencièrent ceulx qui lances avoient, à bouter et à pousser par telle vertu que de celle empainte ils recullèrent très-vaillamment les Anglois, et en y ot de renversés et portés par terre ung grant nombre.

Les Escots qui [6] abatoient [7] les premiers et qui faisoient voye, s'i portèrent tant bien et vaillamment en poussant, en lanchant et combatant, qu'ils portèrent et reculèrent les Anglois bien avant et oultre le conte de Douglas qui jà estoit trespassé et devyé, tant que ils vindrent à sa banière que messire Jehan de Saint-Clar tenoit, et estoit avironné et appuyé de bons chevalliers et escuiers d'Escoce en grant nombre; et encoires le fut-il plus, quant la grosse route d'Escoce survint et ot la force de reculer les Anglois, et tousjours crioient à haulte voix : « Douglas! Douglas! » Là

[1-2] Colleime.. Colevine. — [3] Des bons escuiers. — [4-5] Desconfisoient. — [6-7] Sievoient.

vindrent le conte de Mouret et sa banière moult bien accompaigniés de bonnes gens d'armes et le conte de la Mare et le conte de Dombarre bien accompaigniés aussi, et estoient ainsi que tous raffreschis. Et quant ils veirent les Anglois reculer et ils se retrouvèrent tous ensemble, la bataille et le bouteys des lances et l'estour des haches print à renouveller à tous costés, et boutoient et poussoient des lances et frappoient des haches sur ces clères armures et sur ces bacinets durs et fors, dont maint Anglois perdirent la vye, et maint Escot y demourèrent par la nuit qui tant estoit brune et obscure.

Au voyr dire et à parler par raison, les Anglois estoient plus foulés et trop plus traveilliés que ne furent les Escots, car ils estoient ce jour venus jusques-là du Neuf-Chastel-sur-Thyn où bien y a [1] VI [2] lieues angloises, chauldement et légièrement pour trouver les Escots, ainsi comme ils firent, dont la pluspart pour le traveil du chemin, quoyque la voulenté y feust bonne et grande et l'affection, estoient hors de leur alaine, et les Escots estoient frès [3] reposés et de grant voulenté, et tout ce leur valut grandement, et bien le monstrèrent au plus fort de la besoigne, car sur celle dernière empainte, sicomme cy-dessus est contenu, ils reculèrent tellement les Anglois que depuis ils ne peurent retourner sur leur premier pas, et passèrent les batailles tout oultre ce jeune conte de Douglas qui là estoit à terre.

En ce dur [4] party [5] chéy en la main du seigneur de Montgombre, ung moult vaillant chevallier d'Escoce, messire Henry de Persy, et se combatirent ensemble moult vaillamment sans quelque empeschement de nul autre, car il n'y avoit chevallier, ne escuier de l'une partie, ne de l'autre, qui ne feust ensonnié chascun de combatre à son povoir et

[1-2] Neuf. — [3] Et nouveaulx. — [4-5] Rencontre.

à son pareil. Là fut tellement mené par armes messire Henry de Persy que le sire de Montgombre le prist et fiança. Là veissiés-vous chevalliers et escuiers, messire [1] Mahieu [2] Adreman, messire Thomas [3] Avermesquin [4], messire Guillemme, messire Jaques et messire Alexandre de Lindesée, le seigneur de Seton, le seigneur de Fenton, messire Jehan de [5] Saint-Moraulx [6], messire Patris de Dombarre, messire Jehan et messire Gaultier de Saint-Clar, messire Patris de Herpbourne et ses deux fils, messire Patris et messire Mille, le sire de Montgombre, messire Jehan [7] Marskevel [8], messire Jehan de [9] Gladuin [10], messire Guillemme de Roduem, messire Guillemme Stuart, messire Jehan de Halliburton, messire Jehan Alidiel, messire Robert Laudre, messire Alexandre de Ramesée, messire Alexandre Fresiel, messire Jehan Emouston, messire Guillemme [11] Walau [12], David [13] Fenin [14], Robert Collemine et ses deux fils Jehan et Robert qui furent là chevalliers, et bien cent autres chevalliers et escuiers que je ne puis pas tous nommer; mais il n'en y avoit, qui ne entendesist bien et vaillamment à faire la besoigne.

Du costé des Anglois aussi se combatirent moult vaillamment et se combatoient depuis et devant la prise des seigneurs de Persy, messire Raoul de Lomblé, messire Mahieu Rademen, messire Robert Avegle, messire Thomas [15] Gracy [16], messire Thomas [17] Holton [18], messire Jehan de Felleton, messire Jehan de Liebon, messire Guillemme Walsinschon, messire Thomas [19] Abreton [20], le baron de Helton, messire Jehan Colpedich et le séneschal de

[1-2] Marc. — [3-4] Aversequin. — [5-6] Sandelans. — [7-8] Mak suel. — [9-10] Gladinin. — [11-12] Warlau. — [13-14] Flimin. — [15-16] Graa. — [17-18] Helton. — [19-20] Aubrinton.

Yorch et autres plusieurs et tous à piet affin que vous l'entendés.

Là fut la bataille dure, forte et bien combatue, mais ainsi que les fortunes tournent, quoyque les Anglois feussent le plus [1], et tous vaillans hommes et [2] usés d'armes, et que ils assaillissent leurs ennemis moult vaillamment, en les reculant et reboutant de première venue bien avant, les Escots obtindrent la place, et furent tous prins les chevalliers dessus nommés, et encoires plus de cent autres, excepté monseigneur Mahieu Rademen, capitaine de Bervich, lequel, quant il perceut la desconfiture et que nul recouvrir n'y avoit, et que leurs gens s'enfuioient et se ouvroient devant les Escots à tous lés, et chevalliers et escuiers se rendoient, et Escots fiançoient iceulx Anglois, il monta à cheval et se party de là pour soy cuidier sauver [3].

Sur le point de la desconfiture et entandis que l'en fiançoit prisonniers en [4] moult de [5] lieux, et encoires on se combatoit, fut enclos par les Escots ung escuier anglois qui s'appelloit Thomas Waltem, et estoit de l'ostel et de la charge au seigneur de Persy, bel homme et vaillant aux armes et hardi estoit, et bien le monstra ; car ce soir et la nuit enssieuvant il fist grant plenté d'armes et ne se volt oncques rendre, ne ne daigna fuyr, et me fut dit que celluy l'avoit de veu, et avoit dit ainsi à une feste qui fut en Northombrelande, que la première fois que Anglois et Escots se

[1] Grant nombre. — [2] Bien. — [3] Quant il vey bien que nul recouvrier n'y avoit et que leurs gens se fondoient de tous costés. Envis le fist ; mais, tout considéré, il ne povoit pas tout seul recouvrer la bataille. Si prist le chemin pour retourner vers le Neuf-Chastel-sus-Thyn. — [4-5] Plusieurs.

rencontreroient par bataille ensemble, il s'acquitteroit à son povoir si vaillamment et si loialment d'armes que pour demourer mort sur la place on le tendroit au mieulx combatant des deux parties, et certainement comme il me fut dit (car je ne le vey oncques que je le congneusse) il avoit bien corps [1] taillié et membré [2] de vaillant homme et hardi escuier, et tant fist par sa haulte proesse que soubs la baniere au conte de Mouret il faisoit si grant foison d'armes que meismes les Escots en estoient tous esmerveilliés. Il fut occis en combatant par sa vaillance. Voulentiers on l'eust pris et fiancié se il voulsist, et s'en misrent en paine chevalliers et escuiers, mais il disoit tousjours que non feroit, car il cuidoit estre rescous. Là morut Thomas Waltem ou party d'armes que je vous di, et aucques ainsi morut ung très-vaillant escuiers d'Escoce, cousin du conte de Douglas, qui s'appelloit Symon de Glandywin, qui ot grant plainte de ceulx de son costé.

Je vous dy, et concepvés bien celle bataille, elle fut trop felle et trop dure jusques à la desconfiture ; mais, quant les Escots veirent que les Anglois reculoient et perdoient terre et se rendoient, ils les trouvoient courtois et débonaires, et les fiançoient doulcement et leur disoient : « Alés « vous seoir et désarmer : je suis vostre maistre » Là se nommoient, et depuis, non plus que se ce feussent leurs frères, ils ne leur faisoient quelque contraire, ne dommaige.

La chace commença, qui dura moult longuement et plus de trois lieues angloises, et sachiés que, se les Escots feussent gens assés, il n'en fust retourné [3] nuls [4], que tous ne feussent mors ou prins, et, se messire Arcembaut de Douglas, le conte de Fy, le conte de Surlant et les autres de la grosse

[1-2] Taille et membres. — [3-4] Homme.

route qui chevauchoient devers Carlion, eussent là esté, ils eussent prins l'évesque de Durem et la ville du Neuf-Chastel-sur-Thin. Je vous diray comment [1].

Ce propre soir, dont à [2] l'après-disner [3] les enffans de Persy estoient yssus et partis du Neuf-Chastel-sur-Thyn, sicomme icy-dessus est contenu, l'évesque de Durem, à tout l'arrière-bande de la séneschaussie d'Yorch et de l'éveschié de Durem, estoit entré en la ville et y avoit soupé. En séant à table, ymaginations luy alèrent au devant que il ne s'acquittoit pas bien, quant leurs gens estoient sur les champs et il se tenoit en la ville. Si fist oster sa table et enséeller chevaulx [4] et sonner trompettes et resveillier gens parmy la ville, armer et monter aux chevaulx qui chevaulx avoient, et gens de piet ordonner et partir et yssir hors de la ville. Quant ils furent tous hors, ils estoient bien [5] six [6] mille hommes, c'est assavoir deux mille à cheval et [7] quatre [8] mil de piet, et prist le chemin de Ottebourg où la bataille estoit, et jà estoit la nuit venue. Si cheminèrent hors du Neuf-Chastel une grosse lieue, et vecy nouvelles qui leur vindrent que leurs gens se combatoient aux Escots. A ces nouvelles s'arresta l'évesque et fist arrester toute sa gent. Tantost autres nouvelles vindrent par les fuians qui estoient hors de leur alayne. On leur demanda comment la besoigne aloit. Ils respondirent : « [9] Mal et layt [10]; nous sommes desconfis, et vecy les Escots [11] en chace [12]. » Lors dist l'évesque : « Ces secondes nouvelles ne sont mie pareilles aux autres. » Si se commencièrent à doubter, et les aucuns à desrouter. Encoires tiercement foule de gens vindrent comme ceulx

[1] Et par quelle raison. — [2-3] A la remontée.. A nonne. — [4] Et sommiers. — [5-6] Sept. — [7-8] Cinq. — [9-10] Malement. — [11-12] Qui nous cachent.

qui fuioient ainsi que tous desconfis, et quant les gens de cest évesque de Durem veirent que tous rapportoient si povres nouvelles, ils commencièrent aussi à euls esbahir et desrouter par telle fachon que l'évesque n'en sceut oncques retenir V[c] ensemble.

Or regardés doncques se [1] un grant nombre [2] de gens feussent venus sur euls et les eussent de près sieuvis aveuc ce que il estoit jà toute nuit, au rentrer en la ville il y eust eu très-grant pestillence, et supposoient les aucuns qui se congnoissoient en armes et en tels besoignes, que [3] les esbahis et desconfis eussent eu tel occeys [4] au rentrer en la ville, que ils les eussent efforchiés, et par ainsi eust esté la ville prinse et gaingnée.

Quant l'évesque de Durem qui se tenoit sur les champs et qui bonne voulenté avoit de aler avant, en reconfortant ses gens, se ils voulsissent entendre à luy sieuvir, ce que non et remède n'y savoit, perchut que les siens proprement se desroutoient et mettoient avec les fuians, il demanda conseil à ses féauls, messire Guillemme de Lussy et à messire Thomas Cliffort et à aucuns autres chevalliers qui là estoient, quelle chose il estoit de faire et comment ils se y maintendroient. Iceulx chevalliers pour leur honneur ne le savoient ou vouloient conseillier ; car de ainsi retourner sans coup férir, trop leur touchoit grandement à blasme, et de marchier avant ils n'y veoient fors perte et dommaige. Si se [5] teurent [6] tout quoy, et plus attendoient, et plus amendrissoient et escouloient leurs gens. Lors dist l'évesque : « Seigneurs, tout considéré, il ne fait point son honneur,

[1-2] Une grant route. — [3-4] Se les esbahis et desconfis eussent eu tel effroy.. Des esbahis et des desconfis y eust eu telle occision. — [5-6] Tinrent.

« qui se met en péril et qui pour ung dommaige en fait « deux. Nous veons et oyons que nos gens pour ceste « [1] fois [2] sont desconfis. A ce nous ne povons remédier ; « car, pour les recouvrer, vous veés que à paynes savons-« nous où adreschier, ne quelle quantité de ennemis nous « trouverons. Nous retournerons tout bellement pour celle « nuit devers le Neuf-Chastel, et demain au matin, nous « nous remettrons ensemble et venrons veoir les Escots nos « ennemis. » Tous respondirent : « [3] Il nous plaist bien [4]. » A ces mots ils retournèrent tout le pas [5] devers le Neuf-Chastel. Or regardés le grant [6] meschief et péril [7] qui est en gens desconfis et esbahis. Se ils se feussent tenus tous ensemble, ainsi que ils s'estoient départis du Neuf-Chastel et les fuians remis et retenus entre euls, ils eussent celle nuit desconfit leurs ennemis : c'est l'oppinion de plusieurs ; mais il ne devoit pas estre, ne advenir. Pour ce eurent les Escots victoire.

Or vous vueil-je [8] racompter [9] de messire Mahieu Rademen qui estoit monté à cheval et party de la bataille pour luy sauver, car il tout seul ne povoit nullement recouvrer la besoigne. A son départir, messire Jaques de Lindesée, ung très-vaillant chevallier d'Escoce, estoit assés près de luy et veoit comment messire Mahieu se départoit. Messire Jaques qui vouloit gaignier et pour vaillance entrer en chace, avoit, [10] à ce dont que Rademen se départoit [11], son cheval tout prest et monta aussi une hache à son col et le glaive ou point, et sievy le chevallier les grans gallos, car il esloigna la bataille et les siens, et entra en chace [12], et vint de si

[1-2] Nuit. — [3-4] Dieu y ait part ! — [5] Et tout bellement. — [6-7] Deffaulte. — [8-9] Recorder. — [10-11] A ces cops. — [12] Par la vaillance de luy pour prouffit et honneur conquerre.

près sur Rademen que de sa lance il le povoit bien attaindre se il vouloit. Si luy dist : « Chevallier, retournés. C'est « honte et blasme de fuyr. Je suis Jaques de Lindesée. Se « vous ne retournés, je vous ferray par derrière de ma « lance. » Messire Mahieu Rademen ne sonna mot, mais féry son cheval d'esperons plus fort que devant. En cest estat la chace dura plus de trois lieues, et advint que le cheval de Rademen trebuscha dessoubs luy. Adoncques s'arresta-il tout quoy et sailly sur piés et mist main à l'espée qu'il [1] mist [2] hors du fourreau, et se [3] conforta [4] de luy deffendre. Et vecy le chevallier d'Escoce qui le cuida férir de son glaive en la poittrine, mais le chevallier anglois [5] destourna le [6] coup et ne fut point [7] acconsieuvy [8]. Et à ce qu'il failly, la lance se ficha en terra, et s'i attacha le fer. Adont messire Mahieu Rademen sailly avant et féry de son espée sur la lance et la coupa en deux [9] moittiés [10]. Quant messire Jaques de Lindesée vist que il avoit perdu sa lance, le tronchon que il tenoit il jetta jus à terre, et se mist à piet et empoigna la hache que il avoit à son espaule, et à une main la [11] maintint [12] moult gentement ; car Escots de ce mestier faire sont bien usés et coustumiers. Si requist le chevallier anglois de grant voulenté, et le chevallier aussi se prinst à deffendre [13] par grant art et vaillance [14]. Là tournoièrent-ils entre euls deux, l'un de la hace et l'autre de l'espée, bien longuement, et ne les empeschoit nuls ; mais finablement messire Jaques de Lindesée mena tel, à l'escremir et au donner grans horions, messire Mahieu Rademen que il le mist jusques à la grosse alayne et le fist rendre à luy, et luy dist ainsi messire Mahieu : « Lindesée, je me rend

[1-2] Tira. — [3-4] Appareilla. — [5-6] Se destourna arrière du. — [7-8] Attaint. — [9-10] Pièches. — [11-12] Mania. — [13-14] Moult vaillamment et par grant avis.

« à vous. » — « Voire, dist le chevallier d'Escoce, rescous « ou non rescous. » — « Je le vueil, dist Rademen, [1] vous « me ferés bonne compaignie. » — « C'est vérité, » dist messire Jaques, et lors il rebouta son espée ou feurre. Messire Mahieu Rademen demanda à messire Jaques de Lindesée : « Quel chose voulés-vous que je face ? Je suis « vostre prisonnier. Vous m'avés conquis. » — « Et quel « chose voulés-vous faire ? » respondi messire Jaques. — « Je retourneroie voulentiers au Neuf-Chastel[2], et dedens « XV jours je me trairay devers vous en Escoce là où il « vous plaira de moy assigner journée. » — « Je le vueil, « dist Lindesée ; vous serés par vostre foy et sur vostre « honneur dedens trois septmaines en la ville de Hande-« bourg, et où que vous soyés, ne alyés, vous estes mon « prisonnier. » Tout che convenença et jura messire Mahieu Rademen. Lors reprist chascun son cheval qui là pasturoient en l'erbage, et monta chascun sur le sien, et prindrent congié l'un de l'autre. Si s'en retourna messire Jaques de Lindesée, [3] au plus droit que il sceut, devers ses gens et le chemin qu'il estoit venu, et messire Mahieu Rademen devers le Neuf-Chastel-sur-Thyn.

Messire Jaques de Lindesée ne sceut pas bien tenir le chemin que il estoit venu, car la lune estoit jà esconsée et faisoit tout [4] obscur [5]. Il n'eust pas chevauchié demi-lieue quant face à face il encontra l'évesque de Durem et plus de cinq cens [6] hommes [7]. Encoires les eust-il bien eschievés, se il voulsist ; mais il cuida que ce feussent de leurs gens qui poursievissent les Anglois. Quant il fut entre euls, les premiers d'encontre luy demandèrent qui il estoit : « Je suis,

[1] J'ay espoir que. — [2] Dist messire Mahieu. — [3] Selon son entente. Brun. — [6-7] Anglois.

« dist-il, Jaques de Lindesée. » A ces paroles l'évesque de Durem n'estoit pas loing et sailly tantost avant. Si dist : « Lindesée, vous estes prins. Rendés-vous à moy. » — « Qui « estes-vous ? » dist Lindesée. — « Je suis l'évesque de « Durem. » — « Et dont venés-vous ? » ainsi dist messire Jaques.—« Par ma foy, [1] compans [2], respondy l'évesque, je « viens de la bataille ; mais je n'y ay féru, ne lancié. Si « m'en revoy pour meshuy, et vous en vendrés avecques « moy au Neuf-Chastel. » — « Il le [3] fault bien [4], dist Lin- « desée, puisque le voulés. J'ay prins et je suis prins. Ainsi « vont les aventures d'armes. »—« Qui avés-vous prins ? » ce demanda l'évesque.—« Je ay prins et fiancié en chace, dist « Lindesée, messire Mahieu Rademen. » — « Et où est- « il ? » demanda l'évesque.—« Par ma foy, dist-il, il s'en est « retourné vers le Neuf-Chastel ; car il me requist que je le « voulsisse recroire jusques à [5] trois septmaines [6], et je l'ay « recreu. » — « Alons, alons, dist l'évesque, nous le trou- « verons au Neuf-Chastel et là parlerés-vous à luy. » Ainsi ils retournèrent au Neuf-Chastel, tous ensemble, et fut prisonnier messire Jaques de Lindesée à l'évesque de Durem, et eut messire Jaques en armes celle nuit telle aventure. Or dirons des Escots.

Dessoubs la banière du conte de la Mare et de Dombarre fut prins cest escuier de Gascoigne et prisonnier au conte Jehan de Chastel-Neuf, et dessoubs la banière du conte de Mouret fut aussi prins gascoing Jehan de [7] Cantierain [8].

La place fut jà toute délivrée avant que l'aube du jour apparust. Les Escots se retrairent et misrent tous ensemble, et envoièrent guides et chevaucheurs sur les champs et sur les chemins du Neuf-Chastel pour savoir se les Anglois se

[1-2] Compains. — [3-4] Convient. — [5-6] XV jours. — [7-8] Cantiron.

recueilleroient et remettroient point ensemble,[1] à la fin que ils ne feussent surprins en leurs logeis, et fut ung moult bon advis; car, quant l'évesque de Durem fut revenu au Neuf-Chastel et retrait en son hostel et désarmé, il fut moult pensif et ne savoit que dire, ne que faire de grant ennuy, car il oyoit dire que les enffans de Persy qui estoient ses cousins, estoient mors ou prins, et tous les chevalliers qui avecques euls estoient yssus. Si manda les chevalliers et escuiers qu'il trouva au Neuf-Chastel, et quant ils furent venus à son hostel, il leur demanda se ils lairoient la chose ainsi, et[2] que trop grant blasme leur advenoit quant ils estoient retournés sans veoir leurs ennemis. Adont[3] eurent-ils[4] conseil que à heure de soleil levant ils s'armeroient et ordonneroient, et se départiroient de là toutes gens et tout ce à piet et à cheval et yroient à Ottebourg combatre les Escots, et tout ce fut signiffié parmy la ville et sonné à la trompette.

A l'eure qui mise y fut, s'armèrent toutes gens et s'assamblèrent en la place devant le pont, et environ soleil levant ils se départirent du Neuf-Chastel et yssirent par la porte de Bervich. Si se misrent sur les champs et prindrent le chemin de Ottebourg, et estoient bien dix mille, ungs et autres, à pié et à cheval. Ils n'eurent pas esloingié le Neuf-Chastel de deux lieues, quant les Escots furent signiffiés que l'évesque de Durem qui recueillote avoit faitte, venoit sur euls[5] pour les combatre, et le sceurent par les gardes que ils avoient establis sur les champs.

Or fut infourmé messire Mahieu Rademen qui retourné estoit au Neuf-Chastel et qui avoit jà dit et recordé à plusieurs comment il luy estoit advenu de la bataille et de

[1] Et che firent les Escots. — [2] Dist. — [3-4] Entrèrent-ils en. — [5] A tout grant gens.

messire Jaques de Lindesée qui l'avoit prins et recreu, comment l'évesque de Durem l'avoit prins, et estoit son prisonnier et [1] trouveroit (ainsi luy fut dit) à l'ostel de l'évesque ce qu'il avoit à faire [2].

Incontinent que l'évesque de Durem fut party et yssu hors du Neuf-Chastel, messire Mahieu Rademen s'en vint à l'ostel de l'évesque pour veoir son maistre. Si le trouva appuié tout pensif à une fenestre et luy dist : « Que faites« vous icy? » Lors messire Jaques [3] rompy [4] son pensement et se traist vers luy et luy donna bon jour, car il respondi à sa parole en disant : « Par ma foy, Rademen, aventure m'y a « amené, car si trestost que vous feustes party de moy et « je retournoie mon chemin, je trouvay d'encontre l'évesque « de Durem auquel je suis prisonnier, sicomme vous estes « à moy. Si croy bien que il ne vous fauldra point venir à « Handebourg pour vous mettre à finance, et ainsi nous « finerons l'un parmy l'autre, mais que mon maistre « vueille. » — « Nous serons d'accord, dist Rademen, et « vous disnerés huy avecques moy. L'évesque chevauche, et « nos gens, et vont combatre les vostres. Je ne sçay com« ment la chose se portera. Nous le saurons au retour. » — « [5]J'en suy d'accord [6], » dist Lindesée. Ainsi ces deux chevalliers se conjouirent au Neuf-Chastel ensemble et recueillièrent [7].

Quant les barons et chevalliers d'Escoce furent infourmés que l'évesque de Durem venoit et amenoit bien dix mille hommes, si se retrairent en conseil ensemble pour savoir comment ils se maintendroient, se ils demourroient sur la place ou se ils se partiroient. Tout considéré, conseillié fut pour leur honneur que ils demourroient et que ils en atten-

[1-2] Le trouveroit à l'hostel de l'évesque. — [3-4] Brisa.. Laissa. — [5-6] Je le vueil. — [7] Or dirons des Escots.

droient l'aventure, car ils ne se povoient traire, ne trouver en meilleur place, ne plus forte, ou cas que ils en estoient advisés, et aussi ils avoient ung grant nombre de prisonniers : si ne les povoient pas mener avecques euls fors à leur aise, dont il y avoit plenté de blechiés [1] que pas ne vouloient [2] laissier derrière. Adont se recueillièrent-ils tous ensemble comme gens de bon conseil et de bon arroy et de grant fait. En celle recueillote ils s'ordonnèrent par telle fachon et ordonnance si bonne que on ne povoit entrer, ne venir sur euls, synon par ung seul pas, et misrent à une part tous leurs prisonniers dont ils avoient en grant plenté chevalliers et escuiers qui, rescous ou non rescous, s'estoient rendus, et ainsi demouroient leurs prisonniers. Après tout ce firent-ils corner leurs ménestrels et mener le plus grant revel du monde. Et vous dy que les Escots ont en usage que quant ils sont ainsi en armes tous ensemble, les hommes de piet sont bien parés de porter à leurs cols ung grant cor de corne à manière d'un veneur, et là, quant ils sonnent tout à une fois, l'un hault, l'autre gros, le tiers sur le moyen, et les autres sur le cler, ils mainent une telle noise que plainement ils sont oys de quatre lieues long, et est ung grant esbaudissement entre euls et ung grant esbahissement et effroy pour leurs ennemis. De ce mestier commandèrent et ordonnèrent les seigneurs là à jouer, sur l'estat et affaire que je vous diray.

Quant l'évesque de Durem et sa banière où bien avoit dix mille hommes, que ungs, que autres, toutes gens de recueillote, gentils hommes petis et grans, furent approchiés ainsi que à une petite lieue des Escots, ils commencièrent à bondir et à corner leurs cors par telle manière que

[1] Des leurs et de leurs prisonniers. — [2] Travailler, ne.

il sembloit bien que les déables d'enfer feussent là descendus entr'euls pour faire noise, et tant que ceulx qui venoient et qui de leur usaige riens ne savoient, furent esbahis ; et dura ce corneis et ce bondissement grant espace, et puis cessa, et après ce bon espace et que les Anglois estoient près de euls à une petite lieue, ils recommencièrent comme en devant à corner aussi longuement et hault que par avant, et puis cessèrent.

Or approcha l'évesque et sa banière o toute sa bataille tous rengiés, et vint en la veue des Escots aussi près de leur arroy comme à deux trais d'arc-à-main. A ceste heure que les Anglois approchoient, cornoient les ménestrels des seigneurs d'Escoce hault et cler, et puis cessèrent, et les grans bondissemens de ces cors et trompes se renouvellèrent et durèrent moult longuement. L'évesque de Durem se tenoit là devant euls tout quoy et en regardoit la manière et comment ils s'estoient ordonnés et fortiffiés de bonne fachon et mis en tel party et estat que grandement et bien à leur avantaige. Si se conseilla à aucuns chevalliers qui là estoient quel chose il estoit de faire : il m'est advis que, tout conseillié et advisé, ils n'eurent point conseil d'entrer en euls, ne de euls assaillir, mais s'en retournèrent sans riens faire; car ils veoient bien que ils povoient plus perdre que gaingnier.

Quant les Escots veirent que les Anglois estoient tous rettrais et que point n'estoit apparant que ils eussent la bataille, tantost se retrairent en leurs logeis, puis mengièrent et beurent ung coup, et se ordonnèrent pour départir, et pour ce que messire Raoul de Persy estoit fort navré, il requist à son maistre que il luy feist grâce de retourner au Neuf-Chastel ou là où mieulx luy plairoit en Northombrelande à estre là et demourer tant que il seroit guéry, et si

tost que il seroit en point de chevauchier, il s'obligoit sur sa foy de retourner en Escoce, feust à Handebourg ou ailleurs. Le conte de la Mare dessoubs qui il avoit esté prins, luy accorda de légier et luy fist appareillier une littière et le délivra par la caution dessus ditte. Et plusieurs chevalliers et escuiers qui prisonniers estoient, furent là recreus ou mis à finance, et prendoient terme du retourner ou du payer où l'assignation estoit faitte. Il me fut dit par l'information de la partie dessus ditte, c'est assavoir des Escots, que à la bataille qui fut entre le Neuf-Chastel et Ottebourg en l'an de grâce mil CCC IIII^{xx} et VIII, le XIXe jour du mois d'aoust, que de la partie des Anglois furent prins mil et quarante hommes, que ungs, que autres, et mors sur la place, que en la chace, XVIII^{c} et LX. et plus de mille autres que blechiés, que navrés, et des Escots il en y ot de mors entour cent, et prins deux cens en la chace, ainsi que les Anglois qui fuioient, se recueilloient, et quant ils veoient leur plus bel, ils retournoient et se combatoient à ceulx qui de près les sievoient. Par telle manière furent-ils prins en chace et non pas autrement. Or regardés se ce ne fut une dure besoigne et bien combatue, quant si grant nombre en y ot de mors et de prins de l'une partie et de l'autre.

Var. — Ainsi se deffouquoient aucuns Anglois qui l'avis et le loisir en avoient, et se sauvèrent, car en armes aviennent moult de choses. Et sachiés que celle bataille fut durement bien combattue et vaillamment maintenue, et fut pour les Anglois moult infortunée, car ils estoient trois fois plus de gens que les Escots; mais ce que d'Escots il y avoit, c'estoit toute la fleur de leur royaumè, et bien le monstrèrent, car ils avoient plus cher à mourir que reculer, par défaut de courage, un arpent de terre; et sachés que Anglois et Escots, quant ils se trouvent en bataille ensemble, sont dures gens et de longue

haleine, et point ne s'espargnent, mais s'entendent de eulx mettre à outrance. Ils ne ressemblent pas les Allemans qui font une empeinte, et quant ils voient qu'ils ne pèvent vaincre et entrer en leurs ennemis, ils s'en retournent tout à un fait. Nennil; Anglois et Escots sont d'une autre opinion ; car en combattant ils s'arrestent sur le pas, et là fièrent et frappent de haches ou d'autres armures sans eulx esbahir, tant que haléine leur dure. Et quant par armes ils se rendent l'un à l'autre, ils font bonne compagnie sans eulx trop travailler de leur finance, mais sont très-courtois l'un à l'autre, ce que Allemans ne sont pas ; car mieux vaudroit un gentil homme estre pris des mécréans, tous payens ou Sarrasins, que des Allemans ; car Allemans contraignent les gentils hommes en double prison de ceps de fer, de buies, de grésillons et de toutes autres prisons hors de mesure et raison, dont ils meshaignent et affoiblissent les membres d'un homme pour estordre plus grant finance. Au voir dire, en moult de choses Allemans sont gens hors de rieulle de raison, et c'est merveille pour quoy nuls conversent avec eulx, ne qu'on les souffre à armer avec eulx, comme François et Anglois qui font courtoisie, ainsi qu'ils ont tousjours fait; ne les autres ne le feroient, ne le voudroient faire.

Au retourner au droit procès de mon propos, ce jour il y eut moult crueuse bataille entre les Anglois et les Escots, car ils estoient gens d'une part et d'autre de grant volonté. Les Anglois estoient moult vergongneux de ce que avis leur estoit que les Escots n'estoient qu'une poignée de gens au regard d'eulx, et si ne povoient avoir victoire sur eulx ; et ils estoient toute fleur de chevalerie et d'escuierie du conté de Northonbrelande. Or regardés dont s'ils voloient fuir : m'aist Dieu, nennil, tant que amender le peussent.

Sus le point de la desconfiture, et entrementes que on fiançoit prisonniers, en plusieurs lieux et encore par foules et par troupeaux on se combattoit, ainsi que les gentils hommes et les bons batailleurs se trouvoient. Sur le point que j'ay dit, fut enclos des

Escots un escuyer anglois, lequel s'appeloit Thomas Waltem, et estoit de l'hostel et de la charge du seigneur de Percy, bel homme et vaillant aux armes et hardi, et bien le montra ; car ce soir et la nuit ensuivant il fit grant foison d'armes, et ne se [1]daigna[2] oncques rendre, ne fuir. Et me fut dit que celle affaire il avoit[3] prévu[4] ; et avoit dit ainsi, en cel an, sur une feste de seigneurs et de dames qui fut en Northonbrelande, que la première fois que Anglois et Escots se rencontreroient ensemble par bataille, il feroit son devoir d'armes et s'acquitteroit si loyaument à son pouvoir que on le trouveroit pour ce jour le meilleur combattant des deux parties, ou il demourroit en la peine. Et l'escuyer estoit bien taillé de ce faire, car il estoit grant, fort, hardi et entreprenant. Et fit ce Thomas Waltem ce jour grant foison de belles appertises d'armes ; et en combattant dessous la bannière du comte de Mouret d'Escosse il fut occis, ne point ne se voult rendre, car tousjours cuidoit-il estre rescous. Aucques pareillement du costé des Escots fut occis un moult vaillant escuyer, cousin au comte de Douglas, qui s'appeloit Simon de [5]Gladiwin[6], et eut grant plainte de ceulx de son costé.

Qui bien conçoit et considère celle bataille, elle fut moult dure et moult felle jusques à la desconfiture ; mais quant Escots veirent que Anglois reculoient et perdoient terre, leur courage doubla en double force ; car par nature et droiture, qui voit ses ennemis fuir, il se rencourage en avis et en hardiment. Et toutesfois, les Anglois, quant ils venoient sur leur outrance et ils se voloient rendre, ils trouvoient les Escots moult débonnaires, et les croyoient légièrement sur leur foy ; mais au fiancer ils leur disoient ainsi : « Vous estes mon prisonnier, rescous ou non rescous ; » car il ne savoient point encore quelle chose il leur estoit à venir. Et sachés que, se les Escots feussent gens assés pour faire chasse, il n'en fust retourné des Anglois, ne eschappé pied, que tous ne feussent morts ou pris ; mais, pour la doute de ce qu'ils sentoient

[1-2] Voult. — [3-4] De veu. — [5-6] Gladinnin.

grant foison d'Anglois sur le pays, ils se tenoient tousjours ensemble pour estre plus forts et pour garder leurs prisonniers; et, se messire Archebaut Douglas et les contes de Fy et de Surlant et les autres de la grosse route qui chevauchoient vers Carlion, eussent là esté, ils eussent pris l'évesque de Durem et la ville de Neuf-Chastel-sur-Tyne. Je vous diray comment et par quelle raison.

Ce propre soir dont à [1]la remontée[2] les enfans de Percy estoient partis et issus de Neuf-Chastel-sur-Tyne, sicomme cy-dessus est contenu, l'évesque de Durem, à tout l'arrière-ban de l'archeveschié et de la séneschaussée d'Yorch et de Durem et des frontières de Northonbrelande, estoit entré en la ville de Neuf-Chastel et y avoit soupé. Entrementes que cel évesque estoit à table, imagination luy estoit venue devant, et luy estoit avis qu'il n'acquittoit pas bien son honneur, quant il savoit que ses gens chevauchoient et estoient allés à l'encontre des Escots qui au matin estoient partis de là et avoient aux barrières fait escarmouche, et il se tenoit en la ville. Quant celle imagination luy fut venue et il eut bien parfaitement pensé à la déshonneur qu'il avoit plus grande de séjourner en la ville que du chevaucher ou issir, il fit soudainement oster la table et enseller les chevaux, et demanda son armure et fit sonner les trompettes parmi toute la ville. Tous ceulx qui estoient venus avec luy au Neuf-Chastel, furent esmerveillés quelle chose il voloit faire, ne où il voloit aller, car il estoit toute noire nuit, et tous estoient désarmés et les plusieurs jà couchés, car le jour ils s'estoient travaillés de cheminer. Nequedent, au son des trompettes de l'évesque qui estoit leur chef et leur conduiseur, toutes gens se levèrent, armèrent, appareillèrent à pied et à cheval, et s'en vinrent en la place devant l'hostel du dit évesque qui jà estoit tout prest et ses chevaux ensellés. Quant il put reconnoistre et sentir que tous estoient venus, si monta à cheval, et montèrent aussi tous les

[1-2] Nonne.

autres, et issirent par la porte de Bervich ; et estoit bien huit heures en la nuit, et se trouvèrent bien sept mille hommes, que à pied, que à cheval. Quant ils furent sur les champs, tous s'arrestèrent pour attendre l'un l'autre. On demanda à l'évesque quel chemin il voloit tenir : « Celuy qui le plus tost nous amènera à « nos gens. »

Là n'y avoit aucun qui sceust, ne peust savoir où leurs gens estoient ; car nul n'estoit retourné de la bataille. Là s'arrestèrent-ils par les champs, pour savoir et pour imaginer par avis s'ils prendroient le chemin de Bervich ou de Rose-au-Del ou le chemin des montagnes ; et en estoient entre eulx en grant estrif. Là disoient les aucuns l'un à l'autre : « C'est grant outrage, et « petit sens sera, de cheminer à celle heure, quant nous ne « savons pas où nous allons ; et chier nous pourroit couster celle « folie. »

Entrementes comme ils estoient en la position qu'ils cheminoient tout resoigneusement, car ils ne savoient au voir dire quel chemin ils devoient tenir, adont nouvelles leur vinrent des fuyans qui estoient tous esbahis et esgarés, ainsi que gens sont, qui se départent d'une besogne desconfite ; et churent proprement en l'avant-garde de l'évesque, laquelle messire Jehan de Say, un moult appert et sage chevalier, gouvernoit.

Le chevalier, qui tout devant estoit, leur demanda dont ils venoient. Ils respondirent : « De la bataille. » Dont demanda le chevalier : « Et comment va de la bataille ? » Ils respondirent : « Mal et laid. Nos gens sont tous desconfits et mis en chasse ; et « sont pris ou morts messire Henri et messire Raoul de Percy. « N'allés plus avant, car voici les Escots qui viennent à effort. » Adont demanda le chevalier : « Et les Escots sont-ils grant « foison ? » — « Ils sont tant de gens, respondirent les fuyans, « que ils nous ont tous rués jus. »

Dont s'arresta messire Jehan de Say, et fit arrester tous ceulx de l'avant-garde. Adont vint l'évesque de Durem, et s'esmerveilloit pourquoy on s'arrestoit. Si chevaucha et demanda : « Avons-nous

« nulles nouvelles ? » Le chevalier vint devers luy et luy dit : « Monseigneur, oïl. » — « Et quelles, dit-il, en nom Dieu ? » — « Nos gens sont desconfits, et voici les Escots qui viennent, si- « comme les fuyans disent. » Et tantost vinrent autres fuyans qui avoient tous tant couru qu'ils estoient mis jusque à leur grosse haleine ; et recordèrent la desconfiture ainsi que les premiers avoient fait.

Quant les gens de l'évesque de Durem entendirent que tous rapportoient povres nouvelles, si s'esbahirent grandement et se commencèrent à desconfire de eulx-mesmes et à dire : « Où irons- « nous ? Il est tout nuit ; ne nous ne savons où nous chéirons. Il ne « peut estre que les Escots ne soient grans gens quant ils ont rué « jus les nostres. » Bien avoient volonté l'évesque de Durem et messire Jehan de Say et aucuns chevaliers qui là estoient, d'aller si avant que jusques aux Escots, et de retourner les fuyans ; mais ceulx de pied estoient si descouragés que ils le refusoient, et disoient que ils n'iroient plus avant, et que, se on vouloit qu'ils se combattissent, on s'arrestast là en attendant les Escots. Et y mettoient bonne raison en disant : « Nous sommes encore tous « lassés et tous travaillés de la journée de hier, et on veut que de « pied et tout de nuit nous cheminions encore cinq ou six lieues « angloises. Avant que nous feussions là, nous serions tous confus « d'haleine et de force. » Et toutesfois tout généralement ils tenoient celle opinion, sique, tout considéré, ils retournèrent devers le Neuf-Chastel tout le pas, car il n'en estoit pas loin, et y rentrèrent à trois heures après mienuit ; et quant on sceut en la ville que leurs gens estoient desconfits, se renouvelèrent leurs guets, et renforcèrent leur garde aux portes, aux tours et aux murs ; et proprement l'évesque de Durem estoit à la porte de Bervich, et là se tenoit pour faire sa garde et pour mieulx savoir des nouvelles ; et vous dis que les hommes et les femmes de Neuf-Chastel estoient moult effrayés, et encore l'eussent-ils plus esté, si l'évesque de Durem et messire Jehan de Say n'eussent là esté.

Les aucuns supposoient et imaginoient, qui savent que c'est d'armes et de tels avenues, que, se cil évesque de Durem et sa route se fussent traits avant sur la rescousse, ils eussent porté grant dommage aux Escots, car ils estoient tous travaillés et lassés de combattre et de chasser, mais il n'en fut rien, par l'aventure que je vous ay dit, dont depuis ils en furent grandement blasmés et repris des barons de Northonbrelande et des chevaliers et escuyers qui là reçurent grant dommage. Et en faisoient exemple ceulx qui en parloient, comment en armes sont moult d'aventures : « Ne trouvons-nous mie en escript de nostre « guerre d'Angleterre et de France, du temps le bon roy Édouard, « entrues que il séoit au siége devant Calais et que ses che- « valiers se combattoient pour luy en plusieurs lieux parmi le « royaume de France tant en Gascogne comme en Bretaigne, il « avint en ce temps que messire Charles de Blois qui s'escripsoit « duc de Bretagne, avoit levé le siége des gens la contesse de « Montfort son adversaire, et à celle propre heure messire « Jean de Hartecelle, un chevalier des nostres, seulement à tout « cent lances, après la desconfiture et que messire Charles de « Blois cuidoit avoir en tout gaigné, s'en vint aventurer et se « bouter en l'ost de messire Charles, et le desconfit ; et fut pris « la plus grant partie des siens, et rescous tous ceulx qui pris « estoient. Et aussi devant le chastel de Soubise en Saintonge, « prit Yvain de Galles le captal de Buch, et le rua jus et toutes « ses gens, lequel capitaine avoit levé le siége de Soubise ; et « pris messire Regnault de Pont et grant foison de chevaliers « et d'escuyers françois, poitevins et saintongiers, et par son « hardie emprise. Ainsi peut-on supposer certainement que se « l'évesque de Durem fust venu chaudement sur notre descon- « fiture, avec ce qu'il avoit de gens, il nous eust recouvré. »

Et tant furent ces paroles déménées depuis en Angleterre, que il en eut blasme et reprise des barons de Northonbrelande qui là reçurent grand dommage, et luy fut bien dit et acertes. Mais il s'eschauffa en disant : « Certainement, quant je me partis du

« Neuf-Chastel-sur-Thin, je ne savois nul convenant des amis, ne « des ennemis, ne savoir je ne povoie, car je estoie venu au « Neuf-Chastel sur le tard. Et toutesfois, pour estre à la bataille, « je me partis et fis vider tous ceulx qui estoient avec moy, et fis « mon plein povoir de venir jusques au lieu où les Escots estoient; « mais nos gens, par les fuyans qui s'en retournoient, s'esbahirent « tellement que quant je et messire Jehan de Say et aucuns che- « valiers qui là estoient, vouliesmes aller avant et venir à la res- « cousse, nous ne trouvasmes point, delés nous, la tierce partie « de nos gens; et par espécial, ceulx de pied disoient qu'ils estoient « si affoiblis et si foulés qu'ils ne voloient aller plus avant. Et « ainsi, quant je en vis le convenant, je eus conseil que de moy « retraire. » Les aucuns tenoient la raison et l'excusance à bonne, et les autres non. Ainsi vont les choses: ceulx qui ont eu dommage, se plaignent, et ceulx qui ont fait profit à quoyque ce soit, jouissent.

Les Escots disoient ainsi: « Par la grâce de Dieu qui nous « est belle, nostre besongne se porta grandement bien, mais que « le jeune conte de Douglas, nostre capitaine, nous fust demouré « en vie. » Et les autres disoient: « On ne peut pas avoir les « belles matières sans grants coustages. Espoir, s'il fust demouré « en vie, la chose ne fust pas tournée sicomme elle est; elle fust « allée par un autre parti. » Et toutesfois les Escots plaignoient moult la mort du gentil conte; et au voir dire, elle faisoit moult à plaindre, car leur pays en estoit moult affoibli.

Quant ils furent, ainsi que tous, retournés de la chasse, messire David et messire Jehan de Lindesée demandèrent leur frère messire Jacques de Lindesée, mais nul n'en savoit à dire des nouvelles, dont ils estoient tant esbahis et esmerveillés; et ne doutèrent qu'il ne fust ou mort ou pris. Or vous diray que il avint au dit chevalier d'Escosse.

Vous savés comment icy dessus est contenu que messire Mathieu Rademen, capitaine de Bervich, estoit monté à cheval quant il vit la desconfiture, car luy tout seul ne le povoit pas

recouvrer. A son département, messire Jacques de Lindesée estoit assés près de luy, et vit comment cil se départoit. Messire Jacques, qui pour vaillance et pour gaigner voloit entrer en chace, avoit un bon coursier tout prest : si monta sus et entra en chasse après luy, la lance en sa main et la hache au col, et suivy le chevalier les grands galops, et esloingna la bataille et les siens. Et dura celle chasse entre eulx deux plus de trois lieues angloises, car messire Mathieu estoit aussi bien monté sur bon coursier, et n'estoient que eulx deux sur le chemin ; et s'ils trouvoient nul fuyant, ils n'en faisoient nul compte, mais les passoient ou ils les destournoient. Une fois ou deux messire Jacques de Lindesée qui chassoit (et pas ne savoit qui, fors tant qu'il voyoit bien que cil estoit chevalier, et le suivoit de si près que de sa lance il le povoit bien atteindre s'il voloit), luy avoit dit : « Retournés-vous ; ce n'est pas honneur de tousjours « fuir. Je vous assure de tout homme fors de moy, et si vous « me povés desconfire ; je suis messire Jacques de Lindesée. »

Quant messire Mathieu ouït celle parole, il s'arresta sur son pas, et mit son espée devant soy, et montra chière et semblant de vaillant chevalier et de défense. Messire Jacques de Lindesée le cuida férir de sa lance, mais il faillit ; et quant il vit que il failli, il la jeta jus et se prit à la hache, dont bien se sçut ensonnier, et l'Anglois son espée. Là commencèrent-ils à tournoyer ensemble moult longuement. En ce tournoiement, messire Jacques de Lindesée luy demanda en son langage : « Chevalier, « qui es-tu ? » Il respondit : « Je suis Mathieu Rademen. » — « Voir, dit-il, puisque nous sommes en ce parti, je te conquerrai ou tu me conquerras. »

Lors recommença la bataille et tout à cheval ; et n'avoit l'un autre deffense d'armure que son espée, et l'autre sa hache. Messire Mathieu perdit son espée, car d'un coup de retour il luy vola hors de la main. Par ce parti fut pris et conquis l'Anglois, mais il dit bien : « Lindesée, vous me ferés bonne compagnie. »— « Par saint George, respondit le chevalier, vous dites voir. Et

« de commencement, puisque vous estes mon prisonnier, que « volés-vous que je fasse? » — « Je veux, dit messire Mathieu « Rademen, que vous me fassiés grâce de retourner au Neuf-« Chastel, et dedans le jour de la Saint-Michel je seray à Dum-« bare ou en Haindebourch ou quelque port que vous voudrés « en Escosse. » — « Je le veux, dit le chevalier d'Escosse. « Dedans le jour que mis y avés, vous serés à Haindebourch. »

A ces mots, ils prirent congié l'un de l'autre. Messire Mathieu Rademen s'en retourna vers le Neuf-Chastel, et chevaucha tout le petit pas, pour tant que son cheval estoit moult foulé.

Or vous recorderay-je une merveilleuse aventure qu'il avint au chevalier d'Escosse, laquelle ne fait pas à oublier, celle nuit, par incidence de fortune, et ainsi que les merveilles aviennent en armes et en amours. Messire Jacques de Lindesée put bien dire : « Au matin je cuidoie avoir gaigné, mais j'ay « assés perdu à poursuivre les Anglois. » Je vous diray pourquoy. Si trestot comme il eut pris congié à messire Mathieu Rademen et que il se fust départi de luy, il entre-oublia son chemin, et entra en une bruyère de broussis et de petit bois, et perdit de tout point son chemin, et bien s'en perçut, mais ce fut trop tard. Et entra en un sentier qui tiroit tout droit au Neuf-Chastel, et prit celuy, car il cuidoit estre à l'encontre d'Otebourch, où leurs gens estoient logiés ; mais non estoit, car il s'esloignoit. Et ce fut à celle propre heure que l'évesque de Durem retournoit au Neuf-Chastel, sicomme icy dessus je vous ay dit.

Le cheval de messire Jacques de Lindesée qui sentoit les chevaux des Anglois, se commença à hennir et à frongnier et à frapper du pied en terre, et tourna celle part où les chevaux anglois estoient ; et cuida messire Jacques de Lindesée que ce fussent leurs gens, et qu'il fust joindant Otebourch, mais non estoit, car il se trouva ailleurs enclos tantost des gens de l'évesque de Durem et de l'évesque proprement qui se mit tout devant quant il vit l'ombre du cheval, car il faisoit nuit et brun, et demanda en venant : « Qui est là? Il faut qu'il soit

« ami ou ennemi, ou héraut ou ménestrel. » Messire Jacques respondit, qui n'avoit encore nule connoissance de l'évesque, et dist : « Je suis Jacques de Lindesée. » — « Chevalier, vous « nous estes le bien venu, dist l'évesque de Durem, et je vous « prends pour mon prisonnier. » — « Et qui estes-vous ? » dit le chevalier d'Escosse. — « Je suis Robert de Neufville, pres- « tre et évesque de Durem. »

Messire Jacques de Lindesée vit bien que deffense ne luy valoit rien, car il estoit enclos encore de eulx soixante. Si dist ainsi : « Et puisqu'il convient qu'il soit, Dieu y ait part ! » Adont tout en chevauchant, l'évesque de Durem, en entrant ens ès faubourgs du Neuf-Chastel, luy demanda du convenant des Escots, et quel chose l'avoit amené jusques à là. Tant que à répondre du convenant de ses gens il n'en savoit rien et s'en tut, mais il dit qu'il avoit poursuivi messire Mathieu Rademen et fiancé prisonnier. « Et où est Rademen ? » dit l'évesque. — « En nom « Dieu, dit-il, je ne le vis puis que je l'eus fiancé ; il s'en retira « au Neuf-Chastel, et je m'en allois à Otebourch. » — « Ce m'est « avis, en nom Dieu, dit l'évesque, que vous aviés pris mal le « chemin, car voici le Neuf-Chastel où nous entrons. » — « Je « ne le puis amender, respondit le chevalier ; je avois assis à « messire Mathieu Radmen son jour à venir à Haindebourch, « mais je crois que il n'y ira pour celle querelle plus avant et « qu'il fera ainsi sa finance. » — « Il appert bien, » dist l'évesque.

A ces mots ils entrèrent dans la ville du Neuf-Chastel et se trairent à leurs hostels ; et pour le doute des Escots, ils se mirent à garder aux portes, aux tours et aux murs, et proprement l'évesque y fut à la barrière de la porte jusques au soleil levant.

Dessous la bannière du conte de la Marche et de Dumbar fut pris un escuyer de Gascogne, vaillant homme, qui s'appeloit Jehan de Chastel-Neuf et prisonnier au conte ; et dessous la bannière de Mouret fut pris aussi un sien compagnon escuyer gascon, qui s'appeloit Jean de [1] Cantiront [2]. La place fut toute délivrée avant que l'aube du jour apparust.

[1-2] Cantrain.

Les Escots se retrairent et mirent tous ensemble, et envoyèrent gardes et chevaucheurs sur les champs sur les chemins du Neuf-Chastel pour savoir et entendre se les Anglois se recueilleroient, à la fin que ils ne fussent sourpris ; car Escots en leur pays sont gens qui savent bien guerroyer. Et quant ce vint au jour, après soleil levant, l'évesque de Durem estoit retrait à son hostel, et messire Jehan de Say au sien, et tous les autres, et messire Mathieu Rademen qui estoit rentré en la ville un petit devant ce que l'évesque fust retourné, sique, pour tant que il estoit prisonnier, il se désarma et revestit autres draps ; et quant au jour il sçut que l'évesque estoit à son hostel, il s'en alla celle part pour voir l'évesque. Quant il entra en l'hostel de l'évesque, il encontra un escuyer qui s'appeloit Richard de Hebedon, lequel luy dit des nouvelles de son maistre et comment il estoit prisonnier à l'évesque, et luy conta toute la manière comment il estoit venu et chu sur eulx.

De ces nouvelles fut grandement esmerveillé messire Mathieu Rademen, et requit à l'escuyer qu'il le pust voir. Richard le mena en la chambre où il estoit. Bien se congnoissoient les deux chevaliers quant ils se virent au jour, car plusieurs fois ils s'estoient vus sur les frontières et sur marche de pays. Si se conjoïrent, et se festoyèrent grandement de paroles, et dist ainsi le chevalier anglois : « Par ma foy ! je ne cuidoie pas jà icy trouver mon maistre « messire Jacques de Lindesée. » Respondit l'Escot : « Il n'est « aventure qui n'advienne. Je cuidois pour la nuit passée avoir « assés gagné, mais non ay. »

Adont luy recorda-t-il toute l'aventure, ainsi comme allé avoit, et comment il perdit son chemin, et rien n'en savoit, et cuida estre à Otebourch entre ses gens, et se trouva delés le Neuf-Chastel entre ses ennemis. Et dist messire Mathieu Rademen : « Vous ferés icy, comme il appert, vostre finance à monseigneur « de Durem, et je ferai la mienne à vous. » — « Il se taille bien « de faire ainsi, » ce respondit messire Jacques de Lindesée.

Trop estoit courroucié et mélancolieux, et bien le montroit, l'évesque de Durem, de ce que le soir d'avant, sans point d'arrest,

sitost comme il fut venu au Neuf-Chastel, il ne se départist et ne s'en fust allé à Otebourch conforter les siens, et imaginoit bien luy-mesme que on en parleroit vilainement sur sa partie, et manda en son hostel tous les chevaliers et escuyers et gentils hommes qui là estoient (grant foison de vaillans gens n'y avoit pas), et leur dist son entente : « Seigneurs, nous serons déshonourés à « tousjours mais, se nous n'allons voir les Escots. J'ai entendu « qu'ils sont encore à Otebourch. Il n'y a que six petites lieues « d'icy. Nous aurons gens assés pour eulx combattre (ceulx qui « sont retournés celle nuit et ce matin de la desconfiture) ; je « feray un commandement que tous partent avec nous, à pied « et à cheval, sus à perdre le royaume d'Angleterre et sans « rappel. » — « Nous le volons bien, respondirent ceulx qui « là estoient. Voirement recevrons-nous grant blasme, se nous « ne nous acquittons point autrement. » Ce conseil fut tenu de tantost et sans délai partir. Trompettes pour aller aux armes furent sonnées parmi la ville du Neuf-Chastel ; et fut un commandement fait, de par l'évesque, et sur la teste, que tous se partissent et que nul ne demourast derrière. Tous se départirent à cheval et à pied, et vuidèrent le Neuf-Chastel, et se mirent aux champs, et se trouvèrent bien dix mille hommes ou là environ.

Les nouvelles vinrent aux Escots, par les escoutes et les leurs qu'ils avoient sur les champs, que les Anglois venoient et approchoient et se recueilloient.

Quant les barons et les chevaliers d'Escosse, qui à Otebourch estoient logiés et arrestés, entendirent ces nouvelles, si se mirent les plus sages et les mieux usés d'armes ensemble pour avoir conseil. Là y eut plusieurs paroles retournées. Mais, tout considéré, conseillé fut entre eulx que ils demoureroient et que ils attendroient l'aventure là, et que ils ne se povoient traire, ne trouver en meilleure place, ne plus forte, au cas que ils avoient grant foison de prisonniers. Si ne les pouvoient pas mener avec eulx fors à leur aise ; et si avoit grant foison de blessés des

bourch ou ailleurs. Le conte de La Marche dessous qui il avoit esté pris, luy accorda légièrement, et luy fit appareillier une litière et lè délivra par la [1] cause [2] dessus dite. Plusieurs chevaliers et escuyers qui prisonniers estoient, furent là recrus ou mis à finance; et prenoient terme du retourner ou du payer où l'assignation estoit faite. Il me fut dit [3] par la partie [4] des Escots qui furent à la bataille qui fut entre le Neuf-Chastel et Otebourch en l'an de grâce mille trois cent quatre-vingt et huit, le dix-neuviesme jour du mois d'aoust, que furent pris de la partie des Anglois mille hommes et quarante, que uns, que autres, et morts, que sur la place, que en la chasse, dix-huit cent et soixante, et plus de mille navrés et blessés; et des Escots, il y en eut de morts environ cent, et pris deux cens en la chasse, ainsi que les Anglois qui fuyoient, se recueilloient, et quant ils veoient leur plus bel, ils retournoient et se combattoient à ceulx qui les suivoient. Par telle manière furent-ils pris en chasse et non autrement. Or regardés se ce fut une merveilleuse et dure besongne et bien combattue, quant tant en y avoit de morts et pris de l'un lés et de l'autre, mais l'une partie l'eut pire que l'autre.

Après toutes ces choses faittes et ordonnées [5] et tout recueillié [6], et le conte de Douglas qui mort estoit, mis en ung sarqueul et chargié sur ung charriot, et messire Robert Hert et Symon de Gladuyn aussi, lors ils ordonnèrent de partir comme ils firent, et emmenèrent messire Henry de Persy et plus de soixante chevalliers anglois. Si prindrent le chemin de l'abbaye de Maures sur la Tuide; mais à leur département ils boutèrent le feu ès logeis. Si cheminèrent ce jour et se logièrent encoires en Angleterre; nuls ne leur

[1-2] Caution. — [3-4] Par l'information dessus dite, c'est à savoir. — [5-6] Sy recueillièrent tout leur harnois et che qu'ils avoient.

d'Otebourch, les Escots commencèrent à bondir leurs cornets et à bruir sur leurs tabours, de telle manière que il sembloit bien proprement que les diables d'enfer feussent entre eulx et là descendus pour faire noise, et tant que ceulx qui venoient et qui de leur usage rien ne savoient, en furent tout esbahis. Et dura [1]celle tempeste[2] et ce bondissement de leurs cornets moult longuement et puis cessa ; et après ce, un espace espoir que les Anglois estoient à une lieue près, ils recommencèrent comme en devant à corner bien aussi longuement et aussi haut comme ils avoient en devant fait, et puis cessèrent. Or approcha l'évesque et sa bataille toute rangée, et vint en la vue des Escots d'aussi près que le trait de deux arcs. A celle heure que les Anglois approchoient, cornèrent les ménestrels des seigneurs d'Escosse moult haut et moult clair, et puis cessèrent, et le grant bondissement de ces cornets se renouvela, qui dura une moult longue pièce. L'évesque de Durem se tenoit là devant eulx et en regardoit la manière, et comment ils estoient fortifiés et ordonnés de bonne façon, et unis en tel parti et estat que grandement à leur avantage. Si se conseilla à aucuns chevaliers qui là estoient, quel chose ils feroient. Il me semble, tout considéré et avisé, que ils n'eurent point en propos d'entrer en eulx, ne de eulx assaillir, mais s'en retournèrent sans rien faire ; car il veoient bien que ils povoient plus perdre que gaigner.

Quant les Escots virent que les Anglois estoient tous retraits et que point n'estoit d'apparent que ils eussent la bataille, ils se retrairent en leurs logeis, et mangèrent et burent un coup, et puis s'ordonnèrent de départir. Et pour ce que messire Raoul de Percy estoit durement navré, il pria à son maistre que il luy feist grâce de retourner au Neuf-Chastel ou là où mieulx luy plairoit en Northonbrelande, à estre là et demourer tant que il seroit guéri ; et sitost que il seroit en point de chevauchier, il s'obligeoit sus sa foy de retourner en Escosse, fust à Hainde-

[1-2] Ce corneis.

leurs et de leurs prisonniers aussi ; et ne les voloient pas laissier derrière. Aussi faisoit-il jour grant et bel ; et si veoient autour d'eulx et au loin d'eulx.

Adont se recueillirent-ils tous ensemble comme gens de grant avis et de grant fait, et s'ordonnèrent par telle ordonnance et si bonne que on ne povoit entrer, ne venir sur eulx fors que sur un seul pas, et mirent tous leurs prisonniers d'un lés, et firent tous leurs varlets, pages et garçons armer ; car ils avoient armures à plenté de leurs ennemis qu'ils avoient desconfits. Et tout ce firent-ils pour montrer à leurs ennemis que ils feussent plus de peuple que ils n'estoient. Et firent fiancer leurs prisonniers, dont ils avoient grant foison de chevaliers et escuyers, que, rescous ou non rescous, ils demourroient leurs prisonniers. Après tout ce, firent-ils corner leurs ménestrels et mener le plus grand revel du monde. Et vous dis que Escots ont un usage que, quant ils sont ainsi ensemble, les hommes de pied sont tous parés de porter à leurs cols un grant cor de corne à manière d'un veneur, et quant ils sonnent tous d'une [1]fois[2] et montent l'un [3]hault[4], l'autre gros, le tiers sur le moyen et les autres sur le délié, ils font si grant noise, avecques grands tabours qu'ils ont aussi, que on l'ouït bien bondir largement de quatre lieues angloises par jour, et six de nuit ; et est un grant esbaudissement entre eux et un grant effroi et esbahissement entre leurs ennemis. De ce mestier commandèrent et ordonnèrent les seigneurs à jouer ; et avecques tout ce ils se mirent en ordonnance bien arréée et forte, et ordonnèrent tous leurs archiers et leurs varlets sur un certain pas à l'entrée de leur logeis, et monstrèrent grant défense.

Quand l'évesque de Durem et sa bataille, où bien avoit dix mille hommes, que uns, que autres, gens du petit et de recueillette (guère de gentils hommes avoit, car le seigneur de Percy les avoit eus en devant), furent ainsi que à une grande lieue près

[1-2] Voix. — [3-4] Grant.

devéoit. A l'endemain ils se deslogièrent bien matin, et vindrent ce jour à Mauros : c'est une abbaye de moisnes noirs, séant sur le département des deux roiaulmes. Là s'arrestèrent-ils, et firent en l'église mettre et sépulturer le conte James de Douglas, et le second jour que ils furent là venus, ils luy firent faire son obsèque révéramment et bien, et fut sur le corps mise une tombe de pierre et la banière de Douglas par dessus. De ce conte de Douglas n'y a plus, Dieu [1] en ait l'âme [2]! Je ne sçay à qui la terre de Douglas [3]est retournée [4]; car, [5] quant [6] je acteur de ceste histoire fus en Escoce et en son hostel à Dalquest, vifvant le conte Guillemme son père, ils n'estoient que deux enffans, fils et fille; mais encoires y avoit-il plusieurs de ceulx de Douglas[7], car j'en vis jusques à cinq beauls frères, tous escuiers, qui portoient le sournom de Douglas en l'ostel du roy David d'Escoce, et avoient esté enffans à ung chevallier d'Escoce, qui s'appella messire James de Douglas, et croy bien que les armes de Douglas qui sont d'or à trois oreilles de gueles, leur retournèrent, mais del héritaige je ne sçay. Et devés savoir que messire Arcembault de Douglas dont j'ay traittié en plusieurs lieux, comme vaillant chevallier qu'il feust et fort redoubté des Anglois, estoit bastart.

Quant ils orent accomply à Mauros l'abbaye ce pour quoy ils estoient là venus et arrestés, ils se départirent les ungs des autres, et prindrent congié ensemble. Si retourna chascun en sa contrée, et ceulx qui prisonniers avoient, les emmenèrent ou raenchonnoient ou recréoient, et vous dy qu'en ce party d'armes les Anglois trouvèrent les Escots courtois, débonnaires et légiers à leur délivrance et à leur raenchon, et tant que ils s'en contentèrent ainsi que depuis

[1-2] Luy pardoint. — [3-4] Demoura. — [5-6] Une fois que. — [7] En Escoce.

d'Otebourch, les Escots commencèrent à bondir leurs cornets et à bruir sur leurs tabours, de telle manière que il sembloit bien proprement que les diables d'enfer feussent entre eulx et là descendus pour faire noise, et tant que ceulx qui venoient et qui de leur usage rien ne savoient, en furent tout esbahis. Et dura [1]celle tempeste[2] et ce bondissement de leurs cornets moult longuement et puis cessa; et après ce, un espace espoir que les Anglois estoient à une lieue près, ils recommencèrent comme en devant à corner bien aussi longuement et aussi haut comme ils avoient en devant fait, et puis cessèrent. Or approcha l'évesque et sa bataille toute rangée, et vint en la vue des Escots d'aussi près que le trait de deux arcs. A celle heure que les Anglois approchoient, cornèrent les ménestrels des seigneurs d'Escosse moult haut et moult clair, et puis cessèrent, et le grant bondissement de ces cornets se renouvela, qui dura une moult longue pièce. L'évesque de Durem se tenoit là devant eulx et en regardoit la manière, et comment ils estoient fortifiés et ordonnés de bonne façon, et unis en tel parti et estat que grandement à leur avantage. Si se conseilla à aucuns chevaliers qui là estoient, quel chose ils feroient. Il me semble, tout considéré et avisé, que ils n'eurent point en propos d'entrer en eulx, ne de eulx assaillir, mais s'en retournèrent sans rien faire; car il veoient bien que ils povoient plus perdre que gaigner.

Quant les Escots virent que les Anglois estoient tous retraits et que point n'estoit d'apparent que ils eussent la bataille, ils se retrairent en leurs logeis, et mangèrent et burent un coup, et puis s'ordonnèrent de départir. Et pour ce que messire Raoul de Percy estoit durement navré, il pria à son maistre que il luy fesist grâce de retourner au Neuf-Chastel ou là où mieulx luy plairoit en Northonbrelande, à estre là et demourer tant que il seroit guéri; et sitost que il seroit en point de chevauchier, il s'obligeoit sus sa foy de retourner en Escosse, fust à Hainde-

[1-2] Ce corneis.

me fut racompté en Berne à Orthais en l'ostel du conte de Fois par Jehan de Chastel-Neuf qui prins y avoit esté dessoubs la banière du conte de la Marre et de Dombarre, et il-meismes se louoit grandement du conte son maistre, car il l'avoit laissié passer ainsi qu'il avoit voulu.

Ainsi se départirent ces gens d'armes, et finèrent iceulx Anglois qui se raenchonnèrent au plus tost que ils peurent et au plus courtoisement, et retournèrent petit à petit en leurs lieux, et me fut dit, et je le croy assés, que les Escots orent bien pour cent mille frans en raenchons de prisonniers; ne à la bataille qui fut devant le chastel de Strumelin en Escoce, que le roy Robert de Breus et messire Guillemme de Douglas et messire Robert de Versy, messire Simon Fresiel et les Escots furent sur les Anglois, dont la chace dura trois jours, ils n'eurent nulle journée de prouffit, ne de victoire si grande comme ceste.

Quant les nouvelles vindrent en Galles devant la cité de Carlion où messire Archembaut de Douglas, le conte de Fy, le conte de Surlant et la greigneur partie des Escots se tenoient, et ces seigneurs furent justement infourmés de la vérité comment la besoingne de Ottebourg s'estoit portée et le grant conquest que leurs gens avoient eu et fait, si en furent grandement resjoys et courrouchiés aussi pour tant que ils n'y avoient point esté. Si eurent conseil de deslogier et euls retraire en leur pays puisque leurs gens s'estoient retrais. Lors ils se deslogièrent de devant Carlion et se misrent au retour en rentrant en Escoce.

Nous nous souffrirons à parler des Anglois et des Escots pour le présent, et retournerons au jeune roy Charles de France qui de grant voulenté et à tout grant pueple s'en aloit en Allemaigne pour mettre à raison le duc de Jullers et de Guerles.

Quant le roy de France et tout son ost eut passé la rivière de Meuse au pont à Morsay, ils prirent le chemin d'Ardenne et de la duchié de Luxembourg; et tousjours estoient les ouvriers devant, qui abattoient les bois et les buissons et faisoient les chemins unis. Moult estoient les arrois du roi de France grans et bien ordonnés. Et fort se doutoient de sa venue le duc de Juliers et ceulx de son pays, car ils savoient bien qu'ils auroient le premier assaut. Et Juliers est un pays qui siet en plain ; et sur un jour gens d'armes l'auroient gasté et exillé tantost, excepté aucuns chastels et fortes villes qui se tiendroient mais guères ne seroit-ce pas.

Le roy de France entra au pays de Luxembourg, et vint en l'abbaye où le duc Wincelant de Brabant fut enseveli, et là se logea deux jours. A son département, il prit le chemin de Bastogne et s'en vint loger à une lieue près. La duchesse de Brabant estoit logée à Bastogne et avoit sa venue signifiée au duc de Bourgongne, lequel vint là devers la duchesse et l'emmena parler au roy qui estoit logié sur les champs. Le roi de France recueillit la duchesse de Brabant moult doucement, et eurent là parlement ensemble ; et puis retourna la duchesse à Bastogne, et la reconvoyèrent messire Jehan de Vienne et messire Guy de la Trémoille. Et le roy alla l'endemain logier plus avant, approchant tousjours la terre de ses ennemis, et passa toute l'Ardenne. Et vint sur le point que d'entrer en Allemaigne et sur les bandes de la duchié de Juliers. Mais, avant qu'il fust venu jusques là, l'évesque Arnoul de Liége avoit esté devers le roy, et avoit moult grandement parlé en l'aide du duc de Juliers, pour briser la pointe du maltalent, que le roy et le royaulme avoient sur le duc de Juliers, qui père estoit au duc de Guerles. Et avoit bien dit au roy et à ses oncles que, se le duc de Guerles avoit fait tant que des défiances qui leur

robeurs du monde, et ne poursievoient, ne costoioient les François fors pour les trouver à la descouverte et euls porter dommaige, et bien s'en doubtoient les François, lesquels ne ousoient aler sinon en grans routes fouragier, et me semble que messire Boucicault l'aisné et messire Loys de [1] Giach [2] en furent rattains et prins et menés à Nymaige. Et chevauchoient les Allemans [3], que je vous compte, à la couverte, et couroient ainsi comme l'oisel de proye volle, et quant ils veoient leur plus bel, tous à ung fais ils se boutoient dedens les François, de soir, de matin et à toute heure, pour quoy ils en estoient moult ressoingniés.

Quant le roy de France fut si avant que sur le point d'entrer en la duchié de Julliers, et jà y couroient ceulx de l'avant-garde et les fourageurs, le duc de Julliers qui pas ne vouloit perdre son pays, s'en conseilla à l'évesque de Liége et à l'arcevesque de Couloigne, et ces deux traittièrent et prièrent pour luy au roy et à ses oncles, et l'amoyennèrent tellement que il et sa terre demoura en paix parmy les conditions que je vous diray. Ces deux prélats dessus nommés amenèrent par bon moien et sur les traittiés que ils avoient jà tous bastis et ordonnés, le duc de Julliers en la présence du roy et de ses oncles et de son frère le duc de Thouraine et d'aucuns hauls barons et du sang du roy et de son conseil qui là estoient. Quant il fut devant le roy, il se mist à deux genouls et s'excusa bellement et sagement de la deffiance que son fils avoit envoiée en France, et dist au roy que son fils estoit ung fol, et que de la deffiance que son fils avoit envoiée en France et d'autres choses nul conseil il n'en avoit prins à luy, ne ne prendoit de chose que il eust à faire, mais usoit de sa teste et de sa voulenté, et offry au roy en disant ainsi : « Monseigneur, pour luy faire venir à recon-

[1-2] Grachem.. Grach. — [3] Linfars.

« gnoissance et à raison, par vostre congié je iray devers « luy et luy remonstreray ses follies au plus vifvement que « je pourray et luy blasmeray et diray comment et que il se « viengne excuser par devers vous et vostre conseil ; et, se « il ne veult ce faire et que il vueille yssir hors de mon « commandement, je vous habandonne toutes les villes « fermées et les chasteauls de mon pays, pour les garnir « et pourveoir de gens d'armes qui luy feront guerre tant « que vous l'aurés mis à merchy. »

Le roy print à regarder sur ses oncles et sur son frère et puis sur ceulx de son conseil qui estoient entour luy, et bien luy sembla que celle offre estoit belle et raisonnable assés : [1] aussi [2] sembla-il à plusieurs. Adont fist le roy lever sus le duc de Julliers, qui à genouls avoit esté parlant à luy et luy, dist ainsi : « Nous en aurons conseil et advis [3]. » Lors se leva le duc de Julliers et demoura emprès l'arcevesque de Coulongne et l'évesque du Liége qui l'avoient illec amené, et le roy de France et ses oncles et leurs très-espéciauls consauls se trairent ensemble, et longuement parlamentèrent sur ceste matière et querelle. Là ot, je vous certiffie, plusieurs raisons proposées et retournées. L'un vouloit d'ùn, et l'autre vouloit d'autre.

Le duc de Bourgoingne qui estoit ou mylieu de ce parlement et auquel par espécial la chose touchoit grandement pour la cause de la duchesse de Brabant et de son pays où il clamoit avoir calenge et grant droit en l'éritage après la mort de la duchesse Jehanne à cause de madame Marguerite sa femme, et qui au voir dire avoit là amené le roy de France et ses gens d'armes, entendoit grandement à ce que les choses tournassent sur le mieulx et que bonne paix fust faitte de toutes parties, à celle fin que là il ne conve-

[1,2] Ainsi. — [3] Sur vos propres promesses et paroles.

nist plus venir, ne retourner; car le voiage estoit fort loingtain pour le roy et les seigneurs et coustable et dommagable pour le roiaulme. Si dist ainsi, quant les aucuns orent remonstré leur meilleur advis en la présence du roy : « Monseigneur, dist-il au roy, et vous beau frère de Berry, « et vous et vous (si se tourna autour) en toutes choses mal « encommenchées et mal emprises gissent raisons. Nous « oyons que nostre cousin le duc de Julliers s'excuse très- « grandement et se veult excuser de son fils, et il est bien si « vaillant homs et si hault, car il est de nostre sang et nous « du sien, que nous le devons croire. Il offre et présente au « roy assés grant chose, son corps, son pays, ses villes et « ses chasteauls ou cas que son fils vouldra estre rebelle, « et non venir à congnoissance et amendement de ceste « deffiance. Au parler par raison, c'est grant chose, se nous « l'avons emprès nous. Le duc de Guerles que nous voulons « corrigier, en sera plus foible, et plus nous doubtera et « plus tost vendra à obéissance, pour quoy je conseille qu'il « soit recueillié et ses paroles acceptées, car il se humilie « moult. Aussi l'archevesque de Coulongne et l'évesque du « Liége et autres barons d'Allemaigne en prient.

A ceste parole nuls ne respondi du contraire, mais tous se y assentirent d'une unité et de ung consentement et accord. Lors furent appellés l'arcevesque de Coulongne et l'évesque de Liége qui les traittiés entre ces parties avoient entamés et conduits, et leur fut remonstré de point en point et de clause en clause quelle chose il convenoit que le duc de Julliers jurast et séellast, se il et sa terre vouloient demourer en paix : et premièrement que il yroit brief ou envoieroit devers son fils le duc de Guerles et luy remonstreroit sa follie et le grant oultrage que il avoit fait que d'envoier deffier si hault et si puissant prince comme le roy de

France par deffiances felles et hors du stille de tout droit et raison, et le feroit venir à merchy ; et, se ce ne vouloit faire et que le duc de Guerles son fils voulsist en son oppinion demourer par sa très-haultaine manière et foible sens et conseil, le duc de Julliers devoit jurer et séeller de renoncher à toutes aydes, [1] soustenues [2] et confort que faire luy pouroit, ne nul, ne nulle n'en feroit, mais luy seroit contraire et ennemy comme les autres en tant que de tenir et soustenir les gens du roy qui establis et ordonnés de demourer seroient cest yver en garnison ens ou pays de Julliers pour faire guerre et frontière à l'encontre du duc de Guerles, et trouveroient les gens du roy villes et chasteauls [3] appareilliés [4] et amiable recueillote.

Ces deux prélats qui furent principalement appellés au conseil du roy pour tout ce remonstrer au duc de Julliers, ils luy remonstrèrent à part et plusieurs autres raisons fondées sur ces articles, et tant que le duc de Julliers veoit bien que il convenoit que il le fesist, autrement sa terre estoit toute courue, [5] gastée [6] et exillée. Là il accorda, jura et séella, et demoura bon amy au roy et à ses oncles, parmy tant que son pays fut respité d'estre couru et exillié ; mais vivres dont il y avoit grant habondance ou plat pays, furent tous habandonnés. Et là le duc de Julliers devint homs au roy de France, et releva la terre de Vierson séant entre Bloys et Berry, et soupa ce soir qui fut par ung jeudi, à la table du roy de France ; et séoient à la table premièrement l'arcevesque de Coulongne, l'évesque du Liége, le roy, le duc de Berry, le duc de Bourgoingne, le duc de Thouraine, le duc de Julliers et le duc de Bourbon. Ainsi se portèrent lors ces ordonnances, et demoura en paix, par le moyen que

[1-2] Soustenances. — [3-4] Ouverts. — [5-6] Perdue.

je vous dy, le duc de Julliers; mais le roy et les François se logièrent par tout son pays que ils trouvèrent bon, gras et raemply de vivres.

Or devoit le duc de Julliers aler devers son fils le duc de Guerles ainsi qu'il fist, mais ce ne fut pas si trestost, et advindrent premiers autres fais d'armes ou pays, car ces Allemans qui sont convoiteux, se habandonnoient à la fois de nuit ou de matin, et venoient requérir les François jusques en leurs logeis, une fois à gaigne, l'autre à perte, et souvent en y avoit de prins, mais pour ung Allemant qui prins estoit, les Allemans prendoient quatre François, et firent ung jour monstres le connestable de France, le sire de Coucy, le duc de Loheraine, le mareschal de Blainville, messire Jehan de Vienne, messire Guy de la Trémouille et bien IIII^{m} hommes d'armes. Si s'en vindrent devant une ville en Guerles, que on dist Remoingne, et s'ordonnèrent et misrent en arroy [1] par devant. Pour ce jour le duc de Guerles estoit en Remoingne, qui estima bien leur convenent, mais il ne fist nulle saillie sur euls, car il n'avoit pas gens assés, dont il luy desplaisoit, et furent là ces gens de France en ordonnance de bataille bien quatre heures, et quant ils veirent que nuls ne sauldroit sur euls, ils partirent de là et retournèrent en leurs logeis.

Or advint que du soir ens ou logeis du duc de Berry aucuns chevalliers et escuiers se recueillièrent en intention de chevauchier le matin sur la terre des ennemis à l'aventure, et l'accordèrent et créantèrent tous ce soir l'un à l'autre, et povoient estre environ cent lances; mais, quant ce vint au plus matin, tout fut rompu. Or avoit là ung escuier d'Auvergne nommé [2] Gourdinet [3], vaillant homme aux armes, et estoit dessoubs la banière au seigneur [4] d'Aularge [5]. Quant il

[1] De bataille. — [2-3] Gourdinot.. Gourdinois. — [4-5] D'Alaigre.. de l'Aigre.

vit que on ne chevauchoit point, il fut moult courrouchié et parla à aucuns compaignons, lesquels estoient de bonne voulenté, et fist tant que ils s'accompaignièrent ensemble trente lances bien en point, et chevauchièrent à l'aventure tout ce matin et ne trouvèrent riens. Quant Gourdinet qui amoit et désiroit les armes, vit que il s'en retourneroit sans riens faire, il fut moult courrouchié et dist à ses compaignons : « Or chevauchiés [1], dist-il ; je vueil aler tout belle- « ment costoier ce boys que je voy, moy et mon page tout « seulement, pour savoir se nulle embusche y a, ne se riens « sauldroit jamais hors ; et me attendés là sur celle mon- « taigne. » Ils luy accordèrent. Gourdinet party, luy et son page, et chevaucha tout costoiant le boys, et quant il ot ung petit chevauchié, il oy [2] siffler [3] ou boys. Si féry cheval d'esperons et vint celle part droit à la sente du bois. Quant il fut là venu, il trouva ung Allemant guerlois qui charpentoit boys. Gourdinet coucha son glaive et vint sur cel homme, lequel fut tout esbahy et fist signe qu'il se rendoit à luy. Gourdinet le print à mercy et luy fist signe aussy que il venist aveuc luy. Et pensa Gourdinet et dist en luymeismes : « [4] Or [5] monstreray-je à mes compaignons que « j'auray fait aucune chose, quant j'auray prins aucun homme. « Il nous fera quelque service en nos logeis. » Adont se mist-il au chemin et au retour devers ses compaignons. Gourdinet chevauchoit devant sur une basse haguenée. L'Alemant le sievoit tout de piet, une grande coignie sur son espaule, dont il avoit ouvré ou boys. Le page Gourdinet monté sur ung coursier les sievoit et portoit le bacinet de son maistre et traynoit sa lance, car il venoit tout sommeillant pour cause que il s'estoit levé [6] par [7] matin. L'Alemant ne savoit où il aloit, ne quel chose on vouloit faire de luy : si s'ad-

[1] Tout bellement. — [2-3] Bucher. — [4-5] Au moins. — [6-7] Trop.

visa qu'il s'en délivreroit, et vient tout bellement auprès de Gourdinet. puis [1] entoise [2] sa coingnée et le flert en la teste : si le pourfent jusques aux dens, et l'abat tout mort, ne oncques le page n'en vyt riens, ne ne sceut, si le vyt ainchois cheoir. Atant l'Alemant s'enfuy et tantost se féry parmy le boys, car il n'en estoit pas [3] moult [4] loing. Celle aventure malleureuse advint à celluy Gourdinet, de quoy tous ceulx qui le congnoissoient, furent moult courrouchiés, et par espécial ceulx du pays d'Auvergne ; car c'estoit l'homme d'armes en cel marche et en Lymosin, que les Anglois craingnoient le plus et doubtoient, et qui plus de dommaige et d'ennuy leur avoit fait et porté, et pour vingt mille frans il ne feust point demouré en prison, que il n'eust esté tantost rachatté. Or retournons à la matière du duc de Julliers.

Vous savés sicomme il est icy dessus contenu, que le duc de Julliers fist sa paix au roy de France parmy les traittiés et moiens des prélats qui s'en traveillièrent grandement et du duc de Loheraine son cousin, lequel, au voyr dire, y rendi grant paine ; car il le vint quérir à [5] Radeke [6] et l'amena avecques l'arcevesque de Coulongne parler au roy et à ses oncles. Et si savés bien comment il prommist à aler devers son fils le duc de Guerles et de luy faire venir à merchy et à raison, ou avecques le roy conjointement il luy feroit guerre, et faire convenoit au duc de Julliers ce marchié, car autrement tout son pays eust esté perdu.

Le duc de Julliers se ordonna et appareilla, l'arcevesque de Couloigne en sa compaignie, et s'en alèrent en Guerles et passèrent la rivière de Meuse et vindrent à Nymaige où le duc se tenoit, qui les rechut lyement et grandement, ainsi que bien le sceut faire et que faire le devoit aussi ; car

[1-2] Tire. — [3-4] Trop. — [5-6] Nideke.

riens n'est plus proisme, ne plus prochain que père et mère, et jà estoit infourmé que le duc de Julliers son père estoit accordé et avoit composé au roy de France, dont il n'estoit pas plus joieulx, mais quelque mautalent ne luy en osoit monstrer.

Le duc de Julliers son père et l'archevesque de Coulongne luy remonstrèrent bien au long la matière et en quel party toute sa terre estoit. De commencement il n'en tint compte, car il s'estoit si fort conjoind et alyé au roy d'Angleterre, que il ne s'en povoit partir, ne deffaire, ne ne vouloit aussi comme celluy qui avoit le cuer tout anglois, et s'excusa trop fort et dist bien qu'il en vouloit attendre le péril et l'aventure, et que, se par la venue du roy de France il recepvoit ung grant dommaige, il estoit jeune : si le povoit bien porter et amender ou temps advenir sur le roiaulme de France et sur ses conjoinds les Brabanchons, et dist que nuls sires ne peut guerroier sans dommaige : une fois [1] perte [2], autreffois [3] gaaing [4].

Quant le duc de Julliers le ouy ainsi parler et langaigier, il fut tout courrouchié, puis il luy demanda : « Guillemme, « de quoy ferés-vous vostre guerre, ne qui sont ceuls qui « amenderont vos dommaiges ? » Il respondi : « Le roy « d'Angleterre et sa puissance. Et encoires suis-je esmer- « veillié de ce que pièca je n'ay oy nouvelles de l'armée de « mer ; car, s'elle feust venue ainsi que promis on le m'avoit, « j'eusse ores une fois ou deux resveillié les François. » — « Guillemme, attendés-vous cela ? dist le duc de Julliers. « Certes les Anglois ont tant d'affaires à tous costés que ils « ne scèvent auquel entendre. Veés-cy le duc de Lancastre « nostre cousin qui gist malade en la ville de Bayonne ou

[1-2] Perd. — [3-4] Gaingne.

« de Bourdeauls, et est retourné d'Espaigne en petit arroy, « et a perdu ses gens et la saison, et prie pour avoir gens « d'armes et archiers, mais il n'en finera point pour le « présent. D'autre part, les Anglois ont receu puis ung pou « de temps par bataille ung trop merveilleus dommaige en « Northombrelande ; car grant plenté de la bonne cheval- « lerie d'Angleterre assés près du Noeuf-Chastel-sur-Thyn a « esté ruée jus et morte et prinse. Aussi le roiaulme d'An- « gleterre n'est pas bien uny, et pour ce vous n'avés que « faire de vous confier pour le présent trop avant sur les « Anglois, car de cest costé vous n'aurés nul confort, ne « de l'autre aussi. Si conseille que vous vous laissiés rieuler « et conduire par nous, et nous vous appaiserons au roy de « France et ferons tant que vous n'y aurés point de péril, « ne de dommaige. » — « Monseigneur, respondi le duc de « Guerles, comment se pourroit ce faire à mon honneur que « je m'acordasse au roy de France ? Pour perdre tout mon « pays et aler demourer ailleurs je ne-le feroie, car je me « suis trop fort conjoind et alyé au roy d'Angleterre, et sy « ay deffyé le roy de France. Pensés-vous que je doye pour « les menaches des François ainsi rappeller ma parole, ne « rompre mon séellé ? Vous me voulés bien deshonnourer. « Je vous pry, laissiés-moy en cest estat convenir et de- « mourer. Je me tendray trop bien contre euls, ne de leurs « menaches ne me chault. Les eaues et le froit temps et les « pluyes guerroieront pour moy. Avant que la saison de « janvier et février soit venue, ils seront si tanés et si « lassés que le plus joly d'euls tous vouldroit estre en son « hostel aveuc sa femme et ses enffans. »

Certes au commencement de leurs traittiés ne povoient le duc de Julliers, ne l'arcevesque de Coulongne rompre le propos du duc de Guerles, ne incliner à leur vouloir, et

furent entour luy plus de VI jours, [1] charpentans sur cel estat et tous les jours en conseil.

Quant le duc de Julliers vyt que il n'en auroit autre chose, si se commença fort à courouchier, et luy dist que, se il ne le croioit, que à certes il le courroucheroit, et de sa terre et de son héritaige de Julliers il ne tendroit jà piet, mais la donroit à autruy qui bien puissant seroit de la deffendre et tenir contre luy, et luy dist encoires qu'il estoit tout fol quant il ne vouloit croire conseil.

Le duc de Guerles qui vit son père trop enflammé [2] par grant ayr [3] sur luy, pour luy ramodérer, luy dist lors : Con« seilliés-moy à mon honneur ; et voulentiers, pour l'amour « de vous qui m'en requérés, je suis bien content de y « entendre ; car, au voyr dyre, je vous doy toute obéis« sance et vueil devoir et tenir sans nul moyen. » Adont dist le duc de Julliers : « Vous parlés orendroit bien et à « point, et nous y prendrons garde. »

Or fut advisé par grant délibération de conseil et pour sauver et garder l'onneur de toutes parties, que le duc de Guerles venroit vers le roy de France, et luy feroit honneur et révérence telle comme il appartenoit au roy, et s'escuseroit de la deffiance que il luy avoit envoiée, et diroit ainsi : « Monseigneur, il est bien vérité que une lettre séellée « dessoubs mon séel fut envoyée et portée en France, la« quelle vint à la congnoissance de vous, en quoy sont « escriptes et contenues deffiances appartenans à vous et à « vostre royaulme, et paroles impétueuses et desraisonna« bles et hors du droit stille et usaige que princes et sei« gneurs ont à deffier l'un l'autre, lesquelles je n'adveue « pas que de ma [4] voulenté [5] soit yssue, ne de mon comman« dement parole nulle, en amendrissant, ne diffamant

[1] Ouvrans et. — [2-3] D'ire. — [4-5] Bouche.

« vostre nom, ne seignourie, et que ceste excusance soit « véritable et mise hors de villaine souspecon. Advint que, « pour les grans aliances et seremens que nous avons à « nostre très-doubté seigneur et cousin le roy d'Angleterre, « à la requeste de luy et de son conseil, nous envoiasmes « en Angleterre quatre de nos chevalliers, et leur baillas- « mes nostre séel pour séeller ce dont ils seroient requis. « A euls en fut, non à moy, de l'escripre et du séeller, car je « ne savoie, ne oncques ne sceus avant la lettre séellée « quelle chose estoit dedens contenue. Si vous plaise que « ceste excusance vaille, car elle est toute véritable, non « pas que du serement et de l'aliance de mon très-redoubté « seigneur monseigneur le roy d'Angleterre je me vueille « oster, ne départir, ne aler à l'encontre de tout ce que il « me commanderoit, et que je ne puisse à sa requeste et « commandement deffier vous et autruy, quant il luy « plaira et semons en seray, excepté mon naturel seigneur « le roy d'Allemaigne, car tout ce ay-je de serement envers « luy, fait de bouche [1] ouvrant [2] et parlant et de main mise. « Mais pour l'onneur de vous, en considérant et récompen- « sant les paynes et travaulx que vous avés eus de venir jus- « ques à cy pour savoir le fons et la vérité de la deffiance, je « vous jureray, et le serement je vous en tendray, que jamais « je ne vous guerrieray, ne deffieray, que vous n'en soyés « signiffié ung an devant, et, monseigneur, il vous souffisse. » A ces paroles respondi le duc de Guerles : « Tout ce feray-je « assés voulentiers et bien. Il n'y a riens de deshonneur [3] « pour moi [4]. »

Sur cest estat et traittié que je vous dy et ay cy commencié à entamer, se departy le duc de Julliers de son fils le duc de Guerles, et aussi fist l'archevesque de Coulongne, et

[1-2] Jurant. — [3] Ne de blasme. — [4] A mon samblant.

retournèrent en Julliers, et vindrent à [1] Andesket [2]. Quant temps et lieu furent, ils alèrent par devers le roy de France, et bien luy remonstrèrent tous les poins et articles dessus escripts, et dirent bien au roy et à ses oncles, affin que on s'advisast sus, que du duc de Guerles on n'en trairoit autre chose. Le roy de France désiroit trop fort à veoir ce duc de Guerles son cousin pour tant qu'il luy avoit et à son ost [3] fait [4] moult de payne, et assés il s'enclinoit à ces traittiés. Le duc de Bourgoingne aussi, qui vouloit que madame de Brabant et son pays demourassent en seur estat, se y prenoit près que ce traittié fust oy et accepté, et que le duc de Guerles, sur le moien qui mis y estoit, venist avant : si ne conseilloit pas le contraire. Et aussi une chose qui faisoit à ressoingnier, l'yver approchoit fort. Les nuits devenoient longues et froides. Les seigneurs de France estoient infourmés que Guerles n'est pas ung pays pour hostoier en temps d'yver, et aussi tous les jours en leur rapportoit que ils perdoient de leurs gens, chevalliers et escuiers, par les linfars qui faisoient embusches sur euls. Tant fut alé et venu, démené et parlementé que les choses chéirent à accord, et approcha le duc de Guerles, et l'amenèrent le duc de Julliers son père, le duc de Loheraine, son cousin, et l'archevesque de Coulongne, son cousin, en la tente du roy de France. Là estoient ses trois oncles et son frère le duc de Thouraine, le duc de Bar, le conte de la Marche, le conte de Saint-Pol, le conte daulphin d'Auvergne, le sire de Coucy, le connestable de France [5], et là se mist à genouls devant le roy le duc de Guerles, mais il me fut dit que le roy le fist lever. Je n'en sçay fors par ceulx qui m'en ont infourmé. Toutesfois il me fut dit que vaillamment et moult sagement,

[1-2] Nidesk. — [3-4] Donné. — [5] L'amiral de France, messire Guy de la Trimouille et grant foison de barons de France.

de la deffiance pour laquelle il estoit là venu, par la fourme dessus ditte il s'escusa, et tint le roy son excusance à bonne, et de rechief il jura que, se jamais il vouloit deffier le roy de France, ne le roiaulme guerroier, il luy signiffieroit ung an devant. Et demouroient le pays de Guerles et de Brabant en seur estat, et qui plus y avoit mis, le plus y avoit perdu. Ainsi se portèrent les ordonnances, et souppèrent le duc de Julliers et le duc de Guerles emprès le roy et à sa table. Si vous dy que le duc de Guerles fut moult regardé des seigneurs de France pour la cause de ce que il leur avoit donné tant de traveil et de payne.

De toutes ces ordonnances, devises, convenances et asseurances de paix, lettres furent levées, escriptes et séellées, et en après, toutes ces choses faittes et mises avant en seur estat, ces seigneurs prindrent congié l'un de l'autre ; mais, avant le département, le duc de Guerles demanda ung don au roy de France, et le roy luy accorda et luy donna. Il demanda que tous les prisonniers, qui prins avoient esté des François, ceste guerre durant, il les peust avoir quittes et délivres. Il les ot, et luy furent rendus en la forme et manière que demandé les avoit. Aussi le roy luy demanda que tous les prisonniers que ses gens tenoient, ne avoient prins sur ce voiage, il les voulsist rendre et délivrer. Le duc de Guerles s'escusa et dist : « Monseigneur, ce ne se puet faire. Je suis ung povre « gentil homme ; et quant je senty vostre venue par deçà « je me fortiffiay, au mieulx et au plus fort que je oncques « peus, de chevalliers de oultre le Ryn et d'autres, et leur « prommis que tout le conquest que ils feroient en celle « guerre, leur demourroit. Si ne leur puis tollir ce que « donné leur ay, ne puissance nulle, ne voulenté n'en ay. « Et, se de rigueur [1] ils vouloient aler [2], ils me feroient

[1-2] Je vouloie user.

« guerre, et il vous plaise que ce se passe ainsi, car je n'y « puis [1] pourveoir [2]. »

Le roy vit bien et entendi que il n'en auroit autre chose : si s'en souffry à tant, et bien ymagina le temps que c'estoit trop grant chose et trop renommée de luy et de son roiaulme, et que moult peut faire de povres gens riches. Si se teult et passa oultre, et ne releva oncques depuis sa parole. Au département et au congié prendre, ils monstroient assés par samblant que ils se contentoient l'un de l'autre. Adont fut ordonné le deslogement et de chascun retraire et retourner en son pays dont il estoit party ; et fut dit que le roy de France seroit le jour de la Toussains en la ville de Rayns et là tendroit sa feste. Lors se deslogièrent toutes gens et misrent au retour.

Or vous diray ung petit de l'armée de mer d'Angleterre.

En ce temps que le roy de France estoit en Guerles, et en devant aussi et depuis, se tenoit sur mer l'armée du roy d'Angleterre, de laquelle le conte d'Arondel estoit souverain capitaine, et waucroit l'armée une fois amont, l'autre aval, ainsi que le vent les démenoit, et tousjours sur le point que pour trouver quelque adventure.

Or devés-vous savoir, se vous ne le sçavés, que par usage et coustume tousjours contre la Saint-Rémy et la Toussains voulentiers il fait très-fors vens et périlleux sur la mer. Encoires en fist-il adoncques ung très-grant qui se bouta entre la navie d'Angleterre et tellement qu'il les espardi moult loings l'un de l'autre, et n'y avoit tant hardi maronnier qui ne feust esbahy pour le grant vent qu'il faisoit, et

[1-2] Remédier.

tant qu'il convint, par force [1] ou pys avoir, prendre terre et port le conte d'Arondel, luy XXVII° de vaisseauls, à deux petites lieues de la Rochelle ou havre que on dist la Palice. Et ancrèrent et se arrestèrent là, voulsissent ou non, et avoient le vent de mer si fort venant sur euls que partir ne s'en povoient.

Quant les nouvelles en furent venues en la Rochelle, si se doubtèrent de premier les Rochellois que les Anglois ne venissent là pour euls porter dommaige, et cloïrent leurs portes et se tindrent là tous enserrés sans homme en partir, et furent en ce party [2] près de II jours [3]. Or revindrent autres nouvelles aux Rochellois de ceulx de la Palice, que les Anglois n'estoient pas plus de XXVII vaisseauls et que grant vent et fortune de mer les avoit là boutés et ne tiroient fors à partir de là, et toutesfois le conte d'Arondel, messire Henry de Beaumont, messire Guillemme Helmen et plus de XXX chevalliers d'Angleterre estoient là. Adont se conseillièrent les Rochellois entr'euls quel chose ils feroient. Tout considéré, ils dirent que ils ne s'acquitteroient pas bien, se ils n'aloient ces Anglois visitter et escarmuchier.

En ce temps séoit devant le chastel de Bouteville messire Loys de Sancerre, mareschal de France, et avoit là enclos ung Gascoing, nommé Guillonnet de Saint-Foy, à tout grant chevallerie de Poithou, de Saintonge, de la Rochelle, de Pierregort et des Basses Marches; car tous n'estoient pas allés en Allemaigne aveuc le roy de France, et messire Loys estoit regard et souverain capitaine de toutes les frontières, mouvans de Montpellier jusques à la Rochelle tant que le sire de Coucy [4] feust retourné du voyage d'Allemaigne. Si advisèrent les Rochellois que ils signiffieroient tout ce à

[1] De grant vent. — [2-3] Bien jour et demi. — [4] Qui en gouvernoit une partie.

messire Loys, ainsi que ils firent. Incontinent que il le sceut, il en fut moult resjoy et manda à ceulx de la Rochelle que tantost ils armassent six ou huit gallées et meissent hors de leur havre ; car il vendroit combatre les Anglois. Ils le firent. Messire Loys se départy de son siége et le rompy pour celle besoingne, car advis luy estoit que de combatre le conte d'Arondel et les chevalliers d'Angleterre qui là estoient à l'ancre, plus grant honneur et prouffit luy estoit que là tenir le siége ; car tousjours y povoit-il recouvrer. Si s'en vint à la Rochelle, et toutes manières de gens, chevalliers et escuiers, le sievoient.

Je ne sçay par quelle [1] inspiration [2] ce fut ; mais le conte d'Arondel estant à la Palice fut infourmé que le mareschal de France à tout grant puissance de chevalliers et d'escuiers le venoit combatre. Ces nouvelles ne furent pas trop plaisantes au conte d'Arondel. D'aventure le vent estoit assés avalé, et les ondes de mer abaissées. Le conte tantost fist désancrer ses nefs et prist la mer si à point que, se il eust là esté encoires une bonne heure, il eust esté enclos ou havre et là prins et toute sa navie, ne jà n'en fust eschappé piet. Et veés-cy venir les gallées de la Rochelle qui vindrent sur la mer appareilliées et armées et pourveues de canons et d'artillerie, et venoient qui mieulx mieulx [3] vers la Palice. Si trouvèrent les Anglois désancrés et partis, et s'en aloient. Si les poursievirent ainsi que deux lieues en mer, et de canons ils les convoièrent ; et toutesfois ils ne les osèrent moult longuement poursievir pour les embusches de mer. Si les laissièrent aler et s'en retournèrent. Mais le mareschal de France fut durement courroucié sur ceulx de la Rochelle de ce que si tard ils luy avoient signiffié la venue des Anglois.

Le conte d'Arondel prist le chemin de la mer pour venir

[1-2] Information. — [3] Tout droit.

à Bourdeaulx par la Garonne, et le siége de Bouteville se desrompy, car Guillonnet de Sainte-Foy se repourvey de tous poins, entandis que messire Loys de Sancerre vint à la Rochelle et à la Palice, comme dit est, pour combatre les Anglois.

Or retournons ung petit à parler du duc de Lancastre et des traittiés qu'il avoit aux Espaignols et aussi au duc de Berry pour le mariage de sa fille ; mais le roy de Castille y entendoit pour son fils et pour venir à paix aux Anglois. Le duc de Berry y entendoit pour luy, car trop grant désir avoit de luy marier. Le duc de Lancastre, comme sage et ymaginatif, veoit que plus prouffitable luy estoit à entendre au roy de Castille que au duc de Berry ; car parmy tant il recouvreroit l'éritage de Castille ou temps à venir pour sa fille, et, se il donnoit par mariage sa fille au duc de Berry et le duc de Berry mouroit, sa fille seroit une povre femme au regard des autres dames, car le duc de Berry de son premier mariage avoit des enffans qui emporteroient le prouffit.

Aussi la duchesse de Lancastre du tout s'enclinoit au fils du roy de Castille, dont il advint que, quant messire Hélyon de Lignac se fut départy du duc de Lancastre et mis au retour devers le duc de Berry qui estoit en Allemaigne, les traitteurs et procureurs qui le mariage démenoient, se trayrent avant de par le roy de Castille. Ceulx furent recueilliés et oys, et acceptées leurs paroles, et fut le mariage enconvenencié et juré de Katherine de Lancastre à Henry de Castille, et en furent levées lettres et instrumens publiques de toutes les convenences et obligations prinses sans nul retour de rappel, ne de repentie, et parmy, tant, la duchesse Constance de Lancastre, quant ses besoingnes

seroient à ce ordonnées, elle devoit sa fille amener en Castille.

Encoires estoit le roy de France en Julliers ou sur les frontières, et vous savés, sicomme icy-dessus est contenu, comme les convenances et ordonnances se portèrent entre le roy de France et les ducs de Julliers et de Guerles et sur quel estat le département fut fait. Toutesfois, chascun se mist au retour, et advint que sur les frontières d'Allemaigne et le droit département des terres, une nuit que il faisoit moult cler de la lune, environ heure de mynuit, il y sourvindrent Allemans robeurs et pillars, qui ne tenoient ne trêves, ne paix, mais vouloient tousjours aler à l'avantaige, et estoient des gens [1] au [2] seigneur de Blanquenem et de messire Pierre de [3] Croneberg [4]. Ceulx s'en vindrent moult bien montés adviser en l'ost là où ils feroient le mieulx leur prouffit, et passèrent parmy le logeis du conte de Miaulx et le trouvèrent luy et ses gens en bon convenant. Ils passèrent oultre et puis retournèrent sans sonner mot, alant, ne retournant, et se retrairent là où ils avoient leur embusche, et recordèrent tout ce que ils avoient trouvé. Assés tost après advint que une grant route de ces Allemans pillars vint et se bouta dedens les logeis des François sur leur avantaige et en ruèrent jus je ne sçay quans, qu'ils trouvèrent à la descouverte, et prindrent XIIII hommes d'armes. Là furent prins le sire de la Viesville et le sire de Montcavrel et emmenés. Telle aventure orent-ils celle nuit par faire povre gait et par mauvais convenant. A l'endemain que les nouvelles furent sceues de la prinse du seigneur de la Viesville et du sire de Montcavrel, tous ceulx de l'ost à

[1-2] Dessoubs le. — [3-4] Arneberch.

qui la congnoissance en vint, furent moult courrouchiés, et se ordonnèrent depuis les François plus sagement.

Quant le roy se departy de Julliers et il se mist au retour, nul ne demoura derrière, et [1] vindrent [2] toutes les garnisons, messire Guillemme de la Trimouille et messire Gervais de Meraude et tous les autres, et se trairent les Brabançons en leurs lieux.

Sur le chemin et en ce retour fut ordonné par grant délibération de conseil que le roy de France qui estoit ou gouvernement de ses oncles et avoit esté depuis la mort du roy son père, prendroit le gouvernement de son roiaulme et la charge, et s'en déporteroient ses oncles, car ils avoient bien à quoy entendre ailleurs. [3] Aussi il avoit vingt [4] ans accomplis, et si estoit sur le point d'entrer sur le XXIe Et ceste chose fut sceue et publiée partout : si sambla à tous bon et raisonnable.

Il m'est advis que le roy fut à Reyns le jour de la Toussains et là fist sa feste, ses oncles et son frère delés luy. Et là vint la première congnoissance aux seigneurs, que le roy de Castille et le duc de Lancastre avoient paix ensemble, et que le mariage se faisoit de la fille du duc de Lancastre au fils du roy Jehan de Castille. Le roy de France estant en Guerles en [5] gabba son oncle de Berry et luy dist : « Beaulx oncles, vous avés failly à vostre intention. Ung « autre vous [6] despaisse [7] de la femme que vous cuidiés avoir. « Qu'en dittes-vous ? Que vous en dist le courage ? » Le

[1-2] Wuidèrent. — [3-4] Jà n'avoit il vingt-un. — [5] Jangla et. — [6-7] Dépasse.

duc de Berry respondi et dist : « Monseigneur, se j'ay là « failly, je radrescheray ailleurs. »

Or commencièrent à murmurer les François et à parler de ce mariage et à dire que point ne se faisoit sans grans aliances, et que c'estoit une chose moult préjudiciable et qui ou temps advenir pourroit grandement touchier par plusieurs incidens au roiaulme de France : « Mais, com-« ment, disoient ceulx qui en parloient et qui jusques au « fons de la besoigne [1] venoient [2], se il advenoit que « Angleterre, Castille et Portingal estoient tout d'un « accord et d'une alliance, ces trois roiaulmes par mer et « par terre feroient ung grant fait et pourroient moult « donner à faire de guerre au roiaulme de France. Ce seroit « bon que le roy y envoiast et alast au devant, par quoy « ce mescheant roy d'Espaigne qui se accorde et alye « maintenant à ung homme mort (car le duc de Lancastre « n'avoit nulle puissance de gens, ne autrement) ne « [3] devroit faire [4] nuls traittiés, ne nuls accords, sans le « sceu et conseil du roy de France ; et, se autrement il le « faisoit, le roy luy mandast bien, que il le feroit aussi « petit varlet que il l'avoit fait grant seigneur (aussi « n'a-il maintenant à quoy entendre, si nous venroit ceste « guerre de Castille moult bien à point), et boutast hors ce « meschant roy, fils d'un bastard, du roiaulme de Castille, « et le donnast à son frère le duc de Thouraine qui n'a pas « à présent moult grant héritaige : il le gouverneroit, « et garderoit bien et sagement. Mais comment a-il osé « faire nul traittié d'accord, ne de paix, ne d'alliance au « duc de Lancastre, sans le sceu, ne consentement du roy « qui tant l'a prisié, honnouré, aydié et avancié que il « eust perdu son roiaulme, il n'est pas doubte, se la puis-

[1-2] Scrutinoient. — [3-4] Fist.

« sance et le [1] sens [2] de France n'eust esté ? Certes il mar-
« chande bien, et jà a marchandé, mais que il soit, ainsi
« que on dist, de luy honnir et déserter, et, pour Dieu, que
« on se délivre de luy bien remonstrer et par homme si
« créable que en luy remonstrant il cognoisse ce que il a
« [3] meffait. [4] »

Tant se multiplièrent telles paroles, en ymaginant et considérant toutes raisons, que les oncles du roy et le conseil de France se misrent ensemble, et eurent conseil et certain arrest sur toutes ces nouvelles pour envoyer en Castille devers le roy Jehan en luy remonstrant et disant de par le roy de France que il s'advisast et bien regardast à ses besoignes et que il ne fust tel, ne si ozé que il feist nul traittié, ne aliance aux Anglois, ne au duc de Lancastre, qui en riens touchast, ne fut préjudiciable à la couronne, ne au roiaulme de France ; et, se il le faisoit, ne avoit fait, ne enpensé de faire, il feust tout seur que la puissance de France le reculleroit autant ou plus qu'ils l'avoient avancié, et n'entendroient le roy de France, ne les François à autre chose, si l'auroient destruit.

Or fut advisé et regardé par moult grant délibération de conseil qui feroit ce messaige, et fut bien dit que il y convenoit homme hardi et bien enlangagié qui sagement et vaillamment remonstrast la parole du roy. On n'avoit que faire de y envoier simplement, ne ung simple homme. On en nomma trois, le sire de Coucy, messire Jehan de Vienne, admiral de France, et messire Guy de la Trimoulle, et de ces trois prendre l'un il souffissoit pour envoier en Castille fournir ce voiage et message. Tout considéré, [5] il [6] fut arresté que messire Jehan de Vienne le feroit et yroit en Espaigne. Si luy fut dit du roy et de son conseil : « Admi-

[1-2] Sang. — [3-4] Mal fait. — [5-6] Le dernier conseil.

« ral, ordonnés-vous et apprestés-vous. Vous ferés ce « voiage et ne porterés autres lettres pour le présent au « roy de Castille fors de créance. C'est assés. Vous estes « bien infourmé de la matière sur quoy et comment on « vous envoye par delà, et dittes bien à ce roy d'Espaigne « que il advise[1] et que il lise ou face lire les aliances et les « ordonnances et prommesses jurées et séellées que il a de « nous et nous de luy, et retenés bien toutes les responses « que il vous fera et son conseil, par quoy sur icelles nous « nous puissons fonder et rieuler de raison. » L'admiral respondy : « Voulentiers. »

Depuis ne demoura pas l'amiral de France à Paris long terme, que toutes ses besoingnes furent prestes. Si prist congié au roy et à ses oncles; et se départy et prist le chemin de Bourgoingne; car il vouloit aler par Avignon veoir le pape et son frère, ainsi que il fist.

Nous nous souffrirons ung petit à parler de luy et parlerons de Gieuffroy Teste-Noire et du siége qui estoit devant Mont-Ventadour le chastel où dedens on l'avoit enclos; mais ainchois parlerons-nous encoires du duc de Berry qui avoit si grant désir de luy marier, que il le monstra en l'année; car il ot femme, et si vous diray quelle et où il se maria.

Quant le duc de Berry percheu que il avoit failly à la fille du duc de Lancastre, il fut infourmé et advisé que le conte de Boulongne avoit une belle fille qui s'appelloit Jehanne, fille de madame Aliénor de Comminges. Mais elle n'estoit pas delés le père, ne la mère; ainchois estoit ou pays de Berne delés le conte de Fois, son grant amy et cousin, lequel conte l'avoit

[1] Ou face adviser.

nourrie, eslevée et gardée bien et doulcement et nettement plus de noeuf ans en son chastel à Orthais et gouverné tout son estat, que oncques père, ne mère, ne amy qu'elle eust, puis que le gentil conte la prist en garde et en nourrechon, n'y avoient riens mis, ne la damoiselle n'avoit à nulluy riens cousté fors au conte de Fois. Si avoit-il esté par plusieurs requis et pryé de son mariage, mais il n'y avoit voulu entendre, car il respondoit à ceulx qui luy en parloient, que la damoiselle estoit encoires trop jeune ; et par espécial messire Bernard d'Armeignach, frère au conte d'Armeignach, en avoit fait prier et parler par plusieurs fois et promettoit que, se il l'avoit par mariage, que la guerre seroit finée entre euls et luy, [1] et le discort [2] de la terre de Berne. Non obstant toutes ces promesses, le conte n'en avoit cure, et s'escusoit et respondoit que sa cousine estoit encoires trop jeune, mais il disoit autrement à ses gens, ainsi que me racompta messire Espaeng de Lyon : « Ceulx d'Armeignach me cuident trop bien tenir pour « beste, quant ils me requièrent de mon dommaige. Se je « leur donnoie ma cousine, je les renforceroye, et si m'affoi- « bliroie. Jà tiennent-ils de force et non de droit la « conté de Comminges qui est héritage venant de par sa « mère, et si veulent viser à ma cousine de Boulongne. Je « vueil bien que ils sachent que je ne la marieray jà en « lieu nul fors si fort et si puissant que ils seront tenus en « guerre pour son héritage de Comminges. Car ils n'ont à « présent à respondre fors à ung homme mort, le conte de « Boulongne son père. » Dont il estoit avenu que quant le conte d'Armeignach et messire Bernard son frère veirent qu'ils n'y povoient avenir, vivant leur ante madame de Berry, ils en avoient parlé au duc de Berry que ce seroit

[1-2] Du chalenge.

ung beau mariage pour Jehan de Berry son fils, dont le duc en avoit envoié souffissans messages en Berne devers le conte de Fois, en priant, et tous mautalens mis jus et pardonnés que du temps passé avoient eu ensemble, que il peust avoir la damoiselle de Boulongne pour Jehan son fils en cause de mariage, et que le conte de Boulongne, père à la damoiselle, le vouloit, accordoit et s'y assentoit.

Le conte de Fois avoit fait bonne chière aux ambassadeurs; mais il s'estoit excusé et disoit que elle estoit trop jeune, et aussi quant sa cousine de Comminges, contesse de Boulongne, luy bailla et délivra et mist en garde et en charge, elle luy avoit fait jurer que sans son sceu il ne la marieroit jà en lieu quel qu'il feust. Si vouloit tenir son serement, et de l'enfraindre nuls ne l'en devroit jà requerre, et ceste excusance mettoit avant le conte de Fois, car il sçavoit bien que sa cousine de Comminges qui se tenoit ou roiaulme d'Arragon delés le conte d'Urgel son frère, à nuls de ceulx d'Armeignach, ne qui venissent du sang, ne de l'estraction d'Armeignach elle point ne s'accorderoit : de quoy les ambassadeurs du duc de Berry retournèrent lors sans riens faire. Et en absence de euls le conte de Fois avoit dit, comme me dist messire Espaeng de Lyon : « Le duc « de Berry et son conseil me veulent bien tenir pour beste « et pour ygnorant, quant ils veulent que je renforce mes « ennemis. Jehan de Berry est cousin germain à mes adver- « saires d'Armeignach. Ce marchié ne feroye-je jamais. Avant « la marieroie en Angleterre à messire Henry de Lancastre, « conte d'Erby et fils au duc de Lancastre, et jà m'en a-on « parlé. Se je ne cuidoie trop fort courrouchier le roy de « France, nuls autres ne y vendroit fors luy. Encoires ne « sçay-je quel chose j'en feray, car avant je la marieroie là « à ma plaisance, que nuls de ceulx d'Armeignach l'eust. A

« ma plaisance et à moy en est du faire ou du laissier. Je ne « m'en ay que faire de melencolier [1] que bien à point [2]. »

Quant le duc de Berry sceut la vérité que le duc de Lancastre vouloit marier sa fille au fils du roy de Castille, et que ce mariage il ne povoit rompre, ne brisier que il ne se fesist, il fut cinq ou six jours tout pensif et tant que ceulx qui les plus prochains de luy estoient, luy demandèrent quelle chose il avoit. Il s'en descouvry à euls et leur dist son intention. Adont luy dirent ceulx de son conseil : « Sire, se vous avés failly à la fille du duc de Lancastre, « vous povés bien recouvrer ailleurs et en fille de grant « seigneur et taillie d'estre encoires grant héritière ou « temps à venir ; mais pour le présent elle est encoires « trop jeunette ung petit contre vostre eage. Je ne sçay se, « pour celle cause, le conte de Fois qui l'a en garde, la « vous reffusera. » — « Est-ce la fille au conte de Bou- « longne? » dist le duc de Berry. — « Ouy, monseigneur, » respondirent ceulx de son conseil. — « En nom Dieu, res- « pondi le duc, il nous y fauldra essayer. »

Depuis ne demoura gaires de temps que il escripsy devers le conte de Fois en luy signiffiant moult doulcement et amiablement que il envoieroit devers luy quatre chevalliers et espéciaulx et grans seigneurs, tels que le conte de Sancerre, le sire de la Rivière, messire Guy de la Trimouille et le visconte d'Assy, et ces quatre seroient si fors et si seurs pour traittier du mariage de luy à la fille du conte de Boulongne que il avoit en garde, que bien luy devoit souffire, mais que ce feust son plaisir, et prioit en ses lettres au conte de Fois que sur ce il luy voulsist rescripre son intention, par quoy ses gens ne se traveillassent pas en vain [3].

Le conte de Fois recueilly les messages qui ces lettres de

[1-2] Ne soucier. — [3] Ne ne perdissent leur peine.

traittiés à entamer apportoient, moult lyement, et rescripsy par ceulx-meismes au duc de Berry, que de ces nouvelles il estoit moult resjoy et que il estoit tout appareillié de recueillier, feust en Fois ou en Berne, les chevalliers dessus nommés, mais que il eust l'accord du conte de Boulongne et de la contesse.

Quant le duc de Berry, au retour de ses messagiers, ouy ces nouvelles, si fut tout resjouy et exploitta tout cel yver, puis à l'un, puis à l'autre pour parvenir sur l'esté à ce mariage. Si ne se firent pas les besoingnes si trestost, car bien savoit le duc de Berry que le conte de Fois n'estoit pas ung sires légier à convertir, et que il y auroit moult de paroles retournées avant que tous les procès feussent conclus. Si voult sagement ouvrer de ses besoingnes et envoia très-espéciaulx messages devers le pape Clément qui cousin bien prochain estoit à la damoiselle de Boulongne, lequel pape fut moult resjouy quant il sceut que sa cousine de Boulongne povoit estre si bien et haultement mariée comme au duc de Berry, oncle du roy de France. Et rescripsi le pape au conte de Fois en luy signiffiant moult[1] amiablement[2] que il ne voulsist point varier aux traittiés de ce mariage, car leur lignage en seroit tout reffait.

Le conte de Fois recepvoit lettres à tous lés, et trop bien se sçavoit dissimuler de tels besoingnes, et tenoit toutes les parties à amour, le pape et le duc de Berry aussi ; mais il n'y avoit si sage de euls, ne de tous leurs consauls que ils sceussent à dire quelle chose le conte de Fois pensoit parfaittement.

Nous souffrirons ung petit de ces besoingnes pour parler du siége de Ventadour et de Gieuffroy Teste-Noire.

[1-2] Doulcement.

Tous les compaignons se teurent ung petit, et, quant il vyt que ils se taisoient, il les raffreschy de [1] nouvelles paroles, et leur dist : « Je croy bien que vous avés petit « pensé à ce que je vous demande. Moy estant en ce lit, je « y ay pensé pour vous. » — « Sire, respondirent-ils lors, « nous croions bien, et nous sera plus acceptable, se de vous « vient que de nous, et vous nous le dirés, se il vous plaist. » — « Ouy, respondi Gieuffroy Teste-Noire, je le vous diray et « nommeray. » — « Beaulx seigneurs, ce dist Gieuffroy « Teste-Noire, je sçay bien que vous m'avés tousjours amé « et honnouré ainsi que on doit faire son souverain et capi- « taine, et je auroie trop plus chier, se vous l'accordés, « que vous ayés capitaine qui descende de mon sang que « nul autre. Veés-icy Alain Rous, mon parent et cousin, et « Pierre son frère, qui sont bons hommes d'armes et de mon « sang. Si vous prye que Alain vous vueilliés tenir et « [2] retenir [3] à capitaine, et luy jurer, en la présence de moy, « foy, obéissance, amour, service et loyauté, et aussi à « son frère ; mais toutesfois je vueil que sur Alain soit la « souveraine charge. » Lors ils respondirent : « Sire, vou- « lentiers, et vous l'avés bien esleu et choisy. » Là fut de tous les compaignons Alain Rous serementé, et aussi fut Pierre Rous son frère.

Quant toutes ces choses furent faittes et passées, Gieuffroy Teste-Noire parla encoires et dist ainsi : « Or bien, sei- « gneurs, vous avés obéy à mon plaisir. Si vous en sçay « gré, et pour tant je vueil que vous partissiés à ce que vous « avés aydié à conquerre. Je vous di que en ceste arche « que veés-là (adont l'enseigna-il à son doy) il y a jusques « à la somme de trente mille frans. Si en vueil ordonner, « distribuer et laissier à ma conscience, et vous accomplirés

[1] Douces et. — [2-3] Recevoir.

estoient usés d'armes, et, quant il les vyt, il se assist enmy son lit et puis leur dist ainsi : « Beaus seigneurs et compai-
« gnons, je sens et congnois que je suis en ung grant
« péril et aventure de mort ; et nous avons ung long temps
« ensemble esté et tenu bonne compagnie [1]. Je vous ay
« esté maistre et capitaine loyal à mon povoir, et verroie
« moult voulentiers que de mon vivant vous eussiés ung
« capitaine qui bien et loyaulment s'acquitast envers vous et
« gardast ceste forteresse ; car je la vous laisse pourveue
« de toutes choses nécessaires qui appartiennent pour ung
« chastel garder, de vins, de vivres et d'artillerie et de
« toutes autres choses y appartenans pour long temps. Au
« surplus, je vous prie que vous me dittes entre vous et
« en général se vous avés advisé, ne esleu capitaine ou
« capitaines qui vous sace ou sacent mener et gouverner en
« la fourme et manière que gens d'armes aventureus doi-
« vent estre menés et gouvernés ; car ma guerre [2] à tous [3]
« a esté telle, et au fort je n'avoie cure à qui [4]. Dont [5] sur
« l'ombre de la guerre et querelle du roy d'Angleterre je me
« suis infourmé et oppinionné plus que de nul autre, car
« je me suis tousjours trouvé en guerre de conquest, et là
« se doivent traire et [6] trouver [7] tousjours compaignons
« aventureus qui [8] demandent [9] les armes et qui se désirent
« avanchier. En ceste frontière-cy a bon pays et rendable,
« et y appendent grant foison de bons pactis, quoyque à
« présent les François nous facent guerre et tiennent siége,
« mais ce n'est pas à tousjours durer. Ce siége et ces basti-
« des se desromperont ung jour. Or me respondés à ce
« propos dont je vous parle et se vous avés capitaine
« esleu entre vous trouvé, ne advisé. »

[1] L'un à l'autre. — [2-3] Tousjours. — [4] Mais que proufit y eust. — — [4-5] Nequedent. — [6-7] Tenir. — [8-9] Désirent.

Tous les compaignons se teurent ung petit, et, quant il vyt que ils se taisoient, il les raffreschy de [1] nouvelles paroles, et leur dist : « Je croy bien que vous avés petit « pensé à ce que je vous demande. Moy estant en ce lit, je « y ay pensé pour vous. » — « Sire, respondirent-ils lors, « nous croions bien, et nous sera plus acceptable, se de vous « vient que de nous, et vous nous le dirés, se il vous plaist. » — « Ouy, respondi Gieuffroy Teste-Noire, je le vous diray et « nommeray. » — « Beaulx seigneurs, ce dist Gieuffroy « Teste-Noire, je sçay bien que vous m'avés tousjours amé « et honnouré ainsi que on doit faire son souverain et capi- « taine, et je auroie trop plus chier, se vous l'accordés, « que vous ayés capitaine qui descende de mon sang que « nul autre. Veés-icy Alain Rous, mon parent et cousin, et « Pierre son frère, qui sont bons hommes d'armes et de mon « sang. Si vous prye que Alain vous vueilliés tenir et « [2] retenir [3] à capitaine, et luy jurer, en la présence de moy, « foy, obéissance, amour, service et loyauté, et aussi à « son frère ; mais toutesfois je vueil que sur Alain soit la « souveraine charge. » Lors ils respondirent : « Sire, vou- « lentiers, et vous l'avés bien esleu et choisy. » Là fut de tous les compaignons Alain Rous serementé, et aussi fut Pierre Rous son frère.

Quant toutes ces choses furent faittes et passées, Gieuffroy Teste-Noire parla encoires et dist ainsi : « Or bien, sei- « gneurs, vous avés obéy à mon plaisir. Si vous en sçay « gré, et pour tant je vueil que vous partissiés à ce que vous « avés aydié à conquerre. Je vous di que en ceste arche « que veés-là (adont l'enseigna-il à son doy) il y a jusques « à la somme de trente mille frans. Si en vueil ordonner, « distribuer et laissier à ma conscience, et vous accomplirés

[1] Douces et. — [2-3] Recevoir.

« loyalement tout mon testament. Dittes : Oyl. » Ils dirent tous : « Oyl, sire. »

« Tout premièrement, dist Gieuffroy, je laisse à l'église et « chappelle de Saint-George qui siet ou clos de céans, pour « les réparations et réfections, [1] mil et cinq cens frans, et « en après à ma chière amie qui loiaulment m'a servy, deux « mille et cinq cens frans, à mon clerc V^c frans, à Alain « Rous, vostre capitaine, quatre mille frans, et à Pierre Rous « son frère, deux mille frans, *Item* à mes varlets de chambre « V^c frans, à mes officiers mil et V^c frans, *Item* le surplus « je ordonne et laisse, ainsi comme je vous diray. Vous « estes, comme, il me semble [2] environ [3] trente compaignons « d'un fait et de une emprinse, et devés estre frères et « d'une aliances, sans débat, ne riote, ne estrif avoir « entre vous. Tout ce que je vous ay dit, vous le trouverés « en l'arche. Si départés entre vous trente le surplus tout « gracieusement, et, se vous ne povés estre d'accord et « que le diable se [4] touille [5] entre vous, veés-la une hache « forte et trenchant, rompez l'arche, et puis en ait qui « avoir en puet. » A ces mots respondirent-ils tous, et dirent : « Sires et maistres, nous serons bien d'accord. Nous « vous avons tant doubté et amé que nous ne romperons « pas l'arche, ne casserons jà chose nulle que vous ayés « ordonnée [6]. »

Ainsi que je vous compte, ala et advint du testament Gieuffroy Teste-Noire, et ne vesquy depuis que deux jours. Si fut ensevely en la chappelle de Saint-George de Mont-Ventadour. Tout son lais fut accomply, et les trente mille frans départis à tous et à chascun, ainsi que ordonné et dit l'avoit, et demeurèrent Alain Rous et Pierre capitaines de Mont-Ventadour. Mais pour tant ne se levèrent point les

[1] Dix. — [2,3] Tous. — [4,5] Touaille. — [6] Et commandée.

bastides qui se tenoient à l'environ, ne ne laissèrent à faire les escarmuches moult souvent. Touteffois de la mort de Gieuffroy Teste-Noire, quant les compaignons d'Auvergne et de Lymosin, chevalliers et escuiers, le sceurent, ils en furent tous resjouis et ne doubtèrent pas tant le remanant, car il avoit esté en son temps trop doubté et grant capitaine, et bien savoit sagement guerroier et tenir garnisons.

Or revendrons au duc de Guerles et parlerons encoires de luy ung petit pour racompter quelle chose il luy advint en celle saison. J'en vueil ung petit parler pour tant que il m'a embesoignié icy-dessus à traittier de ses affaires bien au long et comment il fist le roy de France, ses oncles, son frère et les nobles de France venir si avant que jusques à l'entrée de son pays, et sagement se porta contre euls, car il se fist quitte de celle guerre à très-petit de dommaige.

Quant le duc de Guerles vit que toutes gens d'armes estoient rettrais en France et ailleurs et que il n'en estoit mais nulles nouvelles, et estoit appaisié à la duchesse de Brabant et à tous ses ennemis parmy la composition et ordonnances qui faittes estoient que il devoit rendre la ville de Grave sur certains poins et articles qui ordonnés estoient entre le duc de Bourgoingne et la duchesse de Brabant et luy, et se devoit conclure et déterminer dedens l'an enssieuvant, il regarda pour employer [1] sa saison [2], car néant plus ne sçavoit-il que faire en son hostel, que il s'en yroit en Prusse.

Adont il ordonna toutes ses besoignes et se hourda et accompaigna de chevalliers et escuiers de son pays et d'ailleurs aussi, et se mist au chemin pour faire ce voyage

[1-2] Son temps.

entour les octaves de la Saint-Martin, et chevaucha parmy Allemaigne, et, partout où il venoit et passoit, on luy faisoit bonne chière, et tant ala et si avant que il entra en la terre de Prusse. Ne sçay par quelle incidence ce advint, mais on fist ung gait sur luy, estant aux champs, et sur ses gens, et luy vindrent courir sus gens d'armes dont point ne se doubtoit, et le ruèrent jus et tous les siens, et perdirent tous leurs chevauls, armures et vaiselle, or et argent. Si furent menés prisonniers en une ville, et fiancièrent (chascun qui taillié estoit de ce faire) foy, prison et serement vers ungs et autres qui rués jus les avoient. Et par espécial le duc de Guerles fiança prison par foy, obligation et serement vers ung escuier quy s'appelloit Conrart, son sournon ne sçay-je pas. Et furent le duc et ses gens menés en une forte ville en la terre de ce duc de [1] Estueple [2], non pas que le duc personnellement y feust : de cela ne fus-je oncques infourmé si avant.

Quant les hauls maistres de Prusse entendirent telles nouvelles que le duc de Guerles, sur son chemin en là venant, avoit esté rué jus, moult durement en furent courrouchiés, et bien dirent que la chose ne demourroit pas ainsi et que à trop grant blasme leur tournoit ceste emprinse. Si furent leurs mandemens grans et estoffés et se départirent de Conniseberghe et s'en vindrent à effort de gens d'armes devers la ville et le chastel là où on tenoit en prison le duc de Guerles.

Quant cest escuier qui son maistre estoit, fut infourmé de ceste chevauchée, si se doubta et s'avisa que il ne se tendroit point en ce chastel, mais s'en départiroit ; car trop mal luy en prendroit, se prins estoit, ne là attrapé. Mais avant son partement il s'en vint au duc de Guerles et

[1, 2] Stuelpe.

luy dist ainsi : « Duc de Guerles, vous estes mon prison-
« nier, et je suis vostre maistre. Vous estes gentil homme
« et loyal. Vous m'avés promis et juré par vostre foy et
« serement que, quelque part que je iroie, ne vouldroye
« aler, vous me sieuvriés. Je ne sçay se vous avés mandé
« le grant maistre de Prusse. Il vient par dechà efforciée-
« ment, et ne suis pas conseillié de luy attendre, et pour
« ce demourés, se vous voulés, ou me sieuvés, se vous
« voulés. Je emporte vostre foy avecques moy. »

Le duc de Guerles à toutes ces paroles ne respondi riens, et l'escuier monta et se party et mist en lieu et en place forte assés ; mais à son département il dist encoires ainsi au duc de Guerles : « Vous me trouverés en tel lieu. » Si luy nomma ung chastel fort à merveilles et hors de chemin. Quant il se fut party et mis à sauveté, le hault maistre de Prusse à tout puissance de gens vint là où le duc de Guerles estoit ; nuls ne luy ala au devant pour le deffendre, et le délivra du lieu où il estoit, et toutes ses gens aussi qui là estoient, et, se il euist trouvé l'escuier qui prins l'avoit, il l'eust mis à mort ; et s'en retourna en la ville de Connisberghe [1], le duc de Guerles en sa compaignie.

Or vous diray que il advint de ceste besoigne. Bien est vérité que il en fut grans nouvelles en plusieurs pays et espécialement en Allemaigne, et en parla-on en plusieurs manières, et venoient les paroles à grant merveilles aux seigneurs qui les ouoient recorder. Si tost que le duc de Guerles fut venu à Connisberghe, qui délivré avoit esté par la fourme et ordonnance que je vous dy, et il ot pensé et ymaginé sur ces besoingnes comment cest escuier l'avoit fiancié par foy obligiée et quel chose il luy avoit dit à son département, si fut tout esbahy et dist en soy-meismes que

[1] Et s'y retira.

par nul tour il ne povoit veoir que il feist loyaulté, ne que il s'acquitast bien de sa foy ; et dist au hault maistre de Prusse que il ne vouloit là plus demourer ; ne pour chose que on luy sceust dire, ne monstrer, feust par dispensation, absolution, ne autrement, il ne se voult abstenir que il ne se départesist de là, car il se mist au chemin et s'en ala en la ville et propre lieu où son maistre qui prins et fiancié l'avoit, demouroit. Dont toutes gens qui en oyrent parler, luy tournèrent à grant [1] vertu et bonté [2].

Quant ces paroles et ces choses vindrent à la congnoissance de ses prochains et des Guerlois, et que ils veirent la voulenté du duc leur seigneur, ils traittièrent de sa délivrance, et fut délivré parmy le moyen de ce duc d'Estueple, qui grant peine y rendi, et non obstant tout ce, ce duc d'Estueple, avant qu'il volsist consentir que le duc de Guerles yssist hors de dangier, ne de sa terre, il convint que il jurast et séellast que pour tousjours et à jamais de ceste prise luy, ne ses hoirs, ne homme de sa terre, il ne povoit prendre [3] par voye de dissimulation, ne autrement, et ainsi se départy le duc de Guerles, mais il ot en celluy an celluy dure aventure.

Or retournerons-nous à messire Jehan de Vienne, admiral de France, pour racompter comment il parla et exploita au roy de Castille de par le roy de France.

Tant exploitta messire Jehan de Vienne, admiral de France, et sa route par ses journées que il entra en Castille, et demanda du roy où il le trouveroit. On luy dist que par usage il se tenoit voulentiers à Bourgues [4]. Il chevaucha celle part et fist tant que il y parvint. Si descendi à ung hostel, et là

[1,2] Vaillance. — [3] Ne arrester par vengeance, ne. — [4] En Espaigne.

il se raffreschy et appareilla, et puis ala vers le palais du roy. Si tost que ceulx de l'ostel du roy sceurent que l'admiral de France estoit là venu, ils le recueillirent selon l'usage du pays honnourablement et bien pour l'onneur et amour du roy de France, auquel ils sentoient leur roy grandement tenu, et fut mené en la chambre du roy qui le rechupt moult lyement. Messire Jehan de Vienne luy bailla ses lettres. Le roy les prist et les leut, et appella son conseil à une part, et là furent veues et leues de chief en chief. Quant on vit que créance y avoit, l'admiral fut appellé, et luy fut dit que il parlast et bien remonstrast ce pour quoy il estoit là venu; et il qui tout prest fut, dist ainsi et par beau langaige et bien aourné: « Sire roy et vous tous ceulx de « son conseil, le roy de France m'envoie par devers vous « pour la cause de ce qu'il luy est venu en congnoissance « que vous mariés vostre fils à la fille du duc de Lancastre, « et vous savés que ceste partie où vous vous alyés, luy « est contraire et adversaire, et vient à très-grant mer- « veille au roy de France et à son conseil; car vous ne « povés ouvrer, recueillier, ouir, ne entendre à traittié nul, « quelconques soit, de mariage ou autrement, sans le sceu « de mes redoubtés seigneurs le roy nostre sire et son con- « seil, car ils dient ainsi, et vray est, que on ne puet marier « ses enffans sans conjonction et aliance de grant paix et « amour. Si vous mande par moy que vous vous advisés « bien de faire ou de avoir fait, de penser ou de avoir « pensé chose aucune qui en riens soit préjudiciable au roy, « ne au royaulme de France, par quoy les obligations et « aliances qui sont jurées et séellées du roy Henry vostre « père et des prélats, nobles et cités de ce roiaulme, ne « soyent en riens enfraintes, ne corrompues; car, se il « estoit sceu, ne ouvert, vous seriés encourru en sentence « de pape et d'excommunication, en payne inpardonnable et

« en l'indignation du roy et de tous les nobles du roiaulme « de France, et ne trouveriés, avecques le blasme que « vous encourriés et recepvriés, plus grans ennemis [1] : « c'est la parole du roy de France et de son conseil et la- « quelle par moy ils vous mandent. »

Quant le roy de Castille et une partie de son conseil qui là estoient, entendirent et orent oye l'admiral du roy de France ainsi parler et si vifvement, ils furent tous esbahys et regardèrent l'un l'autre, et n'y ot oncques homme qui relevast le mot, ne feist response. Touteffois ung évesque qui là estoit, respondy et dist ainsi : « Messire Jehan, vous « estes nouvellement venu en ce pays, et le roy et nous « vous y veons voulentiers, qui le bien y soiés venu. Beau « sire, le roy a bien oy et entendu ce que vous avés dit et « parlé : si en aurés brief bonne response, voire dedens « ung jour ou deux, et telle que vous vous en contempte- « rés. » — « Il souffist, » respondi messire Jehan de Vienne. A ces mots, il prist congié du roy et de son conseil, et se retraist à son hostel. Il me fut dit que messire Jehan de Vienne séjourna à Bourgues plus de sept jours que il ne povoit avoir response; mais estoient les choses trop fort dissimulées, et tant que il s'en melencolia, car point ne veoit le roy, ains se tenoit tousjours en ses chambres sans luy monstrer.

Quant messire Jehan de Vienne vyt que il n'en auroit autre chose, il en parla à ceulx du conseil du roy ausquels il parloit à la fois, et dist que il se départiroit sans estre respondu. On se doubta de ceste parole que il ne fesist ce qu'il disoit, et voirement l'eust-il fait. Si fut ung jour appellé. Là luy fut response faitte sur tel fourme que il desist au roy de France et à ceulx qui celle part l'avoient

[1] D'eulx.

envoié, que ils ne fuissent en nulle souspechon du roy de Castille, ne de son conseil; car ils n'auroient jà, ne ne feroient, ne avoient fait au roy d'Angleterre, chose qui peust [1] rompre [2], ne entamer, ne chanceller par nulle voye quelconque les aliances qui estoient jurées et escriptes, promises et séellées entre France et Castille; mais, se le roy de Castille marioit son fils à la fille du duc de Lancastre et faisoit paix à luy du costé du calenge que le duc de Lancastre demandoit ou royaulme de Castille de par sa femme, tout son pays générallement luy conseilloit et s'i assentoit et le vouloit, et ce ne devoit pas au roy de France, ne à son conseil desplaire, car tousjours et en toutes choses le roy de Castille vouloit demourer, et aussi faisoient ses gens, par ferme ordonnance et aliance conjointement avecques et delés le roy de France et les François.

Telle fut la substance de la response que messire Jehan de Vienne rapporta en France, et le roy de Castille et le duc de Lancastre procédèrent avant en leur mariage, et firent paix amiable ensemble par les moiens et traittieurs de Castille dessus nommés; car le duc de Lancastre se tenoit tousjours en la marche de Bourdeaulx, et vint de Bayonne à Bourdeaulx, et la duchesse et leur fille, où ils furent receus à grant joye, car on les désiroit ou pays; et puis vint de Bourdeauls à Lieborne.

Quant les vrayes et certaines nouvelles furent venues et sceues en l'ostel du conte de Fois, que le roy de Castille s'accordoit et appaisoit au duc de Lancastre et marioit son fils à sa fille et luy donnoit grant terre et grant pays en Castille et grant nombre de flourins (environ deux cens mille nobles), si en eut le conte trop grant merveilles, car pour

[1-2] Corrompre, ne brisier.

ce temps je y estoie et séjournoie, et dist le conte de Fois : « Ce roy de Castille est ung grant chétif, car il a fait à ung « homme mort aliances ; et je sçay bien, dist le conte de « Fois, que le duc de Lancastre estoit [1] en tel dangier que « il ne se savoit aidier. Par ma foy, dist le conte, il y a « ung sage homme au duc de Lancastre, et vaillamment et « sagement il s'est porté [2] de [3] ceste guerre. »

Or advint que environ le Noël l'armée du conte d'Arondel qui toute la saison s'estoit tenue sur la mer waucrant et frontoiant le pays de Bretaigne, de la Rochelle, de Saintonge et de Bourdellois, s'avalèrent en la Basse-Normendie et passèrent devant Carenten, mais avant avoient-ils prins terre à Chièrebourg et vouloient faire aucunes armes là ou pays. De la ville et de la garnison de Carenten estoient gardiens et souverains pour ce temps le sire de Hambie et le sire de Coursy, et avecques euls avoit grant multitude de chevalliers et escuiers de Normendie.

Quant le conte d'Arondel et sa route entendirent que la ville de Carenten estoit bien garnie et pourveue de bonnes gens d'armes, ils passèrent oultre, car ils veoient que à l'assaillir ils povoient plus perdre que gaingnier. Si s'en vindrent à une autre ville assés près de là, qui s'appelle Torigny, et l'assaillirent et prindrent par force, et la pillièrent toute, et y conquisrent grant avoir, et emmenèrent grant nombre de bons prisonniers, et puis vindrent devant la bonne cité de Bayeux, et furent jusques aux barrières, mais point n'y assaillirent fors que de une seule escarmuche, puis passèrent les Anglois les Gués-Saint-Clément, et firent grant dommaige ou pays ; car ils y séjournèrent quinze jours

[1] En tel parti et. — [2-3] En.

ou environ, et nuls ne leur ala au devant. Si estoit le mareschal de Blainville en Normendie, mais il n'estoit pas [1] adverty [2] de leur venue, car, se il l'eust sceu, il y eust pourveu.

Quant les Anglois eurent fait leur voiage et leur emprinse et porté au pays de Normendie bien dommaige de cent mille frans, ils se retrairent bien et sagement et rapassèrent les Gués et retournèrent à Chièrebourg et misrent tout leur conquest à sauveté en leur navire, et quant ils eurent vent à voulenté et leurs vaisseauls furent chargiés, ils entrèrent tous dedens. Si désancrèrent et prindrent le parfont, et retournèrent en Angleterre et arrivèrent au port de Hantonne.

Ainsi en celle saison se porta sur mer et sur les bandes de mer l'armée du conte d'Arondel.

En ce temps se tenoit messire Loys de Sancerre, mareschal de France, en la Languedoch, en la marche de Thoulouse ou de Carcassonne, et sçavoit bien les traittiés qui estoient fais entre le duc de Berry et le conte de Fois pour le mariage de la fille au conte de Boulongne, que le duc de Berry vouloit avoir, quoyque la damoiselle feust moult jeune. Si ot affection le mareschal de France de venir veoir le conte de Fois, et croy (selon ce que je fus lors infourmé de ses gens à Orthais, car là me trouva-il environ le Noël quant il vint) que le roy de France l'y envoia : je vous diray en quelle instance.

Le roy de France pour ce temps estoit jeune et voulentiers traveilloit, et encoires n'avoit-il pas esté en la Languedoch, qui est ung moult grant pays et bien garny de cités, de

[1-2] Signifié.

villes et de bons chasteauls[1] et tout[2] apovry[3]; car le duc de Berry et son conseil qui le gouvernement en avoient, trop durement l'avoient taillié et gasté par tailles et oppressions, dont les plaintes estoient venues jusques au roy, et droit à ce point qu'il estoit nouvellement entré en la domination de son roiaulme, et avoit dit que il vouloit aler en la Languedoch et visitter le pays et aussi le pape que oncques il n'avoit veu, et en ce voiage il vouldroit veoir le conte de Fois, dont tant avoit ouy parler pour sa vaillance et largesse.

Si se mist au chemin le mareschal messire Loys de Sancerre et se partit de la cité de Thoulouse à bien cinq cens chevauls, et chevaucha tant que il vint à Tharbe en la terre de Bigorre, et de là il chemina à Morlens-en-Berne. Le conte de Fois qui estoit signiffié de sa venue, en fut tout resjouy, et commanda à ses maistres d'ostel que sa ville d'Orthais fust appareilliée moult bien pour luy recepvoir, car sa venue luy plaisoit grandement.

On fist le commandement du conte, et furent les hostels ordonnés[4] pour ses gens; car il descendi ou chastel de Orthais, et ala proprement le conte de Fois à l'encontre de luy sur les champs à plus de CCC chevauls, et le recueilly moult grandement et lyement, et fut à Orthais messire Loys de Sancerre environ de six jours. Et là il dist au conte de Fois que le roy de France avoit grant désir de aler en Languedoch et de luy veoir. Le conte respondi : « En bonne foy je désire sa venue, et il soit le bien venu; « car certes je le verroie très-voulentiers. » — « Voire, sire « conte, dist messire Loys, mais c'est l'intention du roy « que il vouldra à sa venue savoir plainement et ouvertement « lequel vous vous vouldrés tenir ou françois ou anglois;

[1] Et de toutes gens. — [2,3] Gasté. — [4] Et appareillés.

« car vous [1] avés [2] tousjours dissimulé de la guerre, et « point ne vous estes armé pour prière, ne mandement que « vous ayés eu » — « Ha ! a ! messire Loys, dist le conte, « grant merchis quant de tel propos vous m'avés parlé et « advisé. Se je me suys par cy-devant excusé et déporté de « non moy armer, je ay eu, à juste entendement, cause ; « car la guerre du roy de France et du roy d'Angleterre « ne me regarde de riens. Je tiens mon pays de Bierne « de Dieu et de [3] l'aigle [4]. Si ne m'ay que faire de bouter en « servitude, ne rancunne vers l'un roy, ne l'autre. Et bien « say que mes adversaires d'Armeignac ont fait leur devoir « par plusieurs fois de moy mettre en la malivolence et « indignation de l'une partie et de l'autre ; car avant que « le prince alast en Espaigne, par l'information du conte « d'Armeignac, il me voult faire guerre, et en estoit en « moult grant voulenté, se messire Jehan Chandos ne l'en « eust destourné. Toutesfois, Dieu merchy, je me suis tous- « jours tenu et gardé au plus courtoisement comme j'ay « sçeu, ne peu, et feray tant comme je vivray, et après « ma mort les choses voisent et tournent ainsi comme elles « pourront ou devront aler. »

Ainsi s'esbatirent ensamble, le terme que le mareschal de France fut là, le conte de Fois et le dit mareschal, et quant il prinst congié, le conte luy fist présenter ung moult bel coursier, ung moult bel mulet et ung moult bel ronchin et tous enséellés et moult richement, et à messire Robert de Challus qui là estoit et à messire Guichart Daulphin et aux chevalliers du mareschal à chascun deux cens frans, et à cinq escuiers à chascun cinquante frans. Atant prist le mareschal congié pour retourner vers Thoulouse, et je vouloie aussi retourner avecques luy, mais le conte de Fois

[1-2] Vous estes. — [3-4] L'espée et de lignée.

ne le voult pas consentir et me dist que je demourroie encoires. Si me convint demeurer et attendre sa voulenté. Et messire Loys de Sancerre se desparty de Orthais et se mist au chemin vers Tarbe, et le [1] convoièrent [2] le sire d'Anchin, de Bigorre, et de l'ostel du conte de Fois, messire Pierre de [3] Cabestrain [4].

En ce temps et environ l'an [5] renouvellé [6], ot à Bourdeauls-sur-Géronde [7] ung fait [8] d'armes par devant le duc de Lancastre, de cinq Anglois de l'ostel du duc, et de cinq François, dont les aucuns estoient de l'ostel du mareschal de France, et premièrement de messire Petiton [9] de la Grue [10], Gascoing anglois, contre Morisse Mauvynet, françois; secondement de messire Raymond d'Arragon, anglois, contre messire le bastard de [11] Chauvigny [12], françois; tiercement de Loys de Malepue, françois, capitaine d'Aiguemortes contre Janequin Corne-de-Cherf; quartement, de Arcembault de [13] Villers [14], françois, contre le fils du seigneur de [15] Chaumont [16], Gascon anglois; et quintement de Guillemme Foulcaut, françois, contre le frère du seigneur de Chaumont, Gascoing anglois. Et vous di que pour ces armes faire plusieurs chevalliers et escuiers de Berne et de l'ostel du conte de Fois se misrent à la voye, et je me mis en leur compaignie; car de Orthais jusques à Bourdeauls n'a que vingt et quatre lieues, deux bonnes journées. Si veismes les armes faire, qui furent faittes à Bourdeauls en la place devant Saint-Andrieu, présent le duc de Lancastre et la duchesse et leur fille et les dames et damoiselles du pays,

[1-2] Conjouirent. — [3-4] Cabestain, chevalier. — [5-6] Renouvelant.. reneuf. [7-8] Une appertise. — [9-10] D'Allegrue.. de Pelagrue. — [11-12] Tanneguy. [13-14] Villiers. — [15-16] Caumont.

dont il y avoit en grant nombre, non pas que ils feissent armes tous ensemble, mais chascun son pareil à par luy. Si estoient les armes de trois coups de glaives, de trois coups d'espée, de trois coups de haces et de trois coups de dagues, et tous à cheval ; et y misrent III jours, et les firent bien et à point, et n'y ot nuls des dix blechiés, mais messire Raymon [1] occist le cheval du bastard de Cauvigny, dont le duc fut durement courroucié et en blasma le chevallier pour tant que il avoit porté sa lance trop bas, mais il en fist tantost rendre l'un des siens au dit bastard. Ainsi se portèrent ces armes, et puis se départirent de là toutes gens et misrent au retour, et chascun s'en rala en son lieu.

Assés tost après se ordonna la duchesse de Lancastre pour aler en Castille et pour y mener sa fille qui devoit avoir par mariage le fils du roy de Castille. Si avoit le duc de Lancastre et la duchesse tout cel yver moult fort entendu à ordonner leur besoigne grandement et estofféement pour leur honneur tant pour leurs corps et pour leurs dames et damoiselles, et estoit l'intention de la duchesse que à l'entrée et venue en Castille elle yroit tout premièrement à Montuel où la bataille fut jadis du roy dam Piètre son père contre le roy de Castille nommé Henry et de messire Bertran du Glayaquin, et feroit juste enqueste là où le corps de son père fut pour [2] ce temps mis en sépulture [3], et feroit les os et ce que on en trouveroit, deffouir et apporter en la cité de Séville et là de rechief ensevelir richement et honnourablement ainsi comme à roy appartenoit.

Quant ce vint à l'entrée du mois de mars et que le soleil commence à monter et les jours à aloingier et le beau temps à

[1] D'Aragon. — [2-3] Ces jours ensepveli.

venir, la duchesse de Lancastre ot son arroy tout prest pour luy et pour sa fille. Si se départy de Bourdeauls et vint à Bayonne, et là prinst congié à euls le duc de Lancastre qui s'en retourna vers Bourdeauls, et les dames se misrent au chemin vers Dax la cité, et tant exploittièrent que ils y vindrent et y furent receus moult grandement, car la cité de Dax est en l'obéissance du roy d'Angleterre. Si furent là et se y reposèrent deux jours, et puis passèrent parmy la terre des Bascles et [1] la contrée [2] de Rainchevauls et entrèrent en Navarre et vindrent à Pampelune. Si trouvèrent le roy de Navarre et la royne qui les recueillirent grandement et honnourablement, car la royne de Navarre pour ce temps estoit suer au roy de Castille.

La duchesse de Lancastre et sa fille misrent à passer le royaume de Navarre plus de ung mois ; car elles séjournèrent plusieurs fois avecques le roy et la royne, et partout, pour euls et pour leurs gens, estoient leurs frais payés. Et après elles entrèrent en Espaigne et là trouvèrent les gens du roy de Castille à l'entrée du royaulme qui les recueillièrent lyement ; car pour ce faire ils y estoient envoiés. Tous les royaumes d'Espaigne, de Gallice, de Castille, de Séville, de Thoulette, de Cordouan furent resjouys de leur venue pour la cause de ce que la jeune fille devoit avoir par mariage le fils du roy Jehan leur seigneur, et sembloit à tous que ils auroient parfaitte paix, puisque ils estoient hors de la doubte des Anglois, car contre les Portingalois, comme ils disoient, ils se [3] tendroient [4] bien.

Si vindrent ces dames à Burghes devers le roy Jehan de Castille qui les rechupt grandement et lyement. Aussi firent les prélats et les barons du pays [5] : si furent festoyées et conjoyes ainsi comme à elles bien appartenoit, et là furent

[1-2] Le pas. — [3-4] Cheviroient. — [5-6] Qui les rechuprent aussy.

toutes les convenences renouvellées, prises, faittes, escriptes et séellées entre le roy Jehan de Castille et le duc Jehan de Lancastre, et devoient le duc de Lancastre et sa femme tenir en Castille par an de revenue cinquante mille frans, dont quatre cités et tout le pays de Camp estoient plesges ; et de rechief la duchesse de Lancastre pour sa chambre devoit avoir par an et tenir sèze mille frans, et sa fille et le fils du roy vivant tout le pays de Gallice, et se devoit le jeune fils appeller prince de Gallice.

Quant toutes ces choses furent faittes, renouvellées et confermées et le mariage conclut et accordé, la duchesse de Lancastre laissa sa fille delés le roy et son jeune mary qui avoir povoit environ huit ans, et prinst congié au roy pour aler à Mentuel, sicomme en devant elle avoit proposé. Le roy luy donna et la fist [1] compaigner des plus grans de sa court. La dame vint à Mentuel et fist tant par juste enqueste que elle sceut de vérité là où son père fut jadis ensepvely, sicomme il est icy-dessus plus au long contenu. Si fut deffoui, et les os prins et levés et enbasmés et mis en ung sarcus et portés en la cité de Séville, et là vindrent toutes les processions à l'encontre et au devant au dehors de la cité. Si furent en la cathédral église ses os portés et là mis bien et révéramment, et luy fist-on très-solempnel obsèque, et y furent le roy Jehan de Castille et son fils le jeune prince de Gallice et la greigneur partie des prélats et des barons.

Après cel obsèque fait, chascun s'en retourna sur son lieu. Le roy de Castille s'en vint ou Val-de-Sorre, et son fils et sa fille avecques luy, et la duchesse de Lancastre s'en ala à Médine-de-Camp, une belle, bonne et grosse cité et ville, dont elle estoit dame par la confirmation de la paix, et là se tint ung temps.

[1] Convoyer et.

Nous cesserons, quant à présent, à parler de luy et de Castille jusques que temps et lieu seront, et parlerons du mariage du duc de Berry et d'autres incidens qui s'ensieuvent.

---

[1] Le duc de Berry, madame Jehanne d'Armeignach sa première femme trespassée, avoit grant ymagination, et bien le monstra, que secondement il fust remarié; car, tantost que il pot veoir comment il avoit failly à la fille de Castille, il ne fut oncques aise, ne n'ot repos, mais mist clercs en oeuvre et messagers pour envoyer devers le conte Gaston de Fois, qui avoit en garde la fille au conte Jehan de Boulongne et avoit jà eue plus de noeuf ans [2]. Et pour tant que le duc de Berry ne povoit à ce mariage parvenir fors par les dangiers du conte de Fois, car au fort, le dit conte, ne pour père, ne pour mère, ne pour pape, ne pour amy que la damoiselle eust, il n'en euist riens fait, se bien ne luy feust venu à sa plaisance, il en parla au roy de France son nepveu et au duc de Bourgoingne son frère, et leur requist moult affectueusement que ils s'en voulsissent chargier avecques luy et embesoingnier. Le roy de France en ot bon rys pour tant que le duc de Berry estoit jà tout anchien, et luy dist : « Beaulx oncles, que ferés-vous de une si jeune femme ? « Elle n'a que douze ans, et vous en avés soixante. Par ma « foy, c'est grant folie pour vous de penser à telle besoigne. « Faittes-en parler pour Jehan beau cousin vostre fils qui « est jeune et à venir. La chose est trop mieulx pareille à

[1-2] Sycomme vous avés ouy chy dessus, le duc de Berry avoit moult grande voulenté de luy maryer, et bien le monstra; car si tost qu'il peust veoir qu'il avoit fally à la fille de Lancastre, il ne sousjourna pas de faire escripre et envoyer par devers le conte Gaston de Foix qui avoit en garde la fille au conte Jehan de Boulogne.

« luy que à vous. » — « Monseigneur, respondi le duc de « Berry, on en a parlé, mais le conte de Fois n'y a voulu « entendre pour la cause de ce que mon fils descend de « ceulx d'Armeignach, et ils sont en guerre et en hayne et « ont esté long temps ensemble. Se la fille est jeune, je la « espargneray trois ou quatre ans, voire si longuement « qu'elle sera femme parfaitte et fourmée. » — « Voire, « respondy le roy, beaulx oncles; mais elle ne vous espar- « gnera pas. » Et puis dist le roy tout en ryant : « Or çà, « beaulx oncles, puisque nous veons que si très-grande « affection vous y avés, nous y entendrons moult voulen- « tiers. »

Depuis ne demoura gaires de temps que le roy ordonna le sire de la Rivière, messire Burel, son souverain chevallier et maistre d'ostel et chambellan, pour aler en ce voyage, et avecques luy le visconte d'Assy; et le duc de Bourgoingne y ordonna pour luy et en son nom l'évesque d'Authun et messire Guillemme de la Trimoulle, et le duc de Berry y ordonna et en prya le conte Jehan de Sancerre, ung grant, sage et vaillant chevallier. Les cinq seigneurs pour venir devers le conte de Fois et requérir en nom de mariage pour le duc de Berry ceste jeune dame, se partirent [1] de leurs lieux [2] et se devoient trouver [3] en Avignon delés le pape, comme ils firent. Ce pape Clément qui cousin [4] estoit du père à la damoiselle, les retint là quinze jours, et environ la Chandelleur ils se départirent tous d'Avignon et prindrent le chemin de Nismes et de Montpellier. Si chevauchièrent à petites journées et à grans frais. Si passèrent Bésiers et vindrent à Carcassonne, et là trouvèrent-ils messire Loys de Sancerre, mareschal de France, qui moult grandement [5]

[1-2] Chascun de son lieu. — [3] Ensemble. — [4] Germain. — [5] Et honnourablement.

les recueilly (ce fut raison), et parla à euls assés du conte de Fois, de son estat et de son affaire, car il y avoit esté, n'avoit point passé deux mois. Ils se départirent de Carcassone et vindrent en la cité de Thoulouse et là s'arrestèrent, et envoièrent leurs messages devers le conte de Fois, qui se tenoit à Orthais-en-Berne.

Si s'entamèrent les traittiés de ce mariage, mais ils furent moult loingtains; car de commencement le conte de Fois fut froit et dur pour ce que le duc de Lancastre qui pour ce temps se tenoit à Bourdeaulx ou à Liebourne, en faisoit parler et pryer pour son fils messire Henry, conte d'Erby. Si fut telle fois que ces seigneurs de France qui s'estoient arrestés en la bonne cité de Thoulouse, dirent pour le [1] long séjour [2], que le mariage du duc de Berry ne se feroit point; et tout leur estat et toutes les ordonnances, responses et traittiés du conte de Fois, de jour en jour et de septmaine en septmaine, ils envoièrent soingneusement devers le duc de Berry qui se tenoit à la Nonnette-en-Auvergne. Et le duc qui n'avoit autre désir fors que les choses approchassent, escripsoit devers euls et les raffreschissoit souvent de nouveaulx messages en euls signiffiant que par nul moyen ils ne cessassent point que la besoingne ne se fesist.

Le conte de Fois qui estoit sage et soubtil et qui veoit l'ardent désir du duc de Berry, traittoit sagement et bellement, et si froidement mena ses procès que par l'accord de tous et encoires à grans prières il ot trente mille frans pour les dix ans que il avoit gardé la damoiselle, nourrie et tenu son estat. Encoires, se plus il en eust demandé, plus en eust eu; mais moiennement il volt ouvrer sur la conclusion de ceste matière, affin que on luy en sceust gré, et

[1]-[2] Loingtain séjour que l'on veoit advenir.

aussi que le duc de Berry sentist que il faisoit aucune chose pour luy.

Quant toutes ces besoignes furent approchées et toutes les parties d'accord, le conte de Fois envoia la damoiselle de Boulongne sa cousine à Morlans accompaignie de plus de cinq cens lances, desquelles messire Espang de Lyon, messire Ernoul Guillemme, messire Pierre de Berne, messire Pierre de Cabestain, messire Adam de Corasse, messire Manault de Nouvailles, et messire Pierre de [1] Kes [2] estoient capitaines, et là sur les champs fut délivrée aux ambassadeurs de France ou nom du duc de Berry la damoiselle de Boulongne, et là estoit messire Loys de Sancerre à tout bien V^c lances qui la rechupt avecques ces seigneurs et compaignons, et là fut fait le département.

Ceulx de Fois s'en retournèrent et les François emmenèrent la dame, et vueil bien que vous sachiés que le duc de Berry luy avoit envoié son arroy de chars, de charroy, de charriots, de pallefrois, de abits et de tous aornemens de corps et de chief, aussi estofféement comme s'elle deust estre royne de France. Si se misrent au retour, et je sire Jehan Froissart qui toute ceste histoire ay dittée et ordonnée, retournay avecques eulx en leur compaignie, car le conte de Fois le m'avoit tousjours bien dit, quant je vouloie prendre congié, que je n'avoie que faire de moy haster et que je retourneroie en bonne compaignie.

Si exploitta tant la duchesse de Berry, car ainsi je la nomeray d'ores-en-avant, que elle et toute sa route vindrent en Avignon, et descendi ung soir à Ville-Neufve au dehors d'Avignon à l'ostel du pape; et l'endemain, entre huit et neuf heures, tous les cardinauls alèrent à l'encontre d'elle, et passa le pont de Rosne en [3] noble [4] arroy, montée sur

[1-2] Keo.. Biès. — [3-4] Grant.

ung [1] pallefroy blanc que le pape luy avoit présenté. Si vint ainsi jusques au palais en Avignon et là descendi et ala veoir le pape qui séoit en concitoire en chayère pontifical. Si [2] la [3] baisa en la bouche en cause de lignaige, et puis vint la duchesse disner et ses gens et grant foison de cardinauls, en l'ostel du cardinal de Thury, dessoubs le palais (là estoit son hostel). Ce fut le mardy, et le jour enssieuvant le pape luy donna à disner et à toute sa gent aussi. Et vous sçay bien à dire que la venue de la dame cousta au pape la somme de XX^{m} frans. Le venredi elle soupa au palais et prist congié au pape. Le samedi elle party et vint disner à Orenges et gésir; car sa cousine germaine en estoit princesse.

Le dimence elle se party d'Orenges et chevaucha ou charia tousjours avant et passa à Valence et puis à Vienne et puis à Lyon-sur-le-Rosne, et là se raffreschy deux jours. Au tiers jour elle [4] party et vint à la Barrole, et puis à la Terrare, et puis entra en la conté de Forests et là passa tout au long, et puis vint à la Pallice-en-Bourbonnois et puis à Quissy et puis à Ence-sur-Aillier et de là à Aigepasse, et puis en Ryon-en-Auvergne, et fut là deux jours avant que le duc de Berry venist, et y vint le duc en grant arroy la nuit de la Penthecouste. Et le jour de la Penthecouste bien matin à deux heures en la chappelle il l'espousa. Si furent les nopces moult grandes, et là furent le conte de Boulongne, le conte d'Estampes, le conte daulfin d'Auvergne; et durèrent les nopces, les joustes et les festes IIII jours, et puis cessèrent, et à toutes ces choses je acteur fus présent.

Var. — Le duc de Berry, madame Jehanne d'Armeignac, sa

[1] Grant. — [2,3] Le. — [4] S'en.

première femme, trespassée de ce siècle, avoit grant imagination, et bien le montra, que secondement il fust remarié; car sitrestost comme il put voir qu'il avoit failli à la fille du duc de Lancastre, il n'eut oncques [1] arrest, [2] ne séjour, mais mist clercs en œuvre et messagers, pour envoyer devers le conte Gaston de Fois, qui avoit en garde la fille au conte Jehan de Boulongne, et l'avoit eue depuis plus de neuf ans. Or, pour tant que le duc de Berry à ce second mariage ne pouvoit venir, fors que par le dangier du conte de Fois (car, au fort, le dit conte, ne pour père, ne pour mère, ne pour pape, ne pour prouchain que la damoiselle eust, il n'en eust rien fait s'il ne lui fust bien venu à plaisance), il en parla au roy de France, son neveu, et au duc de Bourgongne, son frère, et leur pria très-affectueusement qu'ils s'en voulsissent chargier avecques luy et [3] ensonnier [4].

Le roy de France en eut bons ris, pour tant que le duc de Berry, son oncle, estoit jà tout ancien, et luy dit: « Bel oncle, « que ferés-vous d'une telle fillette? Elle n'a que douze ans, et « vous en avés soixante. Par ma foy, c'est grant folie pour « vous de penser de celle chose. Faites-en parler pour Jehan, « beau cousin, vostre fils, qui est jeune et à venir. La chose « est mieux pareille à luy que elle ne soit à vous. » — « Monseigneur, respondit le duc de Berry, on en a parlé, mais le « conte de Fois, à qui il tient, n'y veut entendre; et crois « que c'estoit [5] que mon fils vient d'Armeignac, et ils ne sont pas « en trop bon amour ensemble. Se la fille de Boulongne est « jeune, je l'espargneray trois ou quatre ans, tant que elle sera « femme et parcrue. » — « Voire, dit le roi, mais elle ne vous « espargnera pas. » Et puis dit, tout en riant: « Bel oncle, « puisque nous voyons que vous avés si bonne affection à ce « mariage, nous y entendrons volontiers: c'est raison. »

Depuis, ne demoura long terme que le roy et le duc de Bourgongne ordonnèrent pour aller au pays de Berne, par devers

[1-2] Ayse. — [3-4] Embesogner. — [5] Pour la cause de ce.

le conte de Fois, tels seigneurs que je vous nommeray : premièrement le conte de Sancerre, messire Guillaume de la Trémouille, le seigneur de la Rivière et le visconte d'Assy ; et encore y fut ordonné, pour aller au dit royaume, l'évesque d'Autun, mais cil ne devoit point passer oultre Toulouse avecques les autres jusques à tant qu'il sauroit comment les traitiés se porteroient entre le conte de Fois et les ambassadeurs de France.

Les seigneurs dessus nommés se départirent du duc et du roy de France et des deux ducs, quant toutes leurs besognes furent ordonnées ; et se misrent au chemin, et exploitièrent tant qu'ils vinrent en Avignon, et furent là un long terme delés le pape Clément, qui leur fist très-bonne chère et féale, pour l'amour du roy. Quant ils eurent séjourné en Avignon et que leurs messagers qu'ils avoient envoyés en Berne devers le conte de Fois, furent retournés et eurent rapporté lettres, lesquelles parloient ainsi : que il plaisoit bien au conte que les dessus dits se traissent avant, ils se départirent du pape et d'Avignon, environ la Chandeleur, et prirent le chemin de Montpellier ; et chevauchoient à petites journées et à grans despens, et passèrent Nismes, Montpellier et la cité de Béziers, et vinrent à Carcassone, et trouvèrent là monseigneur Louis de Sancerre, mareschal de France, qui les recueillit liement et doucement, et ce fut raison : lequel messire Louis parla à part assés aux dits ambassadeurs de France, du conte de Fois et de son estat, car il avoit esté en Berne devers luy en celle saison. Quant ils eurent esté delés le mareschal quatre jours, ils prirent congié et se misrent au chemin, et passèrent à Ville-Franche et au Chastel-Neuf d'Aury, à Avignolet et à Mont-Giscart, et puis vinrent à Toulouse, et se logèrent là, et eurent conseil comment ils se maintiendroient. Le conte de Fois savoit bien leur venue, car tous les jours il en avoit ouï nouvelles, pour tant que, en venant de Carcasonne à Toulouse, ils avoient costoyé son pays de Foix ; et se tenoit le dit conte en la ville d'Ortais-en-Berne.

Quant ces seigneurs de France furent venus à Toulouse et ils s'y furent rafreschis, ils eurent conseil que ils envoiroient, comme ils firent, devers le conte de Fois, pour entamer les traitiés de ce mariage, en quelle instance ils estoient là avalés. Si s'entamèrent les traitiés de ce mariage, mais ils furent moult loingtains, car de commencement le conte de Foix fut moult froid, pour tant que le duc de Lancastre, qui se tenoit pour ce temps à Bordeaux où à Libourne, en faisoit parler et prier pour son fils Henry, conte de Derby. Si fut tel fois, pour le loingtain séjour que on y veoit, que on disoit que le mariage pour lequel ces seigneurs se arrestoient à Toulouse, ne se feroit point, et tout leur estat et les ordonnances, responses et traitiés du conte de Foix, de jour en jour et de sepmaine en sepmaine, ils envoyèrent soingneusement devers le duc de Berry qui se tenoit à la Nonnette en Auvergne, et le duc de Berry, qui n'avoit autre désir fors que les choses approchassent, rescripsoit devers eulx, et les rafreschissoit souvent de nouveaux messages, en eux signifiant que nullement ils ne cessassent point que la besongne ne se fesist. Le conte de Fois, qui estoit sage et soubtil et qui veoit l'ardent désir du duc de Berry, traitoit [1] vaguement [2] et froidement ; si fit à ceux qui envoyés lui estoient, très-bonne chère, et ne respondit autrement, fors que par lettres. Et il me fut dit et signifié que de premier, avant que les traitiés s'entamassent, il se fit très-grandement prier et dangérer ; et plus en estoit quoitié, plus s'en refroidoit. Nequedent, il ne vouloit pas que le mariage ne se fist, mais il tendoit à avoir une bonne somme de florins, non que il mist avant qu'il voulsist vendre la dame ; mais il vouloit estre récompensé de la garde, car environ neuf ans et demi il l'avoit eue et nourrie : si en demandoit trente mille francs. Encore, si plus en eust demandé, plus en eust eu. Mais moyennement il voult ouvrer sur la conclusion de cette matière, à la fin qu'on luy en sceust gré, et aussy que le duc de Berry sentesist qu'il fist aucune chose pour luy.

[1] [2] Sagement.

Ces ambassadeurs n'estoient pas chargiés de cela faire, car ils n'avoient point d'argent, se il ne leur venoit du duc de Berry. Si en escripvirent au duc qui se tenoit à la Nonnette-en-Auvergne, et Tacque-Tibaut delés luy, où la greigneur partie de sa plaisance s'arrestoit. Ce Tacque-Tibaut estoit un varlet et un faiseur de chausses, que le duc de Berry avoit en âme, on ne savoit pourquoy, car en le dit varlet il n'y avoit ne sens, ne conseil, ne nul bien, et ne tendoit fors à son grant proufit; et l'avoit le duc de Berry enrichi en bons jeuiaux, en or et en argent de la valeur de deux cens mille francs; et tout avoient payé les povres gens d'Auvergne et de la Languedoc qui estoient taillés trois ou quatre fois l'an pour accomplir au duc ses folles plaisances.

Le duc de Berry, qui se tenoit à la Nonnette-en-Auvergne, s'esmerveilloit de ce que ses gens n'exploitoient plus légièrement, mais ils avoient à faire et à respondre au plus sage prince qui fust en son temps: c'estoit le conte de Fois. Car il disoit bien que, se le duc de Berry avoit sa cousine, il payeroit bien la bonne garde que fait en avoit; si montoit la demande à trente mille francs. Le duc escripvit à ses gens que pour la somme des florins ils ne desrompissent pas les traitiés; car il vouloit avoir la dame. Dont commencièrent les ambassadeurs à procéder avant et à signifier au conte que sa volonté seroit accomplie de tous points. Dont s'adoucit le conte de Fois, et manda aux ambassadeurs à Toulouse où ils se tenoient, par ses chevaliers, tels que messire Espaing de Lyon et messire Pierre de Cabestain, que ils vinssent en Berne en une ville fermée que on appelle Morlens, et apportassent la finance, et ils trouveroient qui la recevroit et qui leur délivreroit la dame.

Ces ambassadeurs furent tous resjouis de ces nouvelles, et s'ordonnèrent pour partir, et l'évesque d'Autun en leur compagnie, et fut la finance mise en sommiers; et s'en chevauchèrent tous ensemble, et cheminèrent tant que ils entrèrent en Berne et vinrent à Morlens. Tout le pays d'environ estoit chargé de gens d'armes, de par le conte de Fois, et estoient espars ens

ès forts et ens ès villages plus de mille lances, car il ne vouloit pas estre trompé du duc de Berry. Le conte de Fois ne fut pas présent à délivrer la damoiselle de Boulongne, mais il y avoit envoyé un sien frère bastard, gentil et sage chevalier, qui s'appeloit messire Ernaut Guillaume de Berne, et son fils bastard, un jeune chevalier, messire Yvain de Fois. Les deux, avec plusieurs autres, firent estat et excusèrent le conte qui se tenoit à Pau, et recurent le payement; et là, par procuration, l'évesque d'Autun en Bourgongne espousa, au nom du duc de Berry, la jeune fille de Boulongne, qui s'appeloit Jehanne, et povoit avoir environ douze ans et demi.

Et je, sire Jehan Froissart, qui celle histoire ay dictée et ordonnée, par l'aide et grâce de Dieu, en paroles, comme cil qui estoit présent à toutes ces choses, pris adont congié au gentil conte de Fois, pour retourner en France avec sa cousine, lequel me fit grant proufit à mon département, et m'enjoignit amiablement que encore je le allasse voir : laquelle chose sans faute je eusse fait, se il fust demouré le terme de trois ans en vie; mais il mourut, dont je rompis mon chemin, car, sans luy trouver au pays, je n'y avoie que faire. Dieu en ait l'âme par son commandement!

Après toutes ces choses accomplies à leur devoir, et que les trente mille francs furent délivrés et la damoiselle espousée par procuration, sicomme ici dessus est dit, on se départit de Morlens après boire, et vint-on ce jour gésir en la cité de Tarbes-en-Bigorre, laquelle est du royaume de France. Et vous devés savoir que le duc de Berry avoit envoyé à Toulouse, et fait faire chars et chariots pour la dame, si riches et si nobles que merveille seroit à deviser, en tout estat tel comme à luy appartenoit. Et exploitièrent tant les dessus dits ambassadeurs et leur dame, qu'ils vinrent en la cité de Toulouse, et se y reposèrent deux jours, et puis s'en partirent et se misrent au chemin pour venir vers Avignon : et les accompagna le mareschal de France, messire Louis de Sancerre, à bien cinq cens lances, car il l'avoit du commandement du roi, tant que elle fust venue à Ville-Neuve

delés Avignon ; ce fut par un lundi soir. Le mardi à dix heures, elle passa le pont sur Rhosne en Avignon. Et allèrent encontre luy tous les cardinaux ; et fut la dame amenée en Avignon, et descendit au palais, d'une très-belle et bonne haquenée toute blanche que le pape luy avoit envoyée. Et disna là et tous les seigneurs. Sachés que ce pape Clément la recueillit grandement. Il y estoit tenu, car la damoiselle estoit fille de son cousin germain, le conte Jehan de Boulongne. Et fut la dame logée à l'hostel du cardinal de Tury, et le vendredi au matin elle se partit d'Avignon et vint à Orange, et là fut jusques au dimanche, car le prince estoit son cousin.

Celle dame, à petites journées et à grands frais, exploita tant que elle vint en Auvergne, et fut amenée à Riom ; et le jour de la Pentecoste au matin le duc de Berry l'espousa en sa chapelle. Et là furent d'Auvergne : le conte de Boulongne, le conte Dauphin, le sire de la Tour, le sire de Roye et messire Hugues Dauphin, et grant foison de seigneurs et de dames ; et là fus présent. Et après toutes ces festes, si m'en retournay en France avec le seigneur de la Rivière.

Vous savés comment unes trièves furent prinses entre les parties et les garnisons [1] de entre la rivière de la Loire de tous costés jusques à la rivière de Dourdonne et de Géronde à durer jusques à la Saint-Jehan-Baptiste que on compta pour lors l'an de grâce mil CCC.IIII^{xx} et dix. Les trièves durans en cel [2] estat [3], aussi d'autre part s'ensonnioient grans seigneurs et sages entre les parties de France et d'Angleterre pour traitter unes trièves à durer trois ans par mer et par terre, et estoit l'intention des traitteurs qui de ce [4] se mesloient [5], que dedens ces trièves seroient enclos pour la partie du roy de France tous ceulx

[1] Des François et des Anglois. — [2-3] Esté. — [4-5] S'embesongnoient.

qui de sa guerre s'ensonnioient : premiers le roiaulme de Castille [1] entièrement par mer et par terre, et aussi tout le roiaulme d'Escoce par mer et par terre ; et d'autre part du costé du roy d'Angleterre tous ses alyés ; et enclos dedens le roy et le roiaulme de Portingal et plusieurs barons de la Haulte-Gascoingne.

Si orent moult de payne et de traveil ces traitteurs avant que ils peussent [2] venir à leur intention [3] ; car [4] par nul tour [5] les Escots ne s'i vouloient assentir ; et quant les nouvelles furent venues en Escoce de par le roy de France au roy Robert d'Escoce, il de sa personne se y accorda légièrement, car il ne demandoit point la guerre. Si fist ung jour venir [6] tous les prélats et barons d'Escoce, ausquels de toute ceste besoingne le respondre en appartenoit, car sans leur sceu le roy ne l'eust point fait, et, se il l'eust jà accordé, ils ne l'eussent point tenu. Si furent en la présence de euls leues les lettres que le roy de France leur envoioit, et vouloit par ses lettres que ils [7] séellassent [8] avecques luy et s'accordassent à celle triève de trois ans.

Ces nouvelles leur furent trop dures, et dirent [9] lors [10] : « Le roy de France ne [11] scet fors [12] faire trièves, quant il est « [13] temps [14] de bien guerroier. Nous avons [15] depuis nagaire [16] « rué jus les Anglois, et encoires se taille bien la saison « que nous les desconfirons la seconde fois et la tierce. » Là ot plusieurs paroles retournées entre euls ; car nullement ils ne se vouloient assentir, ne accorder à ce. Finablement il fut accordé que ils yroient et envoieroient ung évesque et III chevalliers de par euls en France devers le roy et son con-

[1] Tout. — [2-3] Avenir à leurs ententes. — [4-5] Nullement. — [6] A Haindebourch, sa maistresse ville. — [7-8] S'alliassent. — [9-10] Adoncques. — [11-12] Sert fors à. — [13-14] Heure. — [15-16] En celuy an.

seil, pour [1] rompre [2] tous ces traittiés et pour [3] remonstrer [4] la bonne voulenté du roiaulme d'Escoce. Adont y furent ordonnés l'évesque de Saint-Andrieu et des chevalliers : messire Arcembaut de Douglas, messire Guillemme de Lindesée et messire Jehan de Saint-Clar. Ceulx se départirent le plus tost que ils porent, puis montèrent en mer et arrivèrent à l'Escluse.

Si chevauchièrent tant par leurs journées qu'ils vindrent à Paris devers le roy et son conseil, et montrèrent les lettres de créance [5] des [6] barons et prélats du royaume d'Escoce. Ils furent oys et voulentiers entendus pour la grande affection que ils avoient de procéder en la guerre à l'encontre des Anglois ; mais, non obstant ce, la chose estoit jà si avant des parties menée, pourparlée et traittiée que on ne [7] povoit, ne vouloit reculer ; [8] et furent les Escochois respondus doulcement, et convint que la chose se fesist [9]. Si le firent et prindrent unes trièves par l'ayde des moiens qui s'en ensonnièrent, et en orent plusieurs journées de traittiés et de parlemens à Lolinghem entre Boulongne et Calais, et tant fut parlé, traittié et mené que unes trièves furent prinses, données et accordées plainement entre France et Angleterre sur la fourme qui cy s'ensieut, et portées tout oultre ; car ceulx qui [10] s'en enssonnyoient [11] de mener les traittiés, qui estoient prélats et hauls barons et sages des deux roiaulmes, c'est assavoir de France et d'Angleterre, les avoient si approchées que il convenoit que elles se feissent.

Or furent prinses unes tresves entre les dessus dis deux roiaulmes de France et d'Angleterre et de tous leurs ahers,

[1-2] Brisier. — [3-4] Monstrer. — [5-6] De tous les. — [7] La. — [8-9] Et eulrent les Escochoix doulche et amyable responce tousjours proposant qu'il convenoit que la chose se feist. — [10-11] S'embesongnoient.

conjoinds et alyés par mer et par terre, à durer fermement sans dissimulation, ne ombre nulle de malengin, trois ans entre toutes parties.

Si se tenoient à Boulongne iceulx traitteurs pour celle triève mener de par le roy de France, l'évesque de Baieuls, le conte Walleran de Saint-Pol, messire Guillemme de Melun, messire Nicolas Bracque et messire Jehan le Merchier; et en la ville de Calais de par le roy d'Angleterre furent prélats et seigneurs : l'évesque de Duresmes, messire Guillemme de Montagu, conte de Saslebéry, messire Guillemme de Beauchamp, capitaine de Calais, Jehan [1] Clavou [2], Nicole de [3] Gaberich [4], chevalliers et chambellans du roy Richart, et maistre [5] Rohale, clerc et docteur en lois, et se tenoient les parlemens de ces parties sur le mylieu du chemin plenier, comme dit est, entre Boulongne et Calais, [6] et est appellé ou pays [7] Lolinghem.

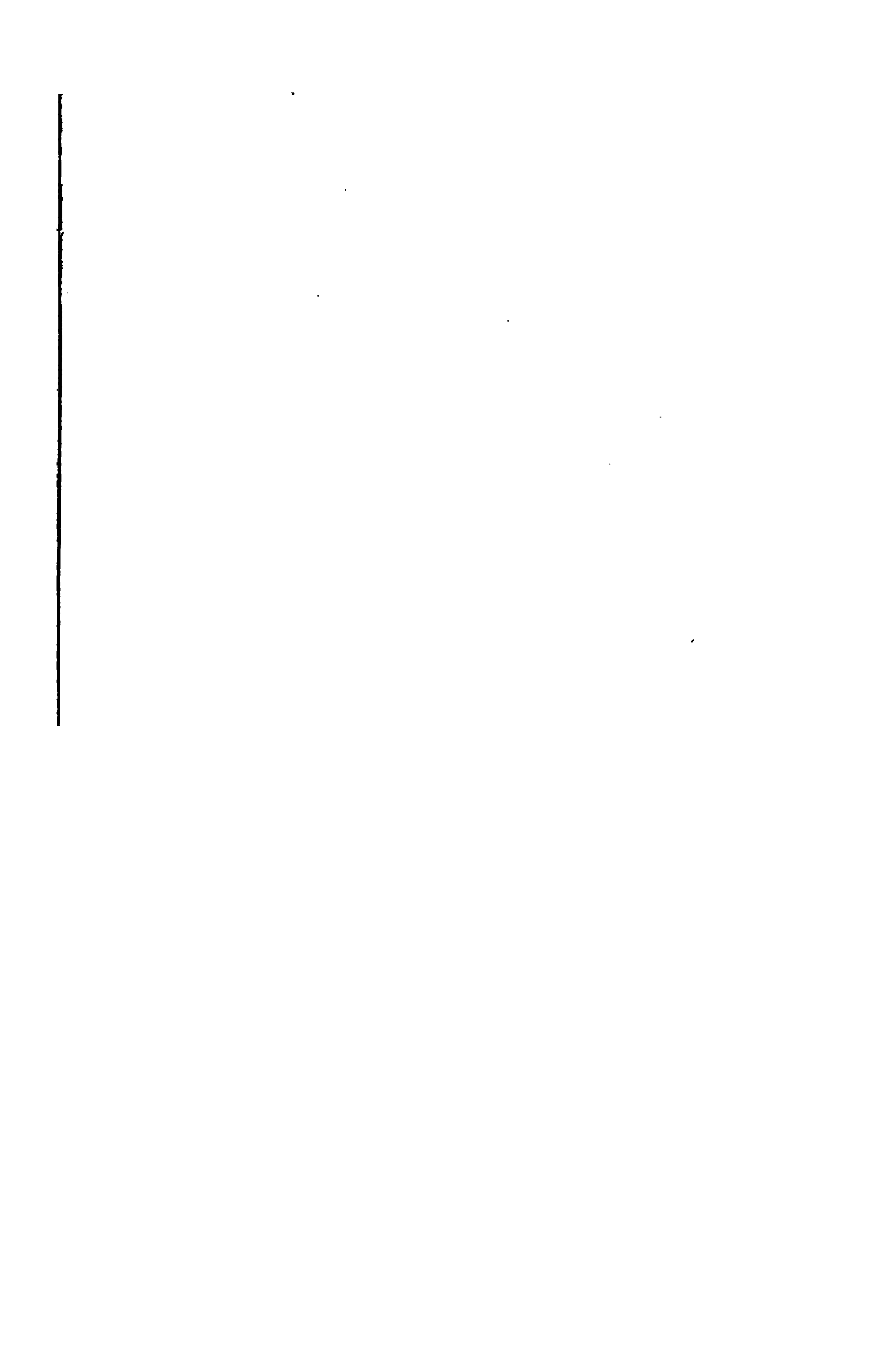
En ce temps estoient grans nouvelles en France et en mains autres lieux et pays de une très-puissant feste de joustes et d'esbatemens que le jeune roy Charles de France vouloit faire à Paris à la bienvenue de la royne Ysabel de France sa femme qui encoires n'avoit esté à Paris, pour laquelle feste chevalliers et escuiers, dames et damoiselles s'appareilloient partout grandement et richement, de laquelle feste je parleray encoires [8] avant en mes traittiés [9], et aussy de la chartre de la triève qui fut levée, [10] grossée [11] et séellée de toutes parties; mais au jour que je cloy ce présent livre, je ne l'avoie pas : si m'en [12] convint [13] souffrir. Et aussi, se il plaist à mon très-chier et honnouré seigneur monseigneur le conte Guy de Bloys à la requeste et plaisance duquel je ay travaillié à ceste haulte et noble his-

[1-2] Clanvou. — [3-4] Gaberth. — [5] Richard. — [6-7] En un lieu qu'on dist. — [8-9] Cà en avant. — [10-11] Grossoyée. — [12-13] Convient.

toire, [1] il me le dira [2], et pour l'amour de luy je y entendray, et de toutes choses advenues depuis ce tiers livre clos je [3] m'ensonnyeray [4] voulentiers.

[1-2] Le me dire. — [3-4] M'informeray... m'ensongneray.

FIN DU TOME XIII.



NOTES.

Nous aurons de nouveau dans ce volume à comparer fréquemment les récits de Froissart et ceux du Religieux de Saint-Denis qui, d'après son propre témoignage, prit en dehors du cloître une part assez active aux événements de son temps.

Il y aurait des recherches intéressantes à faire pour déterminer le nom de ce religieux de Saint-Denis et pour expliquer ses relations avec Juvénal des Ursins. Les indications semblent ne pas manquer pour arriver à une solution.

Le Religieux de Saint-Denis nous raconte lui-même qu'en 1381 il fut envoyé en Angleterre pour défendre les intérêts de son monastère. Les *Issue-Rolls* conservés au *Record-Office* ne mentionnent pas, il est vrai, de présents faits cette année par le roi d'Angleterre à quelque religieux de Saint-Denis, mais il se peut qu'on en retrouve des traces dans d'autres documents.

Le Religieux de Saint-Denis nous apprend aussi qu'il se rendit en 1386 au camp de l'Écluse, qu'il assista en 1393 aux conférences de Lelinghen et qu'il se trouvait en 1412 au siége de Bourges : autres données qu'il faudrait ne pas perdre de vue en étudiant les comptes de cette époque.

Il existe de plus deux textes contemporains dont le témoignage est précieux. Un discours sur les prétentions des rois d'Angleterre, rédigé sous le règne de Richard II, porte en marge ces mots ajoutés par l'auteur lui-même : « Combien que j'aye oy dire au chantre et

« chroniqueur de Saint-Denis, personne de grant religion et révé-
« rence, que la coutume qu'il appelle *loi salica*, fut faite devant qu'il y « eust roy chrestien en France, etc. » D'autre part, nous rencontrons dans la chronique de l'abbaye des Dunes par Adrien de But, ce passage où il parle de Brandon, autre historien de ce monastère : *Brando communicari meruit cum notario regis Francorum, monaco in Sancto-Dyonisio, a quo de retroactis non solum gestis, sed quæ suis in diebus evenerant, coegit usque ad diem extremum vitæ, videlicet* 1428.

Donc en 1428, date de la mort de Brandon, le Religieux de Saint-Denis vivait encore.

Il y aura lieu de reconstituer d'abord la liste des religieux de Saint-Denis qui exercèrent la charge de notaire ou secrétaire du roi. Si l'on n'y réussissait point, ce serait déjà quelque chose que de connaître la série des religieux de Saint-Denis qui furent élevés à la dignité de chantre, dignité fort recherchée à cette époque.

La bibliothèque de Paris, département des estampes, possède un volume renfermant trente-deux épitaphes recueillies à l'abbaye de Saint-Denis. On y rencontre fréquemment le titre de docteur en théologie, mais jamais celui de notaire ou secrétaire du roi.

On trouve dans le tome IV du Recueil des Ordonnances un édit de Charles V, du 9 mai 1365, réglant l'organisation du collége des clercs et secrétaires du roi. A la suite se trouve la liste des secrétaires de cette époque, mais cette date est trop reculée pour que nous puissions y rencontrer le nom du Religieux de Saint-Denis.

Godefroy, dans son histoire de Charles VI, fait connaître quels étaient les secrétaires et notaires de Charles VI en 1388. On y remarque les noms d'Yve Darien, de Louis Blanchet et de Jean de Montreuil ; il cite ailleurs Jean de Sains, notaire et secrétaire de Charles VI en 1402. Yve Darien que Froissart nomme fréquemment, avait accompagné le roi Jean dans sa captivité en Angleterre en 1364 : il est peu probable qu'il vécût encore en 1428.

Louis Blanchet est cité par le Religieux de Saint-Denis à propos de lambassade de l'évêque de Langres en Bretagne, et rien ne onne lieu de croire que ce soit l'auteur lui-même qui se mette ici en scène.

La même observation s'applique à Jean de Montreuil plusieurs fois cité par le Religieux de Saint-Denis et l'un des personnages les plus illustres de ce temps.

Parmi les secrétaires de Charles VI à la fin du XIVe siècle se trouvaient aussi Pierre Blanchet et Gautier Col, qui furent chargés de plusieurs missions importantes.

On rencontre aussi en 1390 Hugues Blanchet secrétaire du roi et chanoine de Paris.

Gonthier Col est cité dans les *Actes* de Rymer comme ayant pris part aux conférences de Lelinghen, mais la mention de ses fonctions, telle que la donne le Recueil des Ordonnances et les termes mêmes dont se sert en parlant de lui le Religieux de Saint-Denis, écartent toute hypothèse que l'on voudrait présenter à cet égard.

Rien n'établit d'ailleurs que Gautier Col ait été moine à Saint-Denis.

Les actes relatifs aux conférences de Lelinghen mentionnent aussi la présence d'un diacre qui accompagnait les ambassadeurs français, mais qu'ils ne nomment point. Il est plus probable qu'il s'agit ici de notre historien.

On a conservé une lettre de Juvénal des Ursins adressée à Pierre de Versailles, religieux de Saint-Denis; et comme nous savons, à n'en point douter, qu'il y eut des relations étroites entre Juvénal des Ursins et le Religieux de Saint-Denis, cette lettre recueillie par dom Martène mérite de fixer l'attention ; mais rien ne nous apprend que Pierre de Versailles ait été l'un des secrétaires-notaires du roi. D'ailleurs, le Religieux de Saint-Denis parle plusieurs fois de Pierre de Versailles, et ce qu'il en dit au chapitre VI du livre XXXIII, ne permet point de retrouver l'historien dans le moine qu'il dépeint doué d'une éloquence persuasive, mais se livrant en Angleterre à de blâmables intrigues.

Dans un document de 1380 figure parmi les ambassadeurs français en Picardie le secrétaire du roi, maître Jean Tabary ; mais en 1393 Jean Tabary était évêque de Térouanne, et il n'y eut pas d'évêque de Térouanne aux conférences de Lelinghen.

Froissart rapporte (t. XIII, p. 99) que le duc d'Irlande fut mandé en France par un chevalier et un clerc secrétaire du roi. Quel était ce clerc ?

Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant (pp. I-28). —

Renaud II comte de Gueldre épousa en 1310 Sophie fille de Florent de Malines et en secondes noces Éléonore sœur du roi d'Angleterre Édouard III.

Renaud III issu du second mariage succéda à son père en 1343 et eut pour successeur son frère Édouard qui fut blessé mortellement à la bataille de Bastweiler. Après sa mort, le comté de Gueldre passa à Guillaume de Juliers qui n'hérita du duché de Juliers qu'en 1393 et qui vécut jusqu'à 1402.

De nombreux documents se rapportent aux réclamations dont les châteaux de Millen, de Gangelt et de Vucht furent l'objet.

Sur les différends relatifs à la ville de Grave et aux seigneuries de Gangen, de Millen et de Vucht on peut consulter les *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 265, et Dynterus, t. III, p. 107. Gangelt est un bourg à cinq lieues à l'est de Maestricht; près de là se trouvent Millen et Vucht.

Par une charte du 26 mai 1378, Adam de Berg prit possession des bourgs de Gangelt, Millen et Vucht cédés au duc de Brabant par le comte Frédéric de Meurs. En 1384, la garde de ces châteaux fut remise à Godefroi de Looz.

Les historiens du XIVe siècle s'associent à l'éloge que Froissart fait du duc Wenceslas. Le duc Wenceslas, dit l'auteur des *Brabantsche Yeesten*, était le plus noble prince qui eût vécu dans une longue suite d'années. On admirait sa physionomie pleine de douceur, sa fermeté, sa magnanimité, sa fierté exempte d'orgueil. Il aimait les tournois, les danses et les fêtes ; il y prenait place avec les dames au son de gracieuses mélodies. Les chevaliers et les écuyers, de quelque pays qu'ils fussent, trouvaient près de lui un bienveillant accueil : aussi en avait-il toujours un grand nombre à sa cour.

D'après une chronique contemporaine (Bibl. de Bourgogne, n° 12000) le duc de Gueldre fut atteint d'une flèche dès le commencement de la mêlée. On le conduisit hors du champ du combat, mais il rendit presque aussitôt le dernier soupir. Cet incident n'assura pas toutefois la victoire de Wenceslas. Beaucoup de chevaliers brabançons furent faits prisonniers et emmenés en Allemagne. Wenceslas remboursa leur rançon ; on leva en Brabant 900,000 florins, dont 100,000 furent payés par les ordres religieux.

On trouve dans la chronique manuscrite de la bibliothèque de Bourgogne, n° 10232 fol. 198 un récit fort intéressant de la bataille de Bastweiler.

L'auteur anonyme de la Chronique des quatre Valois publiée par M. Luce rapporte que le duc de Gueldre luttait corps à corps avec le comte de Saint-Pol, lorsque ayant levé sa visière il fut atteint à la figure

d'un coup d'arbalète. Son écuyer s'élança sur la croupe de son cheval et soutint son maître dans ses bras, de peur que l'on ne découvrît qu'il ne vivait plus.

Une convention relative à la Land-Vrede que Froissart appelle la Langue-Fride, avait été conclue en 1379 entre le duc de Brabant, le duc de Juliers et les villes d'Aix et de Cologne.

Les noms des ambassadeurs indiqués au bas de la page 19 sont assez inexactement reproduits par Froissart. C'étaient Jean de Witthem, Roland de Borgneval, Jean de T'Serclaes, depuis évêque de Cambray, et Godefroi Van den Torre.

Il faut comparer au récit que Froissart consacre à la bataille de Bastweiler celui des *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 196, et de Dynterus, t. III, p. 60.

Parmi les chevaliers qui se signalèrent sous la bannière du duc de Brabant, l'auteur des *Brabantsche Yeesten* cite Jean de Dieghem qui s'empara un instant de Guillaume de Juliers, et Gérard d'Obies l'ami de Froissart. « Là, dit-il, combattait un homme noble et généreux, né « dans le Hainaut, bailli de Binche et puis d'Ath. Vous apprendrez son « nom : il s'appelait Gérard d'Obies. Il ne cherchait pas à fuir le danger, « mais luttait vaillamment. Il fit prisonnier, les armes à la main, « un chevalier de Gueldre qui lui engagea sa foi ; mais, quand il se « rendit à Bruxelles pour tenir sa promesse, il apprit que Gérard « d'Obies était lui-même prisonnier. »

La bataille de Bastweiler fut livrée le 21 ou le 22 août 1371.

L'auteur du précieux recueil héraldique n° 15652 de la bibliothèque de Bourgogne s'est représenté lui-même tenant des chaînes dans ses mains ; nous croyons qu'il y a là une allusion à la bataille de Bastweiler où il partagea probablement les revers de son maître le duc de Brabant.

Voici comment la chronique de Berne raconte la bataille de Bastweiler :

Eo tempore orta est discentio inter Wencelaum, ducem de Lucemburgo comitemque Ligniaci et ex parte uxoris suæ ducem Brabantiæ et Lemburgi, et Guillelmum ducem Juliaci. Dictus itaque dux Brabantiæ cum magno exercitu exiens de terra sua de Lemburgo transivit quemdam parvum fluvium nomine Ourma qui dividit terras Lemburgi a Juliaco, ut terram Juliaci vastaret, et ducem Guillelmum, si posset reperire, debellaret. Metatus est castra inter Aquisgranum et

Juliacum ubi sunt quatuor leucæ super prænominatum fluvium, Vigilia Assumptionis Beatæ Mariæ Virginis, commisitque pro antegardia Robertum de Namurcio fratrem comitis Namurcii cum nongentis pugnatoribus, et pro retrogardia Guidonem de Luxemburgo, comitem Ligniaci et Sancti-Pauli cum quingentis hominibus armorum, ac retinuit secum quasi bis mille et quingentos homines armorum. Ex alia parte, dux Juliaci et sororius suus Edowardus dux Guelriæ, domini de Vianen, d'Erk, de Lescler, et filius suus comes de Vianen, dominus Guillelmus de Rod et plures alii nobiles fere cum tribus millibus et quingentis pugnatoribus ordinaverunt se ad præliandum contra eos. Dux enim Juliaci, audito quod multæ communiæ bonarum villarum de Brabantia et mille lanceæ hominum armorum venturæ essent in crastinum, scilicet die Assumptionis Beatæ Mariæ ad præfatum ducem Wencelaum, nolens expectare adventum earum, una cum duce Guelriæ et ceteris descendit de montibus in vallem dictæ ripariæ de Ourma. Dux autem Brabantiæ et qui cum eo erant, se ordinaverunt ad recipiendum eas in prælium. Dux quoque Juliaci et dux Guelriæ diviserunt se in duas acies. Dux vero Juliaci venit contra ducem Brabantiæ, et dux Guelriæ contra comitem Sancti-Pauli ac in bello devicerunt eos. Ex utraque enim parte mortui sunt fere mille viri, de quibus fuit comes Sancti-Pauli. Insuper capti sunt dux Brabantiæ, Robertus de Namurcio et Ludovicus frater ejus, Guillelmus heres et filius comitis Namurcii, et Walrandus primogenitus comitis Sancti-Pauli, Petrus de Barro-Ducis, Ourricus de Fenestragiis, dominus Rodomachi et Johannes filius ejus, dominus Mirabelli, banarius de Bauparte, dominus de Bolaio, domini Walterus de Bauffremonte, Robertus de Sancto-Linario, Robertus de Armesiis, cum tribus nepotibus suis, dominique de Wanqueheux, senescallus de Luceburgo, Hugo Dance, Johannes frater ejus, Bartholomeus Vohoust, Johannes frater ejus et Robertus de Florentia cum multis aliis. In eodem bello dux Guelriæ percussus est de sagitta in fronte, unde mortuus est tertia die sequenti post bellum, quod accidit die Assumptionis, anno Domini M.CCC.LXX.

Froissart, en écrivant le poëme de *la Prison amoureuse* dédié au duc Wenceslas, place dans la bouche de ce prince le récit de la bataille de Bastweiler où les noms des combattants se trouvent dissimulés sous des appellations fictives :

Hardement contre Hardement
S'encontrèrent premièrement,
Et Jonèce dessus Jonèce;
Emprise, Renom et Proèce,
Cascuns son compagnon encontre.
Là eut en ce premier encontre
Des lances un fort bouteis
Et de sanc un grant gouteis,
Car les lances courtes et droites,
As pointes dures et estroites,
Mettent en char, li sans en saut.
Moult s'esproeve bien à l'assaut
Hardemens, qui voet qu'on le prise;
Ossi font Proèce et Emprise :
Quant il se troevent tout ensamble,
Cascuns moult fièrement assamble,
Et si tost que les lances falent,
D'autres armeures assalent
De quoi il se navrent et batent
Et se mehagnent et abatent.
Et je, qui estoie acostés
De mes hommes à tous costés,
De Loyauté qui ne se part
De moi, et d'Onneur d'autre part,
M'en vieng mes ennemis requerre.
Lors peuismes sur yauls conquerre
Terre et gens, et fu moult desroute
De saut ceste premiere route.
Par ensi en moult de manières
S'entrelacièrent les banières,
Dont li un dedens l'autre entrèrent,
Qui moult fièrement s'encontrèrent
De lances et d'espées nues.
Là eut de premières venues
Bataille felenesse et dure;
Tamains homs grant painne y endure,
Car d'estre armés de piet en cap,
Ce n'est mie à porter de drap

Un garnement fet par revel ;
Mais ce qu'il sont fresc et nouvel,
Leur fet mieuls endurer le painne.
Et là jusqu'à le grosse alainne
Furent nostre ennemi mené,
Bien batu et moult fourmené.
Briefment ceste première route
Euist esté rompue et route,
Quant uns secours nouviaus et frès
Leur vint, mès ce fu as nos frès,
Car il nous porta grant contraire.
Entre le lancier et le traire
Avient souvent moult de mesciés :
Dou trèt fu li uns des grans chiés
Qu'il euissent, navrés à mort,
Et que fisent, bien me remort.
Outrages estoit chils nommés,
Des siens prisés et renommés,
Et moult avoit en li fiance
Orgoels, et en sen aliance.
Quand Avis en vit le manière,
Qui estoit desous sa banière,
Afin que nous ne le voions
Ne que resjoï n'en soions,
Au partir en errant s'ordonne,
Et puis as siens le consel donne
Que banières et gens recoelle ;
Et puis fièrement nous acoelle
De tous lés et de toutes pars.
Trop grande nous fu ceste pars,
Car il estoient plus assés
Que nous, et nous trouvan lassés,
Plain de suour et de caleur.
Et toutes fois des nos li leur
Furent recoelliet as espées
Et as haces envolepées
D'achier ès poins jusqu'en le pointe.
Et adonques en ceste empointe

Les nostres reculer convint,
Car trop grans effors leur sourvint.
« Où est Désirs », di-je, « au besoing ?
« Pourquoi n'a-il entente et soing
« De nous aidier, qui lassé sommes,
« Quant il tient cois et frès ses hommes ?
« S'il venoit ores en apert
« A l'endroit où no gent plus pert,
« Nos ennemis jus porteroit
« Et forment nous susporteroit;
« Car par ensi que je le taille,
« Fu desconfite la bataille
« De monsigneur Carlon de Blois,
« Jà des Bretons et des Englois,
« En Bretagne devant Auroi,
« Par le sens et le bon arroi
« De monsigneur Jehan Candos,
« Qui mist une bataille au dos
« A l'encontre de le meslée :
« Che fu Hue de Cavrelée,
« Qui reconfortoit chiaus qui fuissent
« Perdu, se son confort n'euissent.
« Ossi par ordenance tele,
« Se Désirs, qui se tient sus èle,
« Et qui est nostre marescaus,
« A plus de .xij.ᶜ chevaus
« Venoit, il osteroit le perte,
« Qui est pour nous grosse et aperte,
« Bien est voirs, il nous est ensus,
« On le peut escuser là sus,
« Riens ne scet de nostre aventure.
« Il est bien de tele nature,
« S'il le savoit, que tout le cours
« Il nous venroit faire secours ;
« Point ne le sara, che me samble.
« Or nous recoellons tout ensamble, »
Di-je à Honneur qui m'acostoit.
Et chils, qui mie ne s'ostoit

Des horions, dist : « Volentiers ».
Là vi mes bons amis entiers
Comment cascuns y fist tant d'armes
Que puis en furent moult de larmes
Esplorées et espandues
Et moult de dames esperdues
Pour leurs signeurs et leurs maris ;
Car je, qui ce jour fui maris
Par Fortune qui tost reverse,
Rechui journée moult adverse.
Avis, qu'adont croire ne veus,
Et Atemprance, com puis seus,
Nos ennemis si renforcièrent
Que briefment il nous efforcièrent
Et rompirent de toutes pars.
Là vi tous mes hommes espars.
Chi v., chi vij., chi ix., chi dis,
Et en yaus deffendant tousdis ;
Car tant qu'alainne, force et membre
Leur durèrent, bien me ramembre,
Il s'aquitèrent à mon gré.
Mès souvent force pest le pré :
Ce jour perdi, et chils obtint
Qui contre nous Orgoel soustint
Et les dames, qui bien ont cause
De plorer une moult grant pause,
Justice, Pité et Raison.
Je fui mis ens une maison,
Et puis en une grosse tour,
Où grant force marcist autour,
Et moult songneusement me garde
Une très-espéciaus garde :
C'est dame Atemprance, la sage,
Qui me vient veoir par usage
Souvent le jour et plus le nuit,
Mès je n'i prens point de déduit,
Car je n'avoie mie apris
D'estre ensi enfremés et pris.

Le poëte désignait, sous le nom de *Désir*, Robert de Namur à qui l'on reprochait de ne pas avoir porté secours au duc de Brabant. Dans sa chronique Froissart garde le silence à ce sujet ; c'est ce que nous avons expliqué ailleurs par les relations de Froissart avec la maison de Namur à l'époque où il écrivit cette partie de ses Chroniques.

Le 8 octobre 1371, Engelbert do Lamarck et Adolphe de Clèves s'engagèrent à servir avec cinq cents lances la duchesse de Brabant dans sa guerre contre le duc de Gueldre.

Jean de Wavrin abrége ici le récit de Froissart et se borne à dire qu'on ne vit jamais défaite plus honteuse que celle des Brabançons.

On peut aussi consulter sur la bataille de Bastweiler la chronique de Jean, abbé de Laon (ms. 10138, Bibl. de Paris).

Par des lettres du 4 juin 1372, l'empereur Charles VI promit à la duchesse de Brabant de persévérer dans ses efforts pour la délivrance de Wenceslas. Il comptait, pour atteindre ce but, sur l'appui des électeurs de l'Empire et était bien résolu à ne pas se laisser arrêter par toutes les ruses de la maison de Juliers : *A fine non retrahet Juliacencis quæcunque dolositas seu advenientes aliæ novitates.*

L'auteur des *Brabantsche Yeesten* raconte longuement les efforts de l'empereur pour obtenir la délivrance de son frère. Dynterus reproduit les lettres qu'il adressa à ce sujet aux bourgeois de Liége, de Huy, de Tongres, de Dinant et de Saint-Trond. Le duc de Juliers s'en remit à son arbitrage le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste 1372 ; la sentence de l'empereur porte la date du lendemain. Elle ordonnait la mise en liberté des prisonniers et fut ratifiée peu de jours après par les ducs de Juliers et de Brabant.

Froissart rapporte que les chevaliers brabançons furent mis en liberté sans payer rançon, mais son témoignage est moins exact que celui de l'auteur des *Brabantsche Yeesten*, De nombreux documents établissent en effet que Wenceslas paya la rançon des chevaliers et des écuyers qui avaient partagé sa captivité.

Un grand nombre de bourgeois de Bruxelles, qui devaient des rançons à des hommes d'armes de Juliers, les payèrent à l'amman de Bruxelles. Le duc leur déclara, par une charte datée de Tervueren le 11 avril 1372 (v. st.), que les sommes acquittées par eux et montant à 1,615 3/4 moutons seraient fidèlement employées à l'usage auquel elles étaient destinée. (A Thymo, *Historia Brabantiæ diplomatica*, t. II (*ad annum*).)

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis la bataille de Bastweiler, lorsque le 1er avril 1375 Wenceslas s'engagea à indemniser Louis de Namur des pertes qu'il avait subies.

Van Heurck, dans son inventaire des pièces manuscrites relatives à l'histoire des Pays-Bas, indique plusieurs lettres de 1372, qui se rapportent à la délivrance du duc Wenceslas. Malheureusement elles ne se retrouvent plus aux Archives générales dans la collection des chartes des ducs de Brabant.

L'épitaphe de Wenceslas place sa mort la veille de la fête de la Conception de Notre-Dame 1383.

Le 3 juillet 1364, Charles V s'était engagé à donner au duc Wenceslas le premier hôtel qui à Paris aurait été réuni aux domaines de la couronne.

Alliance du duc de Gueldre et du roi d'Angleterre (pp. 28-36). — Sur le seigneur de Grousvelt, gardien des trois châteaux au-delà de la Meuse, voyez les *Brabantsche Yeesten*, t. II, pp. 258 et 260.

Peut-être est-ce à la mort de Jean de Grousvelt que remonte la nomination d'Adam de Berg.

Voyez au sujet des trois châteaux, un accord entre la duchesse Jeanne et la famille de Heynsberg, du 10 mars 1384 (v st.), dans les *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 658.

Afin de prévenir toute tentative sur les pays d'Outre-Meuse, la duchesse céda les châteaux de Kerpen, de Rolduc, de Limbourg, de Daelhem et de Wassenberg à Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, qui fut autorisé à les racheter de ceux qui les avaient en engagère (24 février 1386, v. st.).

Il n'est peut-être pas sans intérêt de reproduire ici le texte des lettres de défi que le duc de Gueldre avait adressées à Charles VI.

Lettres de deffy de Guillaume, fils aisné du duc de Juliers, au roy Charles VI, déclarant qu'il avoit résolu de luy faire la guerre et d'assister le roy d'Angleterre qu'il nomme roy de France, contre luy (1387).

« Carole qui vos dicitis regem Franciæ, Wilhelmus, primogenitus Juliacensis, dux Gelriæ et comes Zutphaniæ, ad futuram rei memoriam. Eloquii sacri Scriptura testante dilucide: Nemo potest duobus dominis servire, cum igitur quidam progenitorum meorum fidei culmine exallentissimorum principum celebris memoriæ regum Angliæ fuerunt firmiter alligati, ego quoque solens ex sincera dilectione prædecessorum meorum sequi vestigia, pridie per ambassiatores meos speciales ad hoc

nomine meo deputatos excellentissimo principi et domino meo domino Richardo regi Angliæ et Franciæ et domino Hiberniæ homagium et fidelitatem, prout moris est, reddere promisi, præstito juramento, et cum eodem domino meo firmas inii amicitias atque ligas, vestram nolo diutius latere præsentiam quod prædicto principi et domino regi Angliæ et Franciæ tanquam domino meo contra vos ejus adversarium ac hereditatis suæ de facto detentorem, in persona et rebus quantumcunque potero, fideliter adhærebo, et vos ac vestros tanquam hostes dicti domini mei regis Angliæ et Franciæ atque meos ex hac de causa deinceps ubicunque locorum diffido penitus per præsentes sigilli mei robore communitas. Datum et actum in castro meo Noviomagensi XII^{a} die mensis julii anno millesimo trecentesimo octingesimo septimo Domini.

Sous les dictes lettres scellées d'un scel en placart de cire rouge et sur le dos d'icelles est escript ce qui ensuit :

« Diffidationes primogeniti ducis Juliacensis ducisque Guelriæ et comitis Zutphaniæ contra regem anno M° CCC° IIII^{xx} VII°. Si esset alligatus cum rege, perciperet III^{m} franc. hereditarie super regem et deberet esse homo regis, cum ob hoc pater suus receperit pro ipso III^{m} franc., prout habemus per literas suas, quam summam saltem restituere debuisset. »

Ambassade de la duchesse de Brabant vers le roi de France (pp. 36-39). — Parmi les ambassadeurs de la duchesse Jeanne en France, on remarquait messire Jean d'Ophem, chevalier qui fut amman de Bruxelles en janvier 1377 (v. st.) et remplit ces fonctions jusqu'en 1384 ou 1386 ; il les occupa de nouveau du 2 septembre 1388 au 17 février suivant.

Messire Jean de Gavre, de la maison de Gavre-Liedekerke, parvint plus tard à l'évêché de Cambray.

Quant à Nicolas de la Monnaie, écuyer, ce ne peut être que Nicolas Chavez, maître des monnaies, qui rendit compte de sa gestion en 1382. Voir les *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 648.

Miracles sur le tombeau de Pierre de Luxembourg (pp. 40, 41). — Pierre de Luxembourg avait perdu son père à la bataille de Bastweiler. Il avait été chanoine de Cambray, puis archidiacre de Bruxelles. On sait que cet archidiaconat était uni à l'église de Cambray. Il mourut le 2 juillet 1387 avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans, et ordonna qu'on l'ensevelît au milieu des pauvres. Trois cierges et douze torches suffirent à la solennité de ses obsèques.

Le Religieux de Saint-Denis rapporte, à peu près dans les mêmes termes que Froissart, tout ce qu'on racontait de la vie pieuse du cardinal Pierre de Luxembourg et des miracles qui eurent lieu sur son tombeau.

La foule se pressa aux obsèques du cardinal de Luxembourg, « et « y eut des aveugles qui par les mérites du glorieux saint recouvrèrent « la veue et des boiteux qui allèrent droit. » (Juvénal des Ursins.)

La Bibliothèque de l'Arsenal à Paris possède un précieux manuscrit sur la vie et les miracles de saint Pierre de Luxembourg. Je crois ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici la note que je dois à l'obligeance de l'érudit conservateur de ce célèbre dépôt, M. Jules Lacroix :

« Le ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal (Théologie françoise, n° 80), n'est pas celui qui est désigné parmi les mss. de Colbert. Notre ms. provient du couvent des Célestins de Paris, où il était conservé avant la révolution et sans doute depuis plus de deux siècles.

« Le titre que lui donne le catalogue de Haenel laisse à peine soupçonner le véritable titre de l'ouvrage, qui n'est autre que la *Diète de salut*, tant de fois réimprimée au XVe siècle dans tous les formats et sous différents titres. Mais le texte de notre ms. est bien préférable à celui de toutes les éditions, et l'on peut le regarder comme un original. De plus, ce ms. renferme un second ouvrage, fort curieux, qui me semble inédit, sur la vie et les miracles de saint Pierre de Luxembourg.

« Voici d'ailleurs la description complète de ce ms.

« Petit in-fol. ou gr. in-4, vélin, 73 feuilles à longues lignes ; en tête, miniature à deux compartiments, l'un représentant le saint cardinal et l'autre sa sœur, première page entourée de rinceaux et de fleurs en or et en couleurs, initiales peintes et dorées, relié en bois couvert de peau jaune estampée avec fleurs de lys.

« On lit au bas du 1er feuillet : *Des Célestins de Paris.*

« Commencement du texte :

« Chi commence l'ensignement que saint Pière de Luxembourg envoya à mademoiselle sa seur.

« Quant je regarde quelle vie j'ay mené depuis que je sceus con- « gnoistre bien et mal, je ne treuve que péchiés et temps gasté, et se « j'ay fait aulcuns biens, ils ne sont point dignes de guerdon... »

« Fin, au fol. 45 :

« Et vous seroit grant consolation, car le Sainct-Esprit est avoecq « gens qui par charité se complaignent l'un à l'aultre. Soyons donc « humbles et amiables, plains de foy et de vraye espérance.

« Chy fine le livre monseigneur sainct Pierre de Luxembourg, lequel « il envoya à sa seur pour la retraire et oster de l'estat mondain. »

« Au fol. 47. Grande miniature, avec encadrement de page, même style que dans la miniature et les ornements de la première page du ms.

« Commencement du texte :

« S'ensieut la vie de monseigneur saint Pierre de Luxembourch, « cardinal, et de ses miracles.

« Le immensurable et incompréhensible créateur et conditeur du « ciel par raison perpétuelle gouvernant le monde, la providence duquel « en sa disposition ne peult estre décheue et ne fault point, mais cer- « tainement selon la disposition des temps très-ordonnée il seul a con- « gneu et sceu exhiber et donner au gendre (*sic*) humain médecine con- « gruente et remède convenable... »

« Le dernier chapitre est intitulé : « De aulcuns qui ont proféré aul- « cuns destractions ou mal pensé du saint cardinal. »

Fin :

« Pourquoy lors attaint de contrition et pénitance fist ung veu au « sainct cardinal dessus dict, promettant quil visiteroit son sépulcre, « si luy plaisoit de le délivrer des maladies et angoisses qui le travail- « loient, et tantost aulcunement allégié de ses doleurs il visita le « sépulcre du benoist amy de Dieu saint Pierre cardinal, par quoy « incontinent fu restitué à plaine et entière santé. »

« Il serait facile de découvrir l'origine de ce manuscrit, car on y voit un écusson d'armes deux fois répété, dans la première initiale et au bas de l'entourage de la première page des miracles : d'azur, surchargé d'un petit écusson d'argent au centre, le tout traversé par une barre de gueules. »

La Bibliothèque royale de Bruxelles possède aussi (nº 11118) un manuscrit assez inexactement inscrit au catalogue sous le titre de Jardin de Dévotion par Pierre de Luxembourg.

Le ms. 11118 est un volume in-4º sur papier, du XVe siècle, ayant en tête une miniature représentant un cardinal à genoux. Il a pour incipit : « Cy commence le livre de saint Pierre de Luxembourg. Quant je regarde quelle vie j'ay menée depuis que je sceus congnoistre le bien et le mal, je ne trouve que péchiés, etc. »

Ce volume renferme :

1° Le traité de Pierre de Luxembourg (42 ff).

2° Le Jardin de Dévotion, extrait du Cantique des cantiques (40 ff.).

3° Un traité de la Foi Chrétienne, commençant : « Ce qui est en ce petit livre, doibvent enseigner les prestres à leurs prochiens, etc. » (202 ff).

On attribue à Pierre de Luxembourg :

1° Le livre de Clergie nommé l'Image du Monde fait par saint Pierre de Luxembourg et translaté de latin en français. Paris, Jean Trepperel, s. d. in 4, goth.

2° Le livre de monseigneur Saint Pierre de Luxembourg intitulé la Diète de Salut. Paris, Guichard Soquand, s. d. in 8. Le livre de Monseigneur Saint Pierre de Luxembourg, lequel il envoya à une sienne seur pour la retraire des estats mondains, intitulé la Diéte de Salut ; Paris, Jehan Trepperel, 1506, in 4°.

D'après M. Vallet de Viriville, on a imprimé de plus sous le nom de Pierre de Luxembourg : « Le Devôt Traité ou épistre très-utile à la personne vivant en ce monde. »

Mort de Charles roi de Navarre (pp. 41-44). — Le roi de Navarre mourut le 1er janvier 1387 (n. st.).

La France, dit le Religieux de Saint-Denis, ne pleura point la mort du roi de Navarre parce qu'elle avait toujours trouvé en lui un ennemi acharné. On raconta diversement les circonstances de sa mort. L'évêque d'Aire écrivit à ce sujet une lettre pleine des détails les plus édifiants. Néanmoins beaucoup de personnes, ajoute le Religieux de Saint-Denis, rapportaient que s'étant fait envelopper d'un drap trempé dans l'eau de vie pour ranimer ses forces épuisées, il avait été la victime de l'imprudence d'un de ses serviteurs qui en avait approché une chandelle. Le prince consumé par la flamme expira en poussant des cris affreux.

Juvénal des Ursins rapporte la mort du roi de Navarre de la même manière que Froissart. Bien qu'un évêque dans une lettre à sa sœur eût loué sa fin, on racontait généralement que le feu ayant pris à un drap trempé d'eau de vie dont il était enveloppé, il n'avait survécu que trois jours au milieu de douleurs affreuses. « Et disoit-on que c'es« toit une punition divine. »

Je reproduirai ici quelques lettres relatives aux intrigues de Charles de Navarre pendant la courte période qui sépare le meurtre de Charles d'Espagne à Laigle et la dictature d'Étienne Marcel. Elles eussent dû être insérées parmi les notes du Tome VI ; mais, comme

elles sont inédites et d'un grand intérêt, je crois utile de les mettre sous les yeux du lecteur, en les rattachant au chapitre où Froissart rapporte la mort du roi de Navarre.

Dans les deux premières lettres, le duc de Bourbon, le comte de Ponthieu, les archevêques de Sens et de Rouen, les comtes de Tancarville et de Ventadour et le sire de Revel insistent pour que Charles le Mauvais (il s'était rendu en Navarre pour réunir une armée) se réconcilie avec le roi Jean.

Dans les deux autres, Charles le Mauvais charge ses députés de presser les négociations qui aboutirent au traité de Valognes. Parmi ces députés figure Pierre de Saquainville, dont le nom restera associé à tous les complots de son maître. Le messager Jean Rose est ce clerc du Beauvoisis qui fut envoyé par les *Jacques* pour sommer les bourgeois de Compiègne de leur livrer les nobles et à qui ceux-ci firent trancher la tête.

« A nostre très-chier seigneur et cousin le roy de Navarre.

« Très-chiers sires et cousins, vuilliés savoir que nos très-chières dames madame la royne Johanne vostre tante et madame la royne Blanche vostre suer, qui estoient grant pièçia venues à Paris en entention de parler à monseigneur le roy de vostre besoigne et en avoient jà parlé par pluseurs fois, furent darrenièrement par devers lui à Saint-Ouyn ce dyemenche jour de la Trinité, et en parlèrent à lui par toute la meillour manière que elles purent, lequel les ouy voulentiers et moult amiablement. Et vrayment nous nous faisons fors avecques nos dictes dames que, se vous venés devers lui à bonne obéissance, honour et révérence, et que vous rendés réalment et de fait en sa main vos chasteaus et fortereices, que tantost après ce que vous aurés fait ce que dit est, il vous rendra paisiblement, amiablement et entièrement, réalment et de fait tous vos dis chasteaus, fortereices et terres, et vous seront toutes rancunes et mautalens remis de bon gré, et serés et demourrés en sa bonne grâce et amour comme bon fils et subgiés doit avec son bon seigneur et père. Si vous prions, loons et conseillons, en tant comme vous amés vostre honour et estat, que sens délai vous venés pardeçà au plus tost et plus brièment que vous pourrés, pour faire les choses dessus dictes ; car vrayment vous et tous ceux qui vendront avecques vous, povés venir sauvement et seurement

sens riens doubter. Et, très-chiers sires, vous devés tenir pour certain que, se nous saviens ou sentiens aucune chose doubteuse en vostre venue, nous ne le vous conseilleriens en nulle manière, car vostre honour et bon estat est le nostre en partie. Si vous en vuilliés avancier et ne vuilliés croire au contraire personne qui vive; car qui le contraire vous conseilleroit, il ne vous conseilleroit ne bien, ne loyaument, et n'ameroit vostre honeur, ne vostre bon estat. Et assés tost et briément autres messages iront vers vous, qui de toutes ces choses vous parleront plus à plain et vous porteront autre sauf-conduit ouquel sera contenu que avecques vos gens et famille vous puissiés amener par mer ou par terre II^c hommes d'armes non enemis du royaume. Més nous ameriens trop miex que vous venissiés par terre que par mer, tant pour les périls de vostre personne, comme pour oster toutes souppeçons que l'on pourroit avoir, se vous veniés par mer. Et, chers sires, tout ce que nous vous escrivons, nous vous escrivons en vérité et loyauté pour vostre bien et honour, et ce que nous feriens, se nous estiens en vostre lieu et en autele manière. S'en font fors nos dictes dames qui vous en escrisent; et si vous en escrira et s'en fera fors par semblable manière monseigneur d'Orléans, sitost comme il sera venus, mès il n'estoit pas devers monseigneur le roy, quant ce fut escript. Très-chers sires, li Sains-Esperis vous ait en sa sainte garde, qui vous doint bonne vie et longue.

« Escript à Saint-Ouyn le premier jour de juin.

« Les vostres tous.

« Le duc de Bourbonnois et le conte de Pontieu, conestable de France. »

« A nostre très-cher et amé seigneur le roy de Navarre.

« Très-chiers et amés sires, plaise vous savoir que nos très-chères dames madame la royne Johanne vostre tante et madame la royne Blanche vostre suer ont esté devers le roy pour vostre besoigne et li en ont parlé par la meilleur manière qu'elles ont pu, lequel les a moult gracieusement et amiablement ouyes et a eu délibération et avis avec son conseil sur ce qu'elles li ont requis. Et en la présence de son conseil ouquel nous estiens, leur en a fait faire certainne response, laquele elles vous escrisent, et vrayment la response qui leur en a esté faite, est venue de sa conscience et leur a esté faite véritablement et

loyaument sens nulle couverture. Si vous loons et conseillons en bonne foi que vous veigniés le plus briément que vous pourrés pour faire ce que elles vous escrisent, car vrayment nous tenons fermement et loyaument que en faisant de vostre partie ce que elles vous escrisent, le roy vous fera et acomplira de sa partie ce que il leur a fait respondre.

« Très-chiers sires, Nostre-Seigneur vous doint bonne vie et longue.

« Escript à Paris le V[e] jour de juin.

« Les vostres tous.

« Les arcevesques de Sens et de Rouen, les contes de Tancarville et de Ventadour et le sire de Revel. »

« A nos chers et amés compaignons monseigneur Martin Henriquès nostre cousin, monseigneur Gaucher de Lor et monseigneur Pierre de Saqueinvile.

« De par le roy de Navarre et conte d'Évreus, monseigneur Martin, monseigneur Gaucher, et vous, monseigneur Pierre, nous avons bien veu ce que vous nous avés escript que fait avés par delà, et vous savés que nostre fait requiert briève delivrance. Si la pourchaciés au plus tost que vous pourrés, et, pour riens qui vous puist avenir, ne passés le terme que nous vous avons donné par nos lettres, quar nous ne le voulons plus proloigner en aucune manière.

« Nous vous avons envoyé frère Jehan Symonet Rose. Encore vous envoions-nous Hannequin porteur de ces lettres afin que par le premier prest vous nous faciés tantost savoir des nouveles.

« Nostre-Seigneur vous ait en sa garde.

« Donné à Valoignes, le VII[e] jour de aoust.

« Nous nous recordons assés de ce que nous fu escript de Trouart, et pour ce voulons-nous plus nostre fait abrégier. »

« A nos chers et amés compaignons monseigneur Martin Henriquès nostre cousin, monseigneur Gaucher, de Lor et monseigneur Pierre de Saqueinville chevaliers et chascun d'euls.

« De par le roy de Navarre et conte d'Évreux monseigneur Martin, monseigneur Gaucher, et vous, Saqueinville, nous avons veu ce que vous nous avez escript par le vallet de nos dames les roynes, et nous pleat

bien que vous soiés alés à Paris devers monseigneur le roy en sauf-conduit ; quar nous avons bien cher que ce qui est à faire entre monseigneur le roy et nous soit fait en sa présence. Si mettés peine de y diligemment et briefment besoigner selonc ce que nous vous avons enchargé. Et des premiers traittiers que vous ferés, faites que vous aiés délivrance de nos chevaux tous où que il soient, et les envoyés quérir et puis les faites venir et amener à Évreux en la manière que il vous sera chargé.

« Nostre-Seigneur vous gart.

« Donné à Valoignes le XXVIIIme jour de juillet.

En 1388, Enguerrand d'Eudin plaidait contre la famille de Jacques de Saint-Fuscien, d'Amiens, qui avait été écuyer du roi de Navarre et qui avait au temps de Marcel porté les lettres d'alliance de la commune de Paris et de la commune d'Amiens.

Autant Charles le Mauvais s'était montré par ses intrigues le redoutable ennemi de la France, autant son successeur s'efforça de faire oublier ces tristes souvenirs.

Parmi les manuscrits les plus précieux de la bibliothèque de lord Ashburnham se trouve un livre d'heures offert par Charles III de Navarre au roi de France Charles VI.

Charles VI y est représenté sous les traits de David, la harpe à la main avec la devise : *Docebo iniquos*. Voici en quels termes le roi de Navarre prie Dieu de veiller sur les jours de ses parents et de ses amis parmi lesquels le roi de France est cité le premier :

« Sur ce je te prie en mémoire et compassion des moqueries du mantel de pourpre et des bateures qu'on te faisoit, que tous roys et princes chrestiens et par espécial ceulx du sang royal de France et leurs parents et affins vueilles avoir en ta sainte garde, c'est-à-savoir : le roy Charles de France, le roy Loys de Cécile, le roy Charle de Navare, par lequel commandement et voulenté ceste présente œuvre est faite, laquelle au profit de son âme soit, le duc Jehan de Berry, le duc Jehan de Bourgoingne, le duc Loys de Bourbon, leurs enfans, leurs frères et de tous ceulx de leur lignage. Tu leur soyes favorable et propice ; leur octroyes gouverner euls et leurs subgiès par bon sens en ta crémeur, et bien conseiller cestui royaume. Garde-les de tous encombriers et leur donne à la fin paradis. Et

pareillement te prie pour tous empereurs et seigneurs chrestiens et à moy avec euls donner povoir et voulenté de revestir tes membres nuds et souffreteus.

« Mon Dieu, tu m'annonceras voirement le pou de jours que j'ay à vivre, se il te plaist me donner perpétuelle mémoire de la mort, laquelle me soit adés devant les yeulx, à cette fin que j'amende ma vie, et de ce te pry que me donnes grâce... Je te pry que tous les clercs, maistres et estudians de la noble honorée université de Paris, tes théologiens ou de quelque faculté qu'ils soyent, et semblablement de tous les autres estudes de chrestienté, ayes en ta sainte garde : donne-leur force d'endurer le labour d'estude, bien comprendre les sciences et prouffitablement en user, enseigner les ignorants et le peuple, faire leur sauvement. »

Dans une autre oraison, Charles de Navarre implore l'appui de Dieu contre les ruses de ses ennemis, ruses sans doute moins coupables que celles dont son propre père avait donné l'exemple :

« Deffens-moi de l'agait et barat de tous ceulx qui mal me voudroient ; ostes-leur povoir et volonté de me mal faire ; apaise leur courage ; donne-leur repentance avec contrition. »

L'auteur anonyme de ce recueil termine en demandant au ciel que « cette œuvre « soit accroissement de mérite et de dévotion au bon roy « Charle de Navarre, par qui commandement et volonté est faite et à « moy. »

Négociations avec les compagnies (pp. 44, 45). — Froissart dans les volumes précédents a déjà exposé les différends du comte de Foix et de la maison d'Armagnac. Le comte Jean d'Armagnac était beau-frère de Charles Visconti, fils de Bernabo. Les ambassadeurs de Florence qui réclamèrent son intervention en Italie, s'engagèrent à payer la solde de son armée et lui firent un don de 50,000 florins.

Le duc de Berry assiége Ventadour (pp. 45-48). — Les ruines du château de Ventadour ou de Mont-Ventadour, comme l'appelle Froissart, couronnent une colline qui domine le cours de la Luzèche (département de la Creuse).

Le château de Ventadour avait résisté au XI[e] siècle aux efforts de Richard Cœur-de-Lion.

Renforts envoyés par le duc de Bourgogne à la duchesse de Brabant (pp. 48-52). — Dès cette époque, remarque le Religieux de Saint-Denis, le duc de Bourgogne était considéré comme l'héritier du duché de Brabant.

Je trouve sous la date du 28 septembre 1389 la mention d'un acte par lequel la duchesse de Brabant laisse l'héritage de ses états à Marguerite comtesse de Flandre ou à celui de ses fils qu'elle désignera, et ailleurs la mention d'un autre acte du 28 septembre 1390 par lequel la duchesse de Brabant déclare céder ses états au duc et à la duchesse de Bourgogne qui devaient en jouir après son décès. Ne s'agit-il pas ici d'un seul acte appartenant soit à l'année 1389, soit à l'année 1390?

D'après d'autres historiens, le duc de Bourgogne ne fut reconnu solennellement héritier du duché de Brabant qu'en 1399.

Le 29 septembre 1401, la duchesse de Brabant permit au duc Philippe de Bourgogne d'assigner les duchés de Brabant et de Limbourg à Antoine le second de ses fils.

Par une charte donnée à Senlis le 25 juillet 1396, Jean de Poucques avait été chargé par le duc de Bourgogne de recevoir en son nom l'hommage des duchés de Luxembourg et de Limbourg.

Rien n'est plus intéressant que le document suivant qui, malheureusement, ne porte pas de date :

Les causes exposées aux troys estas du pays de Brabant, par lesquelles monseigneur, à cause de madame, est héritier du pays.

L'entrée du propos : les causes pour lesqueles monseigneur est tenu au païs pour amour de mesdames ses tantes et pour amour du païs mesmes, et que ce doit estre l'éritage de lui à cause de madame, etc.

En païs coustumier, comme est Brabant, la succession vient au plus prochain héritier, soit masle ou femelle.

En toutes les seigneuries et fiefs qui sont deçà le Ryn, femmes succèdent : exemple de la conté de Haynau, de la duchié de Ghelres, de la conté d'Alost, de la duchié de Lorraine, de Bar, en ce qui est de l'Empire ; si est-il en autres païs de l'Empire, comme en la conté de Bourgoingne, en la conté de Savoye, en Prouvence et autres.

En la duchié de Brabant, plusieurs fois femmes ont succédé d'ancienneté.

La duchié de Brabant fu composée de plusieurs baronnies ou seigneuries particulières, c'est assavoir de la conté de Louvaing et des terres de Bruxelles et marquisat d'Anvers, èsqueles femmes succèdent.

La dignité entière ne doit pas estre de plus serve ou pire condition que les membres estoient paravant.

En tous les fiefs de Brabant femmes succèdent notoirement, s'elles sont les plus prochaines.

Ceste matière touche fort les nobles du païs, car qui vouldroit empeschier que femmes ne succédassent à la seigneurie, il pourroit estre trait à conséquence ès fiefs d'icelle, et seroient les hoirs déshérités.

Soit touchié de la paix dentre monseigneur de Flandres et monseigneur de Brabant, faite par le consentement de tout le païs, de non rendre, ne aliéner.

C'est trop plus grant noblesse d'avoir un seigneur héritier pour ses successeurs masle ou femelle que autrement.

Cellui qui est héritier perpétuel, a plus grant amour aus vasseaulx, aus subgés et au païs que cellui qui ne l'est pas, et aussi le païs au seigneur.

Monseigneur et ses enfans sont mieulx tailliés de défendre le païs que nul autre, veu qu'ils ont la conté de Flandres, la duchié de Lembourch, la seigneurie de Malines et d'Anvers, et ce que monseigneur d'Ostrevant, fils de monseigneur, est tailliė d'estre conte de Haynau, de Hollande et de Zélande.

S'il estoit mestier, ils auroient la puissance de France et d'Angleterre.

Pour ce que aucuns qui n'aymeroient pas la paix et union du païs, pourroient parler du roy des Rommains, il est certain qu'il n'y peut clamer aucun droit selon les coustumes et usages des seigneuries et fiefs de pardeçà le Ryn, supposé qu'il fust empereur.

Il est fort à doubter que s'il y povoit avoir aucun droit, ce que non, il ne tiendroit compte du pays, mais y envoyeroit un procureur ou un vicaire ou un estraignier qui ne seroient pas amis du pays.

Monseigneur et ses hoirs seront plus tenus à garder les drois, franchises et noblesses du pays que un estraignier ou un autre qui ne seroit pas du païs héritier, qui auroit le païs par don.

La marchandise du païs se exerce plus en Flandres et ou royaume que en l'Empire.

Se un autre seigneur vouloit occuper le païs de fait, il fauldroit que monseigneur y mist remède pour garder son héritage, et y exposeroit, pour le défendre, toute sa puissance pour y mettre la vie, et conviendroit que le païs eust à souffrir, qui displairoit à monseigneur.

Se le païs avoit à faire, ce seroit moult difficile d'aler en Behaigne

pour avoir remède : si est tout notoire que le roy des Rommains a en son païs moult petite obéissance à ses subgès, et ses voisins lui font souvent guerre.

Il est cousin germain de monseigneur ; si n'est pas à présumer qu'il vueille occuper l'éritage de lui, de madame et de leurs enfans.

S'il le vouloit faire, tous les seigneurs qui sont deçà le Ryn, li devroient résister, car il leur pourroit touchier ou cas qu'ils auroient fille et non fils.

Nos deux dames qui cy sont, ne font point de doubte que monseigneur, à cause de madame et leurs enfans, ne soient leurs héritiers en la duchié de Brabant, et leur feroit bien mal que le païs venist en autre main, et si aiment le païs et les subgès naturellement, et désirent la paix et bon gouvernement d'iceuls.

Assés y a d'autres raisons que ceulx du païs scèvent bien considérer pour la seureté d'euls-mesmes. Ce que monseigneur requiert, comme cy-après sera dit, est autant pour eulx comme pour lui.

Les conclusions :

Que monseigneur s'offre à secourir, aidier et conforter madame de Brabant, son païs et ses subgès, et y exposer sa personne, ses seigneurs, ses amis et sa chevance, etc. autant qu'il feroit pour un de ses païs de Bourgongne, de Flandres ou d'autres, tant pour contemplation de mesdites dames, et aussi pour garder l'éritage pour madame la duchesse sa femme et pour messieurs leurs enfans, après le décès de de madame de Brabant, sauf le droit de madame de Ghelre ou cas qu'elle survivroit.

Et aussi requiert aus estas du païs qu'ils se vueillent déclairier et lui asseurer de le recognoistre à seigneur et d'obéir à lui à cause de madame et leurs enfans, après le décés de madite dame de Brabant, sauf le droit de madite dame de Ghelre, s'elle survivoit, et en soyent requises leurs lettres ; et monseigneur baillera les siennes de les garder et défendre, comme seigneur doit garder ses subjés, et de garder les drois, libertés et franchises des églises et aussi des nobles et des bonnes villes, et faire tout ce que un duc de Brabant doit faire et a coustume de faire au païs et aus subgés.

Par ceste manière le païs demourera en paix et seureté, car il ne sera aucun qui ose atempter au contraire pour l'union et confédération d'entre mesdites dames, monseigneur et eulx ; et s'ils demouroient

sans ceste seureté et union, ce pourroit estre péril grant ou temps avenir, car aucuns pourroient tendre à occuper le païs, qui ne l'aimeroient pas.

Sceu leur response, monseigneur est prest d'entendre à la défense et provision du païs et au fait de la guerre.

Après les conclusions, nos dames pourront parler.

Monseigneur pourra dire une bonne parole courte. » (*Archives générales du Royaume.*)

En 1406, après la mort de Jeanne, Rupert, roi des Romains, réclama le duché de Brabant.

Servais de Merode dont il est ici question est plus connu dans l'histoire du Brabant sous le nom de Scheyffaert de Merode.

Le document suivant retrace les services rendus à la duchesse de Brabant par Servais de Merode :

« Jehanne, par la grâce de Dieu, duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant et de Lymbourg, marquise du Saint-Empire, faisons savoir à tous et cognoissons par ces lettres patentes que nous de bonne debte devons et sommes tenue à nostre amé et féal chevalier messire Steyffard de Merode, seigneur de Heymersbach, et à dame Margueritte de Merode, dame de Grousselt, sa sœur, à leurs hoirs et héritiers ou au porteur de ces présentes de leur volenté, la somme de quinse mil sept cens et trèze flurins du Ryn ou le valeur en autre bon or aussi bon comme aura cours et l'en allouera en nostre ville de Treit, et tout sens fraude, laquelle somme loïaument pour le présent ils nous ont prestée et mise hors en la derraine guerre que nous avions contre les ducs de Julers et de Guelre, ainsi et par la manière que le dit messire Steyffart nous a fait bien et deuement apparoir par bons comptes, laquelle somme dessus dicte nous duchesse dessus dicte, pour nous nos hoirs et successeurs, promettons et avons en convent en bonne foy à païer bien et loyaulment aux dis messire Steyffard et dame Marguerite, sa seur, à leurs hoirs et successeurs ou au porteur de ces présentes de leur volenté, assavoir est : la moitié d'icelle au jour de Pasques closes prochain venant après la date de ces présentes, et l'autre moitié au jour Saint-Rémi prochain après ensuivant, et ce ferons nous aussi mettre à nos périls, aventures et despens au change de nostre ville de Treit ou en aucun autre change situé dedens nostre dicte ville, lequel ils ou aucun d'euls porteur de ces présentes nous signiffiront sens malengien, et

pour plus grant seurté faire aux dis messire Steyffard, seigneur de Heymersbach, et dame Margueritte, dame de Grousselt, sa seur, à leurs hoirs, héritiers et successeurs ou au porteur de ces présentes de leur volenté, avons avec nous et pour nous constitué et baillié plèges, lesquels nous promettons aussi en bonne foy de ce bien et loiaulment acquitter et desdommagier, nos féauls censeilliers, assavoir est : messire Sweder de Apcoude, seigneur de Gasbecque, de Putte et de Strien, messire Jehan, seigneur de Wezemale et de Fallays, messire Jehan, seigneur de Le Lecke et de Breda, messire Henry de Voutersem, seigneur de Bergues-sur-le-Zoom, messire Jehan, seigneur de Rotselaer, messire Jehan, seigneur de Bouchout, chastellain de Brouxelles, messire Jehan, seignenr de Witham, notre sénescal de Brabant, messire Charle de Ymersele, seigneur de Le Hameyde, messire Regnier de Bergues, messire Jehan de Ophem, nostre maire de Brousselles, chevaliers, Renier Hollant, nostre rentmaistre de Brabant, Costin de Ranst, Renier Torel de Bierne et Jehan Sac de Wyc, escuïers, par tel manière que s'il escheist ainsi, ce que Dieu ne veulle, que nous ou nos hoirs ne paîessiens la dite somme d'argent aux dis jours et termes et en la dicte ville et que de ce feussions en deffaute, feust de tout ou en partie, que lors, aprés huit jours de semonse faicte par le dit messire Steyffard ou de sa seur, hoirs, héritiers ou par le porteur de ces présentes ou par aucun autre leur certain message par leurs lettres ou copie de ces présentes soubs séel auctenticque, nous duchesse mesmes, comme principale debteresse, un bon homme d'armes à quatre chevauls, et chacun bannerés de nos dis plèges un homme d'armes à quatre chevauls, et chascun chevalier et escuïer un homme d'armes à deux chevauls, et ces gens et chevauls à remettre touteffois que besoings sera, sommes tenus sens atendre l'un l'autre et sens en ce prétendre aucune excusation en aucune manière, d'envoyer dedens la ville de Treit en un hostel que le dit messire Steyffart, dame Marguerite, sa seur, leurs hoirs et sucesseurs ou le porteur de ces présentes de leur volenté nous enseigneront et requerront, et demouront illec en hostage tenant illec table comme à loîal ostage appartient et que la coustume de nostre dicte ville l'ordonne, et ne se pourront d'illec partir en aucune manière jusqu'à ce que les dis messires Steyffard, dame Margueritte, leurs hoirs, héritiers ou le porteur de ces présentes comme dit est, de la dite somme et de tous frais et

dommages que ils par deffaut de paiement auroient eus et soustenus par loial enseignement et compte seront à plain payés et contentés. S'il avenist aussi que pendant le temps de ce paiement aucuns de nos plèges dessus nommés, fust un ou plusieurs, trèspassassent, feussent prins ou hors du pays, sy promettons nous, duchesse dessus nommée, pour nous, nos héritiers et successeurs, au dit messire Steyffard et à dame Margueritte sa seur, à leurs héritiers ou portans ces présentes de leur volenté, dedens huit jours après ce que sommée serons de par eulx de remettre, pour yceulx qui ainsi seroient trespassés, prins ou hors du pays, autres semblables bons plèges dont ils se deveront par raison tenir pour content, qui sur la peine et obligation du dit hostage s'obligeront par lettres infixées parmi ces présentes à raemplir le contenu de ces présentes comme ont fait les autres dénommés en ces lettres, et s'il avenist (que jà n'aviengne) qu'il convenist nous et nos plèges, par deffaute de paiement, envoier ens et aucuns des gens et chevauls de nous et de nos plèges ainsi estant en ostage morussent, fust un ou plusieurs, ou que les chevaulx eussent tant despendu que l'oste voulsist avoir ses frais d'iceulx, que nous incontinent si tost qu'il nous sera signifié et sens aucun contredit au lieu où telles personnes et chevaulx seront mors, ou pour les despens d'iceuls chevaulx ou cas que iceuls ne feriens racheter, sommes tenue d'envoier tantost autres personnes et chevaulx aussi bon comme estoient les premiers pour tenir hostage comme dit est, et ce ferons-nous aussi tant et si souvent qu'il sera besoing sens malengien, et nous, Sweder de Apcoude, seigneur de Gaesbeque, de Putte et de Strien, Jehan, seigneur de Wezemale et de Fallays, Jehan, seigneur de le Lecke et de Breda, Henry de Boutersem, seigneur de Bergues-sur-le-Zoom, Jehan, seigneur de Rotselaer, Jehan, seigneur de Bouchout, chastellain de Brousselles, Jehan, seigneur de Witham, séneschal de Brabant, Charel de Ymerselle, seigneur de Le Hameyde, Renier de Berghes, Jehan de Ophem, amman de Brousselles, chevaliers, Renier Holland, rentmaistre de Brabant, Costin de Ranst, Renier Torcel de Bierne et Jehan Sac de Wyc, escuiers, cognoissons que à la requeste et prière de nostre très-redoubtée dame la duchesse de Lucembourg, de Brabant et de Lymbourg dessus nommée, avec ly et pour elle, sommes constitué plèges envers les dis messire Steyffard, seigneur de Heymersbach, et dame Margueritte de Merode, dame de Grousselt, sa seur, leurs

héritiers ou portans ces lettres de leur volenté pour la dicte somme d'argent et pour tous les poins comprins et déclairés en ces présentes, et promettons en bonne foy conjointement et chacun de nous pour le tout à obéir et de accomplir tout ce que sur nous contenu est en ces présentes, pour lesquelles seurté et promesse nous et chacun pour le tout, pour nous, nos hoirs et successeurs, avons obligié et obligons tous nos biens meubles et héritages aquis et à acquerre où qu'il soient gisans et porront estre trouvé, et renunçons quant à ce à toutes choses qui de droit contre ce nous pourroient prouffiter, et qui aux dis messire Steyffard, dame Marguerite, sa seur, à leurs hoirs et successeurs ou le porteur de cestes de leur volenté grever ou nuyre, et espécialment au droit qui dist générale renunciation non valoir, en oultre cognoissons-nous, duchesse et plèges dessus nommés, que jà fust-ce que à ces lettres fausist à mettre un séel ou plusieurs ou que aucun séel pendant à icelles feussent rompu ou froissié ou que ces présentes par meschief eussent perdues où empirées, pour ce ne demourroit mie que nous ne demourrons obligiés à paier la dicte somme et toutes choses et promesses contenues en ces présentes à acomplir toute fraude et malengien cessans. En tesmoing de ce avons-nous, duchesse dessus nommée, pour nous, nos hoirs et successeurs, et nous, plèges dessus nommés chacun de nous son séel fait mettre à ces lettres en cognissance de vérité. Donné à Brousselles, le XIXe jours de décembre l'an de grâce mil CCC quatrevins et huit.

Jehane, par la grâce de Dieu, duchesse de Lucembourg, de Lothier, de Brabant et de Lymbourg, marquise du Saint-Empire, faisons savoir à tous que comme nous soyons tenue de bonne et loyale debte à nostre féal conseillier messire Steyffard de Merode, seigneur de Heymersbach, et à nostre amée dame Margueritte de Merode, dame de Grousselt, sa seur, et de compte fait au dit messire Steyffart à cause des frais que il et les siens fisent en nostre service en le guerre derraine contre les ducs de Jullers et de Guelre en la somme de XV^{m}V^{c} et LXIII florins du Ryn, ainsi que les lettres que ils ont sur ce de nous et de nos plèges contiennent plus à plain, pour ce est-il que nous avons promis et promettons en bonne foy, pour nous, nos

hoirs et successeurs, aux dis messire Steyffard et aussi à dame Margueritte, sa seur, et à leurs hoirs et héritiers ou cas qu'ils feussent trespassé et à chascun d'euls, que nous euls, ne aucun d'euls jamais desmettrons ou ferons desmettre de nos forteresses de Gangelt, Vucht et Millen jusques à ce que le dit messire Steyffart, dame Margueritte, sa seur, ou leurs hoirs et successeurs, soient premièrement contentés et bien paiés de la dicte somme d'argent. Aussi, se les dis messire Steyffard et dame Margueritte, sa seur ou leurs hoirs et successeurs, en cas que trespassé seroient, ne feussent payés de la dicte somme d'argent au jour déclaré (ce que jà n'aviengne) nous et nos plèges ne seriens jà mains tenu en la dicte somme et ostage, et de acomplir ycelles pour ces présentes, toute fraude et malengien en toutes choses cessans. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. Données à Brousselles le XVIII[e] jour de décembre l'an de grâce mil CCC.IIII[xx] et huit. (*Chambre des comptes de Lille; projet de traduction en français du temps.*)

Les *Brabantsche Yeesten* (t. II, p. 330) et Dynterus (t. III, p. 126) ne mentionnent pas parmi les chefs de la chevauchée Servais de Merode, mais seulement le sire de la Trémouille et Odard de Chasseron.

Perrot le Béarnais s'empare de Montferrand (pp. 52-81). Juvénal des Ursins raconte la surprise de Montferrand en l'attribuant à Geoffroi Tête-Noire.

Le fort de Chalucet, de Froissart, est probablement Chalut dans le Puy de Dôme, où l'on voit les ruines d'un ancien château.

Quant à Ouzac, c'est peut-être Auzat-sur-Allier, département du Puy de Dôme.

Le Religieux de Saint-Denis rapporte aussi que des compagnies de gens de guerre commandées la plupart par des bâtards de nobles maisons, vivaient de pillages en donnant pour prétexte qu'ils soutenaient le parti des Anglais. Il raconte à peu près de la même manière la surprise de Montferrand, mais il en fait honneur à Geoffroi Tête-Noire et ajoute que les pillards se retirèrent au bout de trois jours craignant de se voir attaqués par le maréchal Louis de Sancerre.

Louis de Blois épouse la fille du duc Berry (pp. 81-83). — Ce fut le 29 mars 1386 que Marie de Berry épousa à Bourges Louis de Châtillon. Elle épousa plus tard en secondes noces Philippe d'Artois, et en troisièmes noces Jean I[er], duc de Bourbon.

Catherine de France, nommée ici Marie par Froissart, n'avait pas douze ans quand elle mourut au mois d'octobre 1388. Elle avait été mariée deux ans auparavant au comte de Montpensier, fils aîné du duc de Berry. La duchesse de Berry, mère de ce prince, était fille de Jean I[er], comte d'Armagnac, et mourut au mois de mars 1387.

Le comte d'Étampes est envoyé en Bretagne (pp. 83-91). — Il fallut quatre ambassades successives pour décider le duc de Bretagne à quitter ses États.

Les Espagnols recouvrent la Galice (pp. 92-97). — Froissart revient ici sur les événements qu'il a déjà racontés ; voyez t. XII, p. 343.

Le 30 octobre 1389, Richard II écrivit au duc de Lancastre pour qu'il hâtât son retour en Angleterre. Il y revint au mois de novembre. Le 2 mars 1390, il reçut l'investiture du duché de Guyenne.

Jean de Wavrin donne sur le retour du duc de Lancastre en Angleterre quelques détails que l'on ne trouve pas dans Froissart. Le duc de Lancastre ayant quitté Bayonne passa quinze jours à Bordeaux et s'y embarqua pour Hampton d'où il se rendit à Londres. Richard II apprit avec plaisir le mariage de sa fille et du prince de Galice.

Parmi les rôles du *Record-Office*, il en est plusieurs qui se rapportent à la confiscation du château de Trenant qui avait appartenu à Robert Tresilian.

Le duc d'Irlande est mandé en France (pp. 98, 99). — Sur les dernières années du duc d'Irlande voyez Walsingham, p. 352.

L'exil de l'archevêque de Cantorbéry donna lieu à des troubles. La communauté du pays de Kent eut à payer mille livres *pro relaxatione itineris justiciariorum* (Record-Office).

Le duc de Bretagne s'allie aux Anglais (pp. 99-106). — Le duc de Bretagne offrait à Richard II d'aider les Anglais à recouvrer les domaines qu'ils avaient perdus en Guyenne, pourvu qu'on lui restituât le comté de Richemond.

Le document suivant est conservé à Londres :

Instructions pour Jean Damery, envoyé par le duc de Bretagne, vers le roy d'Angleterre. (Brit. Mus., Cotton. Jul. B. VI).

« C'est la crédence que Rogier Damery doit dire et monstrer au roy.

« Premier comment le duc se recommande au roy et que pour la bonne voulanté que ledit duc a vers li et son païs pour l'amour de la soustenance que il a eu par ses prédicessours, de quoy il est tenu au roy plus que à nul autre et pour les grans profits dou royaume que le

duc désire faire, il a mis sa vie en péril, son païs en voye de tourner contre ly et de perdre son honour à cause de l'aliaunce, et li supplie q'il y mette breff remede des choses dessoubs escriptes.

« Item le duc s'emerveille grandement que dou tretié fait parentre li et monseigneur Edward d'Alyngrige et en articles dessoubs son scel envoiés au roy que nul respounce en quoy il se puisse tenir n'a eu, dounte il supplie au roy qu'il li plaise à ceste fois li douner final respounce desoubs son scel affin que sur ce ledit duc puisse faire son ordrenaunce.

« Item ledit duc est en disese en ce que par plusieurs foits le roy par ses lettres a mandé audit duc luy fesant assavoir que il estoit en possession de le comté de Richemond lequel il n'a unquore, que il plaise au roy à ceste foits mettre ledit duc en pesible possession doudit comté avecques les arrerages d'icele dou temps que ledit comté a esté hors des mains doudit duc, entendant que ledit duc le demande pour ce qu'il entent estre son droit et que il veult avoir vray cause d'estre homme dou roy et ly faire servir à soun povair et non mie tout pour la value.

« Item si guerre se praunt, que Dieux ne vuille, ledit duc sera prest affaire au roy le service contenu en les articles susnommés lesquels sont en la garde dou roy, fesant le roy à luy ce que parmy lesdits articles par ledit duc est demandé ; et si il soit pais, il désire par la boune aide du roy d'estre dedans ledit pais comment qu'il soit, et que brèvement soit acompli desoubs le scel dou roy ce que il veut faire en ceste matère pour le profit et confort de l'un costé et de l'autre. »

On voit par des lettres de Richard II, du 2 juin 1388, que le comte d'Arundel reçut à cette époque de pleins pouvoirs pour traiter d'une alliance avec le duc de Bretagne.

Le 9 avril 1388, Richard II créa le comte d'Arundel, capitaine de la ville et du château de Brest.

Armements des Brabançons (pp. 107-109). — On trouve dans les pièces justificatives du tome II des *Brabantsche Yeesten* une convention du 9 juin 1399 relative à la ville de Grave que Guillaume de Cuyck tenait en fief.

On peut en ce qui touche les sires de Cuyck consulter les *Trophées de Brabant*, de Butkens, t. I, p. 504. Au lieu de Boesde il faut lire probablement Hoesde et entendre par cette désignation la ville de Heusden située sur l'un des bras de la Meuse.

Le nom de Lighue est probablement la traduction de l'ancien nom de Leck donné par les historiens du neuvième siècle à l'un des bras de la Meuse ou du Rhin.

Armements des Français en Normandie (pp. 109, 110). — Comparez à ce que Froissart dit ici du sire de Clisson, le récit d'Orronville et de Juvénal des Ursins.

Négociations du duc de Lancastre et du duc de Berry (pp. 110-116). — Les communes d'Angleterre avaient demandé que le soin de négocier avec la France fût confié à monseigneur de Guienne. Tel était le titre qu'on donnait au duc de Lancastre créé duc d'Aquitaine par une charte du 2 mars 1390 approuvée par les communes qui s'étaient engagées à l'aider de leurs subsides. On avait redouté en Aquitaine un mouvement favorable aux Français. L'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux accusé de trahison fut arrêté, s'échappa, fut repris et exécuté. On accorda des lettres de rémission à Guillaume des Camps qui avait favorisé son évasion.

C'est probablement à cette époque qu'appartient le document suivant conservé aux archives de Lille :

« C'est ce que Gontier a à dire à monseigneur le duc de Bourgoingne de par monseigneur de Berry et premiérement :

« Comment monseigneur de Berry a envoié messire Estienne d'Avantoys et lui devers le duc de Lancastre, avec messire Richart d'Alberbery, son chambellan, qui estoit venu devers le roy et devers monseigneur de Berry, pour avoir sauf-conduit pour le dit duc et pour IIIe chevaux de sa compaingnie, lequel li a esté plainement refusé, et la response sur ce faire au dit duc chargiée à monseigneur de Berry, sicomme il appert par les instructions sur ce faictes par le roy, et envoiées au dit monseigneur de Berry par messire Gaucher de Passac, lesquelles instructions le dit Gontier portera avec lui et monstrera à monseigneur de Bourgoingne, s'il li plaist à les veoir.

« Item, comment, quant le dit messire Richard et Guillamme de Nades, que monseigneur li avoit baillié pour le guider et conduire devers le roy furent à Molins, où le roy estoit, le connétable, le sire de la Rivière et le Bègue de Villainnes vindrent à eulx et leur dirent que le roy leur avoit commis et enchargié de oïr la cause de leur venue et recevoir les lettres qu'ils apportoient et que au roy ne parleroient point ; et ainsi le firent, et puis après II jours il leur dirent qu'il venissent pranre congié du roy, et que la response, telle que le roy vouloit

estre faite au duc de Lancastre, monseigneur de Berry la lui feroit, et que le roy l'escrivoit au dit monseigneur de Berry.

Item, comment le connétable prist le dit messire Richard et le tira à part et lui dist : « Que vous semble-il de nostre roy ? Le veés-vous ? « Certes, je tout seul l'ay fait roy et seigneur de son royaume et mis « hors du gouvernement et des mains de ses oncles, et vous jure et « promets par ma foy que, quant il ot son gouvernement de nouvel, il « n'avoit de toutes les monnoyes du monde que deux frans ; et main- « tenant il est riche et comblé et en a grant foison, et si en a donné « un milion depuis, et tout a esté par mon pourchas et par moy ; car « encores fust-il en tel estat comme il a esté, se je ne fusse. » Et telles ou semblables paroles il dist à Clambour, quant il fu devers le roy pour lui veoir jurer les triéves.

Item, comment le dit duc de Lancastre a sceu ces choses par le dit messire Richard et comment la cour est gouvernée par les dessus dis, et nos seigneurs reculés et mis loing du roy, dont il se donne grant merveille et ancores plus grant de ce qu'il n'y mettent remède et n'y pourvoient aucunement.

Item, comment le dit a sceu que l'entençon de ceulx qui sont entour le roy et le gouvernement, comme dit est, si est qu'il facent assembler les deux roys et parler ensemble et qu'il facent paix, s'il pèvent, sans appeler nuls de nos seigneurs ses oncles de Berry et de Bourgoingne ; mais quant est de de lui, il scet bien que de leur costé on ne procèdera en aucune manière sens sa prière, et promist et jura à messires Estienne et Gontier que il ne souffrera point que en aucune manière on procède ou traitté, que nos dis seigneurs n'y soient ou l'un d'eulx, et que pour homme qui vive, les deux roys ne verront, ne parleront l'un avec l'autre jusqu'à ce que toute la paix soit accordée et parfaite sens nul sy.

Item, de lui dire comment Harpedainne est alé devers le duc de Lencastre et d'illec devers le conte de Foix, et li ont trouvé les dis messires Estienne et Gontier, et est retourné devers monseigneur de Berry avec eulx ; et quant il a veu que mon dit seigneur de Berry ne faisoit pas grant semblant de lui, il a pris congié, et au congié pranre lui a dit qu'il avoit grant désir de parler à lui à part et lui dire plusieurs choses qu'il savoit, mais qu'il ne desplût à monseigneur, et monseigneur lui respondi qu'il deist ce qu'il voudroit et qu'il orroit volentiers. Et lors le dit Harpedaine lui dist : « Monseigneur, je suis vostre homme et

« vous doy foy des terres que je tieng en vostre pays de Poittou, et « je voy que par le maltalent que vous et monseigneur de Bour« goingne avés à monseigneur mon oncle, je suis en l'indignation de « vous et de mon dit seigneur de Bourgoingne, qui est le seigneur du « monde, après le roy, qui m'a fait le plus de bien et d'onneur. Toutes« voyes, monseigneur, n'en suis-je de riens en coulpe, ne n'y ay que « comparer; mais je sçay bien de vray et de certain que lui et ceulx « de sa bende ont de très longs temps machiné que vous et monseigneur « de Bourgoingne fussiés deschargiés du gouvernement du roy et du « royaume, et leur en ay oy aucune fois tenir leur consauls et dire « au roy: Sire, vous n'avés mais à languir que VI ans, et l'autre « fois, que X ans, et ainsi chascune année, sicomme le temps s'apro« choit; » et qu'il scet certainement que son oncle et ceulx de sa bende, lesquels il dit que monseigneur de Berry scet bien, ont tout ce fait.

Item, comment monseigneur de Berry prie très-affectueusement et de cuer à monseigneur de Bourgoingne, son frère, et requiert que sur toutes ces choses, desquelles il se peut bien tenir pour asseuré et acertené, il veuille avoir bon avis et délibération, pour y remédier, et sur tout li escrire ou faire savoir sa volenté et ordenance. »

Le sire de Coucy est envoyé en Bretagne (pp. 116-126). — Sur ce voyage du sire de Coucy en Bretagne on trouve des détails plus complets dans Juvénal des Ursins et dans Cabaret d'Orronville.

Hélion de Lignac à Bayonne (p. 126-128). — Hélion de Lignac était l'un des principaux conseillers du duc de Berry.

Ambassade de Castille vers le duc de Lancastre (pp. 128-132). — Les historiens espagnols nous ont conservé peu de détails sur ces négociations.

Hélion de Lignac quitte Bayonne (pp. 132-134). — Le duc de Lancastre montra à cette occasion la duplicité qu'on ne cessait de lui reprocher.

Négociations des ambassadeurs castillans et du duc de Lancastre (pp. 134-136). — Pour tout ce qui concerne l'Espagne, la source principale à consulter est la grande chronique de Lopez de Ayala.

Le duc de Bretagne se rend à Blois (pp. 136-140). — Le duc de Bretagne avait amené avec lui, disait-on, une suite de douze cents personnes.

Le roi de Sicile entre à Paris (pp. 140, 141). — On peut comparer le récit de ces fêtes dans la chronique du Religieux de Saint-Denis.

Le duc de Bretagne à Paris (pp. 141-143). — D'après le Religieux de Saint-Denis, la soumission du duc de Bretagne se fit par la médiation du duc de Berry et du duc de Bourgogne. Plusieurs seigneurs s'étonnaient de voir le roi lui faire si grand accueil et le loger au château du Louvre. Le duc de Bretagne s'engagea par serment à être désormais l'ami de Clisson. Jamais promesse ne fut plus mal gardée.

Le Religieux de Saint-Denis prête au duc de Bretagne, contraint à mettre le connétable en liberté, ces paroles prophétiques adressées aux envoyés du roi : « Cet homme dont la grâce m'est réclamée avec « tant d'instance, sera un jour fatal à vous, à moi et au pays. »

Préparatifs de l'expédition de Gueldre (p. 144). — Il faut remarquer ici le rôle prépondérant du sire de Clisson.

Joûte de Jean des Barres et de Thomas d'Harpingham (p. 145). — Thomas d'Harpingham était cité parmi les plus braves chevaliers de l'armée anglaise.

Le comte d'Arundel débarque en Saintonge (pp. 146-158). — Le comte d'Arundel avait quitté les rivages de l'Angleterre après les fêtes de la Pentecôte 1388. Victorieux dans un combat naval où il détruisit quatre-vingts navires français, il s'empara de la Rochelle et d'Oléron *ubi leges marinæ conduntur*, dit Walsingham.

La ville de Marault de Froissart est Marens à trois lieues au nord de la Rochelle, vis-à-vis l'île de Rhé.

Pillages de Pierrot le Béarnais (pp. 158-160). — Bon nombre des compagnons et des amis d'Espaing de Lyon figuraient parmi les capitaines de compagnies les plus aventureux et les plus redoutés.

Siége de Grave (pp. 161-165). — Sur le siége de Grave on peut consulter les *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 321 et *Dynterus*, t. III, p. 123.

Les Brabançons entrent en Gueldre (pp. 165-174). — Les Brabançons, en allant assiéger la ville de Grave, passèrent la Meuse à Ravestein, ville appartenant au sire de Borne.

Le sire de Borne, Waleran de Fauquemont, avait jadis construit la forteresse de Ravestein, puis il avait guerroyé contre le duc Wenceslas pour la possession de la terre de Fauquemont. Voyez à ce sujet Dynterus, t. III, p. 54, et Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, pp. 483-488.

Froissart cite entre les prisonniers le sire de Lintre. Il s'agit ici de Rasse de Rivieren, seigneur de Grez et de Neer-Linter, fils de Daniel, seigneur de Neer-Linter, et de Marie de Grez.

Défaite des Brabançons (pp. 175-180). — Notre chroniqueur ré-

serve tous ses regrets pour Gauthier de Celles, sire de Balatre. Watelet ou Gauthier de Seil ou Celles, fils de Ward de Seil, épousa Marguerite, fille naturelle de Robert de Namur, à laquelle la jouissance de la « maison de Ballastre » fut assurée par son contrat de mariage, du 12 janvier 1382 (Saint-Genois, *Pairies de Hainaut*, p. 969).

La défaite des Brabançons paraît avoir eu lieu dans les premiers jours du mois d'août 1388.

Le nombre des bannières perdues par les Brabançons, est de dix-sept dans quelques manuscrits, de dix-sept cents dans d'autres. La première leçon paraît préférable; l'armée brabançonne ne comptait guère que vingt-cinq bannières à Woeringen et à peu près le même nombre à Buironfosse.

Charles VI veut combattre le duc de Gueldre (pp. 180-183). — Le dauphin naquit le 6 février 1391 (v. st.), vers sept heures du soir ; les cloches sonnèrent jusqu'à dix heures, et de grands feux furent allumés dans les carrefours. Le lendemain, il fut baptisé par l'archevêque de Sens, et eut pour parrains le duc de Bourgogne et le comte Charles de Dammartin, qui lui donna son nom. (*Registres du Parlement*).

On peut lire dans le Religieux de Saint-Denis le tableau de l'indignation soulevée en France par l'audacieux défi du duc de Gueldre qui s'était borné à appeler le roi de France : Charles de Valois. Cet historien place dans la bouche du duc de Bourgogne un assez long discours où l'on menace la France de l'invasion des Allemands, si l'on ne porte la guerre chez eux comme l'avait fait Charlemagne.

Le Religieux de Saint-Denis ajoute quelques détails à ceux que donne Froissart. L'armée française se réunit à Montereau et se dirigea par Rheims vers Mézières. Le roi quitta lui-même Paris le 8 juillet, et, dans un conseil tenu à Chalons, il fut décidé, par l'avis du duc de Bourgogne, qui voulait préserver le Brabant de tout pillage, que l'on traverserait les défilés presque inaccessibles des Ardennes.

Le Religieux de Saint-Denis a soin de nous apprendre que le duc de Bourgogne eut recours dans ces circonstances à l'éloquence naturelle qui le distinguait entre tous les princes du royaume. Il n'en est pas moins probable que la sévérité de ses menaces put seule apaiser les murmures des hommes d'armes. Le duc de Bourgogne assura du moins le service des vivres avec une régularité à laquelle on n'était pas habitué. Un marchand de Paris, nommé Nicolas Boulard, s'était chargé de l'approvisionnement de l'armée; ses agents se rendirent aux bords du Rhin et achetèrent des vivres pour cent mille écus d'or.

Des ambassadeurs français sont envoyés en Allemagne (pp. 183-185).— Le Religieux de Saint-Denis ne parle pas de cette ambassade en Allemagne.

Convention avec le duc de Bretagne (pp. 185, 186). — Le texte de ces conventions repose aux archives de Nantes. Elles portent la date du 20 juillet 1388. Il y est dit que les villes et châteaux de Josselin, de Blein, de Broon, Jugon, le Gavre et Guillac, avec les meubles qui étaient dedans, lorsque le dit de Clisson fut mis prisonnier au château de l'Ermine à Vannes, lui seront rendus et restitués ; et, après les dites restitutions faites, les dits châteaux et châtellenies de Jugon et Guillac seront remis au duc, attendu qu'ils sont de l'héritage ancien de la duché de Bretagne, et que le dit Clisson n'en doit jouir que sa vie durant ; aussi que la somme de cent mille francs que le dit de Clisson, pour sortir de prison, avait payée au dit duc, sera restituée, et que les lettres d'obligation et de promesses faites par le dit de Clisson, durant le temps de sa prison, seront mises par devers le roi, sans que le duc s'en puisse jamais aider : aussi est dit que le duc sera ressaisi des villes et châteaux de Châteaulin et du Plessis-Bertrand, et des meubles qui étaient dedans, sauf le droit de ceux qui prétendent le dit château leur appartenir ; et quant aux villes et châteaux de Guingamp, la Roche-Derrien, Lamballe et Châtel-Andren, ils seront mis en la main du roi, pour en ordonner la restitution à ceux auxquels ils appartiennent. Et par ce moyen, le roi pardonne au dit duc de Bretagne l'offense qu'il avait faite envers lui, en constituant le dit Clisson, son connétable, prisonnier ; et ce en faveur de la supplication et requête de messeigneurs ses oncles de Berri et de Bourgogne et de son frère le duc de Touraine et de plusieurs autres de son sang.

Les bonnes villes de Brabant s'opposent au passage des Français (pp. 186-188). — Le Religieux de Saint-Denis a soin de remarquer que le duc de Bourgogne montrait plus d'empressement à soutenir les réclamations de la duchesse de Brabant parce que celle-ci venait de lui assurer l'héritage de ses États. Ce fut en vain que le duc de Berry insista pour que l'on portât plutôt la guerre en Guyenne.

Il est à remarquer que les chroniqueurs de Brabant ne disent rien ou presque rien de l'expédition du roi de France dans le pays de Juliers, et qu'ils se taisent sur le refus des Brabançons de laisser passer l'armée française par leur pays.

Les députés du Brabant, messire Jean d'Ophem, maître Jean de Gavre et Nicolas de la Monnaie ont déjà été cités plus haut.

Les Francais se décident à passer par les Ardennes (pp. 188-189). — Le récit de Juvénal des Ursins est conforme à celui du Religieux de Saint-Denis.

Les ambassadeurs français en Allemagne pp. (189-192). Gui de Honcourt ou de Honnecourt passait pour un des personnages les plus sages du temps. Quant à Yves de Riant ou de Rien, il est cité fréquemment par Froissart comme ayant pris part à des négociations importantes. Il accompagnait l'évêque de Bayeux lors des conférences de Montreuil. Yves de Riant, compatriote de Bertrand du Guesclin, avait fréquenté les mêmes écoles que le bon connétable et y avait recueilli, sinon autant de courage, du moins un peu plus de science.

Ces ambassadeurs avaient-ils des interprètes avec eux?

En 1378, l'empereur envoya à Paris des ambassadeurs; ils eurent recours à des étudiants de l'université pour se faire comprendre: *Quia vero dicti milites fingebant se nescire gallicum aut latinum, id quod proponere volebant, tradiderunt regi in scripto facto a quibusdam clericis universitatis Parisiensis qui erant de partibus eorum* (*Chr. de Berne*).

L'armée française s'avance vers les Ardennes (pp. 192-199). — Charles VI logea chez Rasse de Florenville. Pour reconnaître sa généreuse hospitalité, il lui donna cent francs d'or par une charte scellée à Chiny à son retour de Gueldre (Bibl. de Paris, mss. Brienne).

Morsay ou Pont-à-Morsay ne peut-être que Pont-à-Mousson. Quant à Notre-Dame d'Aunot, il ne faut lire ni Aumont, ni Aunot; il s'agit ici de Notre-Dame d'Avioth à une lieue et demie de Montmédy. L'église de Notre-Dame d'Avioth était remarquable par l'élégance et la richesse de son architecture; elle était le but de nombreux pèlerinages.

Au XIV[e] siècle, Avioth possédait un atelier monétaire.

Vireton est Virton; Neufchastel est aujourd'hui Neufchâteau.

Il est moins aisé de reconnaître, dans le récit de Cabaret d'Orronville, le château de Dul, « duquel les nobles habitans de léans portent les « armes aux pucelles d'or et de gueulles, dont les rois d'Arragon « anciennement partirent de là », à ce qu'affirme Cabaret d'Orronville. Le duc de Bourbon qui commandait l'avant-garde, sachant que c'était le principal château du pays, s'en empara par ruse, et le roi en montra une grande joie.

Cabaret d'Orronville exagère assurément quand il rapporte que les coureurs de l'armée française qui allaient « proyer comme il est de cou-

tume », s'avancèrent jusqu'aux portes d'Aix et de Cologne. Il en est de même de ce qu'il rapporte des places d'armes qui furent conquises dans le duché de Gueldre, et cette expédition fut loin de se terminer, malgré ce qu'il raconte, à l'honneur du roi et à la gloire du royaume.

Le comte Henri de Salm-en-Ardenne avait combattu à la bataille de Bastweiler, où il avait fait des pertes considérables, que l'on évalua en 1374 à 11,431 moutons.

Le sire de Rotselaer était Jean, seigneur de Rotselaer, sénéchal héréditaire de Brabant, qui avait succédé dans ce domaine à Guillaume, son frère, et qui le laissa par sa mort, vers l'an 1405, à son fils Jean.

Le sire de Bouquehout était Jean, sire de Bouchout, un des plus riches et des plus influents seigneurs de la cour de Jeanne et de Wenceslas. Il était châtelain de Bruxelles.

Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Wauters.

Préparatifs des Écossais (pp. 200-206). — Le récit de Froissart, en ce qui touche la guerre d'Écosse, a toujours paru si exact aux historiens de cette nation qu'ils l'ont pris pour base de leurs travaux.

Les Écossais entrent en Angleterre (pp. 206-208). — Les lettres de Richard II, du 13 août 1388, mentionnent l'invasion des Écossais en Angleterre.

Chevauchée du comte de Douglas (pp. 208-214).— *Bataille d'Otterburn* (pp. 214-228). — *Victoire des Écossais* (pp. 228-255). — *Les Écossais rentrent dans leur pays* (pp. 255-257). — Une grande assemblée avait été tenue à Édinbourg. Il y fut résolu qu'une armée placée sous les ordres du conte de Fife, second fils du roi, se réunirait à Yetholm, bourg placé assez près de Jedburgh au pied des monts Cheviot. Elle comptait 1200 hommes d'armes, 40,000 hommes de pied et même quelques archers, élément militaire nouveau que l'Écosse cherchait à emprunter à l'Angleterre.

Le comte de Fife, ayant avec lui Archibald, seigneur de Galloway, et les comtes de Sutherland, de Menteith, de Marr et de Strathern, traversa le Liddesdale et se dirigea vers Carlisle. D'autre part le comte de Douglas envahit le Northumberland en se dirigeant à marches forcées vers l'évêché de Durham. Avec lui se trouvaient les comtes de March et de Moray, James Lindsay, Alexandre Ramsay, John Sint-Clair, Patrick Hepburn, John Haliburton, John Maxwell, Alexandre Fraser, Adam Glendinning, David Fleming, Thomas Erskine et d'autres intrépides chevaliers. Quand on apprit qu'ils venaient de

franchir la Tyne près de Brampeth, le comte de Northumberland convoqua ses feudataires à Alnwick, tandis que ses deux fils Henri et Raulf Percy s'enfermaient à Newcastle avec le sénéchal d'York, le capitaine de Berwick, Matthieu Redman, Raulf Mowbray, John Felton, Thomas Grey et d'autres barons.

Les Écossais, s'étant avancés jusqu'à Durham, se replièrent vers Newcastle, et, après quelques escarmouches, se dirigèrent vers Ponteland qu'ils prirent d'assaut, et de là vers Otterburn, village situé dans le Riddesdale, à vingt milles de Newcastle. Là s'engagea la bataille. Les Anglais se précipitèrent à la suite des Écossais. Deux de leurs chefs, Matthieu Redman et Robert Ogle pénétrèrent dans le camp de Douglas, et celui-ci fut mortellement frappé avant de voir le triomphe des siens. Parmi les chevaliers anglais faits prisonniers, on remarquait le sénéchal d'York, le capitaine de Berwick, Matthieu Redman, Raulf Langley, Robert Ogle, John Lilburn, Thomas Walsingham, John Felton, John Copeland, Thomas Abingdon.

La bataille d'Otterburn fut livrée le mercredi 5 août 1388, d'après le poëme de Thomas Barry, chanoine de Glasgow. D'autres disent le 21 juillet. Fordun indique aussi le jour de la fête de saint Oswald. (5 août.)

D'après Fordun, les barons écossais, surpris par l'attaque des Anglais, eurent à peine le temps de prendre leurs armes. Douglas combattit sans casque et fut mortellement frappé à la tête. Le comte de Moray combattit aussi la tête nue. John Swinton rallia le premier les Écossais. Avec le comte de Douglas périrent Robert Hart, John Tower, Simon de Glendowin et William Londy. Ce dernier était-il un parent du vaillant chapelain Lundie, dont Froissart rapporte les exploits?

Une vieille ballade sur le combat d'Otterburn est depuis longtemps populaire en Angleterre. Nous la traduirons en l'abrégeant parfois :

« C'était vers le temps de l'Assomption, quand les laboureurs récoltent les foins.

Le redoutable Douglas résolut de chevaucher en Angleterre pour recueillir du butin.

Le comte de Fyfe, sans rencontrer d'obstacles, s'avança au delà de la Solway, prêt à traverser aussi les grands bois afin que par son excursion il vînt en aide aux siens.

Ils dépassèrent les collines d'Ottercap jusqu'au rocher de Rodelyffe et se reposèrent sur les vertes prairies de Leyton en perçant plus d'un daim de leurs traits.

Ils portèrent hardiment la flamme dans le Northumberland et dévastèrent plus d'une ville et causèrent de grands dommages aux Anglais qui n'étaient pas préparés à combattre.

Alors sur la colline parla un compagnon à l'esprit plein d'ardeur :

« Nous avons brûlé le Northumberland ; toutes ses richesses sont « en notre pouvoir.

« Nous avons devasté tout le Bamborow-shire ; nous possédons toutes « les richesses du monde. Je suis d'avis que nous chevauchions vers « Newcastle, tranquilles et pleins de courage. »

Le matin, dès qu'il fit jour, les étendards brillèrent ; ils se dirigèrent vers Newcastle et s'y rendirent par le plus droit chemin.

Sire Henri Percy se trouvait à Newcastle. Il ne craignait rien ; il avait été toute sa vie le gardien des marches ; il avait défendu Berwick sur la Tweed.

Quand les Écossais arrivèrent devant Newcastle, ils crièrent du haut des collines :

« Henri Percy, descends dans les champs avec tes plus braves com- « pagnons et viens nous combattre.

« Car nous avons brûlé le Northumberland, ton bel et légitime héri- « tage, et depuis que nous y avons pris nos logements, nous avons « ruiné par la flamme plus d'un chevalier. »

Sire Henri Percy vint sur les remparts pour voir l'armée des Écossais :

« Si vous avez brûlé le Northumberland, vous avez ouvert une plaie « dans mon cœur.

« Si vous avez dévasté le Bamborow-shire, vous m'avez causé un « grand dommage. Pour le tort que vous m'avez fait, l'un de nous « doit mourir. »

— « Où te trouverai-je, dit Douglas, ou bien viendras-tu vers moi ? »

— « Sur la route haute de Otterburn tu nous trouveras logés. C'est là « que les daims se livrent librement à leurs ébats ; c'est là que les « faucons et les faisans vivent ensemble au milieu des bois.

« Tel est le logement que se sont choisi ceux qui ont des richesses « à volonté. »

— « Avant peu je te répondrai, » s'écria sir Henry Percy.

— « C'est là que je t'attendrai par la foi de mon corps, » dit Douglas.

— « C'est là que je me rendrai, dit sir Henri Percy ; je m'y engage « par serment. »

Percy fit descendre un tonneau de vin du haut des murailles, je vous

le dis en vérité, afin que Douglas pût boire ce jour-là, et avec lui toute son armée.

Douglas retourna vers les siens, et, comme je vous l'affirme, il se logea à Otterburn un mercredi. Et là il déposa son étendard et son butin grand et petit, et il engagea ses hommes à choisir des herbages pour leurs chevaux.

Un chevalier écossais se leva sur la colline. Je vous dis qu'il s'était réveillé, car il avait aperçu le noble Percy à l'aube du jour.

Il frappa à la porte du pavillon aussi promptement qu'il avait pu courir :

« Réveille-toi, Douglas, cria le chevalier, au nom de ton amour « dont un trône est le siége.

« Réveille-toi, Douglas; Douglas, tu dois te réveiller pour ta gloire, « car j'ai aperçu là bas l'orgueilleux Percy et sept bannières avec lui. »

— « Non, non, par ma foi, dit Douglas, ce n'est qu'un faux récit. Percy « n'osera pas porter ses regards sur ma large bannière redoutée dans « toute l'Angleterre.

« N'étais-je pas hier à Newcastle devant cette ville qui s'élève si « belle sur les bords de la Tyne ? Avec tous les hommes dont disposait « Percy, il n'osa point interrompre mon repas. »

Douglas sortit de son pavillon pour voir ce qui se passait :

« Armez-vous, seigneurs, s'écria-t-il, vous et tous ; il ne s'agit plus « ici de la paix.

« Comte de Montaye, vous êtes mon oncle, je vous confie l'avant-« garde ; le comte de Huntley sage et prudent sera avec vous.

« Lord Bowghan à l'armure brillante se trouvera de l'autre côté ; « lord Johnston et lord Maxwell resteront avec moi.

« Swynton, prépare-toi à combattre, et vous aussi, sir David Scott, « sir Walter Steward et sir John d'Agurstone. »

Percy qui était toujours un gentil chevalier, s'avançait devant son armée. Il cria bruyamment à Douglas :

« Je te tiendrai ce que je t'ai promis.

« Car tu as brûlé le Northumberland, et tu m'as causé un grand « dommage. Pour le tort que tu m'as fait, l'un de nous doit mourir. »

Douglas lui répondit et lui dit dans son langage altier : « Nous « sommes vingt contre toi seul ; vois ce que tu veux faire. »

Ces paroles blessèrent Percy ; il se mit à pied et chassa loin de lui son cheval. Chaque homme vit ce qu'il avait fait ; chaque homme chassa son cheval pour se ranger autour de lui.

Ce fut ainsi que sir Henri Percy occupa le champ du combat, et je vous le dis en vérité, Jésus-Christ du haut du ciel l'aida dans cette journée.

Ils étaient neuf mille, pas davantage (les chroniques ne mentent point), mais les Écossais qu'ils combattirent ce jour-là, étaient au nombre de quarante-quatre mille.

Au moment où la bataille allait commencer, on vit arriver à la hâte un chevalier ; il apportait une lettre à Percy et s'exprima en ces mots :

« Monseigneur, votre père vous salue ainsi que beaucoup de nobles « chevaliers ; il désire vous rejoindre afin d'assister à ce combat.

« Le baron de Graystocke est venu de l'ouest, et avec lui une noble « compagnie ; ils logeront tous cette nuit chez votre père et verront « volontiers la bataille. »

— « Pour l'amour de Jésus qui mourut pour vous et moi, dit sir Henri « Percy, retournez vers monseigneur mon père et dites-lui où vous « m'avez vu.

« Ma foi est engagée à ce chevalier d'Écosse (et je n'y manquerai « point) que je le rencontrerai sur cette colline. Il a aussi engagé sa « foi vis-à-vis de moi, et, si je m'éloignais de ce terrain sans avoir « combattu, il m'appellerait dans son pays un chevalier couard.

« Par sainte Marie, j'aimerais mieux être mis en pièces que de voir « un jour mon courage insulté par un Écossais.

« Allons, tirez, archers, pour ma défense, et faites voler vos flèches. « Ménestrels, jouez de vos instruments, et tout ira bien.

« Que chaque homme pense à son amour et se recommande à la Tri- « nité ; car, je le jure devant Dieu, aujourd'hui on ne me verra pas fuir.

« Voyez sur la colline l'étendard que chacun de vous saura recon- « naître. Ce cœur sanglant, c'est l'écu de Douglas ; à côté sont trois « étoiles.

« Voyez du côté des Anglais le lion blanc avec les luces et les crois- « sants ; les Écossais auront de nouveau à le combattre. »

Les Écossais invoquèrent bruyamment saint André, et trois fois ils lancèrent leurs flèches dans les airs.

Nos hommes d'Angleterre invoquèrent saint George le brillant chevalier et lancèrent aussi trois fois leurs traits.

Quand les flèches acérées commencèrent à voler, je puis vous l'assurer, les hommes d'armes se réjouirent, et plus d'un valeureux combattant tomba sans vie.

Percy et Douglas se rencontrèrent ; ils s'attaquèrent avec leurs redoutables épées, jusqu'à ce que le sang ruisselât de leurs bassinets comme l'eau pendant la pluie :

« Rends-toi, s'écria Douglas, ou tu périras.

« Car je découvre à travers ton brillant bassinet que tu es un homme « puissant. Si j'en juge par ton étincelante épée, tu es un comte ou tout « au moins un noble chevalier. »

— « Par ma foi, dit Percy, en ceci tu ne t'es pas trompé; mais je « ne me rendrai jamais à toi tant que je pourrai me tenir debout et « combattre. »

Ils s'attaquèrent avec leurs épées longues et acérées ; ils se frappèrent si vivement l'un l'autre que leurs heaumes furent mis en pièces.

Percy était un homme robuste, il poussa Douglas à la longueur de son épée, si bien qu'il tomba à terre.

L'épée était fine et acérée ; il la lui enfonça dans le cœur. Ainsi périt Douglas.

Les hommes d'armes se tenaient immobiles de chaque côté, pleins de tristesse et d'anxiété. Ils combattirent tout le jour et toute la nuit, et plus d'un vaillant homme fut tué.

Là il n'y avait point de lâche qui songeât à fuir. Tous cherchaient à se rencontrer le glaive à la main.

Du côté des Écossais périt, je puis l'affirmer, sir James de Douglas. Ce jour-là aussi tombèrent à terre sans vie et le comte de Mentayne et sir David Scott et sir Walter Steward et sir John d'Agurstone et sir Charles Morrey qui ne voulut point reculer d'un pas et sir Hugues Maxwell qui périt avec Douglas.

Là succombèrent un grand nombre d'Écossais, car de quarante-quatre mille il n'en survécut pas plus de dix-huit mille.

Là périt du côté des Anglais un gentil chevalier sir John Fitz-Hughe : ce qui fut grand pitié.

Là fut tué sir James Harebotell, ce dont tous les cœurs furent attristés. Là fut tué le gentil Lowell qui portait l'étendard de Percy.

Là périrent beaucoup d'Anglais, car de neuf mille il n'y en eut que cinq cents qui survécurent.

Que le Christ ait leurs âmes en sa garde, car ils étaient bien peu d'amis contre des ennemis si nombreux.

Le matin on leur fit des bières de bouleaux ou de noisetiers, et plus d'une veuve arrosa leurs tombes de ses larmes.

Ce fut à Otterburm entre la nuit et le jour qu'eut lieu ce combat où Douglas perdit la vie et où Percy fut emmené prisonnier.

Un chevalier écossais fut pris par les Anglais, il s'appelait sir Hugues de Montgomerry ; il obtint que Percy pût rentrer dans ses foyers.

Et maintenant prions tous pour Percy, afin que Jésus donne à son âme le bonheur du ciel, car c'était un gentil chevalier. »

Ce combat singulier des héros qui commandent les deux armées, rappelle quelque peu les luttes chantées par Homère et par Virgile.

Percy fut fait prisonnier par Jean de Montgomerry.

Otterburn se trouve près du chemin appelé : Old-Watling-Street dans la paroisse d'Elsdon ; les Écossais campaient dans une prairie près de la Read ; le champ de bataille s'appelle encore aujourd'hui Battle-riggs.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler qu'au témoignage de Cambden les Percy prétendaient descendre des ducs de Brabant. Un de leurs ayeux, issu de la race de Charlemagne, Jocelyn, fils de Godefroi, duc de Brabant, avait accompagné Guillaume le Conquérant et avait épousé peu après Agnès fille et unique héritière de Guillaume Percy. Il prit lui-même le nom de Percy et conserva les armes de Brabant qui étaient à cette époque un lion d'azur sur un champ d'or.

Henri Percy avait été créé comte de Northumberland par Édouard III ; mais, infidèle à l'exemple de ses ayeux, il avait abandonné l'écu de sa famille pour prendre celui de sa femme Mathilde de Lucy. Henri Hotspur fut son fils.

Les Écossais étaient vivement irrités contre les Anglais parce qu'en 1385 ceux-ci avaient mis le feu au monastère de Saint-Columban.

Soumission du duc de Gueldre (pp. 258-273). — Froissart rapporte que Charles VI passa deux jours dans l'abbaye où Wenceslas avait été enterré. Il s'agit ici de l'abbaye d'Orval, de l'ordre de Cîteaux. Consultez, à ce sujet, les *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 254.

D'après le Religieux de Saint-Denis, les hommes d'armes du duc de Gueldre s'emparèrent de Bouciquault et de quelques écuyers qui s'étaient imprudemment engagés dans une forêt.

La ville de Remigne, en Gueldre, est Remagen, près du Rhin.

Le document suivant trouve tout naturellement ici sa place.

Traicté entre le roy Charles Ve et Guillaume duc de Julliers et la duchesse sa femme et leur fils puisné, par lequel ils déclarent au roy que le deffy de leur fils aisné faict au roy n'a esté de leur sceu, en demandent toutesfois pardon au roy et promettent que leur dit fils en

fera autant et qu'ils assisteront le dit seigneur roy faisant la guerre à leur dit fils (1388).

« A tous présens et advenir Guillaume duc de Juliers salut. Comme pour occasion de certaines deffiances faictes naguères par nostre ainsné fils le duc de Guelre allencontre de vous, excellent et puissant prince Charles par la grâce de Dieu roy de France mon très-redoubté seigneur, et aussy pour cause de la guerre pendant entre la duchesse de Brabant et nostre dit fils aisné et de aulcunes chevauchées par nous faictes au proufit de nostre dit fils et contre la dicte duchesse et les gens du roy mon seigneur, sicomme l'en li avoit rapporté, le roy mondit seigneur nous eust deffié per ses lettres, et après ses deffiances sont venus et entrés en nostre païs de Julliers pour faire guerre à nous et à nos subgets, et pour ce li ayons humblement supplié et fait supplier par très-révérend père en Dieu l'arcevesque de Coulongne et noble homme le conte de Sponehem et autres comment il nous vousist ouyr en nos excusations et recepvoir en sa bonne grâce, et sur ce par le moien des dicts arcevesque et conte de Sponehem et autres nos amis eust esté traicté et accordé pour nous et de par nous avec les gens du roy mondit seigneur pour luy et messieurs ses oncles les ducs de Berry et de Bourgongne et la dicte duchesse de Brebant, en la manière qui s'ensuit et que cy après est escript. C'est le traittié et accord de la paix entre très-excellent et puissant prince le roy de France, messieurs les ducs de Berry et de Bourgongne ses oncles et la duchesse de Brebant d'une part, et le duc de Julliers d'autre. Premièrement veult venir le duc de Julliers et son fils le plus joeune devers le roy en luy suppliant que, se il a faict aulcun desplaisir au roy, que il de sa grâce royal luy plaise pardonner. Item veult le dit duc et son fils dessusdict faire l'hommage au roy et à messieurs de Berry et de Bourgongne envers tous, hormis le roy des Romains, l'Empire, le duc de Bavière pour la plance (?) sur le Rhin, l'arcevesque de Coulongne et le seigneur de Luxembourg. Item se veult le dit duc excuser par son serment et avec luy son fils dessusdict que les deffiances faictes par son fils ainsné le duc de Guelres au roy ont esté faictes sans son sceu, voulenté ou consentement aulcun. Item, s'il ne plaist au roy l'excusation dessusdicte, toutesfois qu'il plaira au roy, le dict duc fera faire cel serment à vingt ou trente que chevaliers que autres gens notables de son païs, comment le dict duc l'auroit faict sans malengin, et le feist faire dès maintenant s'il eust eu ses chevaliers et escuiers avec

luy, qui à présent ont à faire pour le faict de la guerre, et le feront ceulx qui présentement sont avec luy. Item veult jurer ledit duc que quant ledit duc de Guelres feist les deffiances au roy, qu'il n'estoit point à contraindre, ne en la puissance dudit duc de Julliers, ne n'est encores de présent. Item veut jurer ledict duc de Julliers qu'il veut travailler et aidier en toutes les manières qu'il oncques pourra et sçaura que son fils de Guelre veigne en la mercy, grâce et accord du roy par toute sa puissance, hormise toute voye de fait, et aussy fera la duchesse sa femme, et qu'il renoncera aux alliances d'Angleterre. Item de tel débat et guerre estant entre madame de Brabant et le duc de Guelre comme à présent se veult ledit duc de Julliers et aussy sa dicte femme traveillier et anprendre toute la bonne diligence que il oncques pourront, que ledit fait soit mis sur l'ordonnance du roy. Item tous les subjets du duc de Julliers qui ennemis sont de présent de madame de Brebant, ledict duc les contraindra à mettre jus les deffiances qu'il ont faictes à madame de Brebant, et ne souffrera que aucuns de ses subgects, la dicte guerre durant entre le roy nos seigneurs et madicte dame d'une part et le duc de Guelre d'autre, facent aide, ne confort au duc de Guelre, ne à ses alliés. Et, se ils le font, il les contraindra à cesser, et au cas que faire ne le voudront, il mettra main à tout ce que il ont dessoubs luy en sa puissance, et n'en joyront par voye nulle, la guerre durant, se n'est par la voulenté du roy. Et, se aulcuns en avoit qui leurs fiefs eussent rendus à madame de Brebant pour la guerre de madame et du duc de Guelre, fussent ennemis ou non, que eulx reveinssent à leurs fiefs, qui de la guerre se voudroient oster. Item ou cas que le duc de Julliers ne pourroit tant faire à son fils le duc de Guelre qu'il veigne à la grâce du roy et qu'il renonce aux alliances d'Angleterre, ledit duc de Julliers bailleroit adonc et presteroit au roy quatre de ses forteresses c'est assavoir Dalhen, Munc-Gelidabach, Dulken et Hambourg, toute la guerre durant qui à présent est entre le roy, messieurs de Berry et de Bourgongne et madame de Brabant et ledit duc de Guelre, par ainsy que, la guerre finée, ledit duc de Julliers ou ses hoirs rauront lesdictes forteresses en tel estat comme elles seront baillées, et que de cela duc en aye bonne seureté, et aussy ceulx que le roy mettroit èsdictes forteresses, feront serment au duc ou à ses hoirs de rendre lesdictes forteresses tout en la manière que dessus est escript. Item seront tous fiefs rendus, tous prisonniers quittes, toutes forte-

resses et bonnes villes rendues, qui pour cette guerre ont esté prinses. Item tous dommages, debtes, droicts et toutes autres choses ou demandes quelconques que le duc de Julliers pourroit demander au roy et à messieurs de Berry et de Bourgongne quitte le duc dessusdit à tousjours, et vuelt et accorde que de tout ce demeurent quittes le roy, son royaume, mesdits seigneurs de Berry et de Bourgongne et tous leurs subjects, bienvueillans et alliés sans ce que ledit duc de Juliers, ses subjects ou aidans leur en puissent jamais rien demander, et aussy quitte madame de Brebant, ses subgets et alliés de ce qu'il luy pourroit demander à cause de cette guerre. Toutefois pour ce que le dit duc se dit avoir aulcuns enseignemens par lettres et recongnoissances de certains autres droits et choses touchans héritages en quoy il dit avoir action et juste tiltre contre la dicte duchesse, il doibt enseigner de ce pardevant le roy à certaines journées qui sur ce seront emprinses, telles que le roy ordonnera, ausquelles le duc de Julliers sera en personne ou il envoiera son fils ou autres personnes avec plaine puissance pour faire ce qu'il appartiendra; et de ces choses et de tout ce que la dicte duchesse de Brebant luy voudroit demander, le dit duc se soubsmet en l'ordonnance du roy pour en ordonner ainsy qu'il appartendra de raison, et renonce à toute voye de faict pour occasion de toutes les choses dessusdictes. Item ceux de la partie de madame de Brebant, ses subjects, qui pour elle ont deffié le duc de Juilliers, mettront jus lesdictes deffiances et contra. Item sur les poincts et articles dessusdicts sera bonne paix finalle et accord entre le roy nosdits seigneurs de Berry et de Bourgongne et ma dicte dame de Brebant et le duc de Juilliers. Item ou cas qu'il plaira au roy à prendre, en la manière dessusdit, le présent traicté, le roy ne souffrera faire aucun dommage au duc de Julliers, ne à ses subgets, se ce n'est à prendre vivres hors forteresses. Item, durant la dicte guerre entre le roy, messieurs dessusdicts, madame de Brebant et chacun d'iceulx et le duc de Guelre, le duc de Julliers administrera et fera bailler et administrer vivres et auttres choses convenables de ses villes, chasteaulx et forteresses pour les gens du roy, seigneurs et dame dessusdicts pour prix raisonnable. Item que le duc de Julliers jurera les choses dessusdictes, et en seront faictes lettres scellées des sceaulx du dit duc et de la duchesse sa femme. Savoir faisons que nous et Reniers de Julliers nostre mainsné fils auquel nous avons donné et donnons auctorité

et puissance de faire, consentir, promettre et accorder les choses qui ensuivent, désirans estre en la bonne grâce du roy de France mondit seigneur et de messieurs ses oncles les ducs de Berry et de Bourgongne, ayans iceluy traitié agréable et plaisant, en ensuyant, entérinant et accomplissant la forme dudit traictié et accord, sommes venus en nos personnes vers le roy de France mondit seigneur auquel en la présence de mesdicts seigneurs ses oncles, desdits arcevesque et conte de Sponhem et de plusieurs autres puissans et nobles hommes, luy avons requis mercy et pardon de tout ce en quoynous li porons avoir meffait et offendit, en luy suppliant humblement qu'il nous voulsist recepvoir en sa bonne grâce. Et pour nostre excusation avons juré en sa présence que lesdictes deffiances n'avoient esté faites de nostre sens, ne de nostre consentement ou volenté, et que au temps d'icelles, ne depuis, nostredict aisné fils n'avoit esté, ne estoit à contraindre à nous, ne en nostre gouvernement ou puissance. Et le seurplus dudit traictié promismes et promettons par ces présentes et jurons par la foy et serment de nostre corps sans mal engin à tenir, garder et accomplir par nous, nostre compaigne la duchesse, nostredict fils mainsné et nos subgiès et bienveillans sans venir en aulcune maniere au contraire. Et avec ce nous et nostredict mainsné fils avons faict foy et hommage au roy de France mondit seigneur et à nos dicts seigneurs ses oncles de Berry et de Bourgongne par la manière contenue oudit traictié, lequel par meure délibération de nostre conseil avons loué et ratiffié, approuvé et accordé, louons, rattiffions et approuvons par ces présentes à tousjours, et avec ce avons promis et promettons de faire promettre, louer, aggréer et approuver ledit traictié par nostre très-chière et amée compagne la duchesse de Juilliers, et de luy en faire sceller ces lettres ou aultres semblables, et pareillement à nostredit maisné fils Renier de Julliers. Et affin que ce soit ferme chose et estable à tousjours et affin de perpétuelle memoire, nous duc de Juilliers dessusdit avons fait sceller ches présentes lettres de nostre scel, faictes et données en la ville de Wolesein en nostredite duchié de Juilliers le XXII[e] jour de septembre l'an de grâce mil trois cens quatre-vingts et huict. Et nous Marie de Guelre duchesse de Juliers et de Guelre qui le traitié dessus escript avons veu, leu et bien à plain conceu, avons le dit traictié, de l'auctorité de mon très-redoubté seigneur et mary monsieur Guillaume duc de Juliers des-

susdit à nous donnée, laquelle nous avons agréablement en nous pour ce faire prise et receue, prenons et recevons ferme et agréable, icelluy voulons, gréons, loons, rattiffions et approuvons, et icelluy traictié et tout ce qui y est contenu, avons promis et promettons en bonne foy et sans mal engin tenir, entériner, faire et accomplir de poinct en point sens venir par nous, ne par autre au contraire en aulcune manière, renonceant quant aux choses dessusdictes et chacunes d'icelles à toutes exceptions, déceptions et cavillations, au droit du sénatusconsulte Velleïan et à l'épitre Divi Adriani, au droict disant général renonciation non valloir et tous privilèges introduits en faveur des femmes et à tout ce que dire et proposer pourrions et qui aidier nous pourroit tant de droit comme de coustume à venir ou faire venir contre les choses dessusdictes ou aulcunes d'icelles. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes lectres le darrenier jour de septembre à Corenchich l'an de grâce mil trois cens quatre-vingts huit dessusdit, et nous Regnier de Jullers fils de mes très-redoubtés seigneur et dame les duc et duchesse de Julliers dessusdit le traitié dessusdit voullons, loons, ratiffions et approuvons de l'auctorité de nos père et mère dessusdit. Et l'avons fermé, juré et promis, fermons, jurons et promettons par le serment et foy de nostre corps tenir, entériner et accomplir de poinct en poinct sans venir par nous, ne par autres au contraire en aulcune manière. Et congnoissons avoir fait hommage à mon très-redoubté seigneur Charles roy de France et messieurs ses oncles les ducs de Berry de Bourgongne dessus nommés et les seremens pour l'excusation de nostre dit seigneur et père ainsi et par la manière qu'il les a fait et que contenu et declaré est cy-dessus, et du consentement et voulenté de nosdicts seigneur et dame avons faict mettre nostre scel à ces présentes lettres audit lieu de Wolcelheiem, le XXII[e] jour de septembre l'an dessusdit. »

Et sous les dictes lettres scellées sur doubles queues de parchemin de trois scels ou cachets sçavoir deux de cire rouge et l'autre de cire jaune, et sur le dos desdictes lettres est escript ce qui ensuit : « Le traictié de la paix faicte entre le roy, messieurs de Berry et de Bourgongne et madame de Brabant d'une part, et le duc de Juliers d'autre, l'an mil trois cens quatre-vingts huit. »

D'après le Religieux de Saint-Denis un héraut d'armes français remit au comte de Juliers des lettres où Charles VI annonçait l'intention de tirer une éclatante vengeance des injures de Guillaume de Juliers.

L'archevêque de Cologne, malgré son grand âge, se rendit au camp français et y amena le comte de Juliers qui promit au roi de faire tous ses efforts pour hâter la soumission de son fils, ajoutant que s'il n'y parvenait pas, il aiderait les Français dans leur expédition.

Il n'est point aisé de se rendre compte des indications topographiques données par le Religieux de Saint-Denis. Quel est ce château d'Amour où une noble dame éprise d'une chaste passion pour le roi de France le reçut à la tête d'un brillant cortége? Quel est ce bourg de Corancy où les Français dressèrent leurs tentes, séduits par les charmes d'une contrée délicieuse riche en bois et en paturages? Coranci est probablement Curange aux portes de Hasselt : il faut laisser aux archéologues le soin de rechercher les ruines du château d'Amour.

Guillaume de Juliers résista aux conseils de son père comme aux larmes de sa mère. L'archevêque de Cologne put seul lui persuader de se rendre le 13 octobre 1388 près du roi de France qui lui fit bon accueil, grâce à l'intervention du duc de Bourgogne qui ne désirait que la fin de la guerre. Le Religieux de Saint-Denis donne de longs détails sur la réception solennelle qui fut faite à Guillaume de Juliers. Celui-ci avait conservé toute sa fierté jusques dans cette démarche; il avait même fait attendre le roi de France jusqu'au coucher du soleil.

Par un acte séparé le duc de Gueldre fit sa paix avec le duc de Bourgogne :

« Willermus, primogenitus Juliacensis, dux Gelriæ et comes Zutphaniæ, notum facimus universis præsentibus et futuris quod nos pro nobis et universis subditis, complicibus, adjutoribus et adhærentibus in hac parte, juxta tractatus inter serenissimum principem dominum Karolum, Francorum regem, ex una parte, et nos, ex altera, juxta continentiam litterarum desuper confectarum, factos, dedimus et per præsentes damus domino Philippo, duci Burgondiæ ac subditis, complicibus, adjutoribus et adhærentibus suis universis in hac parte bonam, sanam, antiquam et firmam reconciliationem de talibus guerris, quas nos et nostri subditi, complices, adjutores et adhærentes in hac parte hucusque habuimus contra eumdem ducem Burgondiæ, et per istam reconciliationem, erunt, ab utraque parte, occisi contra occisos, dampna contra dampna, rapinæ contra rapinas, incendia contra incendia, quitti et quitta, et quilibet ad sua feuda restituti. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Datum in campis prope Corenchich XII[a] die mensis octobris,

anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo octavo. (*Archives de Lille*).

Sur la paix conclue entre le Brabant et la Gueldre en 1390, voyez les *Brabantsche Yeesten*, t. II, p 333, et Dynterus, t. III, p. 127.

Le comte d'Arundel aborde près de la Rochelle (pp. 273-276). — On conserve au Record-office plusieurs comptes relatifs aux expéditions maritimes du comte d'Arundel.

Fiançailles de Catherine de Lancastre (pp. 276-277). — Le duc de Lancastre était profondément pénétré de la pensée que l'alliance de l'Espagne était nécessaire à la puissance de l'Angleterre. Telle devait être la préoccupation séculaire de la politique anglaise.

Charles VI rentre en France (pp. 277,278).—La retraite de l'armée française eut lieu vers la fin du mois d'octobre. Cette fois encore le duc de Bourgogne fit en sorte qu'elle ne traversa pas le Brabant. Sa marche dans un pays détrempé par les pluies de l'automne fut désastreuse ; elle subit notamment des pertes considérables au passage d'une rivière qu'à défaut de gué il fallut traverser à la nage.

Majorité de Charles VI (p. 278). — Le Religieux de Saint-Denis nous a laissé un long récit des délibérations du conseil où l'on résolut que Charles VI prendrait possession du gouvernement du royaume. Le cardinal de Laon fit un brillant éloge du jeune prince et loua surtout son esprit et sa prudence. Charles VI impatient d'exercer son autorité se hâta de remercier ses oncles dont il allait secouer la tutelle ; mais ceux-ci ne cachaient pas leur mécontentement. Avant que le roi eût quitté la ville de Rheims, le cardinal de Laon mourut subitement ; on crut généralement qu'il avait été empoisonné. « Le « Seigneur, dit le Religieux de Saint-Denis, le délivra ainsi de la « haine implacable des oncles du roi. »

Le Religieux de Saint-Denis après avoir raconté ce qui se passa à Reims, s'étend sur les qualités physiques et morales du jeune roi. Il le dépeint robuste, adroit, gracieux, mais peut-être découvrait-on déjà certains signes d'affaiblissement et de souffrance. A vingt-et-un ans on apercevait à peine sur ses joues, d'après le Religieux de Saint-Denis, les traces d'une barbe naissante, et sa blonde chevelure devait quelques années après disparaître de son front en le laissant à peu près chauve. Il était affable et doux, mais prodigue dans sa libéralité et trop porté au luxe et à la dissipation. On lui reprochait même parfois d'oublier la dignité royale pour revêtir le costume de nations étran-

gères, et la légèreté de ses mœurs allait ouvrir une ère de désordres et de scandales.

Le roi ne retint auprès de lui que le duc de Bourbon. Ses nouveaux conseillers furent Bureau de la Rivière, Jean de Novian et Jean de Montaigu. Le Religieux de Saint-Denis loue leur expérience ; leur premier soin fut de conclure une trêve de trois ans avec l'Angleterre et de diminuer les impôts. Ils nommèrent prévôt des marchands à Paris Jean Juvénal des Ursins, qui était l'un des avocats les plus célèbres du parlement et qui est resté l'un des graves et consciencieux historiens de son siècle.

Jean Lemercier, seigneur de Novian, est cité parmi les conseillers de Charles VI dans une ordonnance du 1er mars 1388. Bureau de la Rivière était premier chambellan du roi.

Jean de Montaigu figure parmi les secrétaires à gages dans une ordonnance du 9 février 1387.

Le cardinal de Laon était aussi un Montaigu.

Ambassade française en Castille (pp. 278-281). — On voulait trouver un trône pour le duc de Touraine si supérieur à son frère par tous les dons de la nature. Il s'agissait en ce moment de lui faire avoir une couronne en Espagne ; nous verrons plus loin qu'on en chercha une aussi pour lui en Italie.

Le duc de Berry demande la main de la fille du comte de Boulogne (pp. 281-285). — Nous rencontrons ici deux rédactions différentes ; nous avons cherché ailleurs à en déterminer les dates.

Testament de Geoffroy Tête-Noire (pp. 286-290). — Le Religieux de Saint-Denis mentionne comme Froissart les audacieux exploits de Geoffroi Tête-Noire.

Le duc de Gueldre prisonnier en Prusse (pp. 290-293). — Le duc de Poméranie s'appelait Wratislas.

Vers la même époque mourut à Strasbourg un duc de Pologne, nommé également Wratislas, qui s'était retiré au cloître de Sainte-Bénigne de Dijon et que Clément VI, malgré l'opposition de l'abbé, voulut appeler près de lui.

Stolpen, aujourd'hui Stalpe, est une ville de la Poméranie, actuellement comprise dans le gouvernement de Coëslin.

L'amiral de France est envoyé en Castille (pp. 293-297). — Cette fois encore nous rencontrons ici un récit recueilli par Froissart à la cour d'Orthez.

Le comte d'Arundel rentre en Angleterre (pp. 297,298). — Divers actes du règne de Richard II attestent l'importance que les Anglais ajoutaient à la possession de Cherbourg.

Un de ces comptes s'étend du 13 mars 1387 jusqu'au 12 juin, date du retour du comte d'Arundel à Hampton.

Louis de Sancerre est envoyé en Béarn (pp. 298-301).—Nous retrouvons ici la trace des souvenirs personnels du chroniqueur.

Joute à Bordeaux (pp. 301,302). — Autre chapitre qui appartient aussi bien à la biographie de Froissart qu'à l'histoire de son temps.

La duchesse de Lancastre se rend en Castille (pp. 402-305). — Les historiens espagnols rapportent à peu près de la même manière l'exhumation des restes de Pierre le Cruel.

Mariage du duc de Berry et de Jeanne de Boulogne (pp. 303-315).— Ce fut au mois de mai 1389 que le duc de Berry épousa à Bourges Jeanne fille unique de Jean II, comte d'Auvergne et de Boulogne.

Le duc de Berry né à Vincennes le 30 novembre 1340 n'avait que quarante-neuf ans quand il épousa la fille du comte de Boulogne. Froissart en fait un vieillard.

Trève de Lelinghen (pp. 315-319). — La trève de Lelinghen fut signée le 18 juin 1389 ; elle devait durer pour la Guyenne et pour les pays au delà de la Loire jusqu'au 1er août 1392. Richard II la jura le 27 septembre 1389 ; le roi de Castille y avait déjà adhéré, et des commissaires avaient été nommés le 3 juillet pour recevoir le serment du roi d'Écosse.

Parmi les conservateurs de la trève de Lelinghen pour la Castille se trouvait l'historien Pierre Lopez de Ayala.

La trève de Lelinghen fut saluée avec joie en Flandre.

Malgré les ordres du duc de Bourgogne, les Flamands n'avaient jamais voulu renoncer à leurs relations avec les Anglais.

Dans un mémoire de 1387, on se plaint « que pluseurs des villes « et chastellenies de Flandres n'ont point voulu paier leur portion « des VIm francs qui furent ordonnés pour la garde des frontières « de Flandres. »

En 1389 le duc de Bourgogne donna à ses commissaires les instructions suivantes :

Les marchands anglais pourront faire le commerce en Flandre pourvu qu'ils ne transportent point d'armes de guerre. Les châteaux de Gravelines et de l'Escluse n'inquiéteront point les marchands.

Cependant il ne sera permis sous aucun prétexte aux Flamands d'aller marchander par terre ni par mer aux Anglais de la garnison de Calais, ni à ceux qui occupent en France d'autres forteresses. Il doit être également entendu que les Anglais qui occupent des forteresses en France, ne pourront faire le commerce en Flandre.

Des négociations s'ouvrirent à Calais le 21 avril 1389 « pour l'avan« chement de marchandise, à l'onneur et proffict de ambedeux des pays. » Les envoyés bourguignons admettaient que les vaisseaux anglais pourraient en cas de tempête se réfugier en Flandre, mais ils persistaient à soutenir qu'on ne pouvait point y admettre les draps d'Angleterre, car ce serait la ruine du pays.

Ce fut à la suite de ces pourparlers que s'ouvrirent les conférences de Lelinghen.

Aux observations placées au commencement de ces notes sur le nom du Religieux de Saint-Denis, il faut ajouter celles qui suivent :

Lelong, dans sa Bibliothèque Historique, t. II, p. 179, mentionne un religieux de Saint-Denis nommé Guillelmus Major (Guillaume Lemaire ?) qui entretenait des relations avec Alain Chartier.

D'autre part, Juvénal des Ursins rapporte à l'an 1420 qu'il a emprunté une partie de ses récits à un auteur qui fut accusé d'être armagnac quoiqu'il eût longtemps servi la maison de Bourgogne, et qui, vers la fin de sa vie, se retira dans son pays natal au diocèse de Châlons. Cette mention du diocèse de Châlons indique qu'il s'agit ici d'un clerc.

Or il y avait en Bourgogne une famille du nom de Lemaire, qui était attachée au service de la maison de Bourgogne.

Raoul Lemaire était conseiller et maître des requestes en 1407 : il fût aussi prévôt à Notre-Dame de Bruges.

Jean Lemaire, conseiller du duc Charles, était son procureur dans le baillage d'Autun ; il devint plus tard procureur général au parlement de Bourgogne.

On peut voir dans les pièces inédites sur le règne de Charles VI, publiées par M. Douet d'Arcq, p. 299, une liste des secrétaires du roi en 1406. Cf. le ms. 6740 de la Bibl. nat. de Paris.

FIN DES NOTES.

ERRATA.

	AU LIEU DE :	LISEZ :
P. 3, l. 13,	il y et,	il y ot.
P. 4, l. 1,	vous aviés,	vous avés.
P. 5, l. 5,	vous deviés,	vous devés.
P. 6, l. 14,	la fille,	sa fille.
P. 7, l. 19,	response,	respondre.
P. 10, l. 1,	et l'un pour tous,	et parla l'un pour tous.
P. 15, l. 4,	cuers,	cuer.
P. 17, l. 21,	parti,	partie.
P. 19, l. 12,	si me fut,	si me fut dit.
P. 20, l. 14,	savéz,	savés.
P. 26, l. 5,	cette,	ceste.
P. 27, l. 26,	28 beau-frère,	beau frère.
P. 33, l. 9,	fist,	fist-on.
P. 36, l. 6,	Julliers,	Guerles.
P. 41, l. 29,	avant parler,	avant parlier
P. 54, l. 9,	ving,	vingt.
P. 55, l. 12,	ués,	rués.
P. 62, l. 3,	villains, marchans,	villains marchans.
P. », l. 30,	chandeilles,	chaudeilles.
P. 63, l. 4,	l'aissiêrent,	laissièrent.
P. 64, l. 12,	soir,	sire.
P. 65, l. 17,	asseures,	asseurés.

P. 69, l. 16, ce,	ces.
P. 70, l. 16, clefs,	clef.
P. 72, l. 24, ils,	il.
P. 73, l. 4, s'avoient,	savoient.
P. 78, l. 4, troussée,	troussé.
P. 80, l. 27, franduleusement,	fraudaleusement,
P. 83, l. 21, le roy, estoit,	le roy estoit.
P. 89, l. 17, courtoise,	courtoisie.
P. 96, l. 15, Baygonne,	Bayonne.
P. 102, l. 21, maint,	maints.
P. 103, l. 17, advenir. « Ne,	advenir, « ne.
P. 105, l. 25, archiers , se trairoient,	archiers, qui se trairoient.
P. 108, l. 1, quantfefois,	quantefois.
P. 117, l. 29, qui, estoit,	qui estoit.
P. 119, l. 22, une,	unes.
P. 121, l. 18, vos,	vous.
P. 123, l. 1, France, quoyque vous soiés par dechà et que vous tenés sa possession des trois chasteaulx. C'est	France. Quoyque vous soiés par dechà et que vous tenés la possession des trois chasteaulx , s'est.
P. 126, l. 22, n'en tamèrent,	n'entamèrent.
P. 126, l. 16, renommcée,	renommée.
P. 134, l. 24, par,	pas.
P. 138, l. 22, ainsi que tantost,	ainsi que pour tantost.
P. 141, l. 27, estoient,	estoit.
P. 149, l. 14, Lignach ; ne,	Lignach, ne.
P. 171, l. 2, livroit,	livreroit.
P. 181, l. 26, enseigner,	ensoigner.
P. 184, l. 9, infourmer,	infourmés.
P. 191, l. 1, ils,	il.
P. » , l. 9, vaulsist,	voulsist.
P. 213, l. 5, encloirent,	encloïrent.
P. 216, l. 20, leurs,	leur.
P. 219, l. 29, parti,	partie.
P. 220, l. 25, ou,	où.
P. 225, l. 7, on,	ou.
P. 228, l. 11, recouvrir,	recouvrier.

P. 228, l. 27, fondoient,	fendoient.
P. 234, l. 2, rescous,	rescous ?
P. 241, l. 4, fait,	fais.
P. 242, l. 24, hardiment,	hardement.
P. 248, l. 33, il,	elle.
P. 249, l. 5, port,	part.
P. 254, l. 18, unis,	mis.
P. » , l. 22, il,	ils.
P. 258, l. 11, tiendroient mais,	tiendroient, mais.
P. 261, l. 15, luy, dist,	luy dist.
P. 266, l. 10, cel,	celle.
P. 276, l. 30, parmy, tant,	parmy tant.
P. 280, l. 15, fut,	feust.
P. 286, l. 13, maint,	maintes.
P. 289, l. 14, aliances,	aliance.
P. 293, l. 21, celluy,	celle.

TABLE.

